HISTOIRE NATIONALE

DEPUIS LES ORIGINES

JUSQU'A L'AVÈNEMENT DU ROI LÉOPOLD II,

PAR

A. J. NAMÈCHE,

RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

TOME IV.



LOUVAIN,

CHARLES FONTEYN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

RUE DE BRUXELLES, 6.

1882.

HISTOIRE NATIONALE

DEPUIS LES ORIGINES

JUSQU'A L'AVÈNEMENT DU ROI LÉOPOLD II.

IV.

HISTOIRE NATIONALE

DEPUIS LES ORIGINES

JUSQU'A L'AVÈNEMENT DU ROI LÉOPOLD II,

PAR

A. J. NAMÈCHE,

RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

Le premier livre d'un peuple c'est son histoire. Renouons cette chaîne des temps que la main étrangère a si souvent brisée ; sachons revendiquer des illustrations que d'autres peuples nous disputent ; sachons réhabiliter celles qu'on voudrait ternir ; sachons tirer de l'oubli celles dont le souvenir s'est perdu.

NOTHOMB, *Essai historique et politique sur la révolution belge,* page 305.

TOME IV.

LOUVAIN,

CHARLES FONTEYN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

RUE DE BRUXELLES, 6.

1882.

PÉRIODE ESPAGNOLE.

1556–1700.

PREMIÈRE SECTION.

Règne de Philippe II.

CHAPITRE PREMIER.

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE PHILIPPE JUSQU'A SON DÉPART POUR L'ESPAGNE EN 1559.

Caractère du nouveau roi. — Situation de nos provinces. — La guerre recommence avec la France. — Bataille de Saint-Quentin. — Bataille de Gravelines. — Paix de Cateau-Cambrésis. — Organisation administrative de la Belgique. — La gouvernante. — Le conseil d'Etat. — La consulte. — Les gouverneurs des provinces. — Demande du roi aux États généraux et réponse de ceux-ci. — Philippe part pour l'Espagne.

Philippe II, à son avènement au pouvoir, était entouré des ministres et des conseillers de son père, et pendant quelque temps, il parut n'agir que par leur impulsion. Ce prince, qui

devait grandir par degrés dans l'opinion même de ses ennemis, cachait sous une inaction apparente un esprit pénétrant et une grande application au travail. La gravité outrée qu'on lui reprochait au début de sa vie politique avait fait place à une douceur et à une affabilité plus qu'ordinaire. Pieux, juste, bienfaisant, rappelant son père par les traits du visage, il en différait pourtant d'une façon regrettable sur plusieurs points essentiels. Il était trop exclusivement espagnol, lent à se décider dans les circonstances les plus impérieuses, absorbé dans les détails, abhorrant la guerre et tenant surtout à son repos. Veuf de la princesse dona Maria de Portugal qui lui avait laissé un fils, dom Carlos, Philippe avait épousé en secondes noces Marie Tudor, fille de Henri VIII, deux ans avant son avènement au trône des Pays-Bas.

Les Pays-Bas comptaient dix-sept provinces qui formaient autant d'états indépendants et dont chacune avait ses lois et ses coutumes. A la rigueur, Philippe n'était point roi des Pays-Bas : il était duc de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre; comte de Flandre, d'Artois, de Hainaut, de Namur, de Zutphen, de Hollande et de Zélande; marquis d'Anvers; seigneur de Malines, d'Utrecht, d'Over-Yssel, de Frise et de Groningue. Ces

dix-sept provinces formaient alors la contrée la plus opulente de l'Europe. Ce beau et riche territoire contenait deux cent huit villes murées, cent cinquante bourgs ou villes ouvertes et six mille trois cents villages à clocher. Gand et Liège comptaient plus de cent mille habitants; Bruxelles, résidence de la cour, en renfermait de soixante-dix à soixante-quinze mille.

L'industrie principale du pays était la draperie, qui prospérait surtout en Flandre. Les forges de Liège étaient regardées comme les premières du monde. Le centre du commerce était à Anvers depuis que le départ des marchands hanséatiques et l'ensablement successif de la baie du Zwyn eurent amené la décadence de Bruges, le grand entrepôt du moyen âge. L'époque de la plus haute prospérité de la ville d'Anvers est comprise entre les années 1550 et 1560. Elle renfermait alors plus de mille maisons étrangères et la population flottait entre cent cinquante et deux cent mille âmes. On y faisait plus d'affaires en un mois qu'il ne s'en négociait en deux années à Venise, quoique cette dernière ville fût encore une des premières places commerçantes du monde. On voyait souvent réunis dans l'Escaut jusqu'à deux mille cinq cents navires et, toutes les semaines, deux mille grandes voitures de roulage, pesamment chargées, arrivaient à Anvers

des provinces wallonnes ou du nord de la France.

C'était dans les solennités publiques et dans les fêtes locales que l'on voyait surtout briller l'exubérante richesse répandue dans le pays. Dans un concours de déclamation ouvert par les Anversois, la société de rhétorique de Malines envoya trois cent vingt-six de ses membres, tous vêtus de satin et de velours avec des ornements d'or et d'argent. Ceux de Bruxelles, aussi nombreux et aussi richement équipés, amenèrent avec eux soixante-seize voitures et sept chars de triomphe. Dans ces solennités, on élevait des décorations monumentales; on construisait des cirques sur les places publiques; on déployait un luxe inouï de costumes et de tentures; la pompe de ces spectacles ne paraissait jamais achetée trop cher.

Mais il y avait des ombres à ce tableau. Cette bourgeoisie qui ne figurait plus que dans les réjouissances avait perdu quelque chose de son énergie primitive. L'amour de la chose publique s'éteignait peu à peu au cœur de ces populations amollies par le luxe. Le rôle des Etats généraux se bornait à peu près à consentir aux subsides ou à les refuser. Les troupes n'étant plus fournies par les provinces, l'esprit mercenaire des soldats les rendait indifférents à la cause qu'ils soutenaient et, à l'exception

des bandes d'ordonnance qui se montaient à trois mille hommes, il n'y avait plus d'armée nationale. La navigation elle-même, cette partie si importante des ressources et des forces de la Belgique, échappait en quelque sorte des mains des Brabançons et des Flamands pour passer aux Hollandais, aux Zélandais et aux Frisons. Là se trouvait la pépinière des matelots; là se concentraient la pêche et le commerce de grains et de bois; là se faisaient les expéditions vers le Nord et la Baltique.

Presque tous les nobles, à cette époque, se trouvaient dans un état de gêne et de détresse. Ce mal avait sa source principale dans le nouveau système militaire qui prolongeait la durée des campagnes. Les gentilshommes, qui servaient d'abord pendant trois mois au plus, se voyaient maintenant forcés de rester des années sous les armes. C'était leur ruine. Une lettre de Guillaume de Nassau nous montre que ses honoraires comme général en chef de l'armée de Charles-Quint, en 1555, s'élevaient à trois cents florins par mois, tandis qu'il en dépensait deux mille cinq cents. Aussi ce prince, que l'on surnommait le riche, était-il lui-même obéré à la fin de la guerre.

L'organisation ecclésiastique de nos provinces laissait beaucoup à désirer en face du

relâchement des mœurs et de la propagation rapide des nouvelles erreurs. A la fin du règne de Charles-Quint, il n'y avait pour toute l'étendue de la Belgique et de la Hollande actuelle que quatre sièges épiscopaux, Tournai, Arras, Cambrai et Utrecht. Il faut y joindre l'évêché de Liège dont le titulaire était, au temporel, prince indépendant. Tous ces sièges épiscopaux étaient soumis à deux métropoles étrangères. Les évêques de Liège et d'Utrecht étaient suffragants de l'archevêché de Cologne, les trois autres avaient pour métropolitain l'archevêque de Reims. L'immense étendue de ces diocèses, la diversité des langues, la différence des mœurs et des habitudes ne permettaient pas aux premiers pasteurs de veiller avec une activité efficace sur leurs troupeaux. Beaucoup d'ecclésiastiques chargés du soin des âmes s'acquittaient avec une négligence déplorable de leurs importantes fonctions. La trop faible action du sacerdoce, jointe aux efforts des novateurs, facilitait le progrès de l'hérésie au même degré que la dépravation morale des populations. Charles-Quint avait compris le danger de cette situation et il fit à plusieurs reprises des tentatives, malheureusement infructueuses, pour augmenter le nombre des évêchés aux Pays-Bas. Il faut donc le proclamer hautement, lorsque Philippe II entreprit de réaliser un des

vœux les plus ardents du grand monarque dont ce prince était le fils et l'héritier, il avait en vue « une mesure politique, sage, réclamée par le bien de la religion et les besoins spirituels des peuples (1). »

La trève de Vaucelles avait été conclue pour cinq ans. Dès le mois de janvier 1557, cette trève était violée par Henri II, qui fit entrer une armée en Italie sous le commandement du duc de Guise et une autre en Artois ayant à sa tête le connétable Anne de Montmorency. Mais Philibert, duc de Savoie, que Philippe II avait appelé au gouvernement général des Pays-Bas, pénétra en France à son tour et entreprit le siège de Saint-Quentin. Il avait sous ses ordres soixante mille hommes de diverses nations dont la cavalerie d'élite belge, connue sous le nom de *bandes d'ordonnance*, formait la partie la plus redoutable. Le connétable de Montmorency, ne se sentant point assez fort avec ses vingt-huit mille hommes pour tenter une bataille, se contenta de jeter quelques secours dans la place à travers les marais dont elle était entourée. Mais cette entreprise hardie lui coûta cher. Le jeune comte d'Egmont, qui commandait une partie des bandes d'ordonnance et qui unissait à une

(1) M. Gachard.

valeur impétueuse un coup-d'œil prompt et sûr, lança hardiment ses cavaliers sur les postes que l'ennemi avait placés dans les marais pour couvrir la retraite. Ayant forcé le passage, il arrêta l'armée française dans ce mouvement difficile; puis, tandis que Montmorency hésitait, il chargea la première ligne, culbuta les gens d'armes français et les mit en fuite. L'infanterie formée en carré tint ferme jusqu'à l'arrivée de quelques canons qui ouvrirent ses rangs, mais alors les bandes d'ordonnance l'enfoncèrent avec un affreux carnage. Les Français laissèrent sur le champ de bataille quatre mille morts; Montmorency fut fait prisonnier; cent drapeaux ou cornettes et dix-huit pièces de canon restèrent aux mains du vainqueur. Telle fut la fameuse journée de Saint-Quentin dont Philippe consacra plus tard le souvenir par la fondation de l'Escurial (1). La ville fut prise d'assaut dix-sept jours après, le 29 août, et l'amiral Gaspard de Colligny qui commandait la garnison partagea la captivité du connétable.

L'alarme était générale en France. « Il n'y avoit homme, dit un écrivain contemporain, qui sût ce qu'il devoit faire, et les gens de guerre étoient si étonnés qu'on ne les pouvoit

(1) La bataille s'était donnée le 18 août, jour de Saint-Laurent. La disposition des bâtiments présente la forme d'un gril, instrument du martyre de ce saint auquel le palais fut dédié.

rassurer. » Malheureusement on ne sut pas ou on n'osa pas user de la victoire. Les Français profitèrent de la mauvaise saison pour reprendre l'offensive. Le duc de Guise, revenu d'Italie, avait été investi de la lieutenance générale du royaume. Le 8 janvier 1558, il se rendit maître de la ville et du port de Calais, mal gardés par les Anglais qui les croyaient inattaquables à cette époque de l'année. Au printemps, deux corps ennemis entrèrent l'un dans le Luxembourg, l'autre dans la Flandre. Le premier prit Thionville et Arlon, le second Bergues et Dunkerque.

Ce fut encore le comte d'Egmont qui arrêta le progrès des armées françaises. Le corps qui avait pris et pillé Dunkerque retournait vers Calais, chargé de butin. Le comte, qui commandait en Flandre, réunit quelques milices et, y ayant joint un nombre assez considérable de cavaliers, se jeta, le 13 juillet, sur le passage de l'ennemi aux environs de Gravelines. C'était aux bords de la mer, sur une plage nue et unie. Il renversa la cavalerie française du premier choc, mais éprouva quelque résistance quand il fut arrivé jusqu'aux piquiers ennemis. Alors il fit avancer son infanterie, qui donna avec tant de vigueur que les *lansquenets* (1)

(1) De l'allemand *landsknecht,* serviteur de la terre. On appe-

élevèrent leurs armes en l'air pour demander quartier. La déroute de l'armée française fut complète. Deux mille hommes restèrent sur le carreau et le maréchal de Termes, qui commandait, fut fait prisonnier avec plusieurs officiers de distinction.

Des conférences s'ouvrirent à l'abbaye de Cercamp et se continuèrent à Câteau-Cambrésis. Le 3 avril 1559, la paix y fut définitivement signée entre la France, l'Espagne et l'Angleterre. Philippe s'engageait à restituer Saint-Quentin, Châtelet et Ham. Henri, de son côté, devait évacuer les places du Luxembourg, mais Calais et ses dépendances lui demeuraient pour huit ans. La mort de la reine Marie d'Angleterre, arrivée le 15 novembre 1558, et l'avènement d'Elisabeth, animée de tout autres sentiments envers le catholicisme et l'Espagne, avaient hâté la conclusion de cette paix.

A peine ce traité fut-il conclu que Philippe manifesta le désir de retourner en Espagne. Mais il voulut auparavant organiser d'une manière forte et stable l'administration du pays. Le duc de Savoie, remis en possession de ses états par la paix de Câteau-Cambrésis, se disposait à rentrer dans son duché. Le roi

lait ainsi dans l'origine les valets d'armée qui accompagnaient les *reitres* ou cavaliers allemands. Plus tard on donna ce nom à des troupes de soldats mercenaires, presque tous allemands.

confia le gouvernement général des Pays-Bas, devenu ainsi vacant, à Marguerite, duchesse de Parme, fille naturelle de Charles-Quint (1). C'était une femme d'un tempérament viril, d'une intelligence prompte, d'un jugement excellent et d'une grande piété.

Philippe conserva, pour assister la gouvernante, les trois conseils collatéraux institués par Charles-Quint. C'était au conseil d'état que le principal rôle était attribué dans le gouvernement. Sur les six membres qui le composaient, trois avaient vieilli au service de l'empereur; leur dévouement à la royauté et à la religion catholique était complet. Le plus remarquable de ces trois hommes était l'évêque d'Arras, Antoine Perrenot de Granvelle. La supériorité de son esprit s'était annoncée de bonne heure et il l'avait cultivé par d'excellentes études à Padoue, à Louvain et à Douai. Il possédait sept langues, qu'il lisait et écrivait couramment. Admis de bonne heure dans la confiance de l'empereur et initié aux affaires les plus importantes, il y déploya une activité extraordinaire. Travailleur infatigable, on le vit quelquefois occuper en même temps cinq

(1) Elle était née à Audenarde en 1522 et avait eu pour mère une demoiselle de cette ville, appelée Jeanne Vander Ghernst. Marguerite avait pour époux Octave Farnèse, duc de Parme et de Plaisance.

secrétaires écrivant sous sa dictée en autant de langues différentes. Charles-Quint l'avait recommandé à Philippe son fils comme un homme tout à fait sûr. Aussi zélé que le roi pour le maintien de la vraie foi, son naturel accommodant, s'il avait été laissé à lui-même, lui eût peut être fait adopter une politique différente de celle qu'inspirait à Philippe son caractère sévère et inflexible (1). Le principal reproche adressé à Granvelle est d'avoir fait trop d'étalage de son crédit et de son opulence. A côté de lui siégeait un jurisconsulte frison d'une science profonde, d'un caractère probe et d'une pénétration plus qu'ordinaire, c'était Viglius d'Aytta de Zuichem, président du conseil privé. Le troisième membre de la fraction conservatrice du conseil d'état était le comte Charles de Berlaymont, d'une ancienne famille du Hainaut, homme de mérite et de résolution, spécialement versé dans les matières de finances. L'évêque d'Arras, Viglius et Berlaymont formaient ce qu'on appelait *la consulte*, c'est à dire le conseil secret de la gouvernante. Des instructions secrètes lui prescrivaient de se concerter avec la consulte dans les affaires les plus importantes.

En face de ces hommes d'affaires et d'expé-

(1) C'est la remarque de l'historien Prescott.

rience figuraient deux grands seigneurs, animés d'autres sentiments, et qui constituaient, au sein du conseil, ce que nous appellerions aujourd'hui le parti de l'opposition. Ces hauts personnages étaient le prince d'Orange et le comte d'Egmont. Le sixième membre du conseil, Philippe de Stavele, sire de Glayon, n'y eut qu'une position fort effacée et sans influence sur les évènements. Il en est tout autrement des deux précédents. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, était originaire d'Allemagne, mais il possédait de grands biens en France et en Belgique (1). Charles-Quint l'avait distingué de bonne heure; il l'avait conservé neuf ans auprès de sa personne, l'avait formé lui-même aux affaires politiques et il l'honora toujours d'une confiance au-dessus de son âge. Elevé dans le luthéranisme, d'Orange avait professé le catholicisme à la cour de l'empereur, mais il paraît avoir toujours manqué de convictions religieuses. Doué d'un génie vaste et profond, il savait voiler sa pensée sous une réserve impénétrable et il reçut de ses contemporains le surnom de Guillaume le Taciturne. Mais si personne ne s'entendait mieux à cacher son avis

(1) Il était né à Dillembourg, le 25 avril 1533, de Guillaume le Vieux, chef des Nassau-Dillembourg et d'une comtesse de Stolberg. Il avait hérité la principauté d'Orange de son cousin René de Nassau-Châlons, blessé mortellement devant Saint-Dizier en 1544.

même à ceux qui marchaient d'accord avec lui, personne aussi n'avait plus de sagacité pour découvrir les secrets des autres. Quoique sobre de paroles dans les circonstances ordinaires, il savait déployer au besoin une éloquence des plus persuasives et ce don l'aida à acquérir l'immense ascendant dont il jouit auprès de ses compatriotes. Dans la vie ordinaire, il se montrait joyeux compagnon, grand chasseur et très mauvais ménager. Lamoral, prince de Gavre et comte d'Egmont (1), n'avait ni la portée ni l'habilité politique du prince d'Orange, mais il réunissait à un haut degré les qualités physiques et morales qui imposent le plus aux hommes : la naissance, la fortune, une brillante valeur, la vigueur et la beauté du corps, un caractère généreux, des manières ouvertes et affables. Seulement la décision manquait à son esprit et la fermeté à ses desseins. Sa pensée flottait entre les opinions diverses. Autant il était brave sur le champ de bataille, autant il montrait de timidité dans le conseil, où il ne fut qu'un instrument du Taciturne.

Pour compléter l'organisation administrative des Pays-Bas, Philippe pourvut au gouverne-

(1) Né au château de la Hamaide, près de Lessines, en 1522. La maison d'Egmont, originaire de Hollande, possédait des biens considérables en France. Lamoral d'Egmont avait épousé la duchesse Sabine de Bavière. Il était chevalier de la Toison d'or depuis 1546.

ment des diverses provinces. La Flandre et l'Artois furent confiés au comte d'Egmont; la Hollande, la Zélande et la seigneurie d'Utrecht, à Guillaume de Nassau; la Frise et l'Over-Yssel, à Jean de Ligne, comte d'Aremberg; le Luxembourg, à Pierre-Ernest, comte de Mansfelt; le comté de Namur, à Charles de Berlaymont; la Gueldre et le comté de Zutphen, à Charles de Brimeu, comte de Meghem; le Hainaut, y compris le Cambrésis, à Jean de Glimes, marquis de Berghes; Tournai et le Tournaisis, à Floris de Montmorency, baron de Montigny, frère du comte de Horne. Ce dernier était alors amiral des Pays-Bas. Le gouverneur, *stadhouder,* avait le commandement des troupes dans sa province ainsi que la surveillance de l'administration civile et des tribunaux.

Rien ne semblait plus retenir le roi en Belgique. Avant de quitter nos provinces, il réunit les Etats-généraux à Gand, le 7 août 1559. A cette assemblée assistaient le roi, le duc Emmanuel Philibert de Savoie et la duchesse de Parme. Philippe fit annoncer aux Etats que le duc de Savoie avait été contraint de renoncer au gouvernement général et qu'il l'avait remplacé par Marguerite, « à cause de la singulière affection qu'elle avoit toujours portée aux pays de pardeçà, comme y ayant été née et nourrie,

et sachant les langues d'iceux. » Il ajouta ensuite qu'il voulait toujours suivre les traces de son père dans le maintien de la foi catholique et qu'il avait chargé la gouvernante de « faire diligemment exécuter les édits de l'empereur pour l'extirpation des erreurs régnantes. » Après cela, il recommandait la bonne administration de la justice, « sans laquelle la république est un corps mort et sans âme. » Le roi terminait en disant qu'il se confiait en « ses bons, loyaux et affectionnés sujets; » qu'il les assisterait de sa personne toutes les fois que la chose serait nécessaire et qu'il emploierait volontiers tout ce qu'il tenait de Dieu pour leur bien, prospérité et repos.

Les Etats présentèrent le lendemain une remontrance à Philippe dans laquelle ils lui demandaient que les troupes étrangères restées en Belgique depuis la conclusion de la paix fussent renvoyées et que les affaires intérieures fussent administrées de l'avis des seigneurs du pays. Sans les nommer, c'étaient les soldats espagnols qu'avaient en vue les Etats dans le premier point de leur remontrance; le second était évidemment dirigé contre Granvelle. Le roi en fut vivement contrarié. « Et moi, suis-je donc aussi un étranger? dit-il; me renverront-ils avec mon armée? » Il répondit cependant avec beaucoup de modération que les nomina-

tions qu'il avait faites prouvaient bien qu'il n'entendait pas introduire les étrangers dans l'administration du pays et, quant aux troupes espagnoles, qu'il les aurait emmenées avec lui, s'il avait connu plus tôt le désir des Etats; qu'il les retirerait du reste au bout de trois ou quatre mois et qu'il se chargeait de leur solde en attendant.

Une flotte magnifique l'attendait dans le port de Flessingue pour le conduire en Espagne. Philippe se mit en mer le 25 août. Les ambassadeurs étrangers et un grand nombre de seigneurs belges l'accompagnèrent jusqu'au moment de l'embarquement. On rapporte qu'en ce moment-là même, il se tourna vers le prince d'Orange et lui reprocha d'avoir été l'instigateur de l'opposition qu'il avait rencontrée au sein de l'assemblée de Gand. Le prince voulut en vain, ajoute-t-on, rejeter la décision sur les Etats : le roi repartit avec amertume : « Ce ne sont point les Etats, mais vous, vous, vous seul (1). » La traversée fut courte et favorisée. Le 29 août 1559, le roi était arrivé en vue du port de Laredo, quand le temps changea tout à coup. Une tempête furieuse dispersa la flotte;

(1) *No los estados, ma vos, vos, vos.* On fait remarquer que cette répétition de *vos,* dans la langue espagnole, est une expression de mépris. L'anecdote, du reste, est d'une authenticité douteuse.

Philippe gagna la côte dans une barque conduite par un pilote expérimenté, mais il eut la douleur de voir le vaisseau qui l'avait porté disparaître, comme les autres, sous les flots, avec l'inestimable cargaison qu'il rapportait des Pays-Bas. C'étaient des meubles précieux, des tapisseries, des pierreries, des objets de sculpture, des tableaux, riches productions de l'art flamand et italien que son père avait passé plusieurs années à réunir.

CHAPITRE II.

LA BELGIQUE SOUS LE GOUVERNEMENT DE MARGUERITE DE PARME.

Embarras de la gouvernante. — Départ des soldats étrangers. — Érection des nouveaux évêchés. — L'esprit d'opposition va se fortifiant de plus en plus. — Progrès de l'hérésie. — Impopularité de Granvelle. — Il est rappelé par le roi. — Difficultés croissantes. — Troubles religieux. — Voyage du comte d'Egmont en Espagne. — Compromis des nobles. — Requête présentée en grande cérémonie par les nobles à la duchesse de Parme. — Les gueux. — Conduite ambigüe du prince d'Orange. — Assemblée de Saint-Trond. — La situation religieuse s'aggrave de plus en plus. — Anxiétés de la gouvernante. — Concessions. — Dévastation des églises. — Consternation de la gouvernante; concessions faites par elle. — Réaction dans le pays au profit de l'autorité. — Conduite énergique de Noircarmes dans le Hainaut. — Siège et prise de Valenciennes. — Indignation du roi à la nouvelle des excès des iconoclastes. — Envoi du duc d'Albe aux Pays-Bas. — Arrestation des comtes d'Egmont et de Horne. — Démission et départ de Marguerite de Parme.

Marguerite ne tarda pas à voir surgir les difficultés autour d'elle. Une des premières fut le renvoi des soldats espagnols. Le roi en avait

confié le commandement au prince d'Orange et au comte d'Egmont, et il leur aurait été facile de maintenir la discipline dans une troupe aussi peu nombreuse. Cependant les plaintes se multipliaient sur les désordres et les violences commises par ces soldats dans leurs cantonnements, et ces plaintes alimentaient l'irritation publique. Le roi, de son côté, dans un but politique ou sous l'impression de son ressentiment, les retint dans nos provinces plus longtemps qu'il ne l'avait promis. La duchesse finit par s'effrayer de l'effervescence des esprits et prit sur elle de faire partir ces étrangers, sans y être autorisée, au commencement du mois de décembre 1560.

L'érection des nouveaux évêchés occasionna de plus grands embarras. Philippe, se conformant aux dernières instructions de son père, avait envoyé à Rome le docteur Sonnius (1), pour négocier l'affaire avec le pape Paul IV. Sonnius revint aux Pays-Bas avec une bulle datée du 15 mai 1559, portant érection de quatorze nouveaux évêchés ajoutés aux quatre sièges déjà existants. Rien de plus raisonnable et de plus utile que cette organisation. Malines

(1) Ainsi appelé du village de Son, dans la Campine brabançonne, où il était né. Son vrai nom était François Van de Velde ; il fut le premier évêque de Bois-le-Duc et passa ensuite au siège d'Anvers qui n'avait pas été occupé avant lui.

était érigée en métropole, ayant six nouveaux sièges épiscopaux dans sa circonscription, Gand, Bruges, Anvers, Ypres, Bois-le-Duc et Ruremonde. Au midi, les évêchés de Tournai, d'Arras, de Namur et de Saint-Omer avaient pour métropole Cambrai érigé en archevêché; cinq nouveaux diocèses, créés dans les provinces septentrionales, ressortissaient à l'archevêché d'Utrecht. Liège restait isolée comme siège épiscopal et comme principauté.

La bulle papale fut publiée le 8 janvier 1560, mais, chose triste à dire, elle rencontra beaucoup d'opposition. Les anciens évêques réclamaient contre le démembrement de leurs diocèses; les abbayes se plaignaient de ce que la dotation des nouveaux diocèses était prise sur une partie de leurs revenus; la noblesse était mécontente parce qu'elle craignait de voir diminuer son influence au sein des Etats, où les nouveaux prélats devaient siéger. Quant au peuple, on lui faisait peur de l'établissement de l'inquisition espagnole aux Pays-Bas, bien qu'aucune tentative n'ait jamais eu lieu pour l'y introduire.

Peu à peu l'opposition avait formé un parti qui devenait plus compacte et plus redoutable chaque jour. Les comtes d'Egmont et de Horne, qui tenaient le premier rang dans la noblesse, étaient subjugués par l'ascendant du prince

d'Orange et se laissaient diriger par lui en toutes choses. Ils entraînaient avec eux la plus grande partie des nobles, jaloux des étrangers et mécontents de la faible part qu'ils avaient au gouvernement. C'était surtout contre Granvelle que l'opposition était dirigée. On le rendait responsable de toutes les mesures impopulaires prises par l'administration; on le représentait comme l'espion et le familier de l'inquisition d'Espagne et comme le délateur des Belges à Madrid.

Cependant l'hérésie faisait les progrès les plus alarmants et commençait à mettre la chose publique en péril. Jean Calvin (1), marchant sur les traces de Martin Luther, avait arboré l'étendard de la réforme en France; puis, chassé de ce pays, il s'était réfugié à Genève, y avait établi, au nom du libre examen, avec le siège de son enseignement, sa domination hautaine jusqu'à l'intolérance et sévère jusqu'à la cruauté. Genève était devenue la Rome du protestantisme. Les sectateurs de la nouvelle doctrine s'étaient multipliés très rapi-

(1) Jean Calvin, le second chef de la réforme, était né en 1509 à Noyon en Picardie. Il publia à Bâle, en 1535, un exposé de sa doctrine sous le titre d'*Institutio religionis christianæ*. Devenu tout puissant à Genève, il prétendit réformer les mœurs aussi bien que les croyances et fit brûler le malheureux Servet pour avoir attaqué le dogme de la Sainte-Trinité (1553). Il y mourut en 1564.

dement chez nos voisins du midi, et les protestants français étaient arrivés en peu de temps à organiser une ligue politique qui prit bientôt le caractère d'une véritable conspiration contre la constitution de l'état. Cathérine de Médicis (1) la favorisa et la combattit tour à tour, selon les variations de sa politique. Il y eut alors deux partis en France : l'un reconnaissait pour chefs l'amiral de Coligny et le prince de Condé; l'autre, les Guise et le connétable de Montmorency. La ligue protestante avait acquis de telles forces, qu'elle osa former le projet de se rendre maîtresse de la personne du roi, de massacrer ses ministres et de s'emparer du gouvernement. Peu s'en fallut que ce hardi projet ne fût mis à exécution. Le 26 décembre 1561, les protestants étaient assemblés pour entendre le prêche d'un de leurs ministres à Paris. Importunés par le bruit des cloches de l'église de Saint-Marceau, ils sommèrent les catholiques de cesser leur sonnerie. Ceux-ci s'y étant refusés, ils tombèrent, l'épée à la main, sur la multitude désarmée et en massa-

(1) Catherine, fille de Laurent II de Médicis, duc d'Urbain. était née à Florence en 1519. Elle épousa, en 1533, le deuxième fils de François Ier, qui fut plus tard Henri II. Après la mort de son époux et celle de son fils aîné François II, elle s'empara de la régence du royaume, pendant la minorité de son second fils Charles IX. La ruse et la dissimulation furent ses principaux moyens de gouvernement. Catherine de Médicis mourut en 1589.

crèrent une grande partie. Puis, tournant leur fureur sur le temple même, ils brisèrent les portes du tabernacle, en arrachèrent les vases sacrés, foulèrent aux pieds les saintes hosties et mirent en pièces les croix, les tableaux et les statues. L'édit de janvier 1562, qui permettait aux réformés, comme on les appelait, l'usage public de leur religion, fut le signal d'une guerre civile dont ils prirent partout l'initiative et qui couvrit la France de ruines.

La réforme allait suivre une marche analogue en Belgique. Le commerce que notre pays faisait en Allemagne y avait introduit de bonne heure le protestantisme. Les résidents étrangers, les mercenaires allemands et suisses avaient contribué à le propager. Ce mouvement de propagande n'avait pas été moins actif, un peu plus tard du côté du midi. Les huguenots (1) avaient pénétré en nombre considérable dans nos provinces-frontières; ils y répandirent des livres écrits en langue française où les nouvelles doctrines étaient exposées sous des couleurs trompeuses et qu'on lisait avec avidité. Les ministres, après s'être fait entendre d'abord dans des conventicules nocturnes, finirent par tenir leurs prêches en

(1) Ce nom, donné aux partisans de la réforme en France, est dérivé probablement de l'allemand *eidgenossen*, associés, confédérés.

plein air. Des centaines et des milliers de personnes s'y rendaient, en chantant publiquement les psaumes traduits en vers français par Marot (1).

La licence des opinions s'était étendue bientôt de la religion à la politique. Le même esprit d'examen qui s'attaquait aux bases de l'unité religieuse ébranlait du même coup les fondements de la société civile. On commençait à discuter hardiment jusqu'où s'étendaient les droits du souverain et les devoirs des sujets. En présence d'une situation aussi inquiétante, la gouvernante était en proie à des embarras de toute sorte et à une grande perplexité. L'opposition ne faisait que grandir contre Granvelle que le prince d'Orange et les nobles à sa suite avaient résolu de perdre dans l'opinion publique. Il leur était devenu plus odieux encore, depuis qu'il avait été élevé au siège archiépiscopal de Malines et revêtu de la pourpre romaine le 26 février 1561. Mais le plus grand crime du cardinal était d'avoir percé à jour les intentions du Taciturne qui, dès lors et d'après ses propres aveux, avait formé le dessein d'un bouleversement complet dans les Pays-Bas.

(1) Clément Marot, né à Cahors en 1495, mort en 1544 dans l'indigence, après une vie agitée et scandaleuse. Ses poésies profanes ont beaucoup d'agrément, mais il a échoué complètement dans sa traduction des psaumes.

Philippe avait prescrit à la gouvernante de lever deux mille hommes et de leur faire passer la frontière pour défendre les catholiques français. Cette mesure rencontra une vive opposition dans le conseil d'état. Le parti de l'opposition prétendait qu'on ne pouvait dégarnir le pays de ses forces dans l'état actuel des esprits et que, d'ailleurs, on ne pourrait marcher contre les protestants français sans s'attirer à dos les protestants allemands. Granvelle, au contraire, regardait la mesure ordonnée par le roi comme essentielle à la sécurité des Pays-Bas eux-mêmes. La gouvernante, ainsi tirée en sens divers, hésitait à prendre une décision. Le prince d'Orange et le comte d'Egmont la pressèrent alors de réunir les Etats généraux, mais le roi, dans des instructions secrètes, avait prescrit de ne consentir sous aucun prétexte, avant son retour, à la réunion de cette assemblée. Granvelle aussi avait grande peur de *ce méchant animal, qu'on nomme le peuple*. On résolut donc de convoquer les chevaliers de la Toison d'or pour aviser dans les circonstances extraordinaires où l'on se trouvait, et ils s'assemblèrent en effet à Bruxelles, au mois de mai 1562. Les avis étaient partagés parmi eux et on résolut d'envoyer au roi l'un des principaux seigneurs du pays pour lui exposer de vive voix la situation des affaires. Cette mis-

sion fut confiée à Florent de Montmorency, baron de Montigny et frère du comte de Horne. Montigny fut parfaitement reçu par Philippe; à son retour d'Espagne en décembre 1562, il fit au conseil d'état un rapport des plus favorables sur les dispositions du roi et annonça que celui-ci se proposait de revenir aux Pays-Bas, dès que les affaires qui l'avaient retenu jusque-là auraient été réglées.

Ce résultat ne faisait pas le compte de l'opposition. Le prince d'Orange et ses amis imaginèrent d'écrire une lettre collective au roi pour demander le rappel de Granvelle. Cette lettre, signée par le prince et par les comtes d'Egmont et de Horne, fut expédiée le 11 mars 1563. Le roi y ayant fait une réponse dilatoire, les signataires de la première lettre lui en écrivirent une seconde pour le prier de ne pas trouver mauvais qu'ils n'assistassent plus aux séances du conseil d'état où les avis de Granvelle étaient seuls écoutés, et de fait ils s'abstinrent complètement d'y paraître à l'avenir. La duchesse était dans une perplexité plus grande que jamais. Convaincue de l'impossibilité de gouverner plus longtemps le pays dans une pareille situation, elle se décida à envoyer elle-même son secrétaire intime, Armenteros, en Espagne, pour exposer au roi la nécessité d'éloigner le cardinal, quels que fussent ses

capacités, son expérience des affaires et son dévouement au trône et à l'autel. Armenteros revint à Bruxelles à la fin de janvier 1564. Il était porteur d'une lettre du roi pour le cardinal. Philippe engageait celui-ci à faire une absence de peu de durée pour aller voir sa mère en Bourgogne. Granvelle comprit sans peine la volonté du roi et quitta la Belgique le 13 mars suivant. A partir de son départ, dit un protestant célèbre, *tout alla sens dessus dessous dans l'ordre civil comme dans l'ordre religieux* (1).

La joie des nobles, débarrassés du cardinal, fut à son comble. On eût dit, selon la remarque d'un témoin oculaire (2), des enfants échappés de l'école. D'abord tout marcha bien. Les membres de l'opposition déclarèrent qu'ils étaient prêts à rentrer au conseil d'état, à condition, bien entendu, que Granvelle ne revînt point, car, disaient-ils à la gouvernante, le retour de cet homme néfaste pourrait lui coûter la vie à elle-même et les Pays-Bas à Philippe. Les mécontents reprirent donc leur place au conseil et bientôt ils y furent à peu près les maîtres. Ce n'était plus à la gouvernante qu'on présentait les requêtes, mais au prince d'Orange.

(1) *Omnia religionis et imperii sus deque versa sunt.* Grotius, *Annales,* lib. I.

(2) Viglius.

Marguerite, dominée par l'ascendant du prince, n'écoutait plus Viglius ni Berlaymont. Le désordre passa de Bruxelles dans les provinces. Les gouverneurs, les magistrats des villes ne connaissaient plus d'autre règle que leur caprice. Les charges publiques devinrent un objet de commerce et de spéculation ; la justice même fut mise à l'encan. Pour mieux anéantir encore l'autorité de la duchesse, le prince proposa de réunir les trois conseils en un seul où l'on ferait entrer douze chevaliers de la Toison d'or. Le projet ne passa pas ; d'Egmont lui-même y fit opposition.

Cependant la situation religieuse empirait de plus en plus. Le nombre des protestants s'était considérablement accru. La propagande devenait chaque jour plus active. On faisait circuler des pamphlets séditieux dans lesquels on invitait le gouvernement à confisquer les biens ecclésiastiques et à les appliquer au service de l'Etat, comme cela avait été fait en Angleterre. A Valenciennes, on avait vu la foule délivrer ceux que les magistrats envoyaient au supplice ; à Bruges, à Bruxelles, la populace entra dans les prisons et libéra les captifs ; à Anvers, à la suite de l'exécution d'un moine apostat, on trouva affichés sur les murs des édifices publics des placards écrits avec du sang, renfermant des menaces de vengeance

contre ceux qui avaient pris part à l'exécution. Il n'en faudrait pas conclure cependant que ces exécutions fussent très-nombreuse. L'historien protestant de la réforme dans les Pays-Bas (1) n'en cite en tout que dix-sept pendant l'année 1564.

Il fallait un remède prompt à l'anarchie qui menaçait d'envahir entièrement le pays. On résolut, au conseil d'état, d'envoyer le comte d'Egmont en Espagne pour exposer cet état de choses à Philippe et aviser avec lui aux mesures que réclamait la situation. L'attachement du comte à la foi catholique paraissait le recommander au roi, en même temps que ses qualités brillantes, ses exploits, ses manières populaires lui avaient valu l'affection de tous les rangs de la nation. La gouvernante le chargea de représenter au monarque la condition déplorable de nos provinces, l'épuisement des finances, la décadence de la religion, les symptômes de rébellion qu'on remarquait dans le peuple. Il devait presser Philippe de se rendre en personne et au plus tôt dans les Pays-Bas, car c'était le seul remède efficace aux maux du pays. Le comte d'Egmont partit pour sa destination le 5 février 1565 et fut reçu par le roi de la façon la plus distinguée et la

(1) Brandt.

plus bienveillante. Il revint très satisfait à Bruxelles, au commencement d'avril, porteur de lettres closes pour la gouvernante. Le roi déclarait qu'il préfèrerait perdre mille fois la vie plutôt que de permettre qu'il fût porté atteinte à la religion. Il recommandait de tirer le peuple de son ignorance et d'instruire chrétiennement la jeunesse pour soustraire les populations à la contagion de l'hérésie et rendre ainsi d'une application plus rare les peines portées contre les hérétiques obstinés. Enfin il émettait l'avis qu'il serait peut-être préférable de ne pas appliquer ces peines en public.

Cette réponse ne fit qu'augmenter le mécontentement des nobles et du peuple. Une nouvelle lettre du roi, du 17 octobre 1565, confirmant le maintien des édits, mit le comble à l'animosité publique. La gouvernante, effrayée et ne sachant quel parti prendre, réclama l'avis du conseil d'état et des chevaliers de la Toison d'or. Viglius exprima l'opinion qu'il y avait lieu de suspendre la publication et l'exécution des ordres du roi, mais le prince d'Orange se montra d'une opinion différente. Ces ordres du roi étaient trop formels, selon lui, pour qu'on pût en différer l'exécution. Viglius insista fortement et déclara qu'il prenait sur lui seul toute la responsabilité du délai. Ce fut en vain. La gouvernante se rangea du côté du prince.

La séance avait duré jusqu'à minuit. Au sortir, on entendit celui-ci dire, en se frottant les mains : « Nous allons assister au commencement d'une belle tragédie (1). » La gouvernante fit expédier immédiatement aux gouverneurs des provinces le commandement d'exécuter ponctuellement les édits de l'empereur et du roi concernant la religion.

La publication des dépêches royales causa un tumulte effroyable dans le pays. On s'imaginait voir l'inquisition d'Espagne déjà introduite aux Pays-Bas. Des attroupements se formaient dans les rues et sur les places publiques; des réunions clandestines se tenaient dans les bois et jusque dans les faubourgs des grandes villes; des milliers de pamphlets séditieux se propageaient avec une incroyable rapidité; dans plus d'une localité, des placards cloués aux portes des magistrats portaient que Rome attendait un Brutus; d'autres, affichés aux abords des hôtels du prince d'Orange et du comte d'Egmont, les appelaient à se montrer et à sauver leurs concitoyens. Au milieu de l'agitation générale, on vit paraître sur la scène des acteurs qui n'y avaient pas figuré auparavant. C'étaient des nobles, déchus et

(1) Nous le savons par le témoignage de Viglius, dans sa vie écrite par lui-même.

appauvris en grande partie; plusieurs avaient fait leur éducation à Genève et s'y étaient imbus des doctrines du calvinisme. Parmi ces derniers dominait Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, esprit vif et brillant, mais qui traitait les choses religieuses avec une déplorable légèreté et qui, après avoir prêché longtemps la tolérance, se livra, quand il eut le pouvoir, aux actes les plus intolérants. Une vingtaine de ces gentilshommes se réunirent, au mois de novembre, à Bruxelles, dans l'hôtel du comte de Culembourg (1) et y formèrent une ligue dont les principales conditions furent consignées dans un écrit connu sous le nom de *compromis* et dont la rédaction est attribuée à Philippe de Marnix. Dans ce document célèbre, ils protestaient que le roi avait été amené par de mauvais conseillers, pour la plupart étrangers, à introduire, en violation de son serment, l'inquisition dans le pays, c'est-à-dire, un tribunal contraire à toute loi divine et humaine, dépassant en barbarie tout ce que la tyrannie a jamais pratiqué, tendant à réduire les Pays-Bas à la misère et leurs habitants au dernier degré de la servitude. C'est pourquoi, disaient-ils, les confédérés, afin de n'être pas la proie

(1) D'autres disent que la réunion eut lieu à Bréda, où s'était retiré le prince d'Orange, au mois de février 1566.

de ceux qui, sous le manteau de la religion, ne cherchent qu'à s'enrichir au prix de la vie et de la fortune de leurs victimes, s'engagent par un serment solennel à s'opposer à l'inquisition, sous quelque forme qu'elle se présente, et à se protéger mutuellement dans leur vie et dans leurs biens. Ils finissaient en protestant qu'ils n'entendaient cependant rien entreprendre contre Dieu ni contre l'autorité du roi.

On ne peut le nier, remarque un historien protestant, ceux qui signèrent cette pièce avaient déjà fait un pas décisif vers la rébellion. Ils se liguaient ouvertement contre l'exécution de la loi et l'autorité de la couronne ; ils accusaient le roi d'avoir violé son serment et de fomenter une persécution qui, sous le prétexte de religion, n'avait d'autre but que de dépouiller ses victimes. Les copies de ce document diffèrent quelque peu entre elles. « Nous en avons une sous les yeux, continue le même écrivain, où l'on range dans la même catégorie, comme pour ajouter à ces allégations une injure personnelle, le mauvais garnement, le prêtre et l'*Espagnol* (1). »

Parmi les premières signatures qui figurent au bas de cet écrit, on remarque des noms qu'on retrouvera plusieurs fois dans la suite de

(1) Prescott.

cette histoire. On y trouve celui du comte Louis de Nassau, frère puîné du prince d'Orange. On y lit également celui d'un homme qui tint une assez grande place dans les premières scènes de la révolution, mais disparut bientôt sans y laisser d'autres traces que celles d'un esprit étourdi et d'un caractère sans consistance. C'était Henri de Bréderode, d'une ancienne famille qui prétendait descendre des comtes de Hollande, mais à qui il ne restait pour toute propriété que la seigneurie de Viane. Les copies du *compromis*, répandues dans tout le pays avec les noms des signataires, se couvrirent en très peu de temps des adhésions d'un grand nombre de personnes non seulement de la petite noblesse, mais du haut commerce et de la riche bourgeoisie.

Il y eut peu de grands seigneurs parmi les signataires du *compromis* et l'on n'y lisait le nom d'aucun membre du conseil d'état. Mais les adhésions s'exprimèrent, dans ces rangs élevés, d'une autre façon. Le prince d'Orange écrivit de Bréda, où il s'était retiré, une lettre à la gouvernante pour l'informer qu'il était prêt à résigner ses fonctions plutôt que d'imprimer une flétrissure à sa famille et à lui-même en exécutant les ordres du roi. Plusieurs autres gouverneurs de provinces déclarèrent qu'ils ne voulaient prendre aucune part au

supplice de tant de milliers de leurs compatriotes. Ces démarches n'étaient propres qu'à tromper l'opinion et à accroître l'agitation du pays. Les bruits les plus fabuleux et les plus alarmants, les craintes le plus follement exagérées se répandaient parmi les populations trompées ainsi par ceux qui auraient dû les éclairer. Un grand nombre de personnes se décidèrent à chercher un refuge contre ces maux imaginaires dans l'émigration. Ce fut l'Angleterre surtout qui reçut ces émigrés volontaires; ils s'établirent à Londres, à Sandwich et dans la ville maritime de Norwich, que la reine Elisabeth leur avait assignée pour résidence. Il en résulta une perte considérable pour l'industrie nationale et la fabrication des étoffes de soie et de laine. A l'intérieur, la résistance commençait à s'organiser contre le gouvernement. Marguerite, un instant découragée, finit par montrer la fermeté qu'on était en droit d'attendre d'une fille de Charles-Quint. Elle renforça les garnisons des forteresses dans tout le pays, appela les bandes d'ordonnance à Bruxelles et leur fit prêter un nouveau serment de fidélité au roi.

Les choses en étaient là, lorsque les confédérés formèrent le dessein de présenter une requête à la gouvernante, au nom du corps entier de la noblesse. Ce projet reçut l'assenti-

ment du prince d'Orange et, selon toute apparence, la pièce fut rédigée dans le palais même du prince à Bruxelles. Quatre cents confédérés, bien montés et bien armés, devaient se rendre dans la capitale, au commencement d'avril, pour mettre le projet à exécution. A cette nouvelle, la duchesse réunit le conseil d'état et les chevaliers de la Toison d'or pour aviser sur la conduite qu'elle avait à tenir. La discussion fut longue et animée. L'avis du prince d'Orange prévalut enfin et la gouvernante consentit à recevoir la députation.

Le 3 avril 1566, les confédérés firent à cheval leur entrée à Bruxelles. Armés comme tous les gentilshommes de l'époque, chacun d'entre eux portait, en outre, une paire de pistolets dans ses arçons. Bréderode et le comte Louis de Nassau marchaient à leur tête. Le surlendemain, à midi, les mêmes hommes se dirigèrent en cortège, par les rues de Bruxelles, jusqu'au palais de la gouvernante. Celle-ci les reçut, entourée des seigneurs de la cour, dans la grande salle attenant à la chambre du conseil. Déconcertée un instant à la vue de tout cet appareil qui semblait avoir quelque chose de menaçant elle se remit bientôt et accueillit gracieusement les députés.

Bréderode présenta la requête à Marguerite en l'accompagnant d'un discours qui se termi-

nait par une protestation de dévouement au roi et au bien-être du pays. La duchesse exprima la satisfaction que ces sentiments lui inspiraient. Il fut convenu que les députés reviendraient le lendemain prendre sa réponse. La requête commençait, comme le *compromis*, mais dans un langage plus respectueux, par une exposition de la détresse où, selon les confédérés, se trouvait le pays. Ils déclaraient ensuite que loin de prétendre dicter des lois à leur souverain, ils priaient humblement la gouvernante de lui représenter la nécessité de convoquer les Etats généraux pour chercher avec eux un remède aux calamités publiques. Ils demandaient enfin une suspension des édits de religion, en attendant que sa majesté eût fait connaître son bon plaisir. Le style simple et modéré de la requête contrastait avec la forme déclamatoire et exagérée du *compromis* ; il était facile d'y reconnaître la main habile du Taciturne.

Les confédérés revinrent le 6 avril au palais et y furent reçus avec la même courtoisie par la gouvernante, mais ils n'obtinrent qu'une réponse vague et évasive. Marguerite se contenta de leur dire qu'elle était disposée à user de toute son influence auprès du roi pour l'amener à condescendre à leurs désirs et qu'elle ferait dans ce but tout ce qui dépendait

de *sa bonté naturelle et accoutumée*. Les confédérés eurent beau insister, les jours suivants, pour obtenir une réponse plus complète et plus explicite. La duchesse finit par leur déclarer en peu de mots et sur le ton de la remontrance que, s'il y avait à l'avenir de nouveaux sujets de plainte, ce serait à eux et non à elle qu'il les faudrait imputer et qu'ils eussent à s'abstenir désormais de toute manœuvre secrète et de toute démarche pour entraîner les sujets de sa majesté dans leurs rangs. Pour mieux montrer son mécontentement, elle cassa trois gentilshommes de sa maison qui avaient pris place parmi les confédérés. Marguerite chargea ensuite le marquis de Berghes, gouverneur du Hainaut, et le baron de Montigny d'aller soumettre au roi la requête des confédérés.

La semaine que ceux-ci passèrent à Bruxelles ne fut qu'un long jour de fête. Dans un des banquets donnés à l'hôtel de Culembourg, Bréderode, qui présidait, raconta que la duchesse, comme nous l'avons dit, avait d'abord paru décontenancée en les voyant en si grand nombre, mais que cette émotion s'était calmée bien vite quand elle eut entendu Berlaymont dire que ce n'était qu'*un tas de gueux*. Voyant que ce mot irritait une partie des convives pour lesquels, sans doute, il n'était qu'une trop dure vérité, Bréderode ajouta que lui et ses

amis acceptaient volontiers ce nom puisqu'ils étaient prêts à se faire gueux au service du roi et du pays. Sortant alors de la salle, il y rentra au bout de quelques instants portant une besace et une écuelle de bois et invita l'assistance à boire *à la santé des gueux.* Ce fut bientôt une scène d'orgie. Le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Horne étant entrés au milieu de cette joie bruyante, furent salués par une explosion de cris : *vivent les gueux!* On alla plus loin. Ce nom de gueux devint un signe de ralliement; on y adapta les meubles, les vêtements; on se fit honneur de porter au cou le *sol de gueux :* c'était une médaille en or ou en argent, offrant d'un còté l'effigie du roi avec la devise : *en tout fidèles au roi,* et au revers, deux mains jointes au dessus d'un sac de mendiant et ces mots à l'entour : *jusques à la besace.* Telle fut l'origine de cette dénomination qui servit désormais à désigner le parti des mécontents dans les Pays-Bas. Les confédérés quittèrent Bruxelles, le 10 avril, dans le même ordre qu'ils y étaient entrés; aux portes de la ville et en guise d'adieu, ils firent une décharge générale de leurs armes à feu.

Vers le milieu de juillet, deux mille confédérés, ayant à leur tête Bréderode et le comte Louis de Nassau, se réunirent à Saint-Trond,

dans le but, disaient-ils, d'aviser à leur sûreté personnelle. Dans les longues discussions auxquelles ils se livrèrent, le résultat auquel tendait tout ce mouvement commença à se dégager plus visiblement. Pour la plupart il ne s'agissait déjà plus d'une modération de la rigueur des édits, mais d'une tolérance complète de tous les cultes. Quelques catholiques sincères ouvrirent alors les yeux sur la voie fatale où ils étaient entrés et se détachèrent de la ligue profondément blessés. Marguerite, inquiète de cette nouvelle démonstration, avait chargé le prince d'Orange et le comte d'Egmont de s'enquérir des motifs qui l'avaient provoquée. Les confédérés lui envoyèrent une députation pour lui exposer de nouveau leurs griefs. Les députés, au nombre de douze, appelés ironiquement par le peuple *les douze apôtres*, arrivèrent à Bruxelles le 28 juillet, le comte Louis de Nassau en tête. Ils remirent à la gouvernante une requête rédigée en termes hautains dont Marguerite se montra fort mécontente.

La plupart des nouveaux évêques avaient pris possession de leurs sièges et leurs vertus triomphaient peu à peu de tous les obstacles. La commission nommée, sur la recommandation du roi, pour les affaires ecclésiastiques avait émis les avis les plus sages et les mieux appropriés à la situation des choses. Elle avait

insisté sur la réforme des mœurs, l'instruction du peuple et l'éducation de la jeunesse et demandé que les décrets récents du concile de Trente (1), qui avait pourvu à ces besoins, fussent publiés dans le plus bref délai. La commission avait également demandé que, tout en maintenant les édits de Charles-Quint, on engageât les tribunaux à user d'indulgence envers les accusés qui paraîtraient y avoir des titres par leur âge, leur sexe ou leur condition. Les décrets du concile avaient été publiés sans grande difficulté, mais, sur le second point, le roi s'était montré d'une inflexibilité absolue. Malgré tous les moyens employés, le mal n'avait fait que s'accroître. On venait de voir un prêche public se tenir aux environs de Gand; six à sept mille personnes y étaient accourues. Un magistrat de la ville, ayant osé pénétrer dans la foule à cheval et armé, fut si malmené par le peuple qu'il faillit y laisser la vie. D'autres réunions semblables eurent lieu ensuite à Ypres, à Bruges, mais toujours dans les faubourgs. A Valenciennes et à Tournai, les protestants allèrent plus loin : ils deman-

(1) Ville des états autrichiens, sur l'Adige, dans le Tyrol. Le concile célèbre qui s'y tint de 1545 à 1563, avec quelques interruptions, condamna les erreurs des protestants et fit les règlements les plus utiles pour la réforme des abus dans les choses spirituelles.

dèrent qu'on leur accordât une place à l'intérieur de la cité pour y célébrer leur culte. Mais la ville où ces prêches revêtirent le caractère le plus alarmant fut la métropole commerciale des Pays-Bas. Il n'était pas rare, à Anvers, de voir treize ou quatorze mille personnes se presser aux réunions qui se tenaient à peu de distance de l'enceinte urbaine. Toute résistance de la part des magistrats avait été inutile. Les protestants s'emparèrent des clefs de la ville et reconduisirent publiquement leurs ministres, en réclamant à grand bruit un lieu pour leurs assemblées dans le sein même de la cité. Le prince d'Orange, envoyé par Marguerite pour apaiser les esprits, n'obtint leur désistement sur ce point qu'en recourant à des moyens de rigueur. A Bruxelles même, le peuple parcourut de nuit les rues en chantant les Psaumes et en poussant le cri de vivent les gueux! On vit aussi les insignes des confédérés portés par les marchands et les riches bourgeois.

On comprend dans quel embarras et dans quelles inquiétudes devait être plongée la gouvernante. Elle ne se laissait point pourtant aller au découragement et à l'inertie. Elle fit faire des prières publiques dans toutes les églises; elle ordonna aux magistrats des villes de remplir leur devoir et aux bons citoyens de leur prêter main forte; elle commanda aux

étrangers de quitter Anvers, à l'exception de ceux qui s'y livraient au commerce; elle fit afficher partout des placards pour rappeler les pénalités portées par la loi contre les prédicateurs de l'hérésie et promit une récompense de six cents florins à quiconque mettrait la justice sur leurs traces. L'argent finit par lui manquer; elle essaya, mais avec peu de succès, d'en emprunter au haut clergé et aux principales villes. A bout de ressources, elle invoqua de nouveau le secours du roi. Elle avouait que, malgré tous ses efforts, il lui avait été impossible d'empêcher les prêches publics qui avaient lieu sur tous les points du pays. Elle se plaignait amèrement qu'on l'eût laissée, *sans aide et sans ordre, aller en tâtonnant et au hasard.* Elle suppliait de nouveau le roi de faire les concessions qu'on lui demandait. Après de longues hésitations, le roi sembla enfin entrer dans les vues de Marguerite. Il lui écrivit, le 30 juillet 1566, pour lui annoncer qu'il était disposé à apporter des adoucissements à la rigueur des édits, à laisser aux évêques seuls la recherche des hérésies et à accorder une amnistie pour le passé à tous ceux que la gouvernante en jugerait dignes. Philippe ne s'était résolu qu'avec la plus vive répugnance à ces concessions et il eut soin de protester, devant notaire, qu'elles lui étaient arrachées malgré

lui et qu'il se réservait le droit de châtier ceux qui avaient conduit les affaires à de pareilles extrémités.

Au moment même où cette dépêche arrivait en Belgique, d'abominables sacrilèges, des scènes impies et sauvages, que la plume hésite à retracer, s'y préparaient dans ces prêches, qui furent pour les Pays-Bas, dit un historien protestant, ce qu'ont été pour la France les clubs des Jacobins et, pour l'Allemagne et l'Italie, les sociétés secrètes (1). Les prédicateurs, loin de se renfermer dans les sujets religieux, faisaient habituellement des excursions sur le terrain politique et attaquaient les institutions existantes. Ils s'élevaient contre la magnificence étalée dans les églises et les richesses du clergé; ils tonnaient contre le culte des images qu'ils appelaient une idolâtrie et ils conjuraient leurs auditeurs de bannir les idoles non seulement du cœur, mais de la vue elle-même. Ces excitations fanatiques finirent par porter les fruits qu'on devait naturellement en attendre.

Le 14 août, veille de la fête de l'Assomption, une foule, composée d'environ trois cents individus armés de gourdins, de haches et d'autres instruments de destruction, se rua sur les églises aux environs de Saint-Omer et anéantit

(1) Prescott.

en très peu de temps tous les objets d'art et de valeur que renfermaient ces édifices. Enhardis par l'impunité, ces misérables se dirigèrent sur Ypres où ils eurent l'audace d'envahir la cathédrale qu'ils traitèrent de la même façon. La troupe sacrilège, toujours grossissant, suivit ensuite les bords de la Lys, saccageant les églises de Menin, de Commines et d'autres localités. Cette rage de destruction envahit tout le pays : églises, chapelles, couvents subirent le même sort. Après avoir ravagé la Flandre et désolé les florissantes cités de Valenciennes et de Tournai, le fléau s'abattit sur le Brabant. L'opulente cité d'Anvers fut la première à en essuyer les outrages. La magnifique cathédrale fut dévastée avec une audace et un acharnement inouïs. Travaux d'art, objets consacrés, rien ne fut épargné, ni les statues, ni les tableaux, ni les sculptures murales, ni les châsses, ni les lampes de bronze doré, ni les délicates ciselures de la chaire, ni les ornements en marbre et en albâtre. Il n'y avait pas moins de soixante-dix autels dans le temple : ils furent démolis l'un après l'autre. Les grandes orgues, qui faisaient l'orgueil des Anversois et dont la renommée s'étendait dans tout le pays autant pour les dimensions que pour la perfection du mécanisme, furent converties en un tas de décombres. L'œuvre de destruction ter-

minée, la bande furieuse, hommes et femmes, sortit de la cathédrale, chantant et hurlant dans les rues; elle força successivement les portes des autres églises. Ces horreurs durèrent jusque bien avant dans la nuit et, quand le jour parut, les principaux édifices religieux d'Anvers avaient subi le sort de la cathédrale.

L'exemple donné à Anvers fut suivi dans une grande partie du pays. Le tourbillon dévastateur gagna rapidement la partie septentrionale des Pays-Bas. Dans les provinces de Hollande, d'Utrecht et de Frise, la populace saccagea les églises. A Rotterdam, à Dordrecht, à Harlem, les magistrats livrèrent eux-mêmes les saintes images à la fureur des iconoclastes. Qui dira l'étendue du mal réalisé dans cet intervalle néfaste de moins de quinze jours? Quatre cents églises furent ruinées dans la Flandre seule. On évalue les dégats causés dans la cathédrale d'Anvers à quatre cent mille ducats. Mais ce n'est là qu'une appréciation des pertes matérielles. Ce qu'on ne saurait apprécier parce que la perte en est irréparable, c'est l'anéantissement des monuments du génie, des créations de l'art; c'est la destruction de tant de manuscrits, de statues, de tableaux, que la foi de nos ancêtres et le travail des moines avait réunis en si grand nombre sous les voûtes de nos temples et dans les biblio-

thèques des abbayes et des couvents. Et voilà pourtant l'œuvre des hommes que l'on a préconisés trop souvent comme les émancipateurs de l'esprit humain.

La nouvelle de ces excès répandit la consternation à la cour de Bruxelles. La gouvernante atterrée convoqua immédiatement son conseil. Le prince d'Orange et ses amis engagèrent Marguerite à faire aux confédérés les concessions réclamées avec tant d'instance par ces derniers et à tolérer les réunions publiques des sectaires. La gouvernante ne fit aucune opposition à la première de ces propositions, mais elle répondit par un refus péremptoire à la seconde. Ce fut en vain qu'on chercha à l'effrayer en lui montrant, dans un prochain avenir, deux cent mille insurgés maîtres de Bruxelles et massacrant sous ses yeux prêtres et fidèles : elle tint bon jusqu'au bout. Mais son agitation était extrême, sa désolation indescriptible : « Je suis entourée d'ennemis au dedans et au dehors, écrivait-elle au roi ; je n'ai plus personne pour me soutenir et me conseiller. » Elle tomba malade et resta alitée plusieurs jours. Elle conçut ensuite le projet de se réfugier à Mons, sous la garde du comte d'Aerschot, catholique dévoué, mais on la supplia de rester à Bruxelles ; le prince d'Orange et le comte d'Egmont firent entendre des pa-

roles menaçantes et les magistrats urbains eux-mêmes prirent des précautions inusitées pour ne laisser sortir ni la duchesse ni sa suite. Dans cette extrémité, Marguerite crut enfin devoir céder à la force, mais en protestant qu'elle y était contrainte. Elle déclara dans un acte public du 25 août qu'elle permettait les réunions des sectaires dans les endroits où la chose avait déjà eu lieu, jusqu'à ce que le roi et les Etats généraux en eussent décidé autrement. Elle y mettait toutefois la condition que les réformés iraient sans armes à ces réunions et s'abstiendraient, à cette occasion, de molester les catholiques. « J'ai été contrainte d'agir ainsi, disait-elle dans une lettre au roi : heureusement vous n'êtes pas lié par ce que j'ai fait. » Elle le conjurait ensuite d'arriver avec des forces suffisantes pour réduire les révoltés, ou de lui procurer les moyens de les réduire elle-même.

La gouvernante avait recommandé aux gouverneurs de se rendre dans leurs provinces respectives pour y rétablir l'ordre si profondément troublé partout. Le prince d'Orange (1) leur donna à Anvers un exemple qui eut de malheureuses conséquences : il laissa les sec-

(1) Il n'y avait pas de gouverneur particulier pour le Brabant, mais le prince d'Orange était bourgmestre d'Anvers.

taires en possession de six églises dont ils avaient chassé les catholiques. La gouvernante eut beau se plaindre que le prince avait outrepassé ses pouvoirs et trahi la confiance qu'elle avait mise en lui, les comtes de Horne et d'Hoogstraeten, ses amis, conclurent, dans leurs gouvernements, des arrangements analogues avec les sectaires. Mais le comte d'Egmont agit tout autrement. Il ordonna une enquête sévère sur les causes des derniers troubles dans ses provinces de Flandre et d'Artois et en châtia si rigoureusement les auteurs que les partisans des nouvelles doctrines s'en plaignirent hautement, et que plusieurs, craignant pour eux-mêmes, s'expatrièrent et allèrent chercher un asile au-delà de l'Océan.

Dans l'intervalle, un grand changement s'était opéré au sein du pays. D'une part, les catholiques qui s'étaient engagés à la légère dans la ligue, voyant enfin où on les menait, l'avaient presque complètement abandonnée; d'autre part, les confédérés avaient perdu considérablement dans l'esprit du peuple qui les avait vus si préoccupés de leurs propres intérêts et si empressés de pourvoir à leur propre sûreté. La gouvernante aussi s'était effrayée à la vue du précipice où aboutissait la pente fatale sur laquelle la politique du prince d'O-

range avait failli l'entraîner et un abîme la séparait désormais de cet homme et de ses amis. Dans son isolement, elle se tourna vers le président Viglius avec lequel elle était brouillée depuis quelque temps. Celui-ci lui conseilla de poser carrément aux principaux personnages de sa cour la question de savoir s'ils étaient prêts à obéir fidèlement, en toute chose, à la volonté du roi. Trois seulement, les comtes de Mansfeld, de Berlaymont et d'Arschot répondirent affirmativement. Marguerite n'hésita plus et se sépara ouvertement des hommes auxquels jusque-là elle n'avait pas su refuser une part de sa confiance.

Le prince d'Orange, qui avait des intelligences partout, prévit qu'un orage se préparait. Une entrevue secrète eut lieu à Termonde, le 3 octobre, entre lui et ses deux amis, les comtes d'Egmont et de Horne; son frère Louis et d'autres personnages considérables y assistaient. On ne sait pas exactement ce qui s'y passa. On croit seulement que le Taciturne et la plupart des autres seigneurs présents exprimèrent l'avis que le moment était venu de prendre des mesures énergiques et de se préparer à résister par la force, mais que d'Egmont repoussa fortement cette idée. Cependant le bruit de préparatifs militaires qui se faisaient, disait-on, en Espagne commença à se répandre dans les

Pays-Bas. Louis de Nassau se décida alors à faire des levées d'hommes en Allemagne. Quelques mesures énergiques prises par la gouvernante décidèrent les confédérés à arborer enfin l'étendard de la révolte. Les troupes levées en Allemagne s'étaient donné rendez-vous dans la ville de Viane, qui appartenait à Bréderode. Les hostilités s'ouvrirent dans le Brabant, où le comte de Meghen tint tête aux insurgés. Deux mille d'entre eux, commandés par un frère de Marnix de Sainte-Aldegonde, firent une descente dans l'île de Walcheren, d'où ils furent repoussés par les habitants. Marnix, alors, remonta l'Escaut jusqu'au petit village d'Austruweel, à une lieue d'Anvers, où il débarqua avec ses soldats, qui se logèrent chez les habitants tout en ravageant le pays d'alentour et en jetant l'alarme jusque dans la cité voisine. Marguerite envoya contre eux un corps de troupes wallonnes, sous les ordres d'un brave officier appelé Lannoy. Celui-ci les attaqua vigoureusement et les força de se réfugier dans les maisons du village, où ils se défendirent, mais d'où ils furent bientôt chassés par le feu. Un grand nombre périrent dans les flammes; d'autres se frayèrent un chemin jusqu'à l'Escaut, dont les eaux baignent le pied du monticule sur lequel s'élève le village. Ils s'y précipitèrent, mais y périrent misérable-

ment, noyés dans le fleuve ou percés par les lances de l'ennemi qui en couvrait les bords. Il y eut un grand tumulte à Anvers, où les sectaires étaient fort nombreux. Témoins impuissants du massacre de leurs coreligionnaires, ils demandaient, avec des cris furieux, qu'on leur ouvrît les portes de la ville et voulaient s'en faire livrer les clefs par les magistrats. Le prince d'Orange intervint, mais il eut beaucoup de peine à apaiser cette foule exaspérée et courut même quelques dangers de sa personne. Les mutins restèrent sur pied toute la nuit et le calme ne se rétablit que par la promesse de ne point forcer Anvers à recevoir de garnison.

Mais c'était le Hainaut qui donnait, en ce moment, le plus d'inquiétude à la gouvernante. Le voisinage de la France y ouvrait un accès facile aux huguenots et l'hérésie avait fait de très grands ravages en particulier dans la ville de Valenciennes, dont le commerce était florissant à cette époque. Marguerite ordonna à Philippe de Noircarmes, qui remplaçait le marquis de Berghes dans le gouvernement de la province, de s'assurer de la soumission de cette ville en y plaçant une garnison. Les habitants refusèrent et se mirent en état de résistance ouverte contre le gouvernement. La ville occupait une assez forte position; les

vivres y abondaient et on comptait sur des secours du dehors. Noircarmes mit le siège devant la place. Pendant qu'il y était occupé, une troupe de confédérés, forte de trois à quatre mille hommes, se montra tout à coup aux environs de Tournai, en partie dans le but de protéger cette dernière ville qui, elle aussi, avait refusé une garnison, et en partie pour opérer une diversion au profit de Valenciennes. Le brave gouverneur ne perdit pas un instant. Laissant des forces suffisantes pour continuer le siège, il marcha résolument et sans s'arrêter sur l'ennemi, tomba sur lui à l'improviste, le battit à plate couture et poursuivit les fuyards jusque sous les murs de Tournai. Les Tournaisiens s'empressèrent de lui ouvrir leurs portes, se soumirent à toutes ses conditions et le laissèrent retourner, avec son armée victorieuse, continuer l'attaque de Valenciennes. Après une vigoureuse résistance, les assiégés furent obligés de se rendre à discrétion ; le siège avait duré quatre mois. Le 2 avril 1567, Noircarmes fit son entrée dans cette ville. Les maisons en ruines et le pavé encore couvert de morts et de mourants ne témoignaient que trop des horreurs de cette guerre plus que civile. Les chefs de l'insurrection, au nombre de trente-six, périrent, les uns sur l'échafaud et les autres par la potence. Les habitants furent

dépouillés de tous leurs privilèges. Les clefs de Valenciennes, pour répéter un mot populaire alors, ouvrirent à la gouvernante les portes de toutes les cités rebelles des Pays-Bas. Maestricht, Turnhout, Gand, Ypres, Audenarde et d'autres villes, qui avaient refusé une garnison, cédèrent tour à tour. Le comte de Meghen rétablit l'autorité royale dans la province de Gueldre et le comte d'Aremberg, après une résistance un peu plus longue, dans celles de Groningue et de Frise. En peu de semaines, l'esprit de rébellion parut s'être complètement évanoui dans le pays.

Marguerite profita de ce changement pour demander aux chevaliers de la Toison d'or et à toutes les personnes qui occupaient une haute position civile ou militaire un nouveau serment de fidélité et d'obéissance au roi. La plupart des grands seigneurs prêtèrent ce serment sans difficulté; d'Egmont les imita après quelques moments d'hésitation. Mais les comtes de Bréderode, de Horne et d'Hoogstraeten refusèrent en résignant leurs emplois. Restait le prince d'Orange. La gouvernante lui écrivit, dans les termes les plus insinuants, pour réclamer cette marque de soumission. Le jour même où il reçut la lettre de Marguerite, le 28 août, le prince lui répondit par un refus catégorique. Il ajoutait que son intention était de quitter le

pays et d'attendre à l'étranger une occasion de montrer, sans manquer à son honneur, le dévouement qu'il portait au roi et à la chose publique. Avant de réaliser ce dessein, le prince eut une dernière entrevue avec le comte d'Egmont, au village de Willebroeck, entre Anvers et Bruxelles. Il engagea vivement son ami à se mettre à couvert de la tempête qui allait éclater sur la tête des nobles flamands. Le comte s'y refusa obstinément : il avait foi, disait-il, dans les sentiments du roi et dans ses services. « Je crains bien, répondit le Taciturne, que votre corps ne serve de pont aux Espagnols pour entrer dans le pays. » Après une longue discussion, les deux amis se séparèrent comme des hommes qui ne devaient plus se revoir.

Le prince d'Orange partit pour l'Allemagne le 22 avril 1567. Il emmenait avec lui toute sa famille, à l'exception de son fils aîné, le comte de Buren, qui faisait ses études à l'université de Louvain. Guillaume fixa sa résidence à Dillembourg, dans le duché de Nassau; il y fut suivi par les comtes de Culembourg, de Bergh, d'Hoogstraeten, par son frère Louis de Nassau et par un grand nombre de personnages de moindre importance, qui lui formèrent comme une espèce de petite cour. Son départ causa une consternation générale dans les Pays-Bas.

Les villes qui résistaient encore se hâtèrent de faire leur soumission. Anvers avait donné l'exemple. Le comte de Mansfeld y était entré à la tête de seize compagnies d'infanterie, et la gouvernante elle-même y avait été reçue solennellement le 13 avril. La Hollande céda aussi. Bréderode était mort des suites, dit-on, de ses dérèglements : la petite armée qui s'était réunie à Viane sous sa bannière ne tarda pas à se débander et fut entièrement dispersée par Meghen et d'Aremberg, après avoir commis de nombreuses déprédations et pillé les maisons religieuses. Les habitants d'Amsterdam furent les premiers à ouvrir leurs portes aux troupes de la gouvernante; Delft, Harlem, Rotterdam, Leyde suivirent bientôt. Le triomphe de l'autorité paraissait complet; les populations se joignaient à la force publique pour poursuivre les insurgés et anéantir les temples érigés au culte protestant. On vit même la foule retirer des décombres les poutres restées intactes et les dresser en guise de potences pour y suspendre ceux qui les avaient élevés ou qui s'y étaient rassemblés. L'émigration grandissait de plus en plus dans le pays, où le bruit de l'arrivée prochaine du terrible duc d'Albe commençait à se répandre.

En apprenant les ravages exercés par les sectaires dans les églises et les couvents des

Pays-Bas, Philippe II avait été saisi d'une extrême indignation, et l'on ne peut s'en étonner. Philippe était roi catholique par dessus tout; il avait juré le maintien de la foi catholique et, fidèle à son serment, il écrivait, le 12 août 1566, à son ambassadeur de Rome : « Avant de souffrir la moindre chose qui porte préjudice à la religion et au service de Dieu, je perdrais tous mes états et perdrais même cent vies, car je ne pense ni ne veux être seigneur d'hérétiques. » Après quelques moments d'hésitation, il crut que d'aussi énormes excès ne pouvaient être châtiés avec trop de rigueur et il résolut d'envoyer aux Pays-Bas l'homme qu'il croyait le plus capable de remplir une pareille mission, en lui donnant les moyens nécessaires pour l'accomplir. Cet homme fut le duc d'Albe. Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, était un des plus vaillants capitaines de Charles-Quint et il avait commandé les armées de l'empereur non seulement contre les Français en Navarre, en Italie et en Lorraine, mais aussi contre les protestants d'Allemagne, dans la glorieuse guerre de 1547. L'âge ne lui avait rien ôté de sa vigueur ni de son activité : c'était une âme inflexible dans un corps de fer. Jamais la vieille Espagne n'avait été représentée par une figure plus imposante que par ce guerrier sévère aux autres comme

à lui-même et marchant à son but avec l'impassibilité d'un soldat qui remplit un devoir. On lui reprochait son air sombre et hautain, une dureté froide, un orgueil démesuré. Ces reproches, fondés en partie, ont été grossis jusqu'à l'injustice par ses ennemis, mais l'histoire vraie et impartiale l'a traité avec moins de sévérité (1).

Le duc d'Albe reçut de Philippe, avec l'ordre de rassembler ses meilleures troupes, des pouvoirs à peu près illimités pour l'accomplissement de la mission qui lui était confiée. Ces pouvoirs devaient rendre en quelque sorte illusoire l'autorité de la gouvernante elle-même. Le 5 mai 1567, le duc sortit du port de Carthagène avec trente galères. Après avoir pris terre à Gênes et traversé la Lombardie, il passa le mont Cenis et s'avança, à petites journées, par la Savoie et la Franche-Comté. Il amenait avec lui dix mille vétérans, tant cavaliers que fantassins. Cette petite armée se grossit de quatre escadrons de cavalerie et de trois régiments d'infanterie allemande, par lesquels elle fut rejointe en chemin. Arrivé dans le Luxembourg, le duc prit quelques jours de repos à Thionville et informa la gouvernante de son

(1) M. Moke, dans son *Histoire de Belgique,* et le célèbre historien allemand H. Leo, dans ses *Zwölf Bücher Niederländischer Geschichten.*

entrée dans le pays. Ce long et pénible voyage s'était fait sans accident, sans presque un acte de désordre de la part de ces vieilles troupes espagnoles, si mal disciplinées d'ailleurs, parce qu'elles étaient presque toujours mal payées, et de mœurs si licencieuses. Un ordre si parfait, à une pareille époque et dans des circonstances si difficiles, excita l'admiration des gens d'alors et il peut être considéré comme un des faits de guerre les plus mémorables du temps.

Le 22 août, le duc était aux portes de Bruxelles. Il traversa la cité brabançonne au milieu du silence des habitants consternés et vint établir son quartier général à l'hôtel de Culembourg. Cet édifice avait été le berceau de la confédération et il allait abriter sous son toit l'homme destiné à en poursuivre si rigoureusement les derniers restes. Le 9 septembre, le duc convoqua une réunion du conseil d'état à son hôtel. Les comtes d'Egmont et de Horne étaient présents à cette séance où l'on devait discuter un projet de fortification de quelques villes flamandes. Pendant la réunion, de forts détachements de troupes occupèrent toutes les avenues. Le duc prolongea la discussion jusqu'à ce qu'il eût reçu secrètement avis de l'arrestation de Jean de Casenbroodt, seigneur de Backerzeele, secrétaire du comte d'Egmont, et d'Antoine Van Straelen, bourgmestre d'Anvers.

Les deux comtes furent arrêtés, à leur tour, au sortir de la séance et transportés, sous une nombreuse escorte de cavalerie, à la citadelle de Gand.

Marguerite avait été profondément blessée des dernières résolutions prises par le roi et s'était abstenue presque complètement, depuis l'arrivée du duc d'Albe, de toute participation aux affaires du gouvernement. Humiliée de se voir reléguée au second rang, elle députa son secrétaire intime, Armenteros, auprès du roi, afin d'obtenir l'autorisation de résigner ses fonctions et de quitter le pays. Philippe y consentit sans trop de difficulté. Pour lui témoigner sa satisfaction des services rendus pendant cette longue et fidèle administration, il éleva la pension annuelle dont elle avait joui jusqu'alors de huit à quatorze mille florins. La duchesse quitta Bruxelles à la fin de décembre 1567. Le coup d'état opéré sur les comtes d'Egmont et de Horne l'avait vivement impressionnée. Dans une lettre écrite au moment du départ, elle disait au roi : « Je supplie très humblement et avec toute affection Votre Majesté d'user de clémence et de miséricorde envers ces pays, conformément à l'espoir qu'elle leur en a souvent donné. Je la supplie de considérer que plus les rois sont grands, plus ils approchent de Dieu, plus ils doivent être imi-

tateurs de la bonté et de la clémence divines; que tous les princes qui ont régné sur ces pays se sont toujours contentés de châtier les chefs des séditions; qu'ils pardonnaient au reste de la multitude, en disant que le repentir qu'elle témoignait de ses fautes leur suffisait. Autrement, sire, si l'on use de rigueur, il est impossible que le bon ne pâtisse pas avec le mauvais. » Telle était, remarque, après avoir cité ces paroles, l'un de nos historiens les plus autorisés, cette femme qui fut si mal appréciée, si mal secondée et tant dénigrée, lorsqu'elle gouvernait nos provinces, et qui fut tant regrettée depuis (1). Des adresses, témoignages de ces regrets, furent envoyées de tous côtés à Marguerite. Le Brabant lui vota vingt-cinq mille et la Flandre trente mille florins. Les plus grands honneurs lui furent prodigués : le duc d'Albe l'accompagna jusqu'aux frontières du Brabant; le comte de Mansfeld et bon nombre de gentilshommes flamands la conduisirent en Allemagne.

(1) M. de Gerlache.

CHAPITRE III.

GOUVERNEMENT DU DUC D'ALBE.

Conseil des troubles. — Émigration. — Le prince d'Orange et ses amis refusent de comparaître devant le conseil. — Recours aux armes. — Bataille d'Heyligerlée. — Mesures prises par le duc d'Albe pour frapper l'opinion et contenir l'ennemi. — Procès des comtes d'Egmont et de Horne. — Jugement et exécution. — Le duc d'Albe bat Louis de Nassau à Gemminghen. — Il force le prince d'Orange à se retirer. — Il se fait ériger une statue dans la citadelle d'Anvers. — Embarras financiers. — Le centième, le vingtième et le dixième denier. — Résistance des États. — Le nouveau système est remplacé provisoirement par une contribution annuelle de deux millions de florins. — Amnistie accordée par le roi. — Elle ne produit pas l'effet qu'on en attendait. — Le duc revient sur l'impôt du vingtième et du dixième denier. — Mécontentement excessif dans le pays. — Les États des provinces envoient des députations au roi. — Philippe les accueille avec bienveillance et maintient la suspension de ces impôts odieux. — Les gueux de mer. — Prise de la Briele. — Mons pris et repris. — Siège de Zutphen, de Naarden et de Harlem. — Combat naval sur le Zuyderzée. — Le duc d'Albe renonce à ses fonctions de gouverneur général.

Le courrier, porteur de la permission royale attendue par Marguerite pour résigner le gou-

vernement, avait remis au duc d'Albe sa nomination de capitaine général des Pays-Bas. Ce titre le plaçait au dessus de toutes les autorités existantes, et il montra bientôt qu'il était disposé à user de cette prérogative dans toute son étendue. Son premier soin avait été d'instituer un *conseil des troubles,* muni de pouvoirs extraordinaires et chargé de rechercher les auteurs des désordres passés. Il composa ce tribunal de douze membres, choisis pour la plupart dans la magistrature des diverses provinces et parmi les juristes les plus distingués. Mais quelques Espagnols introduits parmi ces magistrats, Vargas particulièrement, finirent par concentrer en eux seuls, pour ainsi dire, toute l'action du tribunal. Le duc s'était réservé les décisions; le conseil faisait les informations, dirigeait les procédures et donnait son avis. La rigueur que le conseil des troubles déploya dans l'exécution de son mandat lui fit donner par le peuple le nom de *conseil de sang*. Il avait envoyé des commissaires dans les provinces pour rechercher les suspects : bientôt les prisons se remplirent de détenus. Tous les jugements étaient soumis au duc après avoir été contrôlés par le conseil; c'était lui qui décidait en dernier ressort. Les premières condamnations à mort furent prononcées à Valenciennes, le 4 janvier 1568; d'autres suivirent

le 20 février et le 20 mars. Les commissaires du gouvernement étaient partout. A Gand, il n'y eut pas moins de cent quarante-sept personnes citées devant eux. Les arrestations devenaient chaque jour plus nombreuses. Tous ceux qui avaient quitté le pays furent condamnés en masse à l'exil perpétuel et à la confiscation de leurs biens.

L'émigration ne continuait pas moins dans des proportions toujours croissantes. On ne s'en apercevait que trop à la décadence du commerce et à la dépopulation des villes. Dans le nord, beaucoup d'exilés trouvèrent un asile au sein de la cité industrielle et commerçante d'Embden (1). A Gand, si l'on en croyait des témoignages visiblement, il faut bien le dire, tachés d'exagération, la moitié des maisons étaient vides. Il n'y avait pas, dit-on, dans cette cité, une famille qui n'eût à pleurer quelqu'un des siens, mort ou en exil. Cet état de choses donna naissance à d'autres calamités non moins regrettables. Il se forma, à l'intérieur du pays, des bandes considérables qui prirent le nom de *gueux des bois*. Réfugiés dans les forêts, surtout dans celles de la Flandre occidentale, ces misérables se répandaient de

(1) Ville et port du Hanovre, sur l'Ems, à son embouchure dans le golfe dit *Dollart*.

là dans les territoires voisins, tombaient à l'improviste sur les voyageurs et de préférence sur les moines et les prêtres, les dépouillaient et parfois même les tuaient. Non contents de cela, ils portèrent l'audace jusqu'à envahir et dévaster les églises et les monastères. Le gouverneur général fut obligé d'envoyer des forces imposantes contre ces bandits et de rendre chaque district responsable des dommages exercés sur les propriétés dans les limites de son territoire.

Un des premiers actes du conseil des troubles avait été de sommer le prince d'Orange et les seigneurs qui partageaient son exil de se présenter pour répondre aux charges articulées contre eux. Cette citation fut faite à son de trompe à Bruxelles ainsi qu'à Bréda, dont Guillaume était seigneur ; elle fut ensuite affichée à la porte de l'église principale de chacune de ces deux villes. Le prince fit à cette sommation une réponse qui fut imprimée et répandue au loin. Dans cette réponse, il déniait au duc d'Albe le pouvoir de prononcer dans sa cause. Il avait droit, disait-il, comme chevalier de la Toison d'or, d'être jugé par ses pairs et, comme Brabançon, par ses concitoyens. Rien ne l'obligeait donc à comparaître devant un tribunal incompétent et, de plus, présidé par un homme qui s'était déclaré son ennemi per-

sonnel. Le duc alors ordonna d'enlever de Louvain le jeune comte de Buren qui y faisait ses études et de le conduire en Espagne. L'université envoya au conseil des députés pour se plaindre de la violation de ses privilèges. Vargas les congédia, dit-on, avec cette réponse en mauvais latin : *non curamus privilegios vestros* (1).

Le prince était résolu d'opposer la force à la force et il en chercha les moyens. Il était en correspondance avec les princes protestants d'Allemagne, avec les chefs des huguenots en France et même avec le gouvernement d'Angleterre. Il reçut de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse des promesses de secours; des sommes considérables, paraît-il, lui furent secrètement envoyées des Pays-Bas et spécialement d'Anvers; les comtes de Culembourg, d'Hoogstraeten, son frère Louis de Nassau et les autres seigneurs de son entourage contribuèrent aux frais de l'armement autant que le permettait leur fortune ébréchée; lui-même mit en gage ses joyaux et convertit en monnaie son argenterie. A l'aide de tous ces sacrifices, une armée assez nombreuse fut réunie avant la fin d'avril. Cette armée était composée des éléments les plus hétérogènes : on y comptait

(1) Nous ne nous soucions pas de vos privilèges.

à la fois des mercenaires allemands uniquement alléchés par l'appât du gain, des huguenots français animés d'une haine fanatique contre les catholiques et des exilés flamands pleins d'ardeur, mais ignorants du métier des armes pour la plupart et incapables de se mesurer avec les vétérans espagnols.

Le plan de campagne était d'attaquer sur plusieurs points à la fois, afin de partager l'attention du duc et de provoquer une insurrection générale dans les provinces. L'armée fut donc divisée en quatre corps dont le premier devait pénétrer dans la Gueldre, le second dans l'Artois et le troisième, par le nord, dans la Frise et la province de Groningue; Guillaume lui-même, à la tête du quatrième corps, devait marcher directement sur le Brabant. En attendant, il avait établi son quartier général dans le voisinage de Clèves, réunissant là des forces nouvelles et prêt à soutenir, au besoin, les trois premières divisions de son armée qui devaient commencer l'attaque.

Le comte d'Hoogstraeten qui commandait le premier corps avait à peine passé la frontière, vers la fin d'avril, quand il se rencontra avec un des meilleurs lieutenants du duc, Sanche d'Avila. Il essuya une défaite complète et parvint cependant à rejoindre le prince d'Orange avec les débris de sa petite armée.

Le corps destiné à opérer dans l'Artois fut encore plus malheureux. Il était aux ordres d'un officier de fortune, nommé Cocqueville. Charles IX (1) envoya à l'encontre des troupes françaises devant lesquelles les huguenots déposèrent lâchement les armes. Leur chef et ses principaux officiers furent entourés, pris et moururent misérablement sur l'échafaud.

L'expédition du comte Louis de Nassau eut un résultat plus heureux. La province de Groningue était défendue par son gouverneur, le comte d'Aremberg, vieil et brave officier, formé à l'art de la guerre sous Charles-Quint et respecté de tous comme l'un des derniers types de la bravoure chevaleresque. Toute sa force consistait dans son infanterie espagnole; il manquait de cavalerie et attendait le comte de Meghen, qui devait lui en amener et qui n'était plus qu'à une journée de marche de son arrière-garde, lorsqu'il se vit en présence de Louis de Nassau. Celui-ci occupait une position des plus fortes. Son arrière-garde, couverte par un bois épais, était établie près de l'abbaye d'Heyligerlée qui donna son nom à la bataille. Sur le devant un talus séparait l'armée d'un marais qui s'étendait au loin; à gauche, l'in-

(1) Il avait remplacé, en 1560, son frère François II sur le trône de France.

fanterie était en partie abritée par une colline contre le feu des Espagnols ; la cavalerie, sous les ordres d'Adolphe de Nassau, autre frère plus jeune du Taciturne, se tenait prête à prendre l'ennemi en flanc, s'il osait livrer le combat. Le comte d'Aremberg avait trop d'expérience pour risquer un engagement dans ces conditions, mais les vétérans espagnols demandèrent à grands cris d'être menés à l'attaque, sans épargner à leur chef flamand le reproche de trahison. « Je vous montrerai, dit d'Aremberg, si je suis un traître (1) » et, se plaçant à leur tête, il marcha en avant. Protégés d'abord par leur artillerie, les Espagnols ne tardèrent pas à s'embourber dans le marais et, lorsqu'après de longs et pénibles efforts ils eurent gagné un terrain plus solide, épuisés de fatigue et en désordre, ils eurent devant eux des troupes fraîches et pleines d'ardeur. Ils ne se maintinrent pas moins pendant quelque temps, mais bientôt chargés de front et de côté dans un étroit espace, ils finirent par se débander. Leur vaillant général s'efforça vainement de les rallier. Il tomba après avoir eu son cheval tué

(1) Ains, comme gens predestinés à leur malheur et de leur général, crièrent plus que devant contre lui jusques à l'appeler traistre, et qu'il s'entendoit avec l'ennemi. Lui, qui estoit tout noble et courageux, leur dit : oui, je vous monstrerai si je le suis. *Brantome.*

sous lui. La défaite fut complète. Les Espagnols laissèrent seize cents morts sur le champ de bataille, neuf canons, la caisse de l'armée et une grande quantité de munitions et de bagages. La joie des vainqueurs fut troublée par la mort d'Adolphe de Nassau tué à la tête de sa cavalerie. La bataille avait eu lieu le 23 mai 1568. Le lendemain, arriva le comte de Meghen, trop tard pour vaincre, mais non pour enlever à l'ennemi le fruit de la victoire. Par une marche rapide, il parvint à entrer dans Groningue et sauva ainsi cette place importante.

La nouvelle de la bataille d'Heyligerlée causa une profonde sensation dans le pays et jeta le duc d'Albe dans une grande agitation d'esprit. Il s'alarmait à la pensée des conséquences désastreuses que devait produire un si étonnant succès obtenu par les rebelles au commencement même de la lutte. Pour prévenir un pareil malheur, il résolut, avec son énergie habituelle, de rassembler ses forces et de marcher lui-même contre l'ennemi. Mais il jugea nécessaire, avant d'entrer en campagne, de frapper l'opinion publique par quelques mesures vigoureuses et éclatantes. Le 28 mai, il rendit un jugement contre le prince d'Orange, son frère Louis et les seigneurs qui les accompagnaient. Tous étaient déclarés coupables

d'avoir porté les armes contre le roi et en conséquence condamnés au bannissement perpétuel et à la confiscation de leurs biens. Il ordonna ensuite la démolition de l'hôtel de Culembourg qu'il avait lui-même habité avant le départ de la gouvernante et où s'étaient tenues les premières réunions des gueux (1). Dix-neuf personnes, de haut rang pour la plupart, détenues au château de Vilvorde, furent jugées immédiatement, transférées à Bruxelles et exécutées publiquement, le 1er juin, sur la place du Sablon. Les exécutions continuèrent le lendemain et le surlendemain. Parmi ceux qui moururent le troisième jour, à Vilvorde, on remarquait le sire de Backerzeele, secrétaire intime du comte d'Egmont.

Une expiation bien plus propre à répandre la terreur et la consternation se préparait. Le 12 septembre 1567, le procès des comtes d'Egmont et de Horne avait commencé à s'instruire à Gand. Depuis ce moment, les plus grands efforts se faisaient pour intéresser le roi en faveur des deux prisonniers. La femme du comte d'Egmont, Sabine, sœur de l'électeur de Bavière, princesse qui avait fait l'ornement de la cour de Bruxelles par son haut rang, ses qualités personnelles et l'innocence de sa vie,

(1) Cet hôtel était situé sur la place du Petit-Sablon.

s'y employait avec le plus touchant dévouement. Mère de onze enfants encore en bas âge et tombés avec elle du faîte des honneurs et des richesses dans le plus triste abandon, elle était l'objet de la commisération générale. La pauvre femme avait touché le cœur du duc d'Albe lui-même. Elle faisait des démarches partout; elle s'adressa à l'empereur (1) et à plusieurs princes d'Allemagne, les suppliant d'intervenir pour que la cause de son mari fût renvoyée devant un tribunal composé des chevaliers de la Toison d'or. Un jurisconsulte éminent, Nicolas de Landas, présenta un mémoire au roi pour établir le bien fondé de cette demande. Les comtes de Mansfeld et de Berlaymont plaidèrent la même cause auprès de Philippe. Granvelle lui-même, et ce fait honore singulièrement sa mémoire, oubliant qu'il était redevable de sa disgrâce au comte d'Egmont plus qu'à tout autre, invoqua la clémence royale en faveur de l'accusé. Il rappelait le passé glorieux du comte et déclarait que, si celui-ci s'était égaré depuis, la faute en était plus à d'autres qu'à lui. Démarches, prières, raisonnement, tout fut inutile. Philippe ordonna au duc d'Albe de hâter la marche du

(1) Maximilien II, fils de l'empereur Ferdinand Ier. Il avait remplacé son père sur le trône impérial en 1564.

procès, disant qu'il importait avant tout que la lumière apparût éclatante au monde entier.

L'acte d'accusation contre d'Egmont était rédigé avant la fin de décembre. Il contenait quatre-vingt-dix chefs, dont les deux principaux étaient d'avoir conspiré avec le prince d'Orange et les seigneurs bannis pour le renversement de l'autorité du roi et d'avoir refusé son concours pour la répression des sectaires, voire même d'avoir autorisé leurs réunions publiques et la célébration des rites de leur culte. Ce document fut communiqué au comte le 29 décembre, avec injonction de préparer sa défense. Il commença par s'y refuser nettement, prétendant qu'il n'était justiciable que du tribunal des chevaliers de la Toison d'or, mais menacé d'être jugé par contumace, il consentit à présenter sa défense, tout en protestant formellement contre l'illégalité de la procédure. L'acte d'accusation formulé contre le comte de Horne renfermait trente-sept chefs séparés, à peu près les mêmes, pour le fond, que ceux de l'acte précédent. Après avoir refusé plus résolument encore que son ami, il consentit, comme lui et sous les mêmes réserves, à se défendre. Sur les représentations des prisonniers, le duc leur avait permis de se choisir un conseil et ils furent assistés chacun par cinq juristes des plus distingués du pays.

Dans des écrits longuement raisonnés, les défenseurs développèrent les moyens de justification déjà présentés par les accusés eux-mêmes, relevant une à une les accusations élevées contre eux. La défense appuyait principalement sur la loyauté des accusés et la nécessité des temps. En attendant, elle faisait tout ce qui était en elle pour que la cause fût portée devant les chevaliers de la Toison d'or. On était arrivé à la fin de mai et le duc d'Albe se préparait à se rendre lui-même sur le théâtre de la guerre. Aucun délai n'était plus possible. Le 1er juin, un décret annonça que les débats étaient clos et, le lendemain matin, le conseil des troubles déclara les accusés coupables du crime de haute trahison et passibles de la peine capitale. Le duc approuva la sentence.

Le 3 juin 1568, un corps de trois mille hommes partit de Gand pour amener à Bruxelles les comtes d'Egmont et de Horne. Les prisonniers passèrent la nuit à Termonde et entrèrent, le 4 au soir, dans la capitale. Ils furent conduits au Broodhuys (maison du pain), édifice encore existant sur la grande place de Bruxelles et connu aussi sous le nom de *maison du roi* (1). Le duc d'Albe avait mandé,

(1) Rebâti au XVIe siècle, cet édifice paraît avoir servi primitivement à la distribution des aumônes du souverain.

dans l'après-midi, Martin Rythovius, évêque d'Ypres, pour le charger de faire connaître leur sort aux deux condamnés et les préparer à mourir le lendemain. L'évêque, excellent homme et ami du comte d'Egmont, fut atterré à cette communication. Il se jeta aux pieds du duc, demandant grâce pour les prisonniers et le suppliant, si la chose n'était pas possible, de leur accorder au moins plus de temps pour cette préparation à la mort. Mais l'Espagnol, le rudoyant, lui répondit qu'il ne l'avait pas fait venir pour contrarier l'exécution de la loi, mais simplement pour consoler les condamnés et les aider à faire une fin chrétienne. L'évêque, voyant l'inutilité de ses prières, se releva et se mit en devoir d'accomplir sa pénible mission (1).

Il était près de minuit quand Rythovius entra dans la chambre du comte d'Egmont. Celui-ci, fatigué du voyage, dormait profondément et il fallut l'éveiller pour lui apprendre la fatale nouvelle. Vivement ému d'abord, il s'écria qu'il ne croyait pas avoir mérité un tel châtiment; que cependant il ne craignait pas la mort, notre lot à tous, mais le déshonneur. Il ajouta qu'il comptait que sa famille au moins

(1) Ce récit de l'entrevue de l'évêque d'Ypres et du duc d'Albe est traduit littéralement de Prescott.

ne serait pas enveloppée dans sa ruine par la confiscation de ses biens. Plus calme ensuite, il demanda à l'évêque s'il n'y avait plus d'espoir et, celui-ci ayant répondu : « Non, aucun, » il s'habilla en toute hâte et voulut se préparer immédiatement à mourir en sincère catholique qu'il était. Il se confessa, reçut le saint viatique avec une ardente dévotion et ne s'interrompit plus dans ses prières que pour s'occuper de sa femme et de ses enfants. Il écrivit deux lettres, l'une à cette épouse bien aimée, qu'il n'avait plus revue depuis son arrestation, l'autre au roi. « Bien que je ne me sois jamais proposé, disait-il dans cette dernière, de rien faire contre la personne ou les intérêts de Votre Majesté, ni contre notre vraie, ancienne et catholique foi, cependant j'accepte avec patience ce qu'il plaît à Dieu de m'envoyer. Si, pendant les troubles, j'ai permis ou conseillé quelque chose qui puisse me faire juger autrement, je l'ai fait par un zèle sincère pour le service de Dieu et de Votre Majesté, me conformant à ce que je croyais être la nécessité du temps. C'est pourquoi je vous prie de me pardonner et, considérant mes services passés, d'avoir pitié de ma pauvre femme, de mes enfants et de mes serviteurs. De Bruxelles, prêt à mourir, ce 5 juin 1568. »

A dix heures, les soldats chargés de le con-

duire à l'échafaud entrèrent dans la prison. Il les suivit, les mains libres, et récitant le psaume *miserere*. Sa robe de damas cramoisi était recouverte d'un manteau espagnol à crépines d'or; il portait un chapeau garni de plumes blanches et noires. Julien de Romero, maître de camp, le capitaine Salinas, commandant de la forteresse de Gand, et l'évêque d'Ypres priant avec lui, l'accompagnaient. L'échafaud, tendu de noir, s'élevait au centre de la grande place; deux coussins de velours y étaient placés avec une petite table portant sur un tapis noir un crucifix d'argent. Devant l'échafaud se tenait à cheval le grand prévôt, la baguette rouge, insigne de sa charge, à la main. Les troupes étaient rangées en ordre de bataille autour de la place, et l'espace laissé libre par les soldats s'était rempli d'une foule de spectateurs empressés; d'autres encombraient les toits et les fenêtres des maisons qui bordaient la grande place. Dans la ville, tout travail avait cessé; les boutiques étaient fermées et le glas funèbre tintait à toutes les églises. Il semblait, dit un écrivain contemporain, que l'on fût à la veille du jugement dernier.

Le comte d'Egmont saluait en passant les officiers dont quelques-uns étaient ses anciens frères d'armes; même parmi les Espagnols, il y en eut peu qui retinssent leurs larmes. Arrivé

sur l'échafaud, il fit quelques pas en exprimant le regret de ne pouvoir finir sa vie au service du roi et de son pays. Mais bientôt, oubliant toutes ces pensées terrestres, il s'agenouilla sur l'un des coussins et répéta trois fois, en compagnie de l'évêque, l'oraison dominicale avec tant de ferveur et d'une voix si haute que les spectateurs pouvaient l'entendre distinctement. Le bon prélat, profondément ému, lui mit entre les mains le crucifix d'argent et lui donna une dernière bénédiction. Alors il fit signe à l'évêque de se retirer, ôta sa robe et son manteau et abaissa sur ses yeux un bonnet blanc, apporté à cet effet, en prononçant les mots : « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains. » Au même instant, le bourreau, qui était resté caché jusque là sous la plate-forme, apparut sur l'échafaud, et d'un seul coup de hache fit rouler à ses pieds la tête sanglante du comte. Un cri d'horreur s'échappa du sein de la multitude; quelques spectateurs, s'avançant au milieu des soldats, trempèrent leurs mouchoirs dans le sang et les emportèrent, soit, dit un historien, comme souvenir d'une mémoire chérie, soit pour s'exciter à la vengeance (1). La tête fut ensuite placée sur un des poteaux dressés aux coins de l'échafaud et

(1) *Seu monumentum amoris, seu vindictæ irritamentum.* Strada.

un manteau jeté sur le cadavre mutilé le déroba à la vue des assistants.

Il était près de midi, quand vint le tour du comte de Horne. Celui-ci était accompagné du curé de la Chapelle qui avait reçu ses derniers aveux, après l'avoir amené, non sans quelque résistance, à accepter son sort en chrétien. Il ne paraissait nullement impressionné à la vue de l'appareil de mort et il renouvela la déclaration que « si souvent qu'il eût péché contre son Créateur, il n'avait jamais, à sa connaissance, commis une offense envers le roi. » Apercevant le drap qui recouvrait les restes sanglants du comte d'Egmont, il demanda si c'était là le cadavre de son ami et, sur la réponse affirmative qui lui fut faite, il prononça en castillan quelques mots non entendus. Il pria ensuite la foule de lui pardonner, s'il s'y trouvait quelqu'un qu'il eut jamais offensé, se recommanda chaleureusement à ses prières et reçut le coup fatal en priant lui-même. Les têtes des deux comtes restèrent exposées trois heures aux yeux de la foule. On les enleva ensuite et elles furent déposées, avec les corps, dans des cercueils de plomb qu'on transporta directement, celui du comte d'Egmont à l'église de Sainte-Claire et celui de son ami à Sainte-Gudule. Le comte d'Egmont reçut plus tard la sépulture au village de Sottegem, propriété de

sa famille, et le comte de Horne, à Weert, dans la Campine.

La mort tragique des deux comtes produisit dans le pays un effet de tristesse et plus encore d'horreur et d'indignation universelle. Le duc d'Albe lui-même n'avait pu retenir ses larmes et voici ce que cet homme, qu'on se représente comme impitoyable, écrivait au roi le 9 juin 1568 : « L'exécution de nos prisonniers a été faite en cette ville la semaine passée, à savoir des comtes d'Egmont et de Horne, sur le marché, le samedi avant la Pentecôte, et des autres moindres, au Sablon, à divers jours auparavant. Votre Majesté peut considérer que ce m'a été de voir ces pauvres seigneurs venus à tel terme et qu'il ait fallu que moi en fusse l'exécuteur. Mais enfin je n'ai pu ni voulu délaisser de faire ce qui compète pour le service de votre Majesté. Et, à la vérité, eux et leurs complices ont été cause d'un merveilleusement grand mal et dont plusieurs se ressentiront encore, comme je crains, beaucoup d'années au salut de leurs âmes. Madame d'Egmont me fait grand pitié et compassion pour la voir chargée de onze enfants et nuls encore adressés (élevés) ; et elle, dame si principale comme elle l'est, sœur du comte palatin et de si bonne, vertueuse, catholique et exemplaire vie, qu'il n'y a homme qui ne la regrette ! Si pourtant ne puis délaisser de

la recommander avec ses enfants, comme je la recommande très humblement à la bonne grâce de votre Majesté, ainsi que je lui écris à elle-même plus particulièrement de ma main. Que votre Majesté se veuille souvenir que si son mari est tombé en ce malheur au bout de ses jours, aussi a-t-il fait auparavant de bien grands services. Je ferai achever avec la plus grande diligence qu'il sera possible les procès de ceux qui sont encore prisonniers. Et avec la démonstration qui s'est déjà faite, il me semble entièrement nécessaire que votre Majesté ouvre d'ici en avant le chemin à miséricorde. » Au dehors, l'impression défavorable ne fut pas moindre. L'électeur de Bavière se jeta brusquement dans le parti du prince d'Orange et de la réforme. D'autres princes allemands suivirent son exemple et l'ambassadeur de Maximilien à Madrid informa le roi que le supplice des deux seigneurs, par l'indignation qu'il avait causée dans toute l'Allemagne, avait prodigieusement servi aux desseins du Taciturne.

La mort des comtes d'Egmont et de Horne fut donc souverainement regrettable et impolitique. Mais fut-elle une injustice, il n'est pas permis, croyons-nous, de l'affirmer. Les pièces du procès existent. Elles établissent la connivence du comte d'Egmont avec les ennemis du gouvernement et l'autorisation accordée par

lui à l'exercice public des *prêches*, sans ordonnance ni commission de la duchesse et contre l'expresse volonté du roi et des magistrats locaux. Le malheureux comte, si clairvoyant et si décidé sur les champs de bataille, manquait souvent de discernement et de fermeté dans sa vie politique. Enivré de sa gloire militaire, avide de popularité, il crut hélas! pouvoir se tenir en équilibre sur les confins de la révolte et de la fidélité et se laissa conduire aux abîmes par cette politique fausse, dangereuse et indigne de lui. Un homme qui avait au plus haut point le sentiment du devoir et de l'honneur militaire, le prince de Ligne a porté, sur ce grand procès, une décision dont nous extrayons quelques mots. C'est un soldat qui juge un soldat. « L'ordre du roi, dit-il, et la nécessité d'arrêter le feu de la rébellion qui aurait gagné les dix-sept provinces était une double loi à suivre. Si le duc d'Albe avait été envoyé à Bruxelles cinq ans plus tôt, la vigueur aurait empêché d'avoir recours à la rigueur. C'est la faiblesse qui conduit à une dureté indispensable. La demi fidélité et la demi infidélité des deux comtes d'Egmont et de Horne ne pouvaient les sauver. Ils devaient monter à cheval ou sur l'échafaud. »

Croyant avoir fait taire l'opposition par la terreur, le duc d'Albe s'empressa de prendre

le commandement de l'armée et de marcher sur la Frise pour enlever cette province à Louis de Nassau. Celui-ci, comptant peu sur ses mercenaires allemands, avait pris le parti de se retirer devant les troupes royales, mais le duc le poursuivit et l'atteignit, le 28 juillet 1568, près du village de Gemminghen. Louis de Nassau fut battu à plate couture. Presque toute son armée resta sur le champ de bataille. Ceux qui échappèrent et Nassau lui-même dûrent leur salut à l'Ems, qu'ils traversèrent à la nage. Le duc, ayant appris que le prince d'Orange était entré dans le Limbourg, revint à la hâte dans les provinces méridionales. Mais, au lieu de livrer bataille, comme le prince s'y attendait, il tint l'ennemi en échec jusqu'à ce que le manque de ressources l'eût contraint à la retraite. Le duc excellait dans ces opérations lentes et savantes ; sa campagne contre le prince d'Orange est citée comme un chef-d'œuvre de l'art militaire. Repoussé du Brabant, le Taciturne voulut s'emparer de Liège ; mais l'évêque, Gérard de Groosbeck, lui opposa une résistance opiniâtre et sut faire respecter la neutralité de sa principauté par les deux belligérants. Le duc rentra triomphant à Bruxelles au mois de janvier 1569 et, pour éterniser la mémoire de ses succès, il se fit ériger une statue en bronze dans la nouvelle

citadelle d'Anvers. Il y paraissait avec un air menaçant; la noblesse et le peuple étaient à ses pieds et, sur le piédestal en marbre, était gravée une inscription fastueuse, qui le représentait comme l'appui de la religion, le restaurateur de la paix et de la justice dans les Pays-Bas (1).

Cependant l'argent manquait dans les caisses du gouvernement. La construction de nouvelles forteresses à Anvers, à Flessingue, à Valenciennes et l'entretien d'une armée qui s'élevait à plus de cinquante mille hommes avaient épuisé le trésor. Le duc d'Albe imagina alors le système d'impôts, connu sous le nom du centième, du vingtième et du dixième denier. Ce plan consistait à faire payer immédiatement la centième partie de la valeur de toutes les propriétés mobilières et immobilières; puis, pour l'avenir, à charge du vendeur, le vingtième du prix de vente de tous les immeubles et le dixième des biens meubles. Il résolut de soumettre ce projet aux Etats généraux et les convoqua à Bruxelles pour le 19 mars 1569. L'assemblée eut lieu le 24, dans la grande

(1) Ferdinando Alvarez a Toledo Albæ duci, Philippi II Hispaniarum regis apud Belgas præfecto : quod extincta seditione, rebellibus pulsis, religione procurata, justitia culta, provinciis pacem firmaverit; regis optimi ministro fidelissimo positum. — Jungelingi opus ex ære captivo.

salle de la cour. Elle était fort nombreuse et la Flandre seule y comptait plus de cent députés. A peine le projet fut-il connu dans le pays qu'il excita des murmures universels. Le duc eut besoin de recourir à la fois à l'artifice et aux menaces pour vaincre la résistance des Etats. Ceux-ci cédèrent, mais en déclarant que la levée du dixième et du vingtième denier entraînerait infailliblement la décadence totale de l'industrie et du commerce, la dépopulation des provinces et la ruine du pays. Viglius, dont le dévouement au roi était si connu, s'exprima dans le même sens avec la plus louable franchise. Le duc, craignant sans doute de pousser à bout les esprits, renonça pour le moment à continuer la perception du nouvel impôt et se contenta pour les deux années suivantes d'une contribution annuelle de deux millions de florins. Le produit du centième denier avait dépassé huit cent mille florins dans le Brabant seulement et l'on a prétendu que le gouvernement en avait tiré une somme totale de plus de sept millions. Jamais des charges aussi lourdes n'avaient pesé sur le pays.

Philippe II, quoi qu'on en ait dit, n'était point cruel. Il s'est dépeint lui-même dans cette phrase d'une de ses lettres adressée à la duchesse de Parme (1) : « Pour l'inclination

(1) Le 31 juillet 1566.

naturelle que j'ai toujours eue de traiter mes vassaux et sujets plus par voie d'amour et clémence que de crainte et rigueur, je me suis accommodé à tout ce qui m'a été possible, gardant ma conscience et obligation que j'ai au service de Dieu, à la conservation de la sainte foi et de la république (1), sans autre respect quelconque de chose que soit. » Croyant que le moment était venu d'annoncer le terme des châtiments et de rassurer les esprits, il avait envoyé au duc d'Albe un acte d'*amnistie*, c'est-à-dire d'oubli du passé (2). Mais le duc trouva cet acte prématuré et en retarda la publication. Il le promulgua cependant avec une grande solennité, à Anvers, le 16 juillet 1570. Malheureusement les exceptions étaient nombreuses et ce pardon tardif et incomplet ne produisit pas l'effet qu'à Madrid on en attendait. Une foule de pamphlets, de chansons, d'images satiriques continuaient à circuler dans le pays, et maintenaient la haine et la résistance dans les esprits. Grâce aux calomnies et aux préjugés, grâce aussi, il faut bien le dire, aux fautes et aux maladresses du gouvernement, on prenait sa modération pour un leurre et ses promesses pour des pièges tendus aux populations.

(1) Dans le sens latin, *res publica,* la chose publique.
(2) C'est ce que signifie ce mot d'origine grecque.

Les deux ans passés, il fut donné connaissance aux Etats des provinces que la perception des deux impôts du vingtième et du dixième denier allait être de nouveau rendue exécutoire. On s'attendait généralement à ne plus voir donner suite à ce système si mal accueilli dès l'origine, et cette nouvelle jeta le pays dans une stupeur et un malaise inexprimable. Tous les Etats députèrent au duc pour lui faire des représentations, mais plaintes, observations, prières, tout fut inutile. Les Etats de Flandre, en particulier, insistèrent à plusieurs reprises et, la dernière fois, leurs députés étaient accompagnés des trois évêques et des trois grands baillis de la Flandre. « Il n'y avait, disaient-ils, âme ni personne, de quelque jugement, qualité ou condition qu'il fût, qui n'abhorrât le dixième et le vingtième. » Dans plusieurs villes, les boutiques furent fermées. A Bruxelles, les brasseurs refusaient de travailler ; les meubles d'un bourgeois ayant été mis à l'encan pour résistance au collecteur du dixième, il ne se présenta aucun acquéreur. Au point où en étaient venues les choses, une révolte générale était imminente.

Dans cette extrémité, les Etats, croyant devoir s'adresser au roi directement, résolurent d'envoyer des députés à Madrid, sans en solliciter la permission du duc d'Albe, voire même

à son insu. Ce furent ceux du Hainaut qui prirent l'initiative; leur exemple fut imité par les Etats d'Artois, puis par ceux de Lille, Douai et Orchies; enfin par les Etats de Flandre et de Brabant. Lorsque le duc eut connaissance de cette résolution, il s'en montra très mécontent et, comme les députés des provinces wallonnes étaient déjà partis, il fit tout ce qu'il put pour retenir ceux du Brabant et de la Flandre, mais en vain. Philippe II reçut les députés avec bienveillance; chaque députation eut une audience particulière. Enfin, le 26 juin 1572, tous furent appelés auprès du roi et il leur fut annoncé que « sa Majesté voulant user de sa bénignité et clémence accoutumée, pour le grand amour qu'elle portait à ses Etats, elle consentait que, avec les commissaires qui seraient nommés de sa part, se joignissent les députés desdits Etats, pour communiquer sur les moyens les plus propres à remplacer le dixième et le vingtième; que, dans l'intervalle, elle voulait qu'il fut *supersédé* à la levée de ces deux impôts, à condition que les Etats fournissent deux millions de florins par an, comme ils l'avaient fait les années précédentes. » Le greffier des Etats de Brabant remercia le roi au nom de tous les députés, et, le 7 juillet, ceux-ci eurent leur audience de congé. A cette audience, comme dans les précédentes, ils vou-

lurent fléchir le genou et baiser la main du roi, mais celui-ci les releva et les embrassa. Les députés revinrent aux Pays-Bas pleins de reconnaissance pour les bontés dont Philippe les avait comblés. Il avait donné des pensions à plusieurs d'entre eux; à d'autres, des titres de noblesse. Il avait voulu qu'ils vissent tous ses enfants et visitassent ses palais et ses maisons de plaisance. Il les fit reconduire par ses propres galères et les abbés de Parck et de Gembloux étant tombés malades à Madrid, il leur envoya son propre médecin.

Le roi avait compris que la présence du duc d'Albe n'était plus possible dans nos provinces. Il lui avait même donné un successeur dans la personne du duc de Médina-Céli, qui débarqua à l'Écluse le 11 juin 1572. Après l'éclatant désaveu infligé au gouverneur général par l'acte du 26 juin, son rappel était devenu inévitable et les Etats de Brabant n'avaient pas hésité à le provoquer. Les docteurs de la faculté de théologie de Louvain se réunirent le 25 mai 1573 et résolurent, en secret et sous la foi du serment, de s'adresser au roi pour l'informer de la malheureuse situation des Pays-Bas et demander le remplacement du duc d'Albe par un gouverneur, *en qui,* disaient-ils, *tout le monde puisse avoir confiance* (1). Leur requête,

(1) *De quo omnes confidere possint.*

pleine de respect pour la royauté, est empreinte cependant d'une franchise de langage, à laquelle les rois ne sont guère accoutumés. Malgré l'arrivée du duc de Médina-Céli, le duc d'Albe, en présence des graves évènements que nous allons raconter, n'avait pas cru devoir déposer le pouvoir et il le garda jusqu'au 28 novembre 1573.

Ici nous sommes obligé, pour la clarté du récit, de reprendre les choses d'un peu plus haut. Après sa mauvaise campagne de 1568, le prince d'Orange s'était retiré en France et s'y était mis en relation étroite avec les principaux chefs du protestantisme. L'amiral de Coligny (1), l'un d'eux, lui fit remarquer que les Espagnols n'avaient pas de marine dans les Pays-Bas et que c'était par mer qu'il y avait le plus d'avantage à les attaquer. Le prince comprit toute la portée de ce conseil. Il arma quelques vaisseaux en corsaires et en donna le commandement à Guillaume de la Marck, sire de Lumey, descendant du fameux *sanglier des Ardennes*, ennemi fanatique et implacable des Espagnols. Ces forbans prirent le nom de *gueux de mer* :

(1) Gaspard de Chatillon, sire de Coligny, avait été élevé au grade d'amiral de France par Henri II en 1552. Lorsque la guerre éclata, en 1562, entre les catholiques et le parti protestant, il fut nommé lieutenant-général par les protestants. Il périt dans la nuit de la Saint-Barthélemi.

c'était un ramassis de nobles émigrés, de marchands hollandais ou anversois et de marins de la côte. Ils pillaient les vaisseaux qu'ils rencontraient en mer, et, remontant l'Escaut, ravageaient et brûlaient les couvents et les métairies ; ils allaient ensuite vendre leur butin dans les ports d'Angleterre, où ils trouvaient, à l'origine, un refuge assuré. Le duc d'Albe s'en étant plaint à la reine Élisabeth, celle-ci intima l'ordre à Lumey de s'éloigner avec ses vaisseaux et lui interdit pour l'avenir l'accès des ports d'Angleterre.

Cette mesure eut un résultat fort inattendu. Lumey, forcé de se mettre en mer sans trop savoir quelle direction prendre, fut poussé par le vent vers l'embouchure de l'Escaut. Sa flotille se composait de vingt-quatre bâtiments armés en course et de deux navires de commerce surpris en route. Arrivé en face de la petite ville de la Briele, dans l'île de Voorn, où il n'y avait pas de garnison, Lumey y descendit le 13 avril 1572 et s'en rendit maître. Il s'y fortifia à la hâte et repoussa avec succès une attaque du comte de Boussu, gouverneur de la Hollande. La Briele devint bientôt un point de réunion pour les révoltés et elle a toujours été considérée comme le berceau de l'état républicain, connu plus tard sous le nom de Provinces-Unies. La prise de cette ville,

regardée comme la clef de la Hollande, avait été le signal d'un soulèvement général dans le nord des Pays-Bas. Toutes les villes de la Zélande et de la Hollande, à l'exception de Middelbourg et d'Amsterdam, se déclarèrent contre les Espagnols.

Le prince d'Orange, profitant de ce mouvement, rassembla à la hâte deux corps d'armée, dont l'un, commandé par le comte de Berg, entra dans l'Over-Yssel, tandis que lui-même, à la tête de vingt mille hommes, se jetait sur la Gueldre. Le duc d'Albe se préparait à marcher contre eux, lorsqu'il apprit une nouvelle, qui lui fit changer son plan sur le champ. Le 25 mai 1572, Louis de Nassau, à la tête de cinq cents chevaux détachés pour opérer une diversion, était entré dans Mons aux cris de « Liberté! liberté! plus d'impôts! plus de dixième denier! » Le duc courut l'assiéger dans cette ville et battit une troupe de protestants français, qui s'étaient avancés pour le dégager. Mais au même moment, le prince d'Orange pénétrait dans le Brabant et traversait Malines, Louvain, Nivelles, Diest, Tirlemont, sans trouver de résistance nulle part. L'amiral de Coligny se préparait de son côté, dit-on, à entrer en Belgique avec ses huguenots, et les Espagnols semblaient sur le point d'être enveloppés de toutes parts. Le massacre de la Saint-

Barthélemi (1) changea la face des choses. Le 19 septembre, Louis de Nassau capitula et sortit de Mons avec armes et bagages. Le Taciturne licencia ses mercenaires et fut accueilli comme un libérateur par les états de Hollande. L'insurrection avait fait de nouveaux progrès dans les provinces du nord. En moins de quatre mois, on était parvenu à réunir dans le seul port de Flessingue cent cinquante vaisseaux bien armés, montés par de bons marins et capables de résister à toutes les forces de l'Espagne.

Après la reddition de Mons, l'armée royale s'était dirigée vers le nord. Chemin faisant, elle pilla la ville de Malines, où le prince d'Orange avait été reçu contre le gré du peuple. Elle traversa ensuite la Meuse et le Rhin et alla mettre le siège devant la ville de Zutphen, capitale du comté de ce nom. Après un siège de quelques jours, la place fut emportée d'assaut et livrée à toute la fureur du soldat. Le sort de Naarden, qui avait pris une part spé-

(1) On nomme ainsi le massacre des protestants ordonné dans toute la France par Catherine de Médicis et Charles IX, et qui eut lieu le 24 août 1572, jour de la fête de saint Barthélemi. On varie sur le nombre des victimes depuis deux mille jusqu'à soixante mille. Il est avéré aujourd'hui, de la façon la plus authentique, que ce fait déplorable est dû à une inspiration purement politique, et que la religion y resta complètement étrangère.

ciale, il est vrai, à la rébellion, ne fut pas moins terrible. Frédéric de Tolède, fils du gouverneur général, après y être entré sans résistance, fit massacrer les habitants, mit le feu aux maisons et rasa les remparts. Cet acte cruel contribua singulièrement à augmenter la haine du nom espagnol (1). De là il conduisit l'armée devant Harlem, qui se défendit à outrance et ne se rendit qu'au bout de sept mois d'une résistance désespérée, le 14 juillet 1573. Ce siège avait coûté, dit-on, dix mille hommes aux assaillants. Ceux-ci essuyèrent, bientôt après, une perte non moins sensible. Le duc avait fait équiper à Amsterdam douze forts vaisseaux et dix-huit d'une moindre grandeur; il en avait donné le commandement au comte Maximilien de Boussu. Un combat naval eut lieu sur le Zuyderzée, le 4 octobre, et tourna à l'avantage des insurgés. Le brave comte de Boussu, abandonné du reste de sa flotte, résista pendant vingt-huit heures, sur le vaisseau amiral, aux efforts des navires hollandais, mais, entraîné par le flux sur un banc de sable, il se vit à la fin forcé d'amener son pavillon.

Le duc d'Albe était revenu à Bruxelles dans

(1) *Trucidatis omnibus quamquam imbellibus innoxiisque, consumptis incendio domibus, mœnibus solo exæquatis, non pœna illa, sed flagitium fuit,* dit Strada.

le courant de l'année précédente. Il aurait fallu créer de nouvelles ressources, se procurer de l'argent et des munitions de guerre et on ne rencontrait partout qu'opposition et ressentiment. Abandonné, pour ainsi dire, de la cour de Madrid, ne recevant que des secours tardifs et insuffisants, contrarié jusque dans ses plans de campagne, la situation du duc était devenue intolérable. Il le comprit et demanda qu'on lui désignât un successeur, car le duc de Médina-Céli avait quitté la Belgique, dégoûté et découragé, peu de temps après son arrivée. Le roi désigna pour le remplacer don Louis de Zuniga y Requesens, commandeur de Saint-Jacques de Castille et gouverneur de Milan. Celui-ci s'étant rendu immédiatement à Bruxelles, le duc d'Albe lui remit le gouvernement en assemblée du conseil le 28 novembre 1573, et partit secrètement pour l'Espagne le 18 décembre suivant.

CHAPITRE IV.

DEPUIS LA RETRAITE DU DUC D'ALBE JUSQU'A LA MORT DE DON JUAN D'AUTRICHE.

Prise de Middelbourg par les insurgés. — Victoire de Moockerheide. — Levée du siège de Leyde. — Convocation des États généraux. — Négociations. — Succès en Zélande; prise de Zierickzee. — Mort de Requesens. — Le pouvoir passe au conseil d'état. — Les soldats espagnols se mutinent et sont déclarés traîtres au roi et à la patrie. — Excès commis à Alost. — Le conseil d'état envahi et ses membres traînés en prison. — Réunion des États généraux. — Furie espagnole. — Pacification de Gand. — Arrivée de don Juan d'Autriche en Belgique. — Union de Bruxelles. — Don Juan accepte les propositions des États. — Édit perpétuel.— Opposition et menées du prince d'Orange. — Don Juan se retire au château de Namur. — Le prince est élu ruwaert du Brabant. — Arrivée de l'archiduc Mathias proclamé gouverneur général des Pays-Bas. — Guerre entre don Juan et les États. — Bataille de Gembloux. — Le comte palatin et le duc d'Alençon en Belgique. — Hembyse et Ryhove à Gand. — Les malcontents. — Mort de don Juan. — Il désigne le prince de Parme pour son successeur.

Le nouveau gouverneur général était un homme sage et modéré, en même temps qu'un brave et habile capitaine. Quoiqu'il fût animé

des intentions les plus pacifiques, il eut d'abord à s'occuper de la situation militaire qui était déplorable. Depuis deux ans, les insurgés tenaient Middelbourg assiégé. Un vaillant officier espagnol, Christophe de Mondragon, défendait la place, mais le manque de vivres allait la réduire aux abois. Requesens essaya de la ravitailler. Malheureusement les vaisseaux partis de Berg-op-Zoom à cet effet furent détruits par Louis de Boisot, gentilhomme bruxellois qui avait été nommé amiral de Hollande par les insurgés, avant d'avoir pu opérer leur jonction avec ceux qui venaient d'Anvers dans le même but. Middelbourg fut obligé de se rendre le 19 février 1574, et toute l'île de Walckeren tomba au pouvoir de l'insurrection.

Ce mauvais succès ne découragea point les troupes royales. Les deux frères du prince d'Orange, Louis et Henri de Nassau, arrivaient d'Allemagne avec onze à douze mille hommes destinés à renforcer l'armée du prince. C'était à Nimègue qu'ils s'étaient donné rendez-vous. Mais don Sanche d'Avila, général formé à l'école du duc d'Albe, observait tous leurs mouvements. Profitant d'un moment où les soldats, aigris par les revers précédents, venaient de recevoir leur solde et montraient la meilleure volonté, il passa brusquement la Meuse et livra bataille aux insurgés, le 14 avril, sur la

bruyère de Moock, non loin de Nimègue. Les deux frères du Taciturne furent battus complètement et restèrent eux-mêmes au nombre des morts.

Il y avait longtemps déjà que les troupes espagnoles avaient mis le siège devant la ville de Leyde. L'approche des renforts amenés aux insurgés par Louis de Nassau et son frère avait forcé les Espagnols d'interrompre l'attaque pour aller au devant de l'ennemi. Après la victoire de Moockerheide, Requesens donna l'ordre de reprendre et de presser plus que jamais les opérations du siège. Les Espagnols offrirent aux assiégés une capitulation honorable, mais ceux-ci la refusèrent et se virent bientôt réduits aux horreurs de la famine. Le prince d'Orange alors, prenant un parti désespéré, fit adopter la résolution d'inonder, par la rupture des digues de l'Yssel et de la Meuse, vingt lieues de terrain entre Delft, Gouda, Leyde et Rotterdam. Les troupes royales se trouvèrent ainsi assiégées à leur tour. Boisot et ses marins amenèrent leurs navires jusque sous les murs de la ville à la faveur des grandes eaux, canonnèrent les soldats dans leur camp et les chassèrent de poste en poste. Il fallut se résigner à la retraite : elle commença le 3 octobre et ne se fit pas sans danger à travers les campagnes déjà submergées. La perte d'hommes

ne fut pas très considérable, mais on ne sauva presque rien du matériel de l'armée. Il n'y avait pas lieu de songer à le renouveler. Les finances étaient dans le plus pitoyable état; il était dû aux soldats espagnols jusqu'à vingt-deux mois de paye et ils avaient commencé à se soulever contre leurs officiers, lorsque Requesens parvint à les apaiser en leur distribuant tout l'argent qu'il avait pu emprunter, en mettant en gage jusqu'à sa vaisselle.

Dans l'intervalle, Requesens avait convoqué les Etats généraux à Bruxelles pour le dernier jour du mois d'avril 1574. Au jour fixé, le gouverneur se trouvait absent. Il avait été obligé de se rendre à Anvers, en vue d'apaiser les Espagnols mutinés qui étaient entrés dans cette ville et qui menaçaient de la piller. L'assemblée s'ouvrit au palais le 7 juin seulement. Malgré les concessions importantes faites par le gouvernement qui venait d'accorder une amnistie complète, l'abolition des nouveaux impôts et la suppression du conseil des troubles, au moins en ce qui concernait toute sentence de mort ou de confiscation de biens, les Etats se montraient plus difficiles et plus exigeants que jamais. Ils demandaient l'éloignement des étrangers et la répression des « mangeries et pilleries des soldats qui traitoient les sujets du roi en pauvres esclaves et infidèles, » allusion

peu déguisée aux cruautés reprochées aux Espagnols en Amérique. Requesens, fort affecté de l'amertume de ce langage (1), sut cependant se contenir. Il répondit en termes très mesurés aux observations des Etats, les exhorta à s'occuper avec promptitude du payement du subside annuel de deux millions et les renvoya satisfaits chez eux.

Au commencement de l'année 1575, des conférences s'ouvrirent à Bréda entre le gouvernement et les Etats de Hollande et de Zélande pour le rétablissement de la paix. Requesens proposait, au nom de l'Espagne, une amnistie entière et générale, la restitution de tous les privilèges et de toutes les propriétés, en un mot le rétablissement du vieil ordre des choses; mais les insurgés exigeaient, comme première base de tout arrangement, la liberté de l'exercice public du protestantisme. « Ce n'était pas, remarque un historien (2), que le protestantisme fût adopté par tous : au contraire, les Etats déclarèrent eux-mêmes vers cette époque que l'immense majorité des habitants en Hollande et en Zélande étaient encore les uns ouvertement catholiques, les autres attachés en secret

(1) On lui prête à cette occasion l'exclamation : *Dios nos libera de estos estados!* Que Dieu nous délivre de pareils états !

(2) M. Moke.

à la religion de leurs pères. Mais les évènements politiques avaient mis les charges et le pouvoir entre les mains du parti opposé dont l'extrême exaltation augmentait la force et l'influence. La paix se trouvait donc impossible.»

La guerre reprit avec une nouvelle ardeur. Les Espagnols s'emparèrent de quelques villes appartenant aux insurgés et, ce succès ranimant les espérances, Requesens conçut et exécuta un dessein d'une hardiesse surprenante, c'était d'attaquer la Zélande sans vaisseaux. L'île de Tholen était encore au pouvoir de l'armée royale et, comme elle n'est séparée des îles de Duivenland et de Schouwen que par des bras de mer guéables à basse marée, il fit tenter le passage par dix-sept cents soldats d'élite, espagnols, wallons et allemands. La tête et le corps de la colonne passèrent malgré l'immense difficulté d'une pareille entreprise; l'arrière-garde, forte de cinq cents hommes, fut engloutie tout entière. C'était dans la nuit du 28 septembre 1575. Les deux îles furent prises et le siège mis devant la ville de Zierickzee. Elle résista longtemps, mais les insurgés ne purent parvenir à la délivrer et Boisot lui-même périt en essayant de la secourir. Le 29 juin 1576, les assiégés ouvrirent leurs portes aux royalistes, après avoir épuisé tous leurs moyens de défense.

Requesens ne fut pas témoin du dernier

succès des armes espagnoles. Sa santé s'était épuisée par un travail excessif et il avait succombé à une maladie aiguë de peu de durée le 5 mars 1576. Il avait désigné sur son lit de mort pour le remplacer provisoirement dans ses fonctions de gouverneur général les comtes de Berlaymont et de Mansfelt, mais les Etats de Brabant, où dominait l'influence du prince d'Orange, refusèrent de reconnaître ces deux seigneurs renommés pour leur dévouement à la cause du roi. Le conseil d'état se vit ainsi obligé de prendre lui-même les rênes du gouvernement. Le conseil, en ce moment, ne comptait plus que trois membres, le duc d'Arschot, le comte de Berlaymont et Viglius, mais ceux-ci s'associèrent d'autres collègues (1) et se hâtèrent de donner connaissance au roi de tout ce qui s'était fait, car ils se voyaient en butte de nouveau à l'opposition des Etats brabançons. Le roi, non sans montrer un peu d'hésitation, confirma le conseil d'état dans le commandement jusqu'à l'arrivée de don Juan, son frère naturel, destiné à occuper le poste de gouverneur général. Cette nomination répon-

(1) Le conseil se trouva dès lors composé de neuf membres : Philippe, duc d'Arschot; Ernest, comte de Mansfelt; Charles, comte de Berlaymont; Maximilien, baron de Rassenghien; Viglius d'Aytta, Arnoul Sassen, président du conseil privé; Christophe d'Assonville, Louis del Rio et Jérôme de Rhoda.

dait au vœu plus d'une fois exprimé en Belgique de voir à la tête des affaires un membre de la maison régnante. Malheureusement l'autorité du conseil ne tarda pas à être méconnue. La situation demandait un pouvoir actif et énergique et, comme ce pouvoir faisait complètement défaut, il en résulta une confusion générale qui touchait de bien près à l'anarchie. Le conseil était tombé dans le discrédit, et un vague mécontentement, fomenté sous main par le prince d'Orange, ne présageait que trop sûrement de nouveaux orages.

Cependant les troupes espagnoles attendaient toujours le payement d'une solde qui leur était due depuis longtemps. Perdant patience à la fin, elles quittent la Zélande, se jettent sur le Brabant et commencent à piller bourgs et villages. Les habitants s'arment de leur côté et le conseil d'état est mis en demeure de décréter la proscription des soldats espagnols. Cette mesure est adoptée malgré la vive répugnance de quelques membres. Le 27 juillet 1576, un édit solennel déclare les soldats espagnols ennemis du roi et du pays ; défend, sous peine de mort, de leur porter aide et assistance ou de leur fournir des vivres et permet de leur courir sus impunément. Au moment où cette sentence de proscription fut portée, les soldats mutinés venaient de s'emparer d'Alost et s'y étaient livrés aux plus déplorables excès.

Les Etats de Brabant ne se contentèrent pas d'une si grave décision. Ils voulaient la convocation des Etats généraux et ils tentèrent de l'arracher à la faiblesse du conseil d'état. Celui-ci n'était plus que l'ombre d'un pouvoir, mais c'était encore trop pour les meneurs. Les Etats avaient confié le gouvernement de Bruxelles à Guillaume de Horne, seigneur de Hèze, ennemi acharné de l'Espagne. Le 4 septembre, ce seigneur, à la tête de quatre cents soldats, se transporte au palais où siégeait le conseil d'état, s'empare des conseillers et les conduit prisonniers au Broodhuys. Viglius et trois de ses collègues furent mis en liberté quelques jours après, les autres ne furent pas relâchés. Les Etats de Brabant désavouèrent toute participation à l'attentat du sire de Hèze, mais personne ne crut qu'ils y fussent restés étrangers et la suite des évènements montre assez que l'opinion publique ne se trompait pas.

Le conseil d'état, mutilé, avili, comme il l'était depuis l'outrage qui venait de lui être infligé, ne pouvait plus être que l'instrument passif de la représentation brabançonne. Il se résigna donc à convoquer les Etats généraux et écrivit à cet effet, le 20 septembre, aux gouverneurs et aux Etats des provinces. Dès le 25 du même mois, les représentants du Brabant, de la Flandre et du Hainaut se trouvaient

réunis à Bruxelles et délibéraient en commun sur les mesures que réclamait la situation du pays. Les députés des autres provinces arrivèrent successivement et, au mois d'octobre, l'assemblée était complète. Tout en protestant « de leur fidélité au roi et de leur attachement à la foi de leurs pères, » les Etats se montraient de plus en plus hostiles à l'ingérence des étrangers dans les affaires nationales. Le pays voulait se gouverner et se défendre lui-même et l'on aspirait, dans cette vue, à une entente cordiale entre toutes les provinces. On députa vers le prince d'Orange afin de lui proposer de reprendre les négociations de Bréda et d'ouvrir des conférences à Gand pour arriver à s'entendre. La proposition fut acceptée et, le 18 octobre, les plénipotentiaires des provinces belges et ceux des provinces insurgées étaient à leur poste.

Mais, pendant que les négociations se poursuivaient, les soldats espagnols, proscrits par le gouvernement et traités en ennemis par les populations, luttaient contre cette situation avec le courage du désespoir. Le prince d'Orange avait envoyé contre eux des troupes et de l'artillerie fournies par les provinces du nord. Alors toutes ces vieilles bandes, réparties sur les divers points du territoire, se mirent en devoir de se réunir pour échapper à l'extermi-

nation dont elles étaient menacées. Alphonse Vargas, qui commandait un corps de cavalerie, battit les troupes du Brabant à Vissenacken, entre Louvain et Tirlemont; puis, marchant sur Maestricht où la garnison espagnole courait les plus grands dangers, il entra par stratagème dans cette ville et la livra au pillage et au massacre. Sur un autre point, les soldats espagnols qui occupaient Alost et la citadelle d'Anvers jugèrent que leur perte était certaine, s'ils ne parvenaient à se maintenir dans ce dernier poste d'où ils pouvaient recevoir du secours de l'Espagne. Or donc, le 3 novembre 1576, Jean de Navarèse, l'*élu* des mutins d'Alost, assemble ses compagnons sur la grande place de cette ville et les exhorte, au nom de leur salut commun, à voler au secours de leurs camarades d'Anvers. Entraînés par ce discours, ils se mettent en chemin sur le champ. Antoine Vargas et un autre chef appelé Romero, avec leurs vétérans, joignent Navarèse au passage de l'Escaut et tous ensemble pénètrent, le 4 novembre, dans le château d'Anvers. Résolus à prendre l'offensive, les Espagnols, au nombre de six mille hommes, se divisent en deux corps commandés, l'un par Romero, l'autre par Navarèse; ils emportent les retranchements qui les séparent de la ville, malgré les efforts des troupes des Etats et des habitants. Cepen-

dant les Flamands, s'embusquant dans l'hôtel de ville et dans les maisons adjacentes, continuent à tirer par les fenêtres. Les Espagnols n'hésitent pas : ils mettent le feu à ce quartier, le plus beau d'Anvers, et bientôt l'hôtel de ville s'écroule avec quatre-vingts maisons voisines, remplies de tous les trésors du commerce. Alors tout cède à la rage des assaillants : la ville entière n'est plus qu'un vaste théâtre de carnage et de dévastation. La *furie espagnole* dura trois jours consécutifs : sept mille individus de tout âge, de tout sexe et de toute qualité succombèrent; huit cents habitations furent dévorées par l'incendie et l'on évalua les pertes à huit millions de florins (1).

Ce grand désastre, qui acheva de ruiner le commerce, eut pour effet de hâter l'alliance définitive de toutes les provinces. Toutes les divergences d'opinion disparurent devant la nécessité de mettre un terme aux malheurs publics et, dès le 8 novembre, *la pacification de Gand* fut signée. Ce traité d'alliance contenait vingt-cinq articles. Il y était statué que les provinces se prêteraient assistance mutuelle pour expulser de leur sein les soldats étrangers et notamment les Espagnols; qu'immédiatement

(1) Ce qui représente à peu près la somme actuelle de cinquante millions de francs.

après ce résultat obtenu, l'assemblée générale des Etats s'occuperait de règler les affaires du pays, particulièrement celles qui regardaient la religion ; que l'exercice du culte public protestant ne serait toléré qu'en Hollande et en Zélande ; que les biens confisqués depuis 1566 seraient rendus ; enfin que le prince d'Orange serait continué dans ses pouvoirs de *stadhouder* et d'amiral de Hollande et de Zélande jusqu'a décision contraire des Etats généraux. La pacification de Gand fut reçue dans toutes les provinces, à l'exception du Luxembourg.

A peine le traité de pacification était-il conclu que l'on apprit l'arrivée dans le Luxembourg du nouveau gouverneur général. C'était don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint (1). Ce prince, encore jeune, mais déjà célèbre par son courage et par la défaite de la flotte turque à Lépante, avait toutes les qualités qui attirent le respect et l'affection. Ses instructions étaient favorables au pays : Philippe lui avait permis d'accorder aux Belges tout ce qui était compatible avec les intérêts de la religion, et un caractère confiant et généreux portait

(1) Don Juan était né à Ratisbonne en 1545. Choisi en 1571 par les princes chrétiens pour commander la flotte qu'ils envoyaient contre les Turcs, il gagna, le 7 octobre, la célèbre bataille de Lépante, où ces infidèles perdirent trente mille hommes et près de deux cents vaisseaux. Cette victoire arrêta leurs envahissements.

don Juan à faire largement usage de la latitude qui lui était laissée. Malheureusement les délais apportés à son arrivée avaient causé un mal irréparable.

Le nouveau gouverneur général commença par notifier son arrivée aux Etats des provinces, et les invita à envoyer des personnes de leur choix pour concerter ensemble les moyens de ramener la paix dans le pays. En même temps, il expédia l'ordre aux commandants espagnols de cesser partout les hostilités. Les soldats obéirent sur le champ : la présence d'un représentant du roi les tirait de la situation périlleuse où les avaient jetés l'anarchie et leurs propres excès. Les Etats hésitèrent un moment. Ils consultèrent le prince d'Orange, qui les excita à la défiance et leur conseilla même de s'emparer de la personne du gouverneur. Il ajouta que, si cependant, par bienséance ou par égard pour don Juan, on jugeait à propos d'entrer en pourparlers avec lui, il conseillait de lui poser d'abord deux conditions préalables: le renvoi des Espagnols et l'acceptation pure et simple de la pacification de Gand. On comptait si peu sur une réponse favorable que les députés des provinces s'engagèrent, par une nouvelle alliance conclue le 9 janvier 1577 et connue sous le nom d'*union de Bruxelles*, à travailler de commun accord à la mise à exé-

cution de la pacification de Gand, à l'expulsion des étrangers, au maintien de la religion catholique et des privilèges de la nation.

Contre toute attente, don Juan accepta les conditions des Etats par l'*édit perpétuel et irrévocable* signé à Marche-en-Famène, le 12 février. Cet édit, rédigé en forme de traité, ratifiait la pacification de Gand, décidait le renvoi des troupes espagnoles et confirmait les privilèges des provinces; mais d'autre part il emportait pour les Etats l'obligation de maintenir dans tout le pays la religion catholique, de licencier leurs mercenaires étrangers, de renoncer à toutes les ligues dans lesquelles ils étaient engagés et de compter sans délai six mille florins pour payer la solde des soldats espagnols avant leur départ. Cet acte fut sanctionné par le roi le 7 avril suivant, ce qui répandit la joie dans les provinces. Don Juan quitta le Luxembourg, s'arrêta pendant quelques semaines à Louvain pour laisser aux Espagnols le temps d'évacuer le pays et fit son entrée à Bruxelles, le 1er mai, aux acclamations universelles.

Une ère nouvelle semblait s'ouvrir pour nos malheureuses provinces. Cette brillante perspective s'évanouit bientôt, grâce, il faut bien le dire, à la politique tortueuse et mal intentionnée du prince d'Orange. « On verra à n'en

pouvoir douter, dit un écrivain protestant admirateur du Taciturne et dévoué à la maison de Nassau (1), en jetant un coup d'œil d'ensemble sur toute cette époque, que don Juan voulait sincèrement la paix, que les motifs de discorde avaient disparu et que l'intervention du prince amena seule, en dépit de toutes ces probabilités, un soulèvement général. Rien de comparable à cette intervention, sous le rapport de la finesse des combinaisons et de la subtilité des enlacements dans lesquels il embrassait et étouffait son antagoniste. » Le prince d'Orange avait refusé de souscrire aux conditions de l'édit perpétuel; lui et ses partisans avaient recommencé ces intrigues ténébreuses qui faisaient le fond de sa politique. On répandait les bruits les plus sinistres et les plus malveillants dans le peuple; on cherchait à lui faire croire qu'il était trahi; on excitait les Etats à entraver en toutes choses l'action du gouverneur et à paralyser ses efforts. D'un autre côté on s'attachait à jeter l'inquiétude et la méfiance dans l'esprit du gouverneur général qui en vint à craindre pour sa liberté et pour sa vie. Ainsi isolé, méconnu, sans appui et sans influence, don Juan résolut de mettre sa personne

(1) M. Groen Van Prinsterer, éditeur des *Archives et de la Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau.*

en sûreté et de tirer l'épée, s'il le fallait, pour le maintien de son pouvoir. Le 24 juillet 1577, il se fit introduire par stratagème dans la citadelle de Namur, qu'il déclara vouloir occuper au nom du roi et où il établit sa résidence.

A cette nouvelle, les Etats accusent don Juan de déloyauté et de perfidie et, apprenant bientôt qu'un corps de troupes espagnoles rentrait dans le pays, ils déclarent le gouverneur traître, parjure, ennemi du roi et de la patrie. Cela fait, on se prépare à la guerre et l'on invoque le secours du prince d'Orange. Celui-ci s'empresse d'accourir du fond de la Zélande et, le 23 septembre, il est reçu triomphalement à Bruxelles. Un mois après, le prince était proclamé *ruwaert* du Brabant.

Une partie de la noblesse ne partageait point cet enthousiasme de la foule; elle commençait à soupçonner le prince d'Orange de travailler à se créer dans le pays tout entier une sorte de souveraineté pareille à celle qu'il exerçait déjà de fait en Hollande et en Zélande. La famille de Croy, très influente et fort attachée à la religion catholique, était de ce sentiment. Un membre de cette maison, le duc d'Arschot, nommé récemment gouverneur de la Flandre, se concerta avec ses parents et ses amis pour offrir le gouvernement général des Pays-Bas à l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Ro-

dolphe (1). Le but ultérieur que se proposaient les auteurs du projet était de ménager une alliance matrimoniale entre le jeune prince et une fille du roi, ce qui aurait fait passer sans difficulté la souveraineté de nos provinces entre les mains de l'archiduc. Mathias n'avait que dix-neuf ans. Pendant que l'empereur hésitait, l'archiduc, séduit par l'appât d'une position si brillante, s'échappa de Vienne et arriva en Belgique vers la fin d'octobre. L'âge et l'inexpérience de l'archiduc le rendaient incapable de gouverner et le prince d'Orange vit bientôt que ce prince ne serait qu'un instrument entre ses mains. Il fut le premier à le reconnaître et montra beaucoup d'empressement pour faire régler par les Etats les droits et les devoirs du nouveau gouverneur général. Les conditions du traité intervenu à cet effet se réduisaient à deux points essentiels. Le prince d'Orange était constitué lieutenant de l'archiduc en tout et pour tout; celui-ci ne pouvait rien entreprendre sans l'avis du conseil d'état et le consentement des Etats généraux. Mathias s'aperçut qu'il était joué, mais il était trop tard pour reculer.

(1) Rodolphe II, fils et successeur de Maximilien II, était monté sur le trône en 1576. C'était un prince irrésolu et inappliqué. L'Allemagne sous lui se remplit de troubles qui amenèrent la guerre de trente ans. Mathias, son frère, le détrôna en 1611 et se fit élire à sa place.

Il accepta donc la proposition qu'on lui faisait et prêta serment à Bruxelles le 20 janvier 1578.

Les Etats se disposaient à la guerre; ils croyaient don Juan peu préparé à leur opposer une sérieuse résistance. Ils se trompaient. Alexandre Farnèse, prince de Parme, fils de l'ancienne gouvernante des Pays-Bas, avait ramené à son oncle les vieilles bandes espagnoles congédiées en vertu de l'édit perpétuel. Après une déclaration de guerre faite en forme des deux côtés, l'armée des Etats s'avança vers Namur. Don Juan marcha hardiment contre elle (1) et, celle-ci ayant rebroussé chemin devant lui, il l'atteignit dans la plaine de Gembloux, aux frontières du Brabant, le 31 janvier 1578. Les troupes des Etats furent mises en pleine déroute et laissèrent sur le champ de bataille dix mille hommes tués ou prisonniers, trente-quatre drapeaux, toute leur artillerie et tous leurs bagages.

A la nouvelle de cette défaite, l'effroi se répandit dans Bruxelles. L'on croyait déjà l'ennemi aux portes de la ville. Don Juan hésita un instant; mais il ne se crut pas des forces suffisantes pour tenter le siège de la capitale. Il se rabattit donc sur le pays et s'empara successivement en personne ou en se

(1) Sur son étendard figurait une croix avec ces mots : *In hoc signo vici Turcos, in hoc hœreticos vincam.*

faisant remplacer par le prince de Parme, des villes de Gembloux, Louvain, Diest, Tirlemont, Nivelles, Binche, Soignies, Chimai, Philippeville et autres. Quelques-unes s'étaient rendues de bonne grâce; d'autres ne cédèrent qu'à la force. Tout cela fut l'affaire de quelques mois. Mais déjà don Juan était atteint de la maladie de langueur à laquelle il allait succomber prochainement. Obligé de se donner du repos et des soins, il établit son camp à Bouge, position forte et salubre à côté de Namur et envoya Farnèse, à la tête d'une partie de sa petite armée, soumettre le Limbourg.

Le désastre de Gembloux avait mis tout en désarroi dans le parti des Etats. L'archiduc Mathias et le prince d'Orange s'étaient retirés précipitamment à Anvers, tandis que le vainqueur faisait chaque jour de nouveaux progrès dans le Brabant et dans le Hainaut. Le courage revint cependant peu à peu et l'on songea à réparer les pertes. Les Etats rejetèrent même de nouvelles propositions de paix qui leur furent faites par don Juan. On frappa à toutes les portes pour obtenir des secours et bientôt l'on vit la France, l'Angleterre et l'Allemagne se disputer nos provinces, sous prétexte de les délivrer du joug de l'Espagne et de protéger leurs libertés. Le comte palatin, Jean Casimir, amena en Belgique un grand corps de protes-

tants allemands, à la solde de la reine Elisabeth d'Angleterre. Le duc d'Alençon, frère du roi Henri III (1), prenant le titre singulier de protecteur de la liberté des Pays-Bas, accourut avec une armée française et se rendit maître de Binche et de Maubeuge. Trois princes étrangers se disputaient ainsi le commandement de la Belgique. A l'intérieur, mêmes luttes, même anarchie. A Gand, deux gentilshommes, Jean d'Hembyze et François de la Kéthulle, seigneur de Ryhove, s'étaient emparés de l'autorité suprême et s'efforçaient d'ériger dans la Flandre une république indépendante, modelée sur celle de Genève. Ils avaient jeté en prison le duc d'Arschot, gouverneur de la province, et les autres magistrats qui cherchaient à leur résister. Non contents de protéger hautement la prédication de l'erreur, ils avaient interdit l'exercice du culte catholique, maltraité les prêtres et les religieux, envahi les églises et pillé les cloîtres. Ce parti protestant, dit un écrivain non suspect, faisait presque regretter par ses excès les jours les plus sinistres de l'administration du duc d'Albe.

(1) Troisième fils du roi Henri II et connu d'abord sous le nom de duc d'Anjou, il avait remplacé sur le trône son frère Charles IX en 1574. Il régna jusqu'en 1589. Ce prince se rendit méprisable par sa faiblesse, ses débauches, sa honteuse condescendance pour ses favoris. Avec Henri III s'éteignit la maison de Valois dont il était le dernier représentant.

Alors commença, dans les provinces wallonnes, une réaction qui allait sauver le catholicisme en Belgique. Ces provinces, qui ne demandaient que la conservation de leurs anciennes lois et le rétablissement de leurs libertés, ne voulaient changer ni de religion ni de souverain. Elles virent enfin où l'on prétendait les conduire et n'eurent pas de peine à démêler les progrès successifs du plan ténébreux qui se déroulait devant elles : « Suspension des placards, impunité des réunions particulières, liberté du culte public, égalité parfaite et puis enfin proscription du *papisme,* telle était la marche qu'avaient rapidement suivie, la force en main, les partisans de la réforme (1). » Se séparant donc des autres provinces, le Hainaut, l'Artois et la Flandre française, sans se réconcilier entièrement avec le roi, formèrent un tiers parti qui prit le nom de parti des *malcontents*.

La guerre avait recommencé à l'intérieur du pays. L'armée des Etats ayant pris position au village de Rymenam sur la Dyle, don Juan l'y attaqua le 1er août 1578, contre l'avis du prince de Parme. Il essuya un échec et laissa neuf cents hommes sur le champ de bataille. Après cela, il se retira de nouveau dans son

(1) M. Groen Van Prinsterer.

camp de Bouge; la maladie de langueur dont il était atteint le consumait lentement. Les soucis et les chagrins l'avaient vieilli à l'âge de trente-trois ans. Il succomba enfin le 1er octobre, en montrant de grands sentiments de piété. Dans le délire qui précéda ses derniers moments, il se croyait encore à la tête de ses soldats et les conduisant à l'ennemi. Son corps fut transporté en Espagne et inhumé dans le tombeau des rois à l'Escurial. Don Juan, se sentant mourir, avait désigné pour son successeur, conformément aux instructions du roi, son neveu et son lieutenant, le prince de Parme (1).

(1) Dans les provinces éloignées (Italie, Pays-Bas, Indes) le gouvernement espagnol envoyait une dépêche cachetée qui devait être déposée en lieu sûr et dans laquelle trois personnes étaient désignées pour prendre successivement, au besoin, le gouvernement par provision. Cela s'appelait *la plica di providentia.*

CHAPITRE V.

GOUVERNEMENT DU PRINCE DE PARME.

Caractère du nouveau gouverneur. — Prudence et habileté déployées par lui en face de la situation. — Confédération d'Arras. — Union d'Utrecht. — Le prince de Parme prend l'offensive. — Siège de Maëstricht. — Réconciliation des provinces wallonnes. — Proscription du prince d'Orange. — Son apologie. — Les provinces du nord proclament la déchéance du roi. — La souveraineté des Pays-Bas offerte au duc d'Alençon et acceptée par ce prince. — Levée du siège de Cambrai. — Furie française. — Prise de Tournai par le prince de Parme. — Autres succès. — Mort du prince d'Orange. — Son fils Maurice placé à la tête du conseil de régence. — La Flandre et le Brabant rentrent sous l'autorité du roi. — Siège et prise d'Anvers. — Le prince Maurice est nommé capitaine général et amiral des Provinces-Unies. — L'armada espagnole. — Expéditions de Farnèse au secours de la ligue de France. — Sa mort.

Alexandre Farnèse, prince de Parme, était, nous l'avons dit, le fils de l'ancienne gouvernante qui avait laissé tant de regrets dans le pays. Quoiqu'il n'eût que trente-cinq ans, aucun des vieux généraux espagnols ne l'effaçait en valeur, en expérience militaire, en prudence dans le conseil, en ressources dans le danger.

A ces qualités il joignait une adresse extrême dans le maniement des affaires et cette sûreté de conduite qui est le propre de l'homme parfaitement maître de lui-même. Il savait à la fois se faire aimer des siens et inspirer la plus grande terreur à ses ennemis. Dans la situation où était le pays, le nouveau gouverneur général crut qu'il n'avait rien de mieux à faire que de temporiser et d'attendre que les choses se débrouillassent pour saisir une occasion favorable et agir en connaissance de cause. Dans la Flandre, les partisans d'Hembyze et de Ryhove, rêvant toujours leur république séparée, parcoururent toute la partie flamande à la tête d'une multitude armée, pillant, ruinant les églises et les monastères. Les troupes amenées par le duc d'Alençon et le comte palatin ne connaissaient plus la discipline et songeaient bien plus à dévaster le pays, qu'à le défendre, si bien que ces deux princes prirent le parti de s'en séparer et se retirèrent eux-mêmes, l'un en France, l'autre en Angleterre. Quant à l'archiduc Mathias, n'ayant ni argent ni soldats, il était tombé dans une nullité complète.

Les *malcontents* avaient pris les armes contre les Gantois pour empêcher le fanatisme protestant d'envahir les provinces wallonnes. Pour rendre leur union plus étroite, ils formèrent, le 6 janvier 1579, la *confédération d'Arras*.

Ce traité d'alliance portait en substance que la pacification de Gand, l'union de Bruxelles et l'édit perpétuel étaient confirmés, à la charge de maintenir l'ancienne religion et l'obéissance due au roi ; que, six semaines après le terme fixé pour le départ des troupes étrangères, on formerait une armée de gens du pays pour la sûreté des provinces, laquelle serait entretenue au moyen de l'argent perçu par le roi dans ces provinces ; que le gouvernement général ne serait confié qu'à un prince ou une princesse du sang royal. Le maintien de la religion catholique, ainsi proclamé en première ligne, établissait une barrière désormais infranchissable entre nos provinces et les provinces du nord.

Le prince d'Orange le comprit et s'attacha à former lui-même une alliance plus étroite entre ces dernières provinces, que leur position géographique défendait mieux contre les attaques de l'Espagne et où le triomphe de la réforme et le dévouement à sa personne lui avaient créé une sorte de royauté. Des députés se réunirent à Utrecht et, après de courtes délibérations, y signèrent, le 23 janvier 1579, l'acte célèbre qu'on peut regarder comme le pacte constitutif de la *République des Provinces-Unies*. L'*union d'Utrecht* contenait vingt-six articles et statuait en substance ce qui suit : les Provinces-Unies

constituent un corps indissoluble au maintien duquel toutes doivent concourir ; elles conservent leurs libertés et leurs privilèges particuliers ; la confédération ne décide de la guerre, de la paix et des trêves que du consentement de toutes les provinces ; les autres intérêts sont réglés à la pluralité des voix ; en matière de religion, chaque province conserve une entière liberté ; les gouverneurs *(stadhouders)*, les magistrats et les commandants des villes prêtent serment à l'Union. Les provinces qui entrèrent dans cette confédération étaient au nombre de sept, la Hollande, la Zélande, la Gueldre, la Frise, l'Overyssel, Groningue et Utrecht. Il y eut quelques adhésions momentanées en dehors des provinces septentrionales : ce furent celles de Gand, Venloo, Ypres, Anvers, Bréda, Bruges et le Franc de Bruges.

Au mois de mars 1579, Farnèse reprit l'offensive. Il s'avança dans le Brabant avec une armée de trente mille hommes et contraignit les troupes des Etats à se replier sur Anvers. Cela fait, il alla mettre le siège devant Maestricht. Cette ville, forte par sa position, était devenue presque inexpugnable par les travaux de défense qui y avaient été exécutés avec autant d'intelligence que de célérité. Le prince de Parme jeta deux ponts de bateaux sur la Meuse pour empêcher toute communication

avec le dehors et commença à foudroyer la place de sa redoutable artillerie. Les assiégés résistèrent avec un incroyable acharnement, quoique désolés par la famine, et repoussèrent neuf assauts.

Les Etats généraux, qui étaient réunis à Anvers depuis la défaite de Gembloux, ne firent aucun effort sérieux pour seconder la défense opiniâtre des assiégés. Cette assemblée était divisée d'opinion et sans autorité sur les populations. Sous ses yeux mêmes, des prédicateurs fanatiques entraînaient la populace à de nouvelles violences contre le clergé. L'on vit même une procession catholique attaquée et dispersée le jour de l'Ascension, malgré la présence de l'archiduc Mathias. Ce fut un nouveau grief pour les provinces wallonnes. Leurs députés allèrent trouver le prince de Parme dans son camp devant Maestricht et conclurent définitivement, le 28 juin, la réconciliation avec le roi, aux conditions stipulées dans le traité d'Arras. Le lendemain, Maestricht fut emporté d'assaut et livré pendant trois jours à la fureur et à l'avidité du soldat. La ville comptait, avant le siège, trente-quatre mille habitants : elle fut entièrement dépeuplée. Pendant quelques années, on ne vit errer dans ses rues solitaires qu'un petit nombre de soldats qui, l'hiver, manquant de chauffage, abattaient les maisons vides pour avoir du bois.

Le retour à l'obéissance des provinces wallonnes, le contraste de la rigueur déployée par le prince de Parme contre les rebelles avec la modération dont il usait envers ceux qui revenaient au devoir, firent craindre au Taciturne un revirement d'opinion dans les provinces septentrionales. Il crut que le moyen le plus efficace de mettre le sceau à la séparation et de rendre toute réconciliation impossible était de faire proclamer la déchéance du roi. L'affaire fut mise en délibération devant les Etats généraux, au commencement de janvier 1580, mais les députés catholiques reculèrent d'abord devant la proposition qui leur fut faite. L'assemblée était partagée : on ne prit donc aucune décision et il fut résolu de soumettre la chose à l'examen des Etats provinciaux avant de prendre un parti définitif.

Ce qui venait de se passer porta à son comble l'indignation du roi contre le prince d'Orange qu'il regardait à juste titre comme le chef de la rébellion et l'artisan des troubles par lesquels le pays était déchiré depuis vingt ans. Le 15 mars 1580, il lança contre lui ce fameux édit de proscription où il déclare le prince coupable de lèse-majesté divine et humaine, met sa tête au prix de vingt-cinq mille écus d'or et prononce la confiscation de tous ses biens. Ce fait fut peut-être une faute politique

en ce qu'il raviva les sympathies des ennemis de l'Espagne pour le Taciturne et lui rattacha plus intimement les provinces rebelles. Quelqu'étrange, quelqu'odieux qu'il puisse toutefois nous paraître, il n'a pas le caractère criminel qu'on a voulu lui donner. Le droit de vie et de mort des souverains sur leurs sujets rebelles était admis dans le droit public de l'époque et les exemples de l'application de ce droit ne sont pas rares dans l'histoire. C'est une des premières règles de la critique historique qu'il faut se garder de juger les choses et les évènements du passé avec les idées reçues au moment où l'on est et en les comparant avec les faits et les institutions d'un temps différent (1). Le prince de Parme hésita longtemps à rendre public l'édit de proscription : ce ne fut que sur les ordres formels et réitérés du roi qu'il procéda à la publication. L'édit fut publié par lettres circulaires vers le milieu du mois de juin.

La réponse du Taciturne se fit attendre

(1) Il faut appliquer la même règle à un fait qui, au premier abord, semble présenter un caractère plus odieux encore. C'est l'exécution secrète, au château de Simancas, du comte de Montigny envoyé en Espagne par Marguerite de Parme. Reconnu coupable par le conseil des troubles et condamné par le duc d'Albe, Montigny mourut du supplice de la *garotte* dans la nuit du 14 octobre 1570. Son compagnon de voyage, le marquis de Berghes, était mort à Madrid le 15 mai 1567.

quelque temps. Son *apologie,* portant la date du 4 février 1581, est un libelle outrageant où l'on a puisé toutes les accusations atroces autant qu'absurdes qui pèsent depuis trois siècles sur la mémoire de Philippe II. Tous les moyens, dit un savant d'une impartialité généralement reconnue, sont bons au prince d'Orange pour noircir son ennemi. Il ne lui répugne nullement de se servir des faits les plus hasardés, même d'assertions que l'on peut appeler calomnieuses, encore qu'elles s'appliquent à Philippe II (1). L'*apologie* avait été précédée par un acte de vengeance plus significatif. Le 26 juillet 1580, les Etats généraux avaient proclamé la déchéance solennelle du roi comme souverain des Pays-Bas. Quatre jours auparavant, l'archiduc Mathias, fatigué de son inutilité, avait remis entre leurs mains sa démission de gouverneur général.

Le prince d'Orange avait fait adopter par les Etats la proposition de déférer la souveraineté à ce même prince français attiré précédemment déjà par eux dans le pays, François, duc d'Alençon d'abord, d'Anjou plus tard, quatrième fils du roi Henri II et de Catherine de Médicis. Le 30 août 1580, une députation, ayant à sa tête Philippe de Marnix, arriva au

(1) M. Gachard.

château de Plessis-lez-Tours où résidait le jeune prince et lui en fit l'offre au nom des Etats généraux. Le duc accepta, le 29 septembre, après avoir au préalable signé un traité qui bornait singulièrement son pouvoir et donné à Marnix des lettres *réversales*, lesquelles, par une espèce de sous-inféodation, assuraient au prince d'Orange, pour lui et ses héritiers, le gouvernement de la Hollande et de la Zélande.

Pendant que le prince français s'occupait à lever l'armée qu'il voulait amener aux Pays-Bas, Farnèse imprimait une nouvelle énergie à ses opérations militaires. Il avait mis le siège devant Cambrai et la ville était réduite à la dernière extrémité. Le duc accourut alors au secours des assiégés avec quatre mille chevaux et dix mille fantassins. Devant des forces aussi considérables, le prince de Parme crut devoir lever le siège, ce qui mit le duc en haute faveur auprès des provinces insurgées (août 1581). Le prince français négociait en ce moment son mariage avec la reine Elisabeth d'Angleterre, qui ne paraît avoir jamais pris la chose au sérieux. Quoiqu'il en soit, il était passé en Angleterre, où il séjourna trois mois et qu'il quitta le 8 février 1582, après avoir reçu d'Elisabeth un prêt de trois cent mille écus; il était accompagné de plusieurs lords chargés

de le recommander à la noblesse des Pays-Bas, avec la promesse que le *service que le pays feroit à son altesse, la reine l'estimeroit fait à sa propre personne.*

Le duc d'Alençon aborda à Flessingue le 10 février; il y fut reçu par les princes d'Orange et d'Epinoy. Le 19, il fit une entrée pompeuse à Anvers et y fut proclamé duc de Brabant, après avoir juré le maintien de la *joyeuse entrée*. Il fut inauguré de même, quelque temps après, à Gand, comme comte de Flandre. Malgré tous les honneurs qu'on lui rendait, le duc comprit bientôt qu'il n'avait que l'ombre du pouvoir et il résolut de s'affranchir de l'espèce de tutelle qu'exerçaient sur lui les Etats et le prince d'Orange. Il lui était arrivé de France des forces assez considérables. Des garnisons françaises furent placées dans plusieurs villes de Flandre et la cavalerie vint établir ses cantonnements à Borgerhout et dans les autres faubourgs de la ville d'Anvers. On convint que les troupes françaises prendraient les armes partout à la fois et essayeraient de se rendre maîtresses des places où elles étaient logées. L'exécution du projet avait été fixée au 16 janvier 1583. L'entreprise réussit à Vilvorde, à Alost, à Termonde, à Menin, à Dixmude et à Dunkerque; mais à Nieuport, à Ostende et à Bruges les Français

furent prévenus et désarmés. A Anvers, où le duc se trouvait lui-même, il éprouva un échec complet, après une lutte acharnée et sanglante. Ses soldats, qui avaient occupé une des portes et qui criaient déjà : « Ville gagnée! tue! tue! » furent assaillis par les bourgeois, taillés en pièces dans les rues et chassés enfin honteusement. Après cette malheureuse échauffourée, le prince français se retira à Termonde, puis à Dunkerque. Le Taciturne s'efforça d'amener un accommodement, mais en vain. Le duc d'Alençon finit par repasser en France et y mourut, l'année suivante, d'une maladie de langueur.

Le prince de Parme avait profité des circonstances pour renforcer son armée et pousser la guerre avec vigueur. Les provinces wallonnes avaient demandé elles-mêmes le retour des troupes espagnoles. Grâce à cela, Farnèse se trouva bientôt à la tête de soixante mille hommes. Il mit alors le siège devant la ville de Tournai, qui fut défendue avec un rare courage par Christine de Lalaing, princesse d'Epinoy et nièce du comte de Horne. Cette princesse remplaçait son mari absent et elle resta sur la brèche jusqu'à la dernière extrémité. Elle obtint une capitulation honorable du prince de Parme et sortit de la ville à cheval, à la tête de la garnison, le 29 novembre

1581. Audenarde ne tarda pas à ouvrir ses portes aux Espagnols, mais ils furent repoussés de Gand après trois attaques consécutives, vers la fin du mois d'août 1582. Cela ne les empêcha pas de prendre coup sur coup Nieuport, Dunkerque, Dixmude et Ypres ; de s'emparer de Bruges, de Furnes, de Menin, de Rupelmonde, d'Alost et de soumettre enfin tout le pays de Waes. Le prince de Parme accordait partout des conditions favorables et rendait même aux villes leurs anciens privilèges.

Ces succès multipliés alarmaient le prince d'Orange. Les tentatives qu'il avait faites pour rapprocher le duc d'Alençon et les Flamands lui avaient causé du tort dans l'esprit du peuple. Le bruit se répandit même dans Anvers qu'il avait introduit des troupes françaises dans la citadelle, et il s'entendit dire qu'il eût à sortir ; qu'il était un traître et un introducteur des Français. Ce revirement de l'opinion l'engagea à quitter Anvers, et il s'embarqua pour la Zélande le 22 juillet 1583. Tous ses efforts tendirent alors à créer à son profit une espèce de monarchie héréditaire au sein des provinces du nord. Il semblait sur le point de voir le succès couronner ses espérances et d'être proclamé comte héréditaire de Hollande, de Zélande et d'Utrecht, lorsqu'il reçut un coup mortel dans le *Prinsen-Hof,* à Delft, le 10 juil-

let 1584. Un Bourguignon, Balthazar Gérard, armé d'un *petit mousqueton*, lui déchargea trois balles au travers du corps. Le prince était âgé de cinquante et un ans; il survécut peu à sa blessure. Telle fut la fin du principal, pour ne pas dire, de l'unique auteur de la révolution des Pays-Bas. Il eut le sort de beaucoup d'ambitieux : il disparut au moment même où il touchait au but suprême de sa vie, c'est-à-dire à son élévation et à celle de sa famille, car, quoique dévoué en apparence au bien général, *il était dominé par l'ambition et par l'égoïsme* (1). Le prince d'Orange laissait trois fils, l'aîné, Philippe de Nassau, comte de Buren, élevé en Espagne et qui ne joua jamais de rôle politique; Maurice et Frédéric-Henri. Quoique Maurice n'eût que dix-sept ans, il fut placé à la tête du conseil de régence composé de dix-huit membres choisis dans les différentes provinces.

Farnèse, profitant du désarroi où la mort du Taciturne avait mis les provinces du nord, continuait le cours de ses succès et ramenait chaque jour de nouvelles fractions du pays sous l'autorité du roi. A Gand, Hembyze fut le premier à vouloir traiter avec le prince de Parme et il lui en coûta la vie. Il fut condamné

(1) M. Groen van Prinsterer.

comme traître et décapité le 24 août 1584. Vers le même temps, Ryhove désespérant de l'avenir se retira en Hollande. Trois semaines après, le 17 septembre, la ville, qui manquait de vivres et où le parti modéré prenait le dessus, fit un traité avec le prince. Celui-ci lui accorda les conditions les plus favorables, la restitution des anciens privilèges et une amnistie générale. Le rétablissement du culte catholique, imposé par le vainqueur comme une obligation, fut reçu par la bourgeoisie comme un bienfait (1).

Ayant ainsi ramené la Flandre sous l'autorité du roi, Farnèse tourna ses efforts contre le Brabant. Toute cette province était ouverte, à l'exception des places fortes, et le prince put aisément affamer les villes rebelles. Bruxelles fut la première où la disette se fit sentir. Cette grande cité avait été longtemps hostile au protestantisme, mais, depuis 1579, les sectaires y avaient acquis une influence chaque jour grossissante et dûe surtout au gouverneur Olivier van den Tempel, seigneur de Corbeek, homme entreprenant et dévoué aux nouvelles doctrines. En vain le comte Philippe d'Egmont, fils du vainqueur de Gravelines, mais réconcilié avec le roi, voulut-il opposer aux rebelles son régi-

(1) M. Moke.

ment d'infanterie wallonne et une compagnie de gardes à cheval, il fut expulsé lui-même par les bourgeois calvinistes. Depuis ce moment, les églises furent livrées au pillage, puis fermées ou consacrées aux prêches. Van den Tempel, dont la garnison formait une petite armée, se rendit redoutable au dehors par la prise de Malines (1580), de Nivelles (1581), d'Alost (1582), et au dedans par l'énergie et l'audace qu'il déploya pour soutenir la domination de son parti. Cependant Louvain étant resté fidèle au roi et Farnèse ayant enlevé le fort de Willebroeck, à l'extrémité du canal de ce nom (1), les vivres commencèrent à manquer aux Bruxellois (1584). Les soldats, pressés par la faim, se mutinèrent et se répandirent dans les rues, pillant les maisons et massacrant ceux qui voulaient leur résister. Après de longues souffrances, la ville fut obligée de traiter avec le prince de Parme et ouvrit ses portes aux Espagnols le 10 mars 1585.

La soumission d'Anvers coûta plus cher. Cette cité, naguère si florissante, était devenue la place d'armes des Etats alors réfugiés en Hollande et le centre de toutes les relations entre le nord et le midi des Pays-Bas. Farnèse

(1) Le canal de Bruxelles à Willebroeck, c'est-à-dire jusqu'au Rupel, était terminé depuis 1561.

en avait commencé le blocus dès 1584 par la construction des forts de Calloo et d'Oordam, sur les deux rives opposées de l'Escaut, et par la soumission de Termonde. Il entreprit ensuite de fermer l'Escaut en jetant un pont sur le fleuve de Calloo à Oordam et, quoique la largeur du courant en cet endroit soit de deux mille quatre cents pieds, ce grand ouvrage fut exécuté par ses ingénieurs avec autant de célérité que d'intelligence. Le succès de cette entreprise hardie surprit les habitants sans les décourager. Des brûlots d'une dimension colossale furent lancés contre les ponts et l'un d'eux en détruisit une partie, mais Farnèse put rétablir tout ce que l'explosion avait détruit. Une autre attaque navale échoua parce que le navire immense, dont les assiégés avaient fait comme une citadelle flottante, alla donner sur un bas-fond. La digue de Couwensteen, qu'ils voulurent ensuite forcer, fut défendue par le prince de Parme lui-même avec une admirable valeur. Tant d'échecs successifs abattirent la fermeté des Anversois. Ils capitulèrent, le 19 août, à des conditions tout aussi favorables que les villes précédentes. Farnèse fit une entrée triomphale à Anvers, le 27; il descendit de cheval à la cathédrale, où fut chanté un *Te Deum* solennel.

Toutes les provinces méridionales avaient

fait leur soumission. Le prince de Parme avait même commencé à pousser ses conquêtes jusque dans la Gueldre. Dans les Provinces-Unies, le désarroi allait toujours croissant. A bout de ressources chez eux, les Etats essayèrent d'abord de se donner à la France; sur le refus de Henri III, ils s'adressèrent à la reine d'Angleterre qui n'en voulut pas non plus. Elisabeth leur promit cependant des secours de toute nature; elle fit plus, elle chargea son favori, Robert Dudley, comte de Leicester, d'aller soutenir les provinces révoltées avec cinq à six mille hommes de bonnes troupes. Leicester fut nommé gouverneur général, mais, dépourvu de talents militaires et plutôt courtisan que grand politique, il n'éprouva que des revers. Le mécontentement des Etats l'obligea de donner sa démission le 17 décembre 1587 et il retourna en Angleterre, où il mourut l'année suivante, laissant une mémoire peu honorée dans l'histoire. Le prince Maurice fut appelé alors à la direction des affaires militaires avec le titre de capitaine général et d'amiral des Provinces-Unies. Ce choix fut l'œuvre du grand pensionnaire des Etats Olden Barnevelt; Maurice le justifia pleinement et fit bientôt oublier sa jeunesse. Il fut sans contredit l'un des plus grands hommes de guerre de son temps.

Une circonstance favorisa les premières opé-

rations du prince Maurice et arrêta les Provinces-Unies sur le penchant de leur ruine. Philippe II était dévoué complètement à la défense de l'Eglise et il poussait ce dévouement jusqu'à sacrifier à la cause catholique ses intérêts propres. Cette cause était la sienne, elle était l'objet de toutes ses pensées; c'est là le trait vraiment caractéristique de tout son règne. Il avait donc résolu d'employer les forces de l'Espagne à défendre, en Angleterre et en France, les intérêts religieux et les droits politiques des catholiques si odieusement violés ou compromis par l'intolérance souvent cruelle des protestants. Depuis longtemps on faisait en Espagne et dans le plus grand secret les préparatifs d'une expédition navale contre l'Angleterre (1). On avait abattu des forêts entières pour construire des vaisseaux et on se livrait à un travail incessant sur tous les chantiers et dans tous les ports du royaume. Le duc de Parme (2) avait reçu l'ordre de tenir prête une armée de trente mille hommes et d'équiper une

(1) Les catholiques anglais, dit M. Moke, étaient nombreux et se voyaient persécutés. Le roi d'Espagne ne faisait, en prenant leur cause, qu'imiter l'exemple des princes protestants qui avaient secouru en toute occasion leurs coreligionnaires et assuré par là l'indépendance de la Hollande elle-même.

(2) Farnèse avait pris ce titre depuis la mort de son père en 1586.

escadre destinée à se joindre à la grande flotte. C'était lui qui, avec ses vaisseaux et ses gens, devait opérer la première descente à l'embouchure de la Tamise, parce que les marins belges étaient censés connaître mieux les côtes anglaises que ceux qu'on amènerait d'Espagne. Malheureusement nous n'avions plus de matelots et il fallut en faire venir de Brême et de Hambourg.

Les forts de Lillo, de Liefkenshoek et ceux qui sont placés plus bas, étaient restés au pouvoir des Zélandais et ils barraient ainsi l'entrée de la mer du nord. Ce fut une grande cause de retard et elle ne contribua pas peu au mauvais succès de l'expédition. Il avait fallu faire remonter à grand' peine l'Escaut aux vaisseaux armés et équipés, pratiquer des coupures et ouvrir une issue difficile et coûteuse au travers de la Flandre. Farnèse n'était pas entièrement prêt, lorsque l'*invincible armada* (1), comme on l'appelait, mit en mer et parut dans la Manche au mois de juillet 1588. Cette grande flotte était composée d'environ cent quarante vaisseaux de haut bord, montés par vingt mille hommes des meilleures troupes et commandés par le duc de Médina-Sidonia. N'osant attaquer l'ennemi avant la jonction de l'escadre belge,

(1) *Armada,* en espagnol, a le sens de flotte, armée navale.

elle croisa entre l'Angleterre et la côte de Flandre. Farnèse avait choisi Dunkerque pour l'embarquement; il avait fait creuser un canal pour conduire ses bâtiments dans le havre de cette ville. Mais une escadre zélandaise, forte de quatre-vingt dix navires, osa se placer devant Dunkerque dont les grands vaisseaux espagnols ne pouvaient approcher à cause des bas-fonds et y bloqua l'armée de Farnèse. Cette manœuvre audacieuse fit échouer l'expédition. L'*armada,* exposée aux attaques de la flotte d'Angleterre dont elle redoutait surtout les brûlots et ne pouvant communiquer avec le rivage, se dirigea tout d'un coup vers la mer du nord pour regagner l'Espagne en faisant le tour des Iles Britanniques. Ce retour fut désastreux. Les tempêtes et la poursuite ardente des Anglais anéantirent presque cet armement naguère si formidable. Les débris dispersés atteignirent avec peine les ports espagnols dans le courant du mois de septembre. Cette funeste entreprise coûta au roi, dit-on, quarante millions de ducats, dix mille hommes et cent vaisseaux.

A partir de ce moment, la mer fut fermée aux navires de l'Espagne et bientôt la marine des Provinces-Unies devait attaquer ses flottes jusque sur les côtes de l'Amérique et de l'Inde. Les Espagnols en conçurent un vif ressenti-

ment contre le duc de Parme; Philippe II lui-même paraît avoir partagé jusqu'à un certain point ce sentiment. Quoiqu'il en soit, il dissimula et laissa Farnèse tenir tête au prince Maurice sur tous les points. Mais bientôt la défense des intérêts catholiques appela de nouveau ce grand homme de guerre au dehors. Henri III était mort assassiné le 2 août 1589; il n'avait point d'enfants et la branche royale des Valois disparut avec lui. Philippe II avait épousé sa sœur aînée et il en avait eu deux filles, les infantes Isabelle et Catherine. Mais la loi salique excluait les femmes de la succession au trône et l'héritier du sang était Henri de Navarre, fils d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et de Jeanne d'Albret. Ce prince descendait de Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis, tellement qu'il fallait remonter neuf ou dix générations pour arriver à la tige commune. Henri de Navarre avait été élevé dans le protestantisme; il était repoussé par les lois constitutives du royaume et par la volonté nationale. C'était pour l'éloigner de la royauté que s'était formée la *ligue* ou *sainte union* (1), association des catholiques de France,

(1) Cette confédération des catholiques de France avait été formée par Henri, duc de Guise, en 1576. L'objet en était certainement des plus légitimes : c'était de défendre, dans l'ordre politique, la religion catholique, base de la constitution de l'état

que Philippe avait soutenue à grands frais depuis les premiers moments de son origine. Mais le moment était venu de faire de plus grands sacrifices. Bien que la présence du duc de Parme fût des plus nécessaires en Belgique, le roi lui donna l'ordre de marcher au secours de la ligue. On a prétendu que Philippe n'avait pris cette résolution que dans l'espoir de placer sa fille sur le trône de France. Rien ne le prouve; tout démontre, au contraire, que ce qu'il voulait avant tout c'était que la France restât catholique. Et, de fait, sans la ligue la religion était perdue en France, et sans l'appui que lui prêta l'épée d'Alexandre Farnèse la ligue succombait.

Henri de Navarre, qui fut depuis Henri IV, avait mis le siège devant Paris. La population, étroitement resserrée et réduite aux horreurs de la faim, résistait avec un admirable héroïsme. Ce fut alors que Farnèse, avec ses vétérans, marcha au secours des assiégés. Il réussit à jeter des vivres dans la place et força l'ennemi à lever le siège. Henri conduisit ensuite ses troupes sous les murs de Rouen. Pendant qu'il bloquait cette ville avec une

et dont les rois, à leur sacre, devaient jurer le maintien contre les entreprises des hérétiques. Malheureusement l'ambition et d'autres passions humaines s'y mêlèrent. Henri IV mit fin à la ligue en abjurant le calvinisme (juillet 1593).

armée de quarante mille hommes, parmi lesquels cinq mille Anglais commandés par le duc d'Essex, le duc de Parme entra en Normandie et manœuvra avec tant d'intelligence qu'il contraignit de nouveau les troupes protestantes à abandonner le siège. Pendant ces opérations, dit un historien, les bourgeois de Rouen s'étaient conduits avec un rare courage, Henri avec la témérité d'un soldat et Farnèse avec la sagesse d'un général. Ce dernier, satisfait du résultat obtenu, s'était replié sur le pays de Caux, mais il fut blessé aux abords d'Yvetot, ce qui ne l'empêcha pas d'opérer une savante retraite sur la Flandre. Sa blessure et le délabrement de sa santé l'obligèrent à s'arrêter dans l'abbaye de Saint-Vaast, à Arras. Il y mourut, le 3 décembre 1592, après avoir eu l'honneur de lutter avec succès contre les deux plus illustres capitaines de son temps, Maurice de Nassau et Henri IV.

CHAPITRE VI.

DEPUIS LA MORT DU DUC DE PARME JUSQU'A CELLE DE PHILIPPE II.

Situation de la Belgique. — Les comtes de Mansfelt et de Fuentès. — L'archiduc Ernest. — Ses propositions de paix repoussées par les Provinces-Unies. — Sa mort. — Le comte de Fuentès gouverneur intérimaire. — Arrivée de l'archiduc Albert. — Succès glorieux remportés sur la France et sur le prince Maurice, bientôt suivis de quelques revers. — Paix de Vervins. — Les Pays-Bas cédés à Albert et Isabelle en apanage héréditaire. — Mort de Philippe II.

En traitant avec Farnèse, les villes belges avaient obtenu le redressement de leurs anciens griefs et, si les troupes étrangères avaient été rappelées dans le pays, c'était sur la demande des provinces elles-mêmes. Mais le protestantisme régnait dans le nord et il était devenu le principe d'une séparation sans retour. Si la séparation s'était opérée immédiatement, la paix aurait pu être rendue à la Belgique; nos villes auraient réparé leurs désastres et repris

leurs vieilles habitudes de travail et de prospérité. L'émigration de plusieurs milliers de protestants et l'interruption du commerce et de l'industrie, pendant les guerres civiles, avaient causé de grandes pertes; mais enfin ce n'était pas un coup mortel. Ce qui ruina le pays, ce furent les vingt-quatre années de guerre qui s'écoulèrent depuis la capitulation d'Anvers et la première trève avec les provinces septentrionales. Ce furent vingt-quatre années de blocus maritime pendant lesquelles tous nos ports furent fermés par les navires de Hollande et de Zélande, montés en partie par nos propres marins. Dunkerque seule avait conservé quelques bâtiments; mais ce n'étaient que des corsaires plus redoutés de la Hollande qu'utiles à la Belgique. Le négoce, que nos cités avaient perdu, se fixait à Rotterdam, à Middelbourg et surtout à Amsterdam. L'Angleterre aussi recueillait l'héritage de nos villes ruinées et de notre industrie perdue. Au XV[e] siècle, l'industrie anglaise avait commencé à lutter contre la nôtre pour la fabrication des qualités inférieures de drap et peu à peu elle s'était appropriée ce genre de production, qui offrait désormais trop peu de bénéfices à nos ouvriers enrichis. Vers 1550, nos marchands achetaient à Londres tous les gros tissus qu'ils revendaient aux peuples étrangers, tandis que nous fabri-

quions encore seuls les étoffes fines et de couleurs éclatantes. Mais, pendant les troubles de l'époque suivante, plusieurs de nos meilleurs fabricants et de nos plus habiles teinturiers se retirèrent en Angleterre. C'était surtout dans la classe ouvrière que le protestantisme avait trouvé des sectateurs, et ceux qui s'exilèrent après la soumission des grandes villes étaient pour la plupart des gens de métier. Gand seul en perdit onze mille, dit-on, presque tous drapiers. L'agriculture nous était restée, mais non sans que les campagnes eussent ressenti les funestes effets de la guerre. Un grand nombre de villages avaient été détruits ; des territoires entiers étaient devenus incultes et, au cœur des plus riches provinces, il y avait des cantons dépeuplés qui servaient de retraite à des bandes de loups. La sûreté était si imparfaitement rétablie dans les premières années que presque toutes les communautés religieuses, dont les maisons avaient été détruites dans les campagnes, firent élever leurs nouvelles habitations dans les villes, où l'émigration des marchands et des ouvriers avait laissé des vides considérables.

Le duc de Parme mourant avait pris des dispositions pour que l'armée ne restât point sans chef ni le pays sans gouvernement, et son choix était tombé sur le vieux comte Ernest

de Mansfelt, le plus ancien de ses officiers. Farnèse était mort à temps. Quelques jours auparavant, le comte de Fuentès était arrivé à Bruxelles pour le remplacer. Fuentès eut la sagesse de laisser le commandement au comte de Mansfelt, dont il appréciait l'expérience et les services; il se contenta de l'aider de ses conseils. Ces deux hommes distingués étaient dignes l'un de l'autre, et ils s'acquittèrent très honorablement de la mission difficile dont ils étaient chargés. Au mois de janvier 1594, l'archiduc Ernest d'Autriche, frère de l'empereur règnant, arriva en Belgique pour y prendre le commandement. C'était un prince doux et pacifique, fort aimé du roi, qui lui destinait la main de sa fille Isabelle. Ses premiers efforts eurent pour objet la paix avec la Hollande. Il fit aux Etats généraux des Provinces-Unies des propositions empreintes d'un grand esprit de conciliation et de sincérité, mais elles furent repoussées avec mépris. Ernest fut très sensible à cet échec. La prise de Groningue par Maurice de Nassau et l'occupation de la citadelle de Huy par un détachement de la garnison de Bréda, sans compter des insubordinations des soldats espagnols toujours mal payés, mirent le comble à son chagrin. Il succomba à Bruxelles, le 21 février 1595, à l'âge de quarante-deux ans.

Le comte de Fuentès, pourvu d'avance d'une commission suffisante, prit aussitôt le gouvernement *par interim*. Obligé de soutenir la lutte contre la France et contre la Hollande tout à la fois, il remplit cette double tâche avec bonheur et obtint des succès glorieux. Huy fut repris; le vieux général Christophe de Mondragon tint le prince Maurice en échec et une expédition fut dirigée sur la frontière française avec tant d'habileté et d'énergie, que le Catelet et Doublens en Picardie tombèrent aux mains du général espagnol. La ville de Cambrai même, que le duc de Parme avait dû abandonner en 1581, se rendit le 4 octobre 1595.

Un nouveau gouverneur général était sur le point d'arriver en Belgique. C'était l'archiduc Albert, cinquième fils de l'empereur Maximilien II. Né à Neustadt en 1559, Albert avait quitté l'Autriche de bonne heure pour être élevé à l'Escurial. On le destinait aux dignités de l'Eglise et le pape Grégoire XIII lui avait donné le chapeau de cardinal à dix-huit ans. Mais il avait été détourné de la carrière ecclésiastique par Philippe II, qui lui avait conféré, en 1583, avec le titre de vice-roi, le gouvernement du royaume nouvellement conquis de Portugal (1). La distinction avec laquelle il

(1) La maison règnante s'était éteinte en 1580. Philippe II mit

s'acquitta de ces fonctions délicates et les services signalés qu'il rendit à l'Espagne firent naître dans l'esprit du roi la pensée d'assurer à l'archiduc la souveraineté des Pays-Bas, avec la main de sa fille, l'infante Isabelle-Claire-Eugénie. Comme acheminement à l'exécution de ce projet, Philippe avait voulu charger d'abord l'archiduc du gouvernement de nos provinces, pour faire mieux apprécier en Belgique le futur souverain et assurer ainsi à la mesure qu'il voulait prendre l'assentiment de la nation. Brave et intelligent, Albert joignait dès lors l'habitude des affaires et l'art de gouverner au caractère le plus bienveillant et le plus équitable.

L'archiduc arriva à Bruxelles le 11 février 1596. Il était accompagné de trois mille soldats espagnols et porteur d'une somme de deux millions de ducats en lingots. Le comte de Buren, fils aîné du prince d'Orange, revint aux Pays-Bas en compagnie de l'archiduc, après un séjour de vingt-huit ans en Espagne. Albert lui avait fait restituer ses biens confisqués et se réjouissait de le présenter à ses administrés comme un gage d'oubli et de réconciliation. La guerre engagée contre la

alors sur sa tête la couronne de Portugal. Ce pays ne fut plus dès lors qu'une province de l'Espagne, mais il s'affranchit du joug en 1640 et plaça sur le trône la dynastie de Bragance.

France et la Hollande fournit tout d'abord à l'archiduc une occasion de montrer ses talents militaires. Fidèle au plan adopté par le comte de Fuentès, il fit entrer son armée en France et se rendit maître, au bout de quinze jours, de la ville et du château de Calais. Après s'être emparé d'Ardres avec le même bonheur et pourvu à la sûreté des frontières de ce côté, il tourna brusquement vers le nord et fatigua le prince Maurice par des marches continuelles, en faisant mine d'inquiéter tantôt Bréda, tantôt Berg-op-Zoom. Pendant qu'il tenait ainsi le prince en échec, un fort détachement d'Espagnols passa l'Escaut et vint mettre le siège devant Hulst au pays de Waes. Cette ville fut forcée de capituler, malgré les efforts tentés par l'ennemi pour la dégager. Ainsi se termina la campagne glorieuse de 1596, qui rendit aux Espagnols tout l'ascendant du succès. La campagne suivante fut moins heureuse. Les Espagnols essuyèrent une défaite près de Turnhout le 24 janvier 1597. Ils prirent leur revanche en s'emparant d'Amiens le 11 mars suivant, mais la ville retomba au pouvoir des Français le 19 septembre. Au nord, le prince Maurice se rendit maître de plusieurs petites places qui avaient encore des garnisons espagnoles, dans l'Overyssel, en Gueldre et du côté du Rhin.

Cependant les hostilités avaient fini par se

ralentir entre la France et l'Espagne. Philippe II et Henri IV étaient fatigués de ces longues guerres et désiraient également la paix. Des négociations s'engagèrent à Vervins (1) sous la médiation du pape Clément VIII, et la paix y fut signée le 2 mai 1598. Cette paix eut pour base le traité de Cateau-Cambrésis (2) qui fut confirmé en tous ses points, comme s'il eut été inséré mot pour mot dans celui de Vervins. A ces conditions « une confédération et perpétuelle alliance et amitié, avec promesse de s'entr'aimer comme frères, » fut établie entre Philippe II et Henri IV.

Libre de tout autre soin, Philippe se hâta de mettre à exécution son dessein de réparer les maux terribles dont souffraient depuis si longtemps nos provinces en leur donnant des souverains particuliers et partant une vie propre et indépendante. L'acte solennel de cession, signé à Madrid le 6 mai 1598, fut communiqué, le 15 août suivant, aux Etats généraux rassemblés dans la grande salle de l'hôtel de ville de Bruxelles. Dans cet acte, le roi, après avoir proclamé que « le plus grand heur qui peut arriver à ses pays est de se trouver régis et gouvernés à la vue de leur prince et seigneur

(1) Aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement (Aisne), à 40 kilomètres N. E. de Laon.

(2) Ci-dessus, page 10.

naturel, - déclare avoir résolu de céder à sa très chère et très aimée fille aînée, Isabelle-Claire-Eugénie, et au futur époux d'icelle, l'archiduc Albert, tous ses pays d'en bas et de Bourgogne. L'acte énumère ensuite les clauses de la cession, à savoir que les archiducs et leurs descendants possèderont la totalité des provinces cédées sans aucun démembrement; que leurs enfants et descendants légitimes en hériteront selon l'ordre de leur naissance et avec préférence des enfants mâles; — qu'avant d'en prendre possession, ils prêteront serment de vivre et de mourir dans la religion catholique (1); — qu'à défaut de descendants, ces pro-

(1) Les termes dans lesquels cette clause est exprimée sont remarquables. Nulle part l'attachement du roi à la foi catholique en tout et par-dessus tout ne s'affirme plus hautement. « Item, à condition, et autrement non, pour être icelle la présente de plus grande obligation sur toutes autres, que tous les enfants et descendants desdits mariants, imitant la piété et religion qui reluit en eux, de vivre et mourir en notre sainte foi catholique, telle que la tient et enseigne la sainte église romaine. Et avant de prendre possession desdits pays d'en bas, auront à prêter serment en la forme qui se trouve couchée après cet article. Et au cas (ce que Dieu ne veuille) qu'aucun desdits descendants se dévoyât de notre sainte foi et tombât dans quelque hérésie, après que notre saint père le pape l'auroit déclaré pour tel, il soit privé de l'administration, possession et propriété desdites provinces, et que les sujets et vassaux d'icelles ne lui obéissent plus, ains qu'ils admettent et reçoivent le plus proche catholique suivant en degré, qui, au cas du trépas de tel fourvoyé de la foi, lui devroit succéder; et sera tel hérétique réputé comme si réellement il fut décédé de mort naturelle. »

vinces retourneront à la monarchie espagnole; — que les souverains de ces pays ne permettront jamais à leurs sujets de faire aucun commerce avec les Indes orientales ou occidentales.

Après avoir pris connaissance de cet acte, les Etats procédèrent, dans la grande salle du palais de Caudenberg, à l'inauguration de leurs nouveaux souverains. Un document contemporain nous a laissé le récit suivant de cette imposante cérémonie : « Le pensionnaire des Etats de Brabant lut à haute voix, dès le commencement jusqu'à la fin, la patente de la joyeuse entrée de Brabant en langue thioise, puis icelui pensionnaire prononça en langue thioise le serment à l'archiduc sur l'observation d'icelle et subsécutivement le même serment en latin, lesquels serments étant ainsi lus en deux diverses langues, l'archevêque de Malines, comme premier des prélats de Brabant, s'approchant de l'Altesse lui présenta un missel, sur lequel missel sadite Altesse mettant la main, disoit : ainsi nous aide Dieu et tous ses saints. La même chose pour les autres provinces. »

Dans le courant du mois de septembre, l'archiduc Albert partit pour l'Espagne où le mariage devait s'accomplir. Mais il fut arrêté en Italie par la nouvelle de la mort de Philippe II. Ce monarque, atteint depuis quelque

temps d'une fièvre lente qui minait ses forces, avait enfin terminé sa vie le 13 septembre, à l'âge de soixante-douze ans. Il s'était préparé à mourir avec un courage qui ne se démentit pas un instant. Dans l'intervalle de ses souffrances, il se faisait lire par sa fille chérie, l'infante Isabelle, des passages d'un ancien page de son père, Louis de Blois, qui était mort saintement abbé de Liessies (1). A l'approche du moment suprême, il fit apporter son cercueil dans sa chambre et s'occupa de ses funérailles comme s'il s'agissait des préparatifs d'une fête. « Voyez, disait-il à son fils, comment finissent les rois de ce monde. La couronne va tomber de mon front pour orner le vôtre, mais un jour viendra où elle tombera du vôtre aussi. Vous êtes jeune ; je l'ai été comme vous. Je vous recommande la guerre aux infidèles et la paix avec la France. »

Personne mieux que Philippe II, dit un écrivain français, ne sut gouverner les hommes (2). Son caractère convenait parfaitement à celui des Espagnols : fier et réservé, il s'attira sur-

(1) Louis, de la maison de Blois et Châtillon, était né au château de Donstienne, près de Beaumont, en 1506. Ses écrits ascétiques ont conservé une grande réputation.

(2) Cette assertion, dans sa généralité, est sans doute très contestable, mais, restreinte aux Espagnols, elle n'est que l'expression de la vérité.

tout l'admiration des Castillans qui trouvaient leurs propres traits réfléchis dans l'imposante gravité de leur souverain. Le courage et la constance qu'il sut leur inspirer et dont ils firent preuve dans toutes les guerres où il se trouva engagé attestent l'ascendant qu'il exerça sur ses sujets de la Péninsule. Il s'attachait à entretenir parmi eux la paix, tout en soutenant la guerre chez ses voisins. Quoique sa sévérité inspirât plus de respect que d'amour, que la monarchie ait beaucoup souffert sous son règne et que de cette époque même date sa décadence, il fut vivement regretté. A beaucoup de zèle pour la religion, il réunissait une grande capacité dans les affaires. Il se distinguait aussi par une héroïque fermeté dans l'infortune (1) et par une grande libéralité envers les savants et les artistes; car son règne, de même que celui de Charles-Quint, fut remarquable par une foule de grands hommes et d'habiles écrivains (2). On a imputé à Philippe la révolution des Pays-Bas. La vérité est que la révolution eut lieu parce que le parti protestant la voulait. Il serait plus juste de lui reprocher d'avoir temporisé trop longtemps, d'avoir cédé sur plusieurs

(1) En recevant la nouvelle du désastre de sa flotte invincible, on l'entendit dire : «J'avais envoyé combattre les Anglais et non les tempêtes : que la volonté de Dieu soit faite.

(2) *Biographie universelle des frères Michaud.*

points capitaux, tandis qu'il eût fallu étouffer la rébellion dès l'origine, alors qu'elle était encore faible. Ajoutons encore un mot : dans le flagrant même de la révolution, Philippe s'occupait de l'amélioration de nos institutions : témoin la célèbre ordonnance criminelle de 1570 qui fait époque dans notre ancienne législation. Cette ordonnance, remarque un magistrat hollandais distingué par ses travaux littéraires comme par ses œuvres juridiques, était une loi de réforme, dans la bonne acception du mot. Elle tendait à faire disparaître des abus réels qui souillaient l'administration de la justice. Et, si elle avait pu être exécutée, les justiciables en auraient ressenti les bons effets (1).

(1) M. Van Hull, président du tribunal d'Amsterdam.

DEUXIÈME SECTION.

Règne d'Albert et d'Isabelle.

Réception pompeuse des archiducs en Belgique. — Continuation de la guerre avec la Hollande. — Bataille de Nieuport. — Siège et prise d'Ostende. — Continuation de la guerre. — Changement dans la situation politique. — Négociations. — Armistices successifs. — Trève de douze ans. — Bienfaits de la trève. — Prospérité publique. — Progrès dans la législation ; édit perpétuel. — Travaux publics. — Enseignement. — Hommes marquants dans les lettres, les sciences et les arts. — Encouragements donnés aux arts par les archiducs. — Leur caractère. — Leur popularité. — Craintes pour l'avenir. — Fin de la trève de douze ans. — Mort de Philippe III et de l'archiduc Albert.

Philippe III, fils du roi défunt et héritier de la couronne d'Espagne, avait ratifié la cession faite à Isabelle et son mariage avec l'archiduc. Ce mariage fut célébré à Valence le 18 avril 1599. Isabelle était alors âgée de trente-deux ans. Les nouveaux époux arrivèrent à Bruxelles le 5 septembre. Ils furent reçus partout avec joie et magnificence. Nos villes semblaient avoir retrouvé leur ancienne opulence pour

témoigner leur satisfaction et leurs espérances. Ces espérances se réalisèrent. Le règne des archiducs fut une ère de réparation et de prospérité relative pour la Belgique; mais, pour l'apprécier sainement, il faut tenir compte des désastres d'où l'on sortait et des ruines au milieu desquelles l'on se trouvait.

La situation au dehors était assez inquiétante. Pendant son absence, Albert avait confié le gouvernement au cardinal André d'Autriche, son cousin, et le commandement de l'armée à don Francisco de Mendoza, amiral d'Aragon. La campagne de 1599 avait été très défavorable. Le prince Maurice avait remporté plusieurs avantages et les soldats avaient recommencé leurs mutineries. On vit alors des compagnies entières déserter leurs drapeaux faute de solde et se vendre à l'ennemi pour de l'argent. Les Hollandais profitèrent de ces avantages pour attaquer la Flandre et, le 22 juin 1600, débarquèrent près du fort de Philippine, à une lieue du Sas de Gand, une armée de quinze mille hommes. Cette armée se mit immédiatement en marche et arriva le 1er juillet sous les murs de Nieuport. En même temps, des vaisseaux chargés d'artillerie, de vivres et de munitions, entrèrent à Ostende, dont l'ennemi fit sa place d'armes. Le plan était de s'emparer de toute la Flandre mari-

time. Mais on avait compté sans l'archiduc. Albert, sans perdre un instant, réunit des forces à peu près équivalentes pour le nombre à celles du prince et marcha vers la côte. Isabelle voulut passer elle-même ces troupes en revue; elle parcourut leurs rangs à cheval, les exhortant à bien faire. Leur marche fut si rapide qu'elles arrivèrent aux environs d'Ostende avant que l'ennemi eût pu faire rompre les ponts. Celui-ci était perdu, si l'on se fût contenté de lui couper le chemin d'Ostende, car il ne pouvait ni avancer ni reculer. Maurice le savait bien et il s'était hâté de demander du secours, mais le corps qui lui en apportait fut entouré par les Espagnols et entièrement défait. Les soldats réclamèrent alors de l'archiduc la bataille immédiate et Albert, contre l'avis de ses plus anciens officiers, crut devoir céder à leurs instances.

Les deux armées en vinrent aux mains près du village de Westende, à une lieue de Nieuport, le 2 juillet 1600. Elles étaient resserrées entre la mer et les dunes, sur le sable de la plage. Maurice avait fait éloigner ses vaisseaux pour ne laisser à son armée d'autre chance que de vaincre ou de mourir. Enfermée entre l'Océan, l'Yperlée et le havre de Nieuport qu'elle avait à dos, toute retraite lui était fermée. Le prince avait plus de cavalerie que

l'archiduc, mais celui-ci avait confiance dans ses vétérans. C'étaient les restes de ces régiments de piquiers qui avaient fait la guerre avec Farnèse; ils allaient au combat en criant : plus d'ennemis, plus de gloire! Partout où les bataillons espagnols abordèrent ceux de l'ennemi, ils eurent l'avantage. Mais Maurice avait composé sa ligne de plusieurs petites divisions et, dès que quelqu'une pliait, la cavalerie volait à son secours et les rangs se refaisaient. Cette manœuvre s'étant répétée plusieurs fois sur les deux ailes, Albert dirigea tout son effort sur le centre de l'armée ennemie et réussit à le percer. La victoire paraissait assurée, quand Maurice fit avancer sa réserve formée principalement des déserteurs espagnols. Elle était adossée au rivage. « Compagnons, dit le prince, vous voyez qu'il faut vous faire jour en combattant ou boire l'eau de la mer. » Ces troupes fraîches combattirent en désespérées. Trois heures de combat au milieu des dunes (car la marée montante avait forcé peu à peu les deux armées à s'écarter de la plage) avaient épuisé les vétérans espagnols. Ils plièrent à leur tour et abandonnèrent le champ de bataille à l'ennemi. L'archiduc était blessé au visage et la plupart de ses officiers avaient péri ou se trouvaient hors de combat. Il ramena les débris de son armée à Bruges, laissant trois mille hommes sur le

carreau; les vainqueurs en avaient perdu presque autant et renoncèrent d'eux-mêmes au siège de Nieuport.

Les Etats généraux se réunirent à Bruxelles pour pourvoir aux besoins de la situation. Les Provinces-Unies venaient de repousser de nouvelles propositions de paix et, après quarante ans de guerre continuelle, il fallait de nouveau songer à reprendre les armes. La nation fit un effort généreux pour venir au secours de ses princes. Un subside mensuel de trois cent mille florins fut voté par les Etats. Cette somme, jointe à celle de deux cent cinquante mille ducats que l'Espagne fournissait de mois en mois, permit aux archiducs de faire de nouvelles levées et de rétablir les fortifications dans les places les plus exposées.

Le 5 juillet 1601, commença le siège d'Ostende, qui est resté célèbre dans notre histoire. Cette ville était la seule qui restât aux confédérés sur le rivage de la Flandre; elle renfermait une garnison de sept mille hommes d'élite. La facilité qu'avait l'ennemi de secourir la place par mer rendit les premières tentatives des assiégeants inutiles. La situation de la ville à l'extrémité d'une plaine marécageuse, exposée aux inondations et coupée d'une large crique (1),

(1) Partie du rivage qui forme dans les terres un enfoncement où de petits bâtiments peuvent se mettre à l'abri.

n'en permettait l'approche qu'au moyen d'immenses travaux. Il fallut élever des digues et combler des marais pour se faire un chemin et établir des batteries. La garnison défendait le terrain pied à pied et recevait chaque jour des vivres, des munitions et des renforts de toute espèce. Le siège se prolongea ainsi de saison en saison et d'année en année. Le marquis Frédéric Spinola, amiral génois, avait amené quelques galères avec lesquelles il essaya d'intercepter les bâtiments ennemis, mais il fut vaincu et tué, le 26 mai 1603, dans un combat contre cinq navires hollandais. Son frère, Ambroise Spinola, prit alors le commandement de l'armée et conduisit les opérations du siège avec autant d'habileté que de vigueur. De nombreux travaux, exécutés sur ses plans et dirigés par lui-même, s'élevèrent comme par enchantement. Enfin, le 18 août 1604, la ville, foudroyée par des masses de batteries, fut obligée de capituler. Ce n'était plus qu'un monceau de ruines. La garnison en sortit le lendemain avec tous les honneurs de la guerre et Spinola reçut l'archiduc au milieu des décombres encore fumants de la place conquise.

Après la prise d'Ostende, résultat glorieux, mais stérile d'une lutte de trois ans et d'immenses sacrifices, Spinola conserva le commandement de l'armée. Issu d'une famille

illustre dans les annales du commerce et qui effaçait les rois en faste et en magnificence, ce général employa sa fortune et son crédit à lever l'argent nécessaire pour l'entretien des troupes auquel le trésor royal d'Espagne était devenu insuffisant. Grâce à cela, il put maintenir chez ses soldats la plus exacte discipline et sut tenir tête, pendant trois ans, au prince Maurice sur les bords de la Meuse et du Rhin, en trompant par des marches savantes toutes les combinaisons de son habile rival.

Les changements opérés dans la situation politique semblaient opposer moins de difficultés à la conclusion d'une paix, qui était dans l'intérêt des deux parties belligérantes. Depuis la mort d'Elisabeth d'Angleterre, en 1602, son successeur Jacques Ier, de la maison de Stuart, n'accueillait plus les envoyés hollandais avec l'empressement sympathique auquel cette reine les avait habitués. Deux ans plus tard, Jacques Ier fit la paix avec le roi d'Espagne et les archiducs. Dans les provinces hollandaises, le parti républicain, sous l'impulsion d'Olden Barnevelt qui redoutait les envahissements du prince Maurice, partisan de la guerre, montraient des dispositions plus conciliantes qu'autrefois. Les archiducs, cette fois encore, prirent l'initiative de nouvelles négociations. Le 24 avril 1607, on parvint, à travers mille

difficultés, à conclure un armistice de huit mois qui devait prendre cours le 1[er] mai suivant. Dans l'intervalle, des plénipotentiaires devaient se réunir à La Haye pour convenir d'une paix définitive. Les préparatifs du congrès n'étaient pas même terminés à l'expiration de l'armistice et il fallut le prolonger indéfiniment.

Les conférences s'ouvrirent enfin le 6 février 1608. Les plénipotentiaires des archiducs étaient cinq : Ambroise Spinola, maître de camp général de l'armée; Jean Richardot, président du conseil privé; Mancicidor, secrétaire de la guerre; Louis Verreyken, secrétaire d'Etat, et le père Neyen, commissaire général des franciscains. Ce religieux était originaire de Zélande; son père avait été attaché à Guillaume le Taciturne et lui-même avait professé le protestantisme jusqu'à l'âge de vingt ans. La question de l'indépendance politique des Provinces-Unies fut résolue affirmativement sans difficulté; celle de la liberté de l'exercice public de leur culte réclamée pour les catholiques du nord souffrit plus de difficulté (1); mais, sur celle

(1) On répète souvent que la révolution des Provinces-Unies fut faite dans l'intérêt de la liberté religieuse : rien de moins conforme à la vérité. Les premiers édits des États de Hollande visaient au contraire à l'extinction du catholicisme par la persécution des prêtres et par la défense de tout exercice du culte, soit public, soit privé; défense sanctionnée par des amendes et

du commerce et de la navigation aux Indes, il fut impossible de s'entendre. Le 20 août, les plénipotentiaires hollandais fermèrent leurs délibérations et déclarèrent par écrit aux représentants des archiducs qu'ils rompaient toute négociation avec eux. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre, agissant alors en vertu de leurs instructions, se concertèrent pour proposer une longue trève. Le président Jeannin, ambassadeur du roi Henri IV et l'un des plus célèbres diplomates de l'époque, en fit la proposition dans l'assemblée des Etats généraux du 27 août. Les conférences, rompues à La Haye, furent reprises à Anvers et les médiateurs réussirent enfin, le 16 avril 1609, à faire accepter par les deux parties une trève de douze ans.

des confiscations, par la prison, par le bannissement et même par des menaces d'exécution capitale en certains cas. Plus tard, ils changèrent de système : la persécution fut moins violente et mieux calculée. « La tolérance religieuse, qui avait servi de motif ou plutôt de prétexte à l'insurrection contre l'Espagne, dit l'auteur hollandais Mayer, fut reçue comme une mesure utile au commerce et favorable à l'agrandissement de la république. Mais tous les avantages civils et politiques étaient réservés aux protestants. Ceux qui professaient un autre culte étaient exclus des emplois. Les catholiques n'avaient pas même le droit d'avoir des églises. » Du reste, quoique les catholiques fussent très nombreux dans les Provinces-Unies, quoiqu'ils y supportassent une large part dans toutes les charges de l'État, quoique toujours fidèles et résignés au pouvoir qui les accablait, ce n'est que depuis ces derniers temps qu'ils ont cessé d'être traités en ennemis et en parias.

Ce traité était conçu en trente-huit articles dont le premier consacrait la liberté et l'indépendance des Provinces-Unies. Il avait bien fallu céder sur ce point. Les provinces restées fidèles étaient épuisées; leur commerce était détruit. D'un autre côté, les Provinces-Unies, coupées par des rivières nombreuses et couvertes de places de guerre, étaient devenues, pour ainsi dire, imprenables. Leur marine avait pris une consistance solide et leurs conquêtes dans les Indes mettaient l'Espagne aux abois. Les articles suivants interdisaient toute hostilité par terre et par mer, garantissaient le *statu quo* pour la possession des places et des territoires; accordaient aux Hollandais, en termes assez ambigus, il est vrai, la liberté du commerce avec les Indes; interdisaient la construction de nouvelles forteresses; déclaraient les sujets des archiducs et les habitants des Provinces-Unies habiles à hériter les uns des autres et décidaient que les prisonniers de guerre, de part et d'autre, seraient rendus sans rançon. Les points restés indécis ou d'une exécution difficile à cause du vague des expressions furent décidés et éclaircis dans une déclaration supplémentaire, signée à La Haye le 7 janvier 1610, qui mit fin à toutes les incertitudes.

La trève de douze ans rendit enfin au pays

un peu de calme et aux populations quelques espérances. Albert et Isabelle, qui désiraient sincèrement le bonheur de leurs sujets, employèrent tous leurs efforts pour faire renaître l'ordre, le travail et la sécurité et, quelque difficile que fût cette tâche, ils obtinrent un succès inattendu. Ils commencèrent par licencier l'armée. Une partie des troupes étrangères fut renvoyée par mer en Espagne. Beaucoup de soldats, renonçant à la vie militaire, essayèrent de se fixer en Belgique comme artisans, mais ils étaient si accoutumés à la violence que leurs excès mettaient partout le désordre et qu'il fallut les expulser du pays indistinctement avant la fin de l'année.

Les tribunaux avaient perdu de leur autorité pendant la guerre. Les anciennes lois étaient négligées ou mal interprétées. Les archiducs s'appliquèrent à les remettre en vigueur et à y ajouter de nouvelles dispositions pour fixer invariablement divers points essentiels de la jurisprudence du pays. Le résultat de ce travail fut consigné dans l'*Edit perpétuel,* daté du château de Mariemont, le 12 juillet 1611, que l'on peut considérer comme un nouveau code pour la Belgique. C'est un recueil de lois sur l'homologation des coutumes municipales, les formalités des testaments, les fidéi-commis, les contrats civils, les registres des baptêmes, des

mariages et des sépultures; les prescriptions, les successions, la punition des crimes et d'autres objets de cette nature, tous également intéressants pour la tranquillité des citoyens.

Plus de trois cents églises avaient été détruites ou saccagées pendant la guerre : les souverains contribuèrent avec ardeur à la restauration ou à la reconstruction de presque toutes. Les campagnes furent rendues à la culture, les digues relevées, les eaux combattues. Le commerce et l'industrie ne pouvaient se rétablir aussi facilement : les affaires reprirent cependant à Anvers et une partie des ateliers se rouvrirent. De grands travaux s'exécutèrent dans les villes et les débris de leur antique opulence suffirent pour y entretenir cette nouvelle activité.

Sous le règne des archiducs, au milieu de tant de ruines et de difficultés, il s'éleva en Belgique plus d'établissements utiles à la religion et à l'humanité que pendant les trois siècles précédents. Des collèges s'ouvrirent chez les augustins, à Bruxelles, à Anvers, à Louvain, à Tirlemont, à Diest, à Hérenthals, à Gand, à Bruges, à Bouvignes et à Huy; chez les dominicains, à Anvers, à Lierre, à Ypres et à Braine-le-Comte; chez les norbertins, à Furnes; chez les croisiers, à Venloo. Les bénédictins fondèrent à Douai des écoles de phi-

losophie et de théologie. Les archiducs, voulant venir au secours des classes nécessiteuses dévorées par l'usure, établirent à Bruxelles, en 1618, le premier mont-de-piété. Cet exemple fut bientôt imité à Anvers, à Malines, à Gand, à Mons et ailleurs.

L'université de Louvain était toujours le centre de l'activité intellectuelle dans nos provinces. Au témoignage très positif de Juste-Lipse, elle avait compté, vers le milieu du XVI[e] siècle, jusqu'à sept à huit mille étudiants. Le collège des trois langues, *collegium trilingue*, en particulier, avait produit une foule d'hommes distingués par leur savoir et leurs talents. Grâce à ce collège, dit l'historien anglais Henri Hallam, Louvain s'éleva à un degré plus éminent encore que celui qu'avait occupé Deventer (1) au XV[e] siècle et devint le foyer principal des lumières, non pas pour la Belgique seulement, mais pour diverses contrées de l'Allemagne. Nous ne citerons que quelques noms prééminents dans cette glorieuse phalange des hommes célèbres sortis de l'université de Louvain au XVI[e] siècle. L'histoire des lettres et des sciences compte-t-elle beau-

(1) Cette ville eut une école célèbre sous la direction des hiéronymites ou *frères de la vie commune* et exerça une grande influence sur la renaissance des lettres et le progrès de l'enseignement dans le nord.

coup d'hommes aussi marquants que Nicolas Clénart (1) et Livinus Torrentius (2) dans la linguistique et la philologie; Gabriel Mudée (3) et Viglius (4), dans la jurisprudence; André Vésale (5), Rembert Dodonée (6), Gérard Mer-

(1) Nicolas Clénart ou Kleinharts, né à Diest en 1495, enseigna le grec et l'hébreu à Louvain, puis passa en Espagne, fut professeur à Salamanque et mourut à Grenade en 1542. On a de lui une grammaire grecque, *Institutiones linguæ græcæ,* qui fut longtemps classique. Clénart savait l'arabe et avait été en Afrique exprès pour l'apprendre.

(2) Ou Liévin Vanderbeke, humaniste, poète latin, né à Gand le 8 mars 1525, mort évêque d'Anvers le 26 avril 1595. Il fonda le collège des jésuites à Louvain. Son édition d'Horace est encore recherchée aujourd'hui.

(3) Né à Brecht en 1500, premier de Louvain en 1523, docteur en droit en 1539, professeur primaire en 1544, Mudée ou Vandermuide réunissait autour de sa chaire plus de deux mille étudiants. Il fut le fondateur de la nouvelle méthode d'enseignement du droit en Belgique. Cette méthode consistait à profiter pour l'intelligence des textes juridiques des moyens d'interprétation que fournissent les lettres anciennes et l'histoire de l'antiquité. C'est de l'école de Mudée que sont sortis tous les grands jurisconsultes de la Belgique au XVI[e] et au XVII[e] siècle.

(4) Viglius professa le droit à Bourges et à Padoue. C'est à lui qu'est due la publication d'un des plus précieux monuments du droit, la *paraphrase grecque des institutes* de Théophile, dont le manuscrit fut tiré de la bibliothèque du cardinal Bessarion.

(5) Vésale, le créateur de la science anatomique en Europe, naquit à Bruxelles en 1513 ou 1514, enseigna l'anatomie à Padoue, à Pise et à Bologne. Il fut médecin de Charles-Quint et de Philippe II. Son grand ouvrage sur l'anatomie, *De corporis humani fabrica,* fut publié à Bâle en 1543. Dans un voyage à la Terre Sainte, il fit naufrage sur les côtes de l'île de Zante et y mourut le 2 octobre 1564.

(6) Dodonée ou Dodoens, naquit à Malines, le 29 juin 1517, et

cator (1), dans la médecine, les sciences naturelles et la géographie?

A l'époque où nous sommes, l'université de Louvain était illustrée par Juste-Lipse (2), le savant commentateur de Tacite, le rival de Casaubon et de Scaliger, avec lesquels il formait dans la république des lettres un glorieux triumvirat. Cet éloquent professeur eut l'hon-

entra en 1535 à l'université de Louvain, où il obtint le grade de licencié en médecine. Après des voyages scientifiques en France, en Allemagne et en Italie, l'empereur Maximilien II le nomma son médecin en 1574. Plus tard, il occupa la chaire de pathologie et de thérapeutique à l'université de Leyde. Il mourut en 1585. Il a beaucoup écrit sur la botanique et la médecine; un grand nombre de plantes ont été décrites par lui pour la première fois.

(1) Mercator vit le jour à Rupelmonde, le 5 mars 1512, fit ses études à l'université de Louvain avec une application presque excessive et s'appliqua ensuite à la géographie et aux mathématiques avec un grand succès. Il fabriquait lui-même les instruments avec une précision remarquable pour le temps et il exécuta pour Charles-Quint deux globes, l'un céleste en cristal, l'autre terrestre en bois, dont les contemporains parlent avec admiration. Mercator a rendu de grands services à la géographie en déterminant plus exactement la position des lieux et il a donné son nom à la projection employée sur les cartes marines. Il mourut à Duisbourg le 2 décembre 1594.

(2) Juste-Lipse était né à Overyssche, entre Bruxelles et Louvain, le 18 octobre 1547. Il étudia successivement à Ath, à Cologne et à Louvain. Le cardinal Granvelle en fit son secrétaire et l'emmena à Rome où il acquit des connaissances étendues dans les antiquités classiques et forma des liaisons avec les savants les plus distingués. Plus tard il enseigna l'histoire avec un grand éclat à Iéna (1572-1574), puis à Leyde (1579-1591) et enfin à Louvain, où il mourut en 1606. On lui doit de nombreux écrits parmi lesquels son Tacite tient le premier rang On y remarque surtout ce qui est relatif au stoïcisme.

neur de voir, en 1599, les archiducs eux-mêmes au nombre de ses auditeurs. Juste-Lipse, au moment où Albert et Isabelle entrèrent inopinément dans la salle où il donnait sa leçon publique, tenait en main Sénèque, au livre *De la Clémence* et à l'endroit où il est dit : « Que le devoir du prince est de veiller incessamment pour le bien commun ; qu'il n'est élevé au-dessus de tous que pour le bien de tous ; et que tous doivent être prêts à donner leur vie pour protéger la sienne. » Après avoir commenté avec beaucoup de bonheur les paroles de ce grand écrivain, l'honneur de l'Espagne, dit-il, il termina en formant des vœux pour la prospérité du règne de ses augustes auditeurs et en priant le ciel de leur accorder des enfants pour perpétuer cette nouvelle dynastie, l'espoir et le salut de la Belgique, vœux qui malheureusement ne furent pas exaucés.

Pendant que Juste-Lipse illustrait ainsi l'enseignement à Louvain, d'autres Belges occupaient avec distinction des chaires dans les établissements du dehors, ou faisaient remarquer leur mérite dans des postes importants chez les princes étrangers. Tels furent Daniel Heinsius, de Gand, qui succéda à Scaliger dans l'enseignement de l'histoire et de la politique à l'université de Leyde ; Bonaventure Smet ou Vulcanius, de Bruges, professeur de langue

grecque à la même université; André Schott, qui enseigna successivement la langue grecque à Salamanque et l'éloquence à Rome; Adrien Spigelius, de Bruxelles, professeur de chirurgie à Padoue; Godefroid Wendelin, de Herck, professeur de philosophie à Digne, savant universel, qui mourut modestement curé dans son lieu natal; Simon Stevin, de Bruges, ingénieur des digues en Hollande et attaché à la personne du prince Maurice, lequel se signala par d'importantes découvertes en mathématiques et notamment par ses travaux sur le calcul décimal.

Une société religieuse qui a rendu les services les plus importants à l'enseignement et aux lettres comptait alors un grand nombre d'hommes distingués parmi ses membres en Belgique. Dans les maisons d'éducation qu'ils fondèrent, dit l'historien protestant Hallam, les jésuites mirent l'étude élémentaire des langues classiques sur un meilleur pied, inspirèrent à leurs élèves le goût des belles lettres et y joignirent une philosophie solide. On trouva que les enfants apprenaient plus avec eux en six mois qu'en deux ans avec d'autres maîtres et l'on vit des protestants retirer leurs enfants des collèges ordinaires pour les placer dans ceux des jésuites. Personne ne niera, ajoute le même écrivain, que, sous le rapport des connaissances classiques et particulièrement de celle du latin

et de l'élégance avec laquelle ils maniaient cette langue, les jésuites ne fussent en état de soutenir la comparaison avec tous les savants de l'Europe. Cet éloge s'applique parfaitement aux jésuites belges en particulier. André Schott, l'humaniste éminent que nous nommions tout-à-l'heure, appartenait à la Société de Jésus. Comme poètes et latinistes modernes, nous citerons les pères Jean Boch ou Bochius, de Bruxelles, surnommé le Virgile flamand; Sidronius Hosschius ou van Hossche, de Merckhem, et Guillaume Bécan, d'Ypres. Un critique français (1), parlant d'Hosschius, s'exprime ainsi : « J'ai cru devoir marquer le temps de sa naissance et de sa mort, de peur qu'on ne s'y trompât en le croyant né aux siècles les plus heureux de Rome florissante. » L'ère des archiducs vit jeter les fondements de l'œuvre littéraire la plus importante qui ait été entreprise en Belgique. Les deux premiers volumes de la vaste collection des *Acta Sanctorum* furent publiés par le père Jean Bolland, de Julémont, qui laissa son nom à ses successeurs, tous jésuites flamands comme lui (2). Au nombre

(1) André Baillet.

(2) Cinquante-trois volumes in-folio avaient été publiés en 1794. — Presque toute l'histoire de l'Europe et une partie de celle de l'Orient depuis le VIIe siècle est dans ces vies des saints, selon la remarque d'un auteur peu suspect de complai-

des hommes remarquables que la Compagnie de Jésus possédait alors en Belgique, on compta aussi deux mathématiciens de premier ordre : François d'Aiguillon, de Bruxelles, célèbre par ses travaux sur l'optique, et Grégoire de Saint-Vincent, né à Bruges, qui fut un géomètre fameux.

Si, des hauteurs de l'enseignement académique et des illustrations littéraires et scientifiques, nous descendons aux régions plus humbles mais non moins utiles de l'instruction moyenne et primaire, nous constatons avec bonheur, sous les archiducs, de grandes améliorations et une situation pleine d'espérance. « Chaque ville, chaque bourgade, dit un écrivain du siècle dernier, dont le témoignage est d'une grande autorité (1), avait des savants très estimables à la tête de ses écoles; et de ces écoles sortaient une foule de jeunes élèves à qui Virgile et Homère, Cicéron et Démosthène étaient aussi familiers que peuvent l'être quel-

sance envers les ordres religieux. Aussi c'est aux applaudissements de tous les amis éclairés des sciences historiques que cette grande œuvre à été reprise par les jésuites belges en 1837. On a extrait de ce vaste recueil un choix d'articles concernant spécialement la Belgique, sous le titre d'*Acta Sanctorum Belgii*. C'est un des livres les plus précieux pour la connaissance de nos origines nationales; on ne saurait assez regretter qu'il ne soit point achevé.

(1) Nélis.

ques tirades de la Fontaine ou quelques lambeaux d'un auteur à la mode à notre brillante jeunesse d'aujourd'hui. » L'enseignement primaire aussi était l'objet des soins unis et intelligents de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile. — Le troisième concile provincial de Malines, célébré en 1607, statue : « Le salut de l'Etat dépend en grande partie de la bonne éducation et de l'instruction données à la jeunesse. C'est pourquoi, partout où des écoles, tant quotidiennes que dominicales, manquent encore, les doyens, magistrats et autorités locales feront en sorte qu'il en soit créé promptement. En même temps ils aviseront aux moyens de pourvoir les maîtres de rétributions annuelles. — Le concile désire que, dans les écoles, les garçons soient instruits uniquement par des hommes et les filles uniquement par des femmes. Si la chose est impossible, les garçons seront tout au moins séparés des filles, soit par la distribution des locaux, soit par l'établissement de cloisons. — Toutes les écoles seront inspectées avec soin, au moins une fois par semestre (1). » Les archiducs confirmèrent

(1) Tit. XX, *de scholis.* « Ex bona educatione ac institutione juventutis pendet pro magna parte salus totius reipublicæ. Quapropter ubicumque scholæ tam quotidianæ quam dominicales adhuc requiruntur, agant archipresbyteri cum magistratibus et præfectis locorum ut eæ mox erigantur, simulque rationem

ces ordonnances par un édit daté du 31 août 1608, où on lit ce qui suit : « Il ne sera permis à qui que ce soit de tenir école ni de donner l'instruction à aucun enfant, garçon ou fille, avant d'avoir obtenu l'autorisation de l'écolâtre, dans les localités où il y en a un, ou, dans les autres, du doyen cantonal *(lantdeken)* et de notre officier principal. Cette autorisation ne sera accordée qu'aux personnes au sujet desquelles toute satisfaction aura été donnée quant à leurs bonnes mœurs, leur religion, leur aptitude et leur intelligence. — Dans les lieux où jusqu'ici les écoles dominicales n'ont pu être établies (chose cependant si nécessaire pour l'instruction des enfants pauvres), nous enjoignons bien expressément à tous nos officiers, magistrats et gens de loi, et à ceux de nos vassaux d'assister les évêques et leurs représentants tant pour l'érection des écoles que pour le recouvrement des sommes nécessaires à cet effet, et aussi pour le payement annuel du salaire des maîtres et maîtresses, ordonnant à tous d'y

ineant ipsis ludimagistris de annuis stipendiis providendi. — Optat hæc synodus ut tam in dominicalibus quam aliis quibuscumque scholis, masculi a viris et puellæ a mulieribus tantum instruantur. Ubicumque tamen id obtineri non poterit, saltem locis et interstitiis masculi a puellis separentur. — Scholæ scholasticis capitulorum subjectæ, ab iisdem scholasticis, cæteræ omnes ab archipresbyteris, vel aliis ad id ab ordinario deputatis, singulis saltem semestribus serio visitentur. »

envoyer leurs enfants, sous telle peine qui appartiendra. »

Les beaux-arts, si dignes de l'intérêt de l'historien, quand ils sont fidèles à leur destination en élevant et en épurant les âmes, en attirant, par les charmes du beau, les esprits et les cœurs vers le vrai et le bien, appellent maintenant notre attention. C'est surtout dans la peinture que la Belgique remporta, à l'époque des archiducs, ses plus glorieux succès. L'ancienne école flamande avait ajouté, au XVIe siècle, deux grands noms à la liste des maîtres illustres qui l'avaient portée à un si haut degré de renommée au siècle précédent : Quentin Metsys, de Louvain, dont on admire deux triptyques de la plus grande beauté, l'un, *l'ensevelissement du Christ,* au musée d'Anvers, l'autre, *la légende de sainte Anne,* au musée national de Bruxelles, et Joachim Patenier, de Dinant, le créateur du paysage historique. Aux peintres de l'ancienne école flamande succéda une génération d'artistes qui chercha à combiner l'élément italien avec les formes et les traditions nationales. Les peintres les plus distingués de cette école mixte ou intermédiaire furent Bernard Van Orley, de Bruxelles, élève de Raphaël; Jean Gossaert, appelé aussi Mabuse ou Jean de Maubeuge; Michel Coxcie, de Malines, aussi remarquable

dans ses tableaux religieux par la pensée que par l'exécution; François Floris, d'Anvers, surnommé le Raphaël flamand; Martin de Vos, son concitoyen, qui alla s'inspirer à Venise des formes et de la couleur du Tintoret; les Pourbus, excellents peintres de portrait, et enfin Othon Van Veen, Otto Vænius, né à Leyde en 1566, mort à Bruxelles en 1634. Peintre gracieux, dessinateur exact, sachant parfaitement distribuer les ombres et les lumières, Van Veen a un mérite plus grand encore à nos yeux, celui d'avoir été le maître de Rubens.

Avoir nommé Rubens (1), c'est avoir fait son éloge. Nul nom ne brille au-dessus du sien dans les fastes de l'art. Le créateur de la nouvelle école flamande vit tous les fronts s'incliner devant son génie et les têtes couronnées rivaliser entre elles pour le combler de marques d'estime et d'honneurs. Les archiducs l'avaient

(1) Pierre Paul Rubens, né à Cologne en 1577, mourut à Anvers en 1640, jouissant d'une grande fortune. On admire surtout chez lui la magie de la couleur, le grandiose de l'effet, le caractère dramatique et varié de la composition. On peut lui reprocher quelque chose d'un peu charnel, une sorte d'exubérance de vie matérielle, dans les sujets religieux surtout. Sa facilité tenait du prodige. Le nombre de ses ouvrages reproduits par la gravure s'élève à près de quinze cents. Il excellait dans tous les genres et peignait avec un égal succès l'histoire, le portrait, le paysage, les fleurs, les animaux; cependant ses principaux ouvrages sont dans le genre de l'histoire et représentent des sujets religieux.

nommé peintre de leur hôtel et ils lui confièrent les missions les plus délicates à l'étranger. Philippe IV le créa plus tard membre du conseil privé, Marie de Médicis lui demanda les peintures du Louvre et Charles Ier, roi d'Angleterre, le fit chevalier. De son école sortirent une foule d'artistes célèbres : Antoine Van Dyck (1), non moins admiré que son maître; Jacques Jordaens (2); les deux Teniers (3); les deux Seghers (4); Gaspard de Craeyer (5),

(1) Antoine Van Dyck, né à Anvers en 1599, mort à Londres en 1641, abandonna le genre de l'histoire, où il avait presque égalé Rubens, pour se livrer à celui du portrait, où il rivalisa avec Titien. Il travaillait aussi avec une extrême facilité et il a produit un grand nombre d'ouvrages. On connaît de lui plus de soixante-dix tableaux d'histoire; le nombre de ses portraits est infini.

(2) Né en 1594 à Anvers, mort dans la même ville en 1678. Jordaens avait une grande vigueur de coloris, une entente parfaite du clair-obscur, mais il manquait complètement d'idéal.

(3) David Teniers, *le vieux,* né à Anvers en 1582, mort en 1649, eut pour fils David Teniers, *le jeune,* qui fut plus célèbre que lui. Celui-ci, né en 1610, mort en 1694, porta jusqu'à la perfection le genre de son père. Ils ont laissé, l'un et l'autre, une foule de scènes villageoises, grotesques et naïves, des intérieurs, des réunions de buveurs, de fumeurs, de charlatans, etc.

(4) Gérard Seghers, né à Anvers en 1589, mort en 1651, fut un peintre d'histoire distingué et se procura une fortune considérable par ses ouvrages. Son frère Daniel naquit à Anvers aussi en 1690. Il entra fort jeune dans la compagnie de Jésus et se livra, pendant ses loisirs, à la peinture des fleurs. Ses tableaux étaient extrêmement recherchés. Aucun peintre flamand n'a traité avec la même supériorité le genre cultivé par cet éminent artiste dont Rubens faisait le plus grand cas. Il mourut à Anvers en 1660.

(5) Gaspard de Craeyer, anversois aussi, né en 1582 ou 1585,

dont les tableaux d'histoire, comme expression et comme coloris, approchent beaucoup des grandes qualités de Rubens. Craeyer, du reste, fut plutôt l'ami que l'élève de ce dernier.

Sans atteindre à des succès aussi glorieux dans les autres parties du domaine des arts, la Belgique y tenait cependant un rang fort honorable. En architecture, les relations de nos artistes avec l'Italie introduisirent chez nous le style de la renaissance (1) plus tôt qu'en Allemagne : un des produits les plus riches et les plus remarquables de ce style est l'église de Saint-Charles à Anvers. Le ciseau des sculpteurs belges donna naissance aussi à des œuvres très estimables; celles des frères Duquesnoy (2)

est, après Rubens et Van Dyck, le peintre d'histoire le plus justement célèbre de la nouvelle école flamande. Ses œuvres sont très nombreuses et ne comportent pas moins de cent tableaux d'autel. C'est à Gand qu'il exécuta ses plus beaux ouvrages.

(1) Ce qui caractérise le style *renaissance* en architecture, c'est l'abandon de l'ogive, le retour au plein cintre, avec une profusion d'ornements tels qu'arabesques, rinceaux et autres moulures empruntées plus ou moins fidèlement à l'antiquité classique.

(2) La ville de Bruxelles a produit les deux excellents sculpteurs de ce nom. L'aîné, François, naquit en 1592, se rendit de bonne heure en Italie, où il exécuta la plupart de ses œuvres et où il est connu sous le nom du *Flamand, il Fiamingo*. Il mourut à Livourne en 1644. Son frère Jérôme naquit en 1598. Peu de sculpteurs modernes ont eu un ciseau aussi fin, aussi correct. Son chef-d'œuvre est le mausolée de l'évêque Triest, dans l'église de Saint-Bavon à Gand. Ce grand artiste souilla son talent par des mœurs infâmes. Il expia ses excès à Gand, où il mourut de la main du bourreau au mois d'août 1654.

tiennent sans contredit la première place. La gravure atteignit un haut degré de perfection (1). L'imprimerie, qui n'est pas indigne de figurer parmi les arts libéraux et qui avait fait des progrès considérables par les efforts de Plantin (2), ne cessait pas de fleurir à Anvers où les Moretus continuaient les travaux du célèbre typographe. Enfin un Belge, qu'il est assez difficile de reconnaître sous les noms de Orlando di Lasso, Orlandus Lassus, et qui paraît s'être appelé en réalité Roland Delattre,

(1) La gloire d'avoir porté la gravure à son plus haut point de perfection appartient à Rubens. Dans la magnifique maison qu'il s'était bâtie à Anvers, il avait rassemblé les meilleurs graveurs des Pays-Bas et leur avait enseigné comment avec le blanc et le noir on pouvait rendre les couleurs. De tous les graveurs de Rubens, Lucas Vorsterman, d'Anvers, le Frison Bolswert et Jean Pontius ou Dupont, aussi d'Anvers, ont le plus profité de ses leçons. Un critique français, parlant du dernier de ces graveurs, en porte ce jugement : « Son burin est savant et, par l'art avec lequel il sait exprimer toute la magie du clair-obscur et l'harmonie des tableaux qu'il reproduit, on peut dire qu'il a su faire de la gravure une véritable traduction. »

(2) Christophe Plantin, né en 1514 dans la Touraine, s'établit à Anvers vers l'an 1555. La correction et la beauté des ouvrages sortis de ses presses étendirent sa réputation et il acquit en peu de temps une fortune considérable. Plantin en fit le plus noble usage : sa maison devint l'asile des savants; il en avait toujours plusieurs à sa table; il venait au secours de ceux qui étaient dans le besoin et se les attachait en leur offrant un traitement honorable. Philippe II le nomma son premier imprimeur, *architypographus*, et le chargea de l'édition d'une *Bible polyglotte*. Cette édition, regardée comme le chef-d'œuvre de Plantin, parut de 1569 à 1572 en huit gros volumes in-folio.

de Mons, tenait alors le sceptre de l'art musical en Europe, ou du moins le partageait avec l'illustre Palestrina. Ce *prince des musiciens* parcourut l'Allemagne, l'Italie, la France. Albert V, duc de Bavière, le créa directeur de sa chapelle, l'empereur Maximilien II lui conféra des lettres de noblesse, Charles IX l'invita à sa cour et le pape Grégoire XIII le fit chevalier de Saint-Pierre.

Les archiducs entouraient d'une noble protection les savants et les artistes. Albert avait un goût très vif pour la lecture et pour l'étude, surtout pour celle des mathématiques. Il aimait la peinture et il avait enrichi des productions de cet art ses palais de Bruxelles, de Tervueren et de Mariemont. Ces princes étaient d'un accès très-facile, prenaient part aux fêtes populaires, se mêlaient à la bourgeoisie et on vit Isabelle abattre l'oiseau dans un concours d'arbalétriers. Un haut dignitaire ecclésiastique du temps, le cardinal Gui Bentivoglio, qui avait rempli des nonciatures en France et en Belgique, nous a laissé sur les archiducs des détails intimes du plus haut intérêt. Nous en recueillerons quelques traits.

« Albert, dit-il, est un prince doué de grandes vertus, plein de zèle et de respect pour les choses saintes et le service divin. On voit reluire en lui une rare honnêteté et une sorte de

pudeur. Il peut servir de modèle non seulement à tous les princes, mais encore à tout homme privé. Il aime fort la justice et garde en toutes choses une modération merveilleuse. Il parle peu et posément. Il sait cinq langues, le latin, l'allemand, l'espagnol, l'italien et le français, parlant les trois premières et entendant parfaitement les deux autres. Il a acquis de grandes connaissances littéraires et fait une étude particulière des mathématiques. Il est infatigable dans les affaires : son plus grand plaisir est d'être occupé et il a coutume de donner audience tous les jours, soir et matin, pendant plusieurs heures et toujours avec une attention et une douceur incroyables.

« Combien madame l'infante est débonnaire (1), affable, libérale et de grand cœur ! combien elle aime la justice ! que sa religion et sa piété sont touchantes ! On dirait que ses dames vivent, non dans le grand monde, mais dans un cloître, tant elles sont modestes ! Et pourtant on ne saurait citer une cour plus majestueuse et plus brillante dans ses fêtes publiques qui rappellent parfois les beaux jours de la maison de Bourgogne. Isabelle aime la campagne et ses ébattements. On la voit souvent à cheval mener elle-même la chasse et faire voler l'oiseau ou

(1) Son mot ordinaire était *con blandura*, avec douceur.

bien se mêler aux fêtes bourgeoises, tirer au but et gagner le prix. Elle est tellement attachée à l'archiduc qu'elle lui laisse la direction des affaires. Cependant, quoique leurs inclinations et leurs pensées se rencontrent en toute chose, on est généralement d'accord aux Pays-Bas qu'Isabelle est de beaucoup supérieure à son mari pour la hauteur de l'intelligence et du caractère. Elle y est aussi beaucoup plus aimée que l'archiduc, dont les manières graves et réservées rappellent un peu trop Philippe II. »

Malheureusement pour nos provinces Isabelle n'avait point d'enfants. La Belgique devait donc faire retour à l'Espagne, et la perspective d'une réunion prochaine faisait presque oublier l'indépendance actuelle. On jouissait du présent sans espérance dans l'avenir. De nouvelles luttes et de nouvelles épreuves menaçaient la Belgique dans les dernières années du règne des archiducs. La trêve avec les Provinces-Unies était sur le point d'expirer et tout faisait présager une prochaine reprise des hostilités. L'opinion chez nos voisins était à la guerre et les essais de négociations tentés pour prolonger la trêve avaient complètement échoué. La trêve avait été signée en 1609 malgré l'opposition de Maurice de Nassau. Cet évènement avait eu pour effet d'affaiblir le pouvoir militaire et Maurice n'avait jamais pardonné au

grand pensionnaire Olden-Barneveldt d'avoir déjoué par là ses projets ambitieux. Deux sectes opposées et rivales venaient de prendre naissance dans l'université de Leyde : l'une, dont Jacques Arminius était le chef, tendait à mitiger les principes désespérants de Calvin sur la prédestination et la grâce ; l'autre avait pour fondateur François Gomare, qui soutenait la doctrine de Calvin dans toute sa rigidité. Barneveldt et ses amis se déclarèrent pour Arminius : c'en fut assez pour que Maurice se déclarât en faveur du parti contraire. Ces questions théologiques devinrent alors une affaire d'Etat. Les arminiens furent présentés par leurs adversaires comme des amis secrets de l'Espagne. On attaqua Barneveldt par d'infâmes libelles ; il fut insulté dans l'assemblée même des Etats et par le peuple, dont Maurice était l'idole. Celui-ci fit tenir, en 1618, le synode de Dordrecht, composé des députés de presque tous les consistoires calvinistes de l'Europe : ce fut le signal des vengeances. Le synode condamna les arminiens et Maurice fit arrêter Barneveldt, sans aucun égard pour les représentations motivées des Etats. Ce vieillard, âgé de soixante-dix ans, fut jugé par vingt-six commissaires vendus à Maurice. On lui imputa des crimes imaginaires ; on l'accusa d'avoir trahi sa patrie. Il fut condamné à périr

sur l'échafaud et subit son jugement, devant un peuple immense, le 13 mai 1619 (1). Maurice triomphait, mais aux dépens de son honneur et de la réputation de sa maison. La trève, qui durait depuis si longtemps au gré de son impatience, expira le 9 avril 1621.

L'archiduc fit alors de nouvelles démarches pour arriver à une paix définitive, mais ce fut en vain. Les hostilités ne furent pas cependant reprises immédiatement. La trève fut prolongée une ou deux fois pour quelques mois, puis tacitement et sans stipulation de part ni d'autre. Sur ces entrefaites et pendant que les préparatifs de guerre se poursuivaient des deux côtés, Philippe III mourut le 31 mars 1621 et l'archiduc le suivit dans la tombe le 13 juillet de la même année. Albert mourant employa ses dernières paroles à supplier sa femme d'accepter la régence du pays. Isabelle avait manifesté l'intention de se retirer dans un monastère, mais elle céda aux prières de son époux, et la fille de Philippe II consentit à descendre du rang de souveraine à celui de gouvernante générale.

(1) La mort de Barneveldt son ami a fourni au grand poéte Vondel le sujet d'une tragédie où, sous le titre allégorique de *Palamède*, il voue cet événement à l'exécration de la postérité.

TROISIÈME SECTION.

La Belgique sous les rois Philippe IV et Charles II.

CHAPITRE PREMIER.

DEPUIS LA MORT DE L'ARCHIDUC ALBERT JUSQU'A LA PAIX DE MUNSTER.

Les hostilités recommencent. — Prise de Bréda. — Mort du prince Maurice. — Avantages remportés par Frédéric Henri de Nassau, frère et successeur du prince Maurice. — Retraite et mort de Spinola. — Perte de Maestricht. — Nouvelles négociations. — Mort de l'infante Isabelle. — Ferdinand d'Espagne gouverneur général — La France et les Provinces-Unies coalisées contre la Belgique. — Entrée en campagne. — Excès commis par les coalisés à Tirlemont. — Ils sont repoussés de Louvain. — Mort de Ferdinand. — Gouvernement de don Francisco de Mello. — Désastres multipliés. — Piccolomini et Castel-Rodrigo. — L'archiduc Léopold. — Traité de Munster.

Quels que fussent les talents, l'activité, le dévouement d'Isabelle, les circonstances défavorables où l'on se trouvait furent plus fortes que cette excellente princesse et son adminis-

tration ne fut guère heureuse. Spinola avait été maintenu à la tête de l'armée et il soutint dignement sa réputation militaire. Les hostilités avaient été reprises sans déclaration de guerre. Un premier succès, la conquête de la capitale du duché de Juliers (1621), honora les troupes espagnoles, mais elles échouèrent devant Berg-op-Zoom en 1622. Les exécutions sanglantes ordonnées par le prince Maurice avaient fini par soulever l'opinion contre lui, et Spinola profita de cette désaffection pour pénétrer de nouveau sur le territoire ennemi. Il porta ses forces contre Bréda, qui était le patrimoine héréditaire de Maurice, et combina si bien ses opérations qu'il devint bientôt impossible d'attaquer ses lignes et de faire entrer des secours dans la place. Malgré tous les efforts du prince, entre autres une diversion tentée sur Anvers, Bréda tomba au pouvoir des troupes espagnoles, après un siège de onze mois, le 5 juillet 1625. Maurice ne fut point témoin du triomphe de son rival : il était mort le 25 avril précédent. Son frère Frédéric Henri le remplaça dans ses charges de *stadhouder* et de capitaine général.

Le nouveau *stadhouder* sut promptement ramener la victoire sous ses drapeaux. Il assiégea et prit successivement Bois-le-Duc (1629), Venloo et Ruremonde (1631). Spinola, qui

s'était ruiné lui-même pour fournir aux besoins de l'armée, Spinola, le seul homme capable de résister à Frédéric Henri, calomnié à la cour d'Espagne par des courtisans jaloux, avait été rappelé par son souverain; il alla mourir en Italie, le 25 septembre 1630. « Ah! s'écriait l'illustre guerrier dans ses derniers moments, ils m'ont ravi l'honneur (1). » On lui donna pour successeur don Alvarez de Bazan, marquis de Santa-Cruz, et ce choix, humiliant pour les généraux belges, entraîna la défection du comte Henri de Berg, le plus brave et le plus habile d'entre eux. Le 10 juin 1632, Frédéric Henri conduisit ses bataillons contre Maestricht, que le duc de Parme avait arraché aux Provinces-Unies en 1579. Trois armées marchèrent au secours de la ville; la troisième, envoyée par l'empereur Ferdinand II, était commandée par Pappenheim, dont le nom est resté si célèbre dans la guerre de Trente ans (2). Pappenheim livra par deux fois un assaut terrible au camp hollandais, mais il fut repoussé chaque fois malgré le courage de ses troupes, vaillantes mais trop peu nombreuses. Enfin,

(1) *Me has quittado la honra.*

(2) On appelle ainsi la lutte des princes protestants d'Allemagne contre l'empereur et les princes catholiques, lutte qui dura de 1618 à 1648. La paix de Westphalie mit fin à la guerre et fixa l'état religieux et politique de l'Europe.

le 22 août, le baron de Lède, qui commandait la faible garnison de Maestricht, pressé par les plaintes et les menaces de la bourgeoisie, capitula aux conditions stipulées par une déclaration des Etats généraux des Provinces-Unies du 22 mai 1632. Dans ce manifeste, les Etats s'engageaient non seulement à aider les provinces belges à secouer le joug de l'Espagne, mais à maintenir tous leurs droits et privilèges, ainsi que l'exercice public du culte catholique.

La prise de Maestricht jeta le trouble et le découragement dans le pays. La noblesse était mécontente et commençait à nourrir la pensée de se soustraire à la domination espagnole. L'argent manquait complètement. La marine hollandaise avait ruiné le trésor par la prise ou l'interruption des convois d'Amérique. En vain Isabelle déployait autant d'activité pour créer des ressources que de prudence pour les ménager. Le gouvernement était aux abois. Dans cette situation, les Etats de plusieurs provinces réclamèrent avec tant d'énergie la réunion des Etats généraux, que l'infante n'osa se refuser à leur demande et, sans attendre l'autorisation de la cour de Madrid, expédia les lettres de convocation le 28 août. Les Etats n'avaient plus été assemblés depuis le commencement du siècle, et ils se réunirent à Bruxelles le 9 septembre. A peine eurent-ils commencé

leurs travaux, qu'ils se prononcèrent contre l'administration du marquis de Bedmar, président du Conseil d'Etat et des autres gouvernants espagnols, et réclamèrent de nouvelles négociations avec les Provinces-Unies. L'infante y consentit et, le 10 octobre, des conférences s'ouvrirent à Maestricht. Chaque province avait nommé un délégué; à leur tête se trouvaient les adversaires déclarés de la domination espagnole, Jacques Boonen, archevêque de Malines, et Philippe d'Aremberg, duc d'Arschot. Ces conférences, qui avaient pour but ostensible le renouvellement de la trêve, se continuèrent à La Haye l'année suivante.

Mais d'autres projets se tramaient dans l'ombre. Les commissaires hollandais avaient fait à leurs collègues des avances qui ne tendaient à rien de moins qu'à jeter les bases d'une république fédérative comprenant les deux pays et ces avances avaient été accueillies sans trop de répugnance par les députés belges. Le point de départ était la pacification de Gand de 1576. Des garanties solides devaient être accordées pour le maintien de la religion, et l'infante Isabelle aurait conservé, sa vie durant, le rang, les honneurs et les prééminences, dont elle jouissait. Ces propositions n'eurent point de suite pour le moment, et les conférences furent bientôt interrompues par la perte de l'infante,

qui mourut à Bruxelles le 1er décembre 1633. à l'âge de soixante-sept ans. Sa mort fut admirable comme sa vie. Déjà elle avait reçu l'extrême-onction, lorsqu'elle se souvint qu'on lui avait adressé plusieurs requêtes intéressant des malheureux : elle se fit soutenir sur son lit et les apostilla d'une main défaillante. Apercevant un de ses officiers sanglottant : « Voyez donc, dit-elle en souriant, ce brave homme qui ne veut pas que je meure! » Telle était la pénurie du trésor qu'on ne put rendre à cette grande princesse les honneurs funèbres dus à son rang : elle fut enterrée sans pompe à Sainte-Gudule.

Le gouvernement général échut alors à l'infant Ferdinand, frère cadet du roi. Quoique ce prince eût été élevé pour l'Eglise et qu'il eût reçu le titre de cardinal, il avait déployé de grands talents militaires en Allemagne et remporté, le 6 décembre 1634, sur les Suédois, la victoire décisive de Nordlingen. Il fit une entrée triomphale à Bruxelles, le 4 novembre, amenant des troupes avec lui et porteur de sommes considérables. La situation était alarmante. La France et la Hollande venaient de s'unir pour la conquête et le partage éventuel de la Belgique. En entrant dans les provinces belges, les coalisés devaient inviter les habitants à prendre les armes contre l'Espagne et

à s'ériger en corps d'état libre et souverain. Dans ce cas, la France et la Hollande promettaient de prendre la nouvelle république sous leur protection spéciale, moyennant une extension de frontières que chacune de ces puissances se réservait. Si nos provinces refusaient de concourir à leur libération, il était convenu d'en opérer le partage. La France alors aurait occupé le Luxembourg, la province de Namur, le Hainaut, l'Artois et la partie de la Flandre comprise en deçà d'une ligne tirée depuis Blankenberghe, entre Damme et Bruges, jusqu'à Rupelmonde. La Hollande obtenait, pour sa part, le reste de la Flandre situé au nord de cette ligne avec les villes de Damme, de Hulst et le pays de Waes; le marquisat d'Anvers, la seigneurie de Malines et tout le duché de Brabant.

L'armée française se mit en marche sous le commandement des maréchaux de Châtillon et de Brézé. Elle rencontra près d'Auvin, dans le pays de Liége, le prince Thomas de Savoie avec quinze mille hommes envoyés par le cardinal-infant pour prévenir la jonction des alliés et le mit en pleine déroute. Neuf jours plus tard, le 29 mai 1635, Frédéric-Henri opéra sa jonction avec les Français, entre Liége et Maestricht. L'armée coalisée, forte de trente-deux mille fantassins et de neuf mille chevaux,

s'avança dans le Brabant, sous les ordres de Frédéric-Henri, et désireuse de livrer une nouvelle bataille. Mais le cardinal-infant se tint sagement sur la défensive et assit son camp à Terbanck, sur la rive droite de la Dyle. Les coalisés mirent le siège devant Tirlemont, qu'ils emportèrent d'assaut le 6 juin 1635. La ville fut incendiée, après avoir été livrée au carnage et à la dévastation. Les coalisés vinrent dresser ensuite leurs tentes devant Louvain ; mais la population tout entière, nobles, bourgeois, étudiants, se leva et repoussa l'ennemi loin de la place. Alors Ferdinand reprit l'offensive, poursuivit les coalisés dans leur retraite et leur fit essuyer de grandes pertes. Les Français voulurent s'embarquer à Rotterdam, mais les vents contraires les retinrent au rivage pendant plusieurs mois et les réduisirent à la dernière extrémité. Cette brillante armée était diminuée de plus de la moitié, lorsqu'elle débarqua sur les côtes de Normandie.

L'année suivante, le cardinal-infant ravagea la frontière française et enleva quelques places en Picardie. Mais, en 1637, Frédéric-Henri poussa plus vivement ses opérations et, après un siège de quatre mois, réduisit la vaillante garnison de Bréda à capituler. En 1638, il tenta une expédition contre Anvers, mais elle n'eut aucun succès : les marchands d'Amster-

dam eux-mêmes s'étaient empressés d'envoyer dans la ville menacée des barques chargées de piques, de poudre et de mousquets. Le *stathouder* ne fut pas plus heureux en 1639. Il échoua dans ses tentatives sur Hulst et sur la Gueldre. Les Français, de leur côté, furent vaincus à Thionville par les troupes de Piccolomini. Cependant l'amiral hollandais Trump prit une revanche éclatante des revers subis par les coalisés. Le 21 octobre 1639, il détruisit une flotte espagnole devant les Dunes. Le vaisseau de l'amiral Oquendo sauta en l'air avec quinze cents hommes d'équipage ; treize galions richement chargés tombèrent aux mains du vainqueur et un grand nombre de bâtiments furent jetés à la côte ; le reste chercha un abri dans le port de Dunkerque. Trump, après cette victoire, fut reçu comme un triomphateur dans les Provinces-Unies et le roi de France lui envoya des lettres de noblesse. Néanmoins il essaya vainement, l'année suivante, de se rendre maître de Dunkerque ; Frédéric-Henri échoua aussi dans ses nouvelles tentatives sur Hulst et sur Bruges. Ferdinand d'Espagne eut la gloire d'avoir tenu ferme de tous côtés jusqu'au dernier moment. Il mourut au palais de Bruxelles, le 9 novembre 1641, d'une maladie causée par les fatigues de la guerre. Le cardinal-infant n'avait que trente-deux ans ; ses restes furent transportés en Espagne.

Il fallait un nouveau gouverneur général, et le choix de Philippe IV se fixa sur don Francisco de Mello, vieux capitaine, qui remporta, le 26 mai 1642, une victoire sanglante sur les Français à Honnecourt (1). Le cardinal de Richelieu, qui avait gouverné la France sous Louis XIII, mourut cette année-là même et le roi le suivit au tombeau un an après (2). Toutefois la politique française ne changea point sous la régence d'Anne d'Autriche dominée par Mazarin qui n'était lui-même qu'une créature de Richelieu. Le 19 mai 1643, le prince de Condé défit à Rocroi l'infanterie espagnole jusque là réputée invincible. Philippe IV, mécontent de don Francisco de Mello, lui substitua, en 1644, l'italien Piccolomini (3) dans le

(1) Aux confins de l'Artois et du Cambrésis, près de la célèbre abbaye de ce nom.

(2) Louis XIII avait remplacé son père Henri IV, n'ayant que neuf ans. Prince faible et incapable, moins cependant qu'on l'a dit, tout l'éclat de son règne est dû au cardinal de Richelieu dont il ne fut guère que le servile instrument. Celui-ci, le plus grand ministre incontestablement qu'ait eu la France, ne vit en toute chose que la raison d'état et l'intérêt du royaume : il sacrifia tout à la grandeur de la France, mais la religion et l'humanité lui font de graves reproches et la France elle-même pourrait se plaindre peut-être qu'il ait compromis l'avenir au profit du présent. Richelieu avait formé trois grands projets qu'il ne perdit jamais de vue : dompter les protestants en France, écraser l'aristocratie et humilier la maison d'Autriche.

(3) Octave Piccolomini avait passé du service de l'empire à celui de l'Espagne, après s'être fait une grande réputation dans la guerre de Trente ans.

commandement de l'armée et donna le gouvernement civil au marquis de Castel-Rodrigo. Piccolomini défendit opiniâtrement l'Artois et la Flandre. Mais, pressé de toutes parts, il ne put sauver ni le Sas-de-Gand et Hulst, dont Frédéric-Henri s'empara, ni Gravelines, Courtrai, Bergues et Dunkerque, qui tombèrent dans les mains des Français. Castel-Rodrigo et lui furent rappelés en 1647 pour faire place à l'archiduc Léopold d'Autriche, frère de l'empereur Ferdinand II. L'Espagne épuisée appelait l'empire à son secours : tous les appuis lui manquaient à la fois dans nos provinces.

Néanmoins l'affaiblissement même de la monarchie espagnole et la prépondérance politique à laquelle tendait visiblement l'ambition de la France avaient changé les dispositions des Provinces-Unies envers la Belgique. On commençait à juger, en Hollande, le voisinage de la France trop redoutable. Depuis longtemps, du reste, les puissances européennes songeaient à mettre un terme à la guerre qui désolait l'Allemagne depuis tant d'années. Dès 1641, une convention avait été signée pour l'ouverture d'un congrès. Des négociateurs français, espagnols, allemands, hollandais, suédois, devaient se réunir à Munster et à Osnabruck. Au moment où nous sommes, ce congrès était installé. Après de longues difficultés, les députés

des Provinces-Unies signèrent, dans la nuit du 30 janvier 1648, un traité de paix particulier avec le roi d'Espagne. Ce traité, célèbre sous le nom de traité de Munster, contenait soixante dix-neuf articles. Philippe IV y reconnaissait les *seigneurs Etats généraux des Pays-Bas unis*, leurs provinces et leurs peuples, pour Etats souverains, provinces et peuples libres, sur lesquels il ne prétendait rien ni pour lui, ni pour ses successeurs, renonçant pleinement et de bonne foi à tous les droits qu'il pouvait avoir eus. L'Espagne cédait aux Provinces-Unies tout ce que celles-ci possédaient alors par droit de conquête dans la Flandre, dans le Brabant, dans la Gueldre et ailleurs; elle consentait en outre à fermer l'Escaut aux navires venant de la mer. Les Espagnols restaient les maîtres de leur navigation aux Indes orientales et occidentales; les Hollandais s'engageaient à ne point fréquenter les places que les Espagnols possédaient dans ces contrées. Les particuliers demeuraient libres cependant de séjourner dans les pays appartenant aux deux puissances et d'y exercer leur industrie ou leur commerce sans entrave. Il faut bien le reconnaître, ce traité consacrait en quelque sorte notre anéantissement. La Hollande s'enrichissait de nos pertes et s'élevait sur nos ruines. Elle gardait tout ce qu'elle avait

conquis : le Brabant septentrional, Maestricht, les deux rives de l'Escaut, une partie du cours de la Meuse; elle nous tenait sous ses pieds par terre et par mer; le port d'Anvers était fermé. « L'article le plus funeste à la Belgique et peut-être le plus avantageux aux Provinces-Unies, dit Ancillon, mais aussi le plus contraire aux principes d'une politique noble et généreuse, fut celui par lequel la Hollande exigea cette clôture. La ville d'Anvers jusque-là florissante, active, populeuse, tomba de son élévation avec une prodigieuse rapidité et Amsterdam, que la nature n'avait pas destinée à jouer le rôle d'Anvers, débarrassée de cette rivale, s'éleva rapidement (1). »

(1) Indépendamment du traité entre l'Espagne et les Provinces-Unies, deux autres traités furent conclus, l'un à Munster entre l'empereur et la France, l'autre à Osnabruck entre l'empereur et la Suède. Ainsi fut terminée la guerre de Trente ans. La *paix de Westphalie* du 24 octobre 1648 résuma toutes les transactions particulières et devint le point de départ du droit public de l'Europe. Cette paix eut ceci de profondément regrettable qu'elle consacra la séparation entre les intérêts spirituels d'une part, les intérêts politiques d'autre part, et proclama l'indifférentisme religieux comme le principe dirigeant des gouvernements.

CHAPITRE II.

DEPUIS LE TRAITÉ DE MUNSTER JUSQU'A LA MORT DE CHARLES II.

Continuation de la guerre avec la France. — Bataille de Lens.— Succès et revers. — Bataille des Dunes. — Paix des Pyrénées. — Le droit de dévolution invoqué par Louis XIV. — Nouvelle guerre. — Triple alliance. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Rupture de la triple alliance. — Louis XIV envahit les Provinces-Unies. — Rétablissement du stadhoudérat. — Bataille de Seneffe. — Paix de Nimègue. — Chambres des réunions. — Nouvelle invasion de la Belgique. — Trêve de vingt ans. — Ligue d'Augsbourg. — La Belgique envahie encore une fois. — Batailles de Fleurus, de Steenkerque et de Neerwinden. — Bombardement de Bruxelles. — Paix de Ryswyck. — Situation de la Belgique. — Projets d'amélioration. — Succession d'Espagne : traité secret de La Haye. — Second traité de partage conclu à Londres. — Testament de Charles II. — Mort de ce prince ; son testament accepté par Louis XIV.

Le traité conclu avec les Provinces-Unies ne laissait plus à l'Espagne et à la Belgique d'autre ennemi que la France. L'archiduc Léopold était parvenu à réunir des forces assez

considérables et pouvait recommencer avec quelque confiance une lutte, qui paraissait désormais moins inégale. Indépendamment des troupes régulières levées en Allemagne, il avait avec lui un corps nombreux de Croates, soldats hardis et à moitié barbares. Le duc Charles de Lorraine, chassé de ses états par la France, avait passé sous nos drapeaux avec les compagnons de sa fortune. Des régiments espagnols étaient arrivés par mer et l'on avait reçu de la cavalerie de Brandebourg. La guerre se fit d'abord assez mollement des deux côtés. Il y eut des actions d'éclat mais point d'opérations décisives. On assiégea des villes; on engagea des batailles pour les défendre; on prit et l'on reprit les mêmes places. L'archiduc avait remporté quelques avantages lorsque Condé lui livra bataille à Lens (1), le 20 août 1648, et le défit complètement. La victoire fut sanglante et disputée. Le général Beck (2) avait mis la réserve en déroute et Condé dût charger lui-même à la tête de ses troupes. Beck, blessé à mort et

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton, (Pas de Calais), à 17 kil. S. E. de Béthune.

(2) Jean Beck, né à Bastogne, et, selon d'autres, à Luxembourg, en 1582, s'éleva, par son seul mérite, de la condition la plus humble aux plus hautes dignités militaire, se distingua dans la guerre de Trente ans et fut considéré comme un des meilleurs généraux de cavalerie de son temps.

fait prisonnier, ne voulut point laisser panser ses plaies et succomba à Arras quelques jours plus tard. Les troubles de la Fronde (1) permirent à Léopold de reprendre quelques avantages. Condé, aveuglé par ses ressentiments, se déclara contre Mazarin tout puissant en ce moment et vint lui-même, en 1651, offrir ses services à Philippe IV. On vit alors un spectacle digne d'attention : les plus illustres généraux français luttant de vaillance et d'habileté, Condé, dans les rangs espagnols, aux prises avec Turenne. Malheureusement le prince était l'objet de la jalousie secrète des généraux espagnols et souffrait de leur malveillance ou de leur incapacité. Turenne avait forcé ses lignes à Arras (1654) et lui avait fait lever le siège de cette place; mais Condé couvrit la retraite de l'armée avec autant d'art que de succès et Philippe IV lui écrivit après cette action : « Je sais que tout

(1) Après la mort de Louis XIII et pendant la minorité de Louis XIV (1643-1651), il y eut une lutte, qui finit par devenir une guerre civile, entre le parti de la cour, c'est-à-dire, la régente Anne d'Autriche et Mazarin, son principal ministre, et le parti de la noblesse et du parlement. Condé se déclara contre le parti de la régente et ne se réconcilia avec la cour qu'en 1659. On peut considérer la *Fronde* comme la dernière résistance de la féodalité au pouvoir royal. En somme, cette guerre fut plus ridicule que sérieuse. On n'est pas d'accord sur l'origine du nom. Une opinion probable l'attribue à une troupe de jeunes gens qui se battaient à coups de pierre avec des *frondes* dans les fossés de Paris.

était perdu et que vous avez tout sauvé. – Deux ans après, Condé et don Juan d'Autriche, qui avait remplacé l'archiduc Léopold en 1656, attaquèrent et emportèrent les quartiers de Turenne qui assiégeait Valenciennes, mais le maréchal sauva les restes de son armée par des dispositions admirables et remporta, le 4 juin 1658, une victoire complète près des Dunes. Cette victoire fut due aux fautes du général espagnol autant qu'à l'habileté de Turenne. Condé avait prévu le résultat, sans avoir assez de crédit pour l'empêcher. Dunkerque, Gravelines, Audenarde, Menin et Ypres tombèrent successivement au pouvoir du vainqueur, dont les soldats ravageaient presque toute la Flandre.

L'Espagne aux abois demanda la paix. Des conférences s'ouvrirent dans l'île des Faisans, formée par la rivière de la Bidassoa, au sein des Pyrénées, entre les deux premiers ministres de France et d'Espagne, le cardinal Mazarin et don Louis de Haro. La paix fut conclue le 7 novembre 1659; elle est connue sous le nom de paix des Pyrénées. L'Espagne céda à la France l'Artois presque tout entier; dans la Flandre, Gravelines, Bourbourg, Saint-Venant; dans le Hainaut, Landrecies, le Quesnoi, Avesnes, Marienbourg, Philippeville; dans le Luxembourg, Thionville, Montmédi, Damp-

villers. La France, de son côté, restitua à l'Espagne Ypres, Audenarde, Dixmude, Furnes, Merville, Menin et Commines. L'article le plus important du traité concernait le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse, infante d'Espagne, fille de Philippe IV. La princesse recevait une dot de cinq cent mille écus d'or, mais elle devait renoncer formellement à la succession d'Espagne. La paix des Pyrénées mit le comble à la réputation de Mazarin comme négociateur. La France prit alors la première place parmi les puissances européennes. La prépondérance politique lui était désormais assurée et les faits qui précèdent préparèrent le rôle brillant qu'elle joua en Europe sous Louis XIV; ils expliquent les vastes entreprises du grand roi, ses exploits, ses succès et ses revers.

Lorsque Mazarin eut terminé sa carrière en 1661, Louis XIV annonça l'intention de régner par lui-même. « A qui voulez-vous, sire, que nous nous adressions? » avaient demandé ses ministres; « à moi, » avait répondu le roi avec dignité. Louis XIV était né avec les plus heureuses dispositions, malheureusement son éducation avait été négligée. A vingt ans, c'était le plus bel homme de son royaume. A une physionomie noble et expressive il joignait des formes imposantes et majestueuses. Il était

sensible ; il avait de l'élévation dans le cœur et dans l'esprit ; il aimait le beau ; mais ces qualités précieuses pouvaient facilement dégénérer en défauts. Parmi les hommes de génie qui vécurent nombreux autour de son trône, le premier qu'il appela auprès de lui fut Colbert. Ce grand ministre connaissait à fond les besoins et les ressources de la France. Sous son administration, l'agriculture, l'industrie, le commerce furent puissamment encouragés ; la marine sortit du néant ; les sciences, les lettres, les arts honorés, récompensés, firent des progrès considérables et enrichirent le royaume de productions utiles tout en l'ornant par des chefs-d'œuvre. Redoutée au dehors, heureuse au dedans, la nation française ne connaissait alors l'autorité royale que par ses bienfaits, mais l'ambition et l'orgueil arrachèrent Louis XIV au plus beau rôle que jamais prince ait joué dans le monde. La guerre seule pouvait satisfaire ses passions : elle fut résolue et la Belgique se trouva la première exposée à ses coups.

Philippe IV, en mourant, le 17 septembre 1665, avait laissé pour successeur un fils encore enfant, Charles II, faible de corps et d'esprit ; la reine Anne d'Autriche avait été nommée régente. Louis XIV se résolut alors à réclamer l'héritage des Pays-Bas. Il prétendit que le

droit de dévolution établi dans ces provinces et qui assurait aux enfants d'un premier lit la propriété de tous les biens de leurs parents, à l'exclusion des enfants du second lit, lui donnait des titres fondés à cette partie de la succession de Philippe IV. Marie-Thérèse était née du premier mariage de Philippe IV avec Elisabeth de France. Aux faibles raisons développées dans le manifeste de la France, l'Espagne opposa des raisons fortes et victorieuses. Louis avait renoncé à toute la succession de Philippe IV sans exception quelconque; la loi de dévolution était une loi civile, relative aux héritages des particuliers, observée dans quelques cantons seulement du Brabant et du Luxembourg, non une loi politique applicable aux successions des états.

Mais la guerre était résolue et elle fut notifiée à la régente d'Espagne le 9 mai 1667. Dès les premiers jours du même mois, une armée de vingt-cinq mille hommes d'infanterie et de dix mille chevaux avait été réunie sur les bords de la Somme. Deux autres corps, chacun de dix mille hommes environ, soutenaient l'armée principale à droite et à gauche : l'un devait attaquer la Flandre maritime, l'autre se tenir en observation sur le Rhin. A ces cinquante mille combattants le marquis de Castel-Rodrigo avait à peine huit mille

soldats à opposer. Aussi l'invasion eut-elle plutôt le caractère d'une promenade militaire que d'une campagne. L'aile gauche s'empara d'Armentières le 24 mai et, bientôt après, de Bergues et de Furnes. L'armée du centre, commandée par Turenne, entra dans Binche le 31 mai; dans la citadelle nouvellement construite de Charleroi le 2 juin et à Tournai le 25; Douai et le fort de la Scarpe capitulèrent le 6 juillet, Courtrai le 18, Audenarde le 31, Lille le 27 août et Alost le 12 septembre. Turenne vainqueur poussa jusqu'à Bruxelles. L'année suivante, Condé fut chargé de s'emparer de la Franche-Comté. Cette conquête, faite au milieu de l'hiver, ne demanda que quinze jours; Besançon fut pris au bout de deux jours, le 7 février 1668.

Cet abus de la force avait donné l'éveil aux puissances. Les Provinces-Unies surtout s'effrayèrent de voir approcher de leurs frontières un voisin si redoutable. Elles firent partager leurs craintes et leurs inquiétudes à l'Angleterre et ces deux nations, oubliant leurs querelles et leur rivalité maritime, firent cause commune contre un danger commun. Elles s'allièrent dans le but d'arrêter les progrès des armes françaises et de conserver la Belgique à l'Espagne. La Suède se joignit à elles. Cette triple alliance avait pour objet de faire conclure

une paix entre la France et l'Espagne, à la condition, pour celle-ci, de céder à la France ou les conquêtes faites en Belgique, ou la Franche-Comté. Cette impérieuse médiation déplut également aux deux puissances belligérantes; mais l'une dût fléchir par faiblesse, l'autre pour conjurer l'orage qui s'élevait de tous les points de l'Europe. Des conférences s'ouvrirent à Aix-la-Chapelle et la paix y fut signée le 2 mai 1668. La France rendit la Franche-Comté de Bourgogne, mais elle garda Charleroi, Binche, Ath, Douai, Tournai, Audenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Bergues et Furnes, avec leurs bailliages, châtellenies et dépendances. Plusieurs de ces places avaient été emportées facilement : les ouvrages que le génie de Vauban y éleva empêchèrent qu'elles ne fussent reprises aussi aisément.

La France était sortie de cette guerre injuste triomphante et agrandie, mais l'orgueil de Louis XIV n'avait cédé à la Hollande qu'en frémissant; il ne pouvait dévorer ce qu'il appelait un affront. La paix ne fut employée qu'à préparer une nouvelle guerre. Il fallait châtier une pareille insolence et détruire cette république de marchands qui osait tracer des lois aux souverains. La première chose à faire était de détacher l'Angleterre de la Hollande et de

s'en faire une alliée. Pour gagner Charles II (1), Louis XIV se servit de la duchesse d'Orléans, Henriette d'Angleterre, sœur de ce prince. Charles recevait peu du parlement et il avait de grands besoins : on lui promit des secours considérables et il contracta une alliance secrète avec la France. Sûr de l'Angleterre, Louis XIV le fut bientôt de la Suède, de tout temps l'amie de la France, et qui n'avait abandonné ses anciennes maximes que par crainte de la France et de l'Angleterre réunies. La triple alliance dissoute, la Hollande était abandonnée à elle-même. Sa flotte, parfaitement équipée, était commandée par le célèbre Ruyter (2), mais les troupes de terre avaient été considérablement diminuées; la discipline s'était relâchée; les places fortes n'étaient ni approvisionnées ni en état de défense. Deux partis qui avaient existé de tout temps dans la république, celui de la maison d'Orange et le parti démocratique, qui

(1) Jacques I[er] (VI en Ecosse), roi d'Ecosse, avait succédé, en 1603, à Elisabeth sur le trône d'Angleterre. Ce fut lui qui commença la dynastie des Stuarts et qui réunit le premier sous un seul sceptre l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande. Le royaume prit alors le nom de Grande Bretagne. Charles I[er], son fils, périt sur l'échafaud en 1649. La république fut alors proclamée et Cromwell resta maître de l'état jusqu'à sa mort (1658). Les Stuarts furent rétablis avec Charles II en 1660.

(2) Ruyter aida puissamment Trump dans la lutte navale de la Hollande contre l'Angleterre, dont les flottes étaient commandées par un autre marin célèbre, l'amiral Blake.

avait alors à sa tête le pensionnaire Jean de Witt (1), étaient plus prononcés que jamais et, tout en voulant le bien de la patrie commune, y nuisaient par leurs discordes. Telle était la situation de la Hollande, lorsque l'Angleterre et la France lui déclarèrent la guerre simultanément, le 7 avril 1672.

La France avait mis dans ses intérêts l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster, afin d'envahir la Hollande par le côté où elle s'attendait le moins à être attaquée. Ses armées, laissant en arrière Maestricht qui était bien fortifié et qui avait une garnison de dix mille hommes, s'emparèrent de toutes les places du duché de Clèves où les Hollandais avaient garnison. Leur dessein était de passer le Rhin et l'Yssel pour pénétrer au cœur des Provinces-Unies. Le Rhin fut traversé par Louis XIV près de Tolhuis, à une petite distance du fort de Schenck, le 12 juin 1672. Les eaux étaient

(1) Jean de Witt, né à Dordrecht en 1625, grand pensionnaire de Hollande en 1652, signa avec Cromwell, en 1654, la paix de Westminster, par laquelle l'Angleterre garantissait que nul prince de la maison d'Orange ne serait *stadhouder* ou grand amiral de la république. En 1667, il fit convertir cette clause en *édit perpétuel* par les États, et n'épargna rien pour écarter les Nassau des affaires. Le parti orangiste ayant prévalu plus tard, lui et son frère Corneille furent mis en pièces par la populace de La Haye et leurs cadavres trainés par les rues, puis suspendus au gibet.

fort basses, le fleuve guéable; il n'y avait que deux régiments sur la rive opposée, et cet exploit, embelli par la poésie, fut plus important par ses suites que difficile et glorieux. Après le passage du Rhin, les villes se rendirent avec une rapidité prodigieuse. Les provinces de Gueldre, d'Utrecht, d'Over-Yssel et une partie de la Hollande proprement dite furent soumises au bout de quelques semaines. Les Français pénétrèrent jusqu'à Muyden, à quatre lieues d'Amsterdam. L'abattement était général; la Hollande paraissait perdue; on parlait de se retirer à Batavia et d'y transporter la république.

Le gouvernement devint alors l'objet des murmures et des plaintes populaires : on lui reprochait de n'avoir su ni prévoir ni prévenir ce désastre. On demanda à grands cris un *stathouder*. La petite ville de Veer donna le signal et son exemple fut suivi par toutes les cités hollandaises. Le *stathoudérat* fut ainsi rétabli en faveur du petit-fils de Frédéric-Henri, le jeune Guillaume III, auquel furent conférées en même temps les charges de capitaine général et d'amiral des Provinces-Unies, qu'avaient possédées ses prédécesseurs. Ce prince, âgé de vingt ans, répondit pleinement aux espérances de la nation. Politique habile, réunissant à la profondeur de la pensée l'énergie et la promp-

titude de l'exécution, il parvint à former en peu de temps une coalition formidable contre la France. L'empereur, les rois d'Espagne et de Danemark, le duc de Brunswick, l'électeur de Brandebourg et l'évêque d'Osnabruck y entrèrent. La France fut obligée alors d'évacuer la Hollande (1674). Elle se rabattit sur la Franche-Comté, qui fut conquise une seconde fois ; Besançon ouvrit ses portes au bout de huit jours : Vauban avait conduit le siège sous les yeux de Louis XIV; Dole et Salins suivirent l'exemple de la capitale. Mais nos provinces allaient devenir, ce qu'elles furent trop souvent, le principal champ de bataille de ces armées européennes.

Louis XIV avait en son pouvoir presque toutes les places fortes qui commandaient la Meuse, la Sambre et l'Escaut. Ce fut sur cette ligne que s'établit l'armée française. Condé était à sa tête; celle des alliés était sous les ordres du prince d'Orange. Celui-ci comptait vingt mille hommes de plus que son adversaire; ses forces se composaient de troupes hollandaises, impériales et espagnoles. Guillaume avait pris position à Seneffe (1) et venait de quitter ses cantonnements pour se rapprocher de Charleroi, quand son arrière-garde fut at-

(1) A cinq lieues N. O. de Charleroi.

taquée par le prince de Condé, le 11 août 1674. La bataille fut longue et sanglante. Condé fit un grand carnage des Espagnols, mais les Hollandais résistèrent longtemps et avec acharnement. La nuit même ne sépara pas les combattants et on se battit pendant deux heures à la clarté de la lune. La perte fut considérable des deux côtés et la victoire resta indécise. Près de vingt-sept mille hommes étaient tombés sur le champ de bataille. Les Français se maintinrent sur les deux rives de la Sambre, couvrant ainsi leurs frontières et occupant les nôtres. La mésintelligence se glissa bientôt parmi les alliés et paralysa leurs forces. L'ennemi en profita pour enlever Huy et Dinant, et, peu après, Tirlemont et Saint-Trond (1675). Condé, Bouchain et Aire eurent le même sort un an plus tard. En 1677, Valenciennes, Cambrai et Saint-Omer succombèrent l'un après l'autre ; le prince d'Orange voulant sauver cette dernière place fut battu à Mont-Cassel par le duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Enfin, l'année suivante, le monarque français, entrant lui-même en campagne, s'empara des villes d'Ypres et de Gand.

Des négociations de paix avaient été entamées à Nimègue, où un congrès était assemblé depuis 1676. La nouvelle des derniers succès de la France jeta l'alarme parmi les négocia-

teurs. L'attitude douteuse de l'Angleterre inspirait tout à la fois des inquiétudes à la France et à la Hollande. Une paix particulière fut conclue inopinément entre ces deux puissances le 10 août 1678. On prétend que le prince d'Orange, qui devait être instruit de la signature de ce traité, attaqua le maréchal de Luxembourg, le 14 août, à Saint-Denis près de Mons (1), dans l'espérance de le vaincre et d'amener une nouvelle rupture. Luxembourg, qui se reposait sur la foi de la paix, se vit attaqué au moment où il s'y attendait le moins. Sa présence d'esprit le tira du danger. Le combat fut sanglant et Guillaume se retira avec perte, sans atteindre son but. La France rendit Maestricht à la Hollande et fit avec elle un traité de commerce très favorable aux Provinces-Unies. Elle espérait bien regagner sur les alliés désunis l'équivalent des sacrifices qu'elle avait faits à la république et se dédommager sur eux de sa modération apparente. L'Espagne en fit l'épreuve la première. Elle conclut sa paix avec la France le 17 septembre de la même année. Elle céda à Louis XIV toute la Franche-Comté de Bourgogne; dans le Hainaut, Valenciennes, Bouchain, Condé et

(1) A une lieue et demie O. du Rœulx, et à la même distance N. E. de Mons.

leurs dépendances; Cambrai et le Cambrésis; dans la Flandre, Aire, Saint-Omer, Ypres et sa châtellenie, Werwicq, Warneton, Poperinghe, Bailleul et Cassel. Ypres, Werwicq, Warneton, Poperinghe et Menin nous revinrent par la suite; le reste fut perdu pour toujours.

L'ambition de Louis XIV n'était pas satisfaite. Tout en prodiguant les millions pour les bâtiments et les jardins de Versailles, ouvrages immenses exécutés au milieu d'un désert, il fortifiait ses frontières, perfectionnait sa marine et entretenait une force armée toujours menaçante. Bientôt on le vit, fier de sa fortune et de cette grande puissance militaire, entreprendre une suite d'attentats inouïs contre le droit des gens et la foi des traités. Ces traités, c'est-à-dire ceux de Westphalie, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, avaient donné à la France un grand nombre de villes et de districts, avec leurs *dépendances*. Ce terme était vague. On pouvait à volonté le restreindre ou l'étendre; mais le concert de toutes les puissances contractantes était évidemment nécessaire pour déterminer le sens des articles litigieux. Louis XIV, s'établissant à la fois juge et partie, créa des *chambres de réunion* à Metz, à Brisac, à Besançon et à Tournai; il les chargea de rechercher, parmi les territoires limitrophes, quels étaient ceux qui avaient fait autrefois

partie des localités cédées à la France. Ces commissions, dociles aux ordres du roi, lui adjugèrent des territoires considérables. Les puissances d'abord laissèrent faire. La Chambre de Metz déclara échus à la couronne de France la ville de Virton et le comté de Chiny, dans le Luxembourg, et quelques seigneuries dans le pays de Namur. Ces arrêts de la Chambre de Metz furent appuyés par des corps d'armée nombreux auxquels les gouverneurs de la Belgique (1) n'étaient pas en mesure de résister. Des négociations eurent lieu à Courtrai pour essayer d'arriver à un arrangement, mais les prétentions des diplomates français étaient tellement outrées qu'il fut impossible de s'entendre : les *dépendances* réclamées par la France comprenaient plus de soixante villes, bourgs, châteaux ou villages considérables. Prétendant alors que l'Espagne refuse d'exécuter le traité de Nimègue, Louis XIV ordonne au maréchal d'Humières d'entrer en Belgique pour faire exécuter le traité par la force. Celui-ci obéit, s'empare de Courtrai et de Dixmude, bombarde Audenarde, envahit toute la fron-

(1) Après don Juan, nos provinces n'eurent que des gouverneurs généraux *intérimaires*. Ceux-ci se succédèrent très rapidement. Ainsi on eut le marquis de Castel-Rodrigo (1664), le comte de Monterey (1671), le duc de Villa-Hermosa (1675), le prince de Parme (1680), et le marquis de Grana (28 avril 1682).

tière méridionale et oblige la ville de Luxembourg à se rendre, le 4 juin 1684, après vingt-six jours de siège. Ces actes de violence effrayèrent tellement les Etats généraux des Provinces-Unies, qu'ils conclurent avec Louis XIV un arrangement dont l'objet était de lui permettre de garder une portion du territoire envahi en contractant avec l'Espagne une trêve de vingt ans. La nécessité faisait une loi à l'Espagne d'accepter ces conditions. La trêve fut signée à Ratisbonne le 15 août 1684 : elle assurait à la France la possession du Luxembourg, de Beaumont et de Chimai.

L'ambition de Louis XIV tenait en éveil toutes les puissances. Guillaume III, qui fut toute sa vie l'âme des entreprises dirigées contre la France, parvint à réunir en un faisceau toutes les haines et toutes les méfiances. Les bases d'une nouvelle coalition furent jetées à Augsbourg le 9 juillet 1686, mais la ligue fut définitivement fondée à Venise l'année suivante, au milieu des plaisirs du carnaval. L'empereur, les rois d'Espagne et de Suède, l'électeur palatin, les électeurs de Saxe, de Bavière et de Brandebourg, le duc de Savoie et le prince d'Orange entrèrent dans cette confédération, connue sous le nom de ligue d'Augsbourg. Le but principal était le maintien et l'observation des traités de Westphalie, de Nimègue et de Ratisbonne.

Un an plus tard, la révolution de 1688 faisait entrer l'Angleterre dans la ligue. Jacques II avait remplacé, en 1685, son frère Charles II sur le trône de la Grande Bretagne. Guillaume III avait épousé Marie, fille du roi Jacques. Celui-ci était catholique. Le prince d'Orange profita de l'opposition que les protestants faisaient à son beau-père pour le détrôner. Il se fit un parti puissant en Angleterre et enfin, levant le masque, il débarqua avec une flotte sur les côtes, se vit aussitôt entouré d'adhérents nombreux à la tête desquels figurait le célèbre Malborough, obligea Jacques II à se retirer en France et se fit proclamer roi à sa place. A partir de ce moment, la ligue d'Augsbourg, purement défensive à son origine, prit un autre caractère. L'activité infatigable de Guillaume III, son habileté, les forces et les ressources que son avènement au trône d'Angleterre mettaient à sa disposition, tout cela l'aida à faire épouser sa cause à toute l'Europe et à armer celle-ci dans une lutte qui lui était propre. Louis XIV, du reste, ne le seconda que trop dans ses vues belliqueuses. Prenant les devants, il déclara, en 1689, la guerre à l'Allemagne, envahit le Palatinat, le ravagea et l'incendia.

La Belgique allait bientôt redevenir le principal théâtre d'une nouvelle guerre générale.

Une armée composée d'Allemands, de Hollandais, d'Anglais et de quelques régiments espagnols et wallons, y avait été rassemblée sous le commandement du prince de Waldeck. Le prince battit à Walcourt, le 25 août 1689, les Français commandés par le maréchal d'Humières. Mais, l'année suivante, la présence du maréchal de Luxembourg rendit le succès aux armes de Louis XIV. La première bataille gagnée par Luxembourg se donna à Fleurus le 1r juillet 1690. Les alliés perdirent dans cette journée près de treize mille hommes, parmi lesquels six mille morts. Un an plus tard, Louis XIV prit Mons, après neuf jours de tranchée ouverte; le siège avait été dirigé sous ses yeux par Vauban. Charles II confia alors le gouvernement de nos provinces à Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, qui fut accueilli avec joie à Bruxelles le 26 mars 1692. Cette année fut des plus désastreuses pour la Belgique qui, plus que jamais, n'était qu'un vaste champ de bataille. La campagne s'ouvrit par le siège de Namur; Louis XIV assista de nouveau à la prise de cette ville, dont Luxembourg eut toute la gloire. Guillaume III était accouru avec une armée bien plus forte que la sienne, mais le maréchal l'arrêta aux bords de la Méhaigne et l'empêcha de porter du secours à la ville assiégée. Le roi d'Angleterre, brû-

lant du désir d'effacer la honte de cet affront, eut recours à la ruse. Il trompa Luxembourg par de faux avis et vint l'attaquer dans son camp, à Steenkerke, non loin d'Enghien, le 4 août 1692. Le maréchal répara son erreur par son sangfroid et sa vivacité d'esprit. Il battit l'ennemi et cette victoire improvisée excita un enthousiasme universel en France. La bataille de Neerwinden, aux environs de Landen, livrée le 29 juin 1693, mit le sceau à sa réputation militaire. Guillaume la disputa longtemps, mais finit par céder. Il chargea lui-même à la tête de ses escadrons; deux fois le village de Neerwinden fut pris et repris, mais les Français le reprirent une troisième fois et parvinrent à s'y maintenir. Vingt mille hommes avaient succombé, douze mille du côté des coalisés, huit mille du côté des Français. La prise de Charleroi fut l'unique fruit de cette sanglante victoire. Tous les avantages remportés par les armées de Louis XIV n'amenaient aucun évènement décisif et n'accéléraient pas le dénoûment. L'habileté de Guillaume ne paraissait jamais plus grande qu'après ses défaites. Il arrêtait l'impétuosité de Luxembourg par sa froide persévérance. Lorsque la rigueur de la saison entravait les opérations militaires, il employait l'hiver à resserrer les liens de la coalition, et au moyen de subsides

toujours accordés avec profusion, il réparait ses pertes et recrutait de nouvelles armées.

Notre pauvre pays, qui était à la fois le théâtre et l'enjeu de cette lutte acharnée, se couvrait de ruines. Les Etats de Brabant suppliaient sans cesse Charles II de jeter les yeux sur cette situation déplorable. « Il ne reste que bien peu de chose, lui disaient-ils, de cette féconde, populeuse et illustre Belgique, si redoutable jadis à ses ennemis. » Amis et ennemis étaient également une cause de désolation pour nos provinces. Les Français ruinaient et démantelaient les villes; les troupes espagnoles, ne recevant presque point de solde, étaient obligées de se payer elles-mêmes. « Le cavalier, dit un témoin oculaire, ne subsistoit qu'en faisant le voleur de grands chemins, par bandes, arrêtant les coches, voitures publiques et particulières et les passants, pour les dépouiller, ou, du moins, demander pour boire, le pistolet à la main. Personne ne pouvoit passer d'un lieu à un autre sans faire de ces rencontres, ce qui ruinoit le commerce et le pays (1). » La situation de la France n'était pas moins critique. La misère, causée par des taxes exorbitantes et par la disette de grains, était devenue excessive et le mécontentement

(1) *Mémoires du comte de Mérode-Westerloo.*

des classes populaires commençait à se traduire en opposition ouverte. Aussi, de tous les princes engagés dans la lutte, Louis XIV était celui qui désirait le plus ardemment la paix. Ne voulant pas faire les premières démarches, il se servit de l'intermédiaire d'une puissance neutre et l'ambassadeur de Danemark en Angleterre présenta, le 11 décembre 1693, un mémoire contenant les bases d'un arrangement commun. Les avances du Danemark furent repoussées : la première condition d'une entente entre les puissances devait être la reconnaissance de Guillaume III comme roi d'Angleterre.

Un grand désastre signala dans les Pays-Bas espagnols la campagne de 1695. Guillaume III avait résolu de reprendre Namur défendu par le maréchal de Boufflers. Déjà il s'était emparé de la ville et pressait le siège du château, quand le maréchal de Villeroi, pour le faire renoncer à son entreprise, se dirigea vers Bruxelles avec soixante mille combattants. Le prince de Vaudemont, chargé de protéger le Brabant, se contenta de jeter quelques troupes dans la ville menacée et de fermer la route de Namur. Pour maintenir ses communications avec Guillaume qui s'était avancé avec plus de cent soixante escadrons jusqu'à Waterloo, il alla couronner les hauteurs de la porte de Schaerbeek, tandis que Villeroi occu-

pait Anderlecht et Zellich, au couchant de Bruxelles. L'électeur de Bavière avait quitté l'armée anglaise à Waterloo et était venu bravement s'enfermer dans la place assiégée. Villeroi, dont le quartier général était à l'abbaye de Dilighem, fit placer dix-huit canons et vingt-cinq mortiers près de la chapelle de Scheut, position qui domine toute la cité brabançonne. Le 13 août, dans l'après-midi, il fit tirer à boulets rouges sur la ville et le bombardement continua jusque dans l'après-midi du 15. Le vent seconda les Français et bientôt l'intérieur de Bruxelles présenta l'image d'une vaste fournaise. Les dommages furent immenses. Seize églises, chapelles ou couvents brûlèrent en tout ou en partie; quatre mille maisons furent réduites en cendres; des édifices considérables, tels que l'hôtel de ville, la *maison du roi*, l'hôpital de Saint-Jean et l'hôtel d'Aremberg furent notablement endommagés, beaucoup de bourgeois réduits à la mendicité. Cet acte de barbarie n'empêcha pas la prise de Namur : la citadelle se rendit le 1er septembre.

Louis XIV avait réussi à détacher de la coalition le duc de Savoie. On commençait à compter sur une pacification générale et les armées campées en Belgique ne sortirent point de leur inaction pendant la campagne de 1696. Des conférences définitives s'ouvrirent au châ-

teau de Ryswyck, près de La Haye, le 9 mai 1697. Un traité de paix y fut signé, le 29 septembre suivant, entre la France, l'Espagne, les Provinces-Unies et l'Angleterre. Louis XIV reconnut Guillaume III comme souverain de la Grande-Bretagne et restitua à l'Espagne tout ce qu'il avait usurpé dans les Pays-Bas *à titre de réunion*, sauf un certain nombre de localités réclamées comme dépendances de Charlemont. Maubeuge et autres places cédées par le traité d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, Luxembourg avec le comté de Chiny, Charleroi, Ath, Mons et Courtrai nous furent rendus. Le 30 octobre, fut conclue la paix entre la France et l'Empire. Ainsi se termina une guerre de neuf ans, mais, avant que l'Europe fût véritablement tranquille, il fallut de nouveaux efforts et de nouveaux sacrifices.

L'électeur de Bavière s'efforça de réparer autant que possible les désastres causés par de si longues guerres. Des mesures furent prises pour effacer les traces du bombardement de Bruxelles. On consulta les Etats des provinces et les chambres de commerce sur les moyens de porter remède à l'industrie mourante, Plusieurs ordonnances furent publiés en 1698 et 1699 en vue de corriger les tarifs et de favoriser les manufactures nationales. Les efforts du gouvernemeut se portèrent aussi vers le

rétablissement de la navigation maritime. Pour rendre à la ville d'Anvers une communication directe avec la mer, on forma le projet de creuser un canal qui, partant de Bruges et traversant le pays de Waes, aurait abouti au fort Sainte-Marie sur l'Escaut. La ville de Bruxelles sollicita l'octroi nécessaire pour la construction d'un autre canal qui se serait dirigé vers Charleroi, en suivant le cours de la Senne. Enfin le gouvernement, faisant droit à une requête des Etats de Flandre, autorisa, en 1698, l'établissement d'une compagnie dont l'objet était le trafic direct avec les Indes orientales et la Guinée. Mais la mort de Charles II arrêta bientôt l'exécution de tous ces projets.

Le roi Charles n'avait point d'enfants et annonçait une fin prochaine. Quelque affaiblie que fût la monarchie espagnole, elle possédait encore d'immenses territoires et excitait la cupidité de plusieurs puissances. La maison d'Autriche avait les droits les plus directs à ce grand héritage, car l'empereur Léopold Ier (1) était le seul descendant en ligne masculine de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle; de plus sa mère était une fille de Philippe III. Marie-Thérèse, sœur aînée de Charles II et femme de Louis XIV, avait formellement re-

(1) Il avait succédé à son père Ferdinand III en 1658.

noncé à ses droits; ceux de la sœur cadette, Marguerite-Thérèse, auraient dû passer à un enfant de quatre ans, Ferdinand-Léopold, prince de Bavière; mais elle aussi y avait renoncé au moment de son mariage (1). Quoi qu'il en fût, tous les cabinets étaient intéressés à ce que l'équilibre européen ne fût point troublé par la reconstruction du vaste empire de Charles-Quint, ce qui serait arrivé si l'empereur eut recueilli directement la succession de Charles II.

Après de longues négociations, un traité secret fut conclu à La Haye, le 11 octobre 1698, entre les Provinces-Unies, l'Angleterre et la France. Par ce traité ces trois puissances s'attribuaient le droit étrange de partager la monarchie espagnole, sans même prendre l'avis du roi règnant. Les royaumes de Naples et de Sicile étaient adjugés au dauphin de France; le duché de Milan à l'archiduc Charles, second fils de l'empereur Léopold; le reste des possessions européennes au prince de Bavière, fils du gouverneur général des Pays-Bas. Enfin, par des articles séparés, les colonies espagnoles étaient cédées à la Grande-Bretagne et à la Hollande. La mort du jeune prince de Bavière,

(1) Cette princesse avait épousé, en 1685, l'électeur de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas catholiques.

enlevé inopinément à Bruxelles par la variole, le 6 février 1699, bouleversa ces arrangements. Les mêmes puissances conclurent un autre traité à Londres, le 13 mars 1700. Par ce second traité, l'archiduc Charles recevait l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, la Sardaigne; les duchés de Lorraine et de Bar étaient ajoutés au lot précédemment accordé au dauphin, et le duc de Lorraine échangeait ses états héréditaires contre le duché de Milan. Quelque avantageux que parût cet arrangement à l'Autriche, l'empereur Léopold, qui n'avait pas voulu adhérer au traité de 1698, repoussa également cette seconde convention.

La nouvelle de ce second partage irrita le roi d'Espagne plus encore que n'avait fait le premier et réveilla l'animosité inquiète de la nation espagnole. Tout le monde en Espagne était opposé au démembrement de la monarchie. Charles II consulta le conseil d'état, le conseil de Castille, le pape Innocent XII, et signa, le 2 octobre 1700, un dernier testament par lequel il instituait le duc d'Anjou, second fils du dauphin et petit-fils de Louis XIV, son héritier universel. Ce testament fut tenu secret. Charles mourut le 13 novembre suivant, et Louis XIV accepta le testament après quelques hésitations. Il envoya son petit-fils en Espagne en lui disant : « Il n'y a plus de Pyrénées; »

ce prince y fut reçu avec des transports d'allégresse. Dès que l'électeur de Bavière eut appris que Louis XIV avait accepté la succession de Charles II, il quitta le deuil qu'il portait pour son fils et célébra par des fêtes brillantes l'avènement du nouveau roi. Un des premiers soins de Louis XIV fut de chasser les garnisons hollandaises qui occupaient les places frontières de la Belgique et de prendre possession de nos provinces, au nom du duc d'Anjou, connu désormais dans l'histoire sous le nom de Philippe V.

APPENDICE.

LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE DEPUIS ÉRARD DE LA MARCK JUSQU'A LA FIN DU XVIIe SIÈCLE.

Gérard de Groesbeck. — Révision des lois du pays. — Le protestantisme. — Siège et prise de Hasselt. — Neutralité de la principauté. — Ernest de Bavière. — Sagesse de son administration. — Fondations qu'on lui doit. — Ferdinand de Bavière — Les bourgmestres Beeckman et La Ruelle. — Les Chiroux et les Grignoux. — Mort tragique de La Ruelle et du comte de Warfusée. — Désordres; guerre civile. — Construction d'une citadelle à Liège. — Maximilien-Henri de Bavière. — Mesures énergiques prises au commencement de son règne.— Ravages exercés par les troupes françaises et alliées. — Règlement de Maximilien de Bavière. — Les Dardanelles.

Après Erard de la Marck, qui termina, en 1538, sa longue et glorieuse carrière, trois évêques se succédèrent à Liège sans changement dans l'état du pays. Mais, en 1565, au moment des premiers troubles de la Belgique, le siège épiscopal fut occupé par Gérard de Groesbeck, Gueldrois d'origine, l'un des princes

les plus sages et des prélats les plus vertueux de son temps. Le premier acte de son administration fut la révision des lois du pays, dont il chargea d'habiles jurisconsultes et qui, en régularisant les institutions établies, laissa subsister toutes les anciennes libertés du peuple. Cette espèce de code, exécuté avec une intelligence remarquable pour l'époque, fut publié sous le titre de *réformation de Groesbeck* et resta en vigueur jusqu'à l'invasion française. Tandis que ce grand ouvrage s'accomplissait sous les yeux du prélat, le protestantisme fit invasion à main armée dans la principauté. Les calvinistes s'emparèrent de Saint-Trond et y pillèrent les églises et les couvents; l'abbaye de Hastière fut dépouillée; celle de Saint-Hubert saccagée et son église incendiée. L'évêque conduisit lui-même la noblesse et les milices communales contre la ville de Hasselt où les novateurs avaient trouvé un grand nombre de partisans : les habitants se rendirent après une courte défense et obtinrent des conditions favorables.

Ceci se passait en 1567. L'année suivante, la principauté toute entière se joignit au prélat pour faire face à l'armée de Guillaume de Nassau qui, repoussé du Brabant par le duc d'Albe, voulut s'emparer de la ville de Liégé et la fit attaquer par ses troupes. Mais, tout en

résistant avec courage aux attaques du Taciturne, Gérard de Groesbeck se défendit de recevoir dans sa capitale la garnison espagnole que le duc d'Albe voulait y introduire. A l'époque de la *pacification de Gand,* le prélat proposa aux trois ordres le projet d'une neutralité permanente, qui assurerait à la principauté la paix et le repos. Grâce à ce plan qui fut aussitôt adopté et auquel l'évêché s'attacha constamment dans la suite, les Liégeois continuèrent à jouir d'une tranquillité exceptionnelle. Le siège de Maestricht par le prince de Parme fut le seul évènement qui causa quelque agitation dans la principauté jusqu'à la mort du prélat, qui s'éteignit en 1580.

Ernest de Bavière, qui succéda à Gérard de Groesbeck, avait de grandes qualités qui rendirent son règne heureux et brillant. Gothart Truchses, archevêque de Cologne, et Guillaume de Meurs, évêque de Munster, ayant abjuré la foi catholique, Ernest fut choisi pour les remplacer et, dans la situation où se trouvaient les églises d'Allemagne, put occuper ces différents sièges à la fois sans mériter des reproches. Il fallait employer la force des armes pour se maintenir dans ces évêchés du nord dont les protestants menaçaient l'existence, et Ernest y réussit avec l'aide de la noblesse liégeoise. Quoique lui-même n'eût pas reçu la consécra-

tion épiscopale et que sa conduite privée ne fût pas à l'abri de tout blâme, il gouverna en souverain aussi zélé pour la religion que pour le bien-être de ses sujets. On lui dut la fondation des séminaires de Liège et de Saint-Trond, et c'est de son règne que date la construction du vaste hôpital encore appelé *la maison de Bavière*. Ce prince avait un esprit vif, aimable, beaucoup d'aptitude pour les affaires, des vues élevées, une grande bonté d'âme, tout cela mêlé à quelques faiblesses. Ernest de Bavière mourut en 1612, après trente ans de règne, dans de grands sentiments de piété et de repentir.

Ernest eut pour successeur, à Cologne comme à Liège, son neveu Ferdinand de Bavière. Ce prince se montra plus jaloux de son autorité que son oncle ne l'avait été. En 1628, il voulut remettre en vigueur le règlement de Heinsberg sur les élections, mais le peuple ne voulut pas s'y soumettre, et Guillaume de Beeckman, seigneur de Vieux-Sart, l'un des chefs de l'opposition, fut nommé bourgmestre deux ans de suite. Beeckman résista ouvertement à l'évêque et à l'empereur qui appuyait ce dernier; il penchait vers le calvinisme et ne visait à anéantir le pouvoir du prince que pour s'en investir lui-même. Sa mort, qui suivit de près sa seconde élection, ne changea rien aux dis-

positions du peuple. L'avocat Sébastien La Ruelle, qui avait été son collègue et qui suivait la même ligne politique, jouit, après lui, d'une égale influence.

Deux partis se formèrent dans la cité : les *Chiroux*, parmi lesquels on comptait la plupart des nobles et des riches, et les *Grignoux*, que soutenait surtout la petite bourgeoisie (1). Les premiers étaient favorables au prélat, les seconds défendaient la cause populaire et se laissaient diriger en partie par un envoyé français, l'abbé de Mouzon. Les choses allèrent si loin que l'empereur envoya une armée contre Liège en 1636, mais les habitants ayant fait bonne contenance, on se contenta de quelques promesses de fidélité et les choses restèrent dans le même état. Vers cette époque, un proscrit, qui s'était refugié dans la ville, crut pouvoir acheter par un crime la faveur de Ferdinand et de la maison d'Autriche. C'était le comte de

(1) M. de Gerlache explique ainsi l'origine de ces dénominations : « Quelques jeunes gens de bonnes familles qui revenaient de Paris en avaient adopté les modes : ils portaient des bas blancs avec des chausses qui leur tombaient fort bas sur les mollets. Dans ce costume, quelqu'un trouva qu'ils ressemblaient assez à une espèce d'hirondelles qui ont des plumes jusqu'au bout des pattes et que les Liégeois appellent *chiroux*. Un jour que ces élégants s'étaient rassemblés dans l'église de Saint-Lambert, des gens du peuple, les voyant ainsi accoutrés, se mirent à crier *chiroux!* et ceux-ci leur répondirent *grignoux!* c'est-à-dire, grognards, mécontents! »

Warfusée qui avait servi tour à tour la Belgique et la Hollande et qui était banni des deux pays. Il invita La Ruelle à dîner et le fit tuer par des soldats cachés dans sa maison, le 16 avril 1637. Mais lui-même fut mis en pièces par le peuple, et les *Grignoux* furieux se livrèrent aux plus graves excès. Deux jurisconsultes distingués, l'avocat Marchand et l'échevin Théodore de Fléron furent immolés avec d'horribles raffinements de barbarie; des couvents, des églises furent envahis et profanés; le recteur des jésuites fut poignardé; on dressa sur le marché une potence où l'on pendait les *Chiroux* arrachés de leurs maisons sans plus de formalité. La mort de La Ruelle avait mis le comble à l'anarchie qui règnait dans la cité.

Un accord momentané fut conclu à Tongres; il est connu sous le nom de *paix fourrée*. Cet accord ramena un peu de calme au dehors, mais le mécontentement existait toujours au fond des cœurs et, en 1646, les élections rallumèrent la guerre civile. Les *Grignoux* et les *Chiroux* se livrèrent de nouveau des combats acharnés : les premiers eurent l'avantage et abusèrent de leur succès au point de bannir de la cité plus de deux cents citoyens du parti opposé; ils s'installaient dans les maisons des proscrits et s'emparaient de leurs biens comme par droit de conquête. Après de vaines tenta-

tives pour rétablir l'ordre, l'évêque Ferdinand de Bavière envoya contre Liège, en 1648, un corps de troupes autrichiennes et bavaroises, commandé par le général Spar, sous la direction du prince Maximilien-Henri de Bavière, son neveu et son coadjuteur. Les Liégeois firent résistance: le bourgmestre Jacques Hennet fut tué avec quelques autres dans une escarmouche près de Jupille. La ville étant menacée d'un bombardement, les bons habitants reprirent courage à la vue du danger et arrêtèrent eux-mêmes les chefs du parti opposé. Les bourgmestres en exercice, Wathieu Hennet et Barthélemi Rolans, avec deux bourgeois nommés Léonardi et Barbière, furent traînés en prison, condamnés à mort et exécutés par sentence des échevins. On abattit la statue de bronze qu'on avait érigée à Beeckman; ses portraits et ceux de La Ruelle furent proscrits de tous les lieux publics. Bex, qui avait été bourgmestre en 1637 et en 1647. se sauva à Waremme, y fut arrêté en 1651, ramené à Liège et décapité à l'âge de quatre-vingts ans. Le prince avait témoigné l'intention de lui accorder le pardon, pourvu qu'il le demandât : l'inflexible vieillard s'y refusa.

Après avoir consulté son chapître, Ferdinand de Bavière publia un nouveau règlement pour les élections. Ce règlement ramena enfin la paix dans la cité. L'évêque proposa ensuite aux

Etats la construction d'une citadelle, destinée à tenir en respect les ennemis du dedans et du dehors, Il représenta que la ville n'était pas à l'abri d'un coup de main et qu'il importait de pourvoir à sa sûreté. Les Etats y consentirent et un impôt fut établi pour couvrir cette nouvelle dépense. Ferdinand mourut en 1650; il eut pour successeur, à Liège et à Cologne, son neveu Maximilien-Henri de Bavière.

Le nouveau souverain montra, dès les premiers moments de son administration, qu'il voulait être obéi. Les travaux de la citadelle furent poussés avec activité, les impôts exigés rigoureusement et une émeute militaire punie par la mort des chefs. Mais les guerres incessantes de cette époque attirèrent sur le pays des désastres imprévus. Déjà sous le règne précédent, les Croates, que l'archiduc Léopold amenait en Belgique, avaient désolé par leurs brigandages les riches campagnes de la Hesbaie. En 1653 et l'année suivante, les Lorrains au service d'Espagne et les aventuriers du prince de Condé passèrent aussi comme un fléau sur ce territoire neutre. En 1672, l'armée française traversa la principauté, qu'elle traita en ennemie, malgré la neutralité. Thuin, Saint-Trond, Tongres furent saccagés, le Condroz et la Hesbaie ravagés, d'énormes contributions levées partout. En 1673, la place de Tongres

fut prise pour la seconde fois et brûlée, après avoir été mise à sac et livrée à toute la licence d'une soldatesque effrénée pendant trois jours. Deux ans après, la citadelle de Liège fut vendue aux Français par le baron de Vierset qui en était gouverneur; ils en firent sauter les remparts l'année suivante.

Maximilien-Henri, trop faible pour détourner ce torrent, s'était retiré en Allemagne. Profitant de son absence, le peuple rétablit l'ancienne forme des élections. L'évêque s'en plaignit à plusieurs reprises. Cependant il consentit à un arrangement qui fut proposé par la bourgeoisie en 1684, et la paix semblait renaître lorsque tout à coup les membres les plus exaltés du parti populaire firent un appel aux armes et portèrent au pouvoir de nouveaux magistrats. Ils avaient compté sur le secours de la France qui ne leur arriva pas, et la cité appela elle-même les soldats de Maximilien pour se délivrer des révoltés. Les deux bourgmestres intrus, Renardi et Macors, subirent le dernier supplice. Maximilien profita de cette occasion pour publier l'édit du 28 novembre 1624, qui renouvela en quelque sorte toute la constitution du pays. Sans changer le fond des anciennes lois, sans détruire les franchises qui assuraient aux citoyens leurs droits les plus précieux, le règlement de Maximilien de Ba-

vière enleva à la commune le caractère ultra-démocratique, qui l'avait rendue si redoutable. En supprimant le système d'élections directes par les métiers, en renfermant l'action populaire dans des limites raisonnables, il n'ôta aux factions que les moyens de nuire; il fit rentrer dans les voies de la civilisation et de l'humanité un peuple qui en était depuis longtemps sorti (1).

A partir de ce moment, les émeutes et les guerres intestines disparurent de la cité. Pour maintenir cet état de choses, Maximilien ordonna la reconstruction de la citadelle; il fit élever au milieu du seul pont qui rattachait les deux rives de la Meuse un petit fort établi de manière à pouvoir intercepter toute communication de l'un à l'autre côté. Ce fort, dont les batteries plongeaient sur les deux quartiers de la ville, ne laissait aux habitants qu'un passage étroit pratiqué sous des voûtes. Il fut nommé *les Dardanelles*. La colère populaire le renversa un siècle après.

Maximilien-Henri mourut en 1688. Il eut pour successeur Jean-Louis d'Elderen, doyen de Saint-Lambert, d'une des plus anciennes familles de la principauté. Ce prélat se distingua par sa piété et par ses vertus, mais son

(1) M. de Gerlache.

règne, qui ne dura que six ans, fut encore affligé par les désastres que causèrent à nos provinces les luttes éternelles du grand roi. Les Français avaient occupé Dinant et plusieurs autres places du pays. L'évêque conclut, le 9 janvier 1689, une convention avec eux par laquelle il s'obligeait à compter au roi, pendant toute la durée de la guerre, la somme annuelle de cent cinquante mille livres. Les troupes royales, de leur côté, devaient quitter le territoire liégeois et la neutralité était maintenue. Mais la principauté se trouva bientôt entraînée dans la nouvelle guerre qui s'était rallumée entre l'empire, l'Angleterre, la Hollande d'une part et la France de l'autre. Les Français frappèrent le pays de contributions excessives, que les malheureux habitants ne pouvaient payer. Pour les punir on employa le pillage et l'incendie. Huy fut presque anéanti; Stavelot et Malmédi furent brûlés; une multitude de villages et de châteaux subirent le même sort. En 1691, le marquis de Boufflers, à la tête d'un détachement considérable de l'armée française, passa la Meuse, s'empara de la Chartreuse et bombarda la ville. Ce bombardement dura cinq jours et causa les plus affreux ravages. L'hôtel de ville et presque toutes les maisons situées entre la Meuse et le marché furent détruits; l'église de Sainte-

Catherine, qui renfermait beaucoup de tableaux des meilleurs maîtres liégeois, fut incendiée. Après la bataille de Neerwinden, le grand nombre de cadavres resté sur le champ de bataille produisit des maladies qui infectèrent le pays et enlevèrent une partie de la population. L'excellent évêque, témoin impuissant de tous ces malheurs, succomba en 1694 et fut remplacé par Joseph-Clément de Bavière.

PÉRIODE AUTRICHIENNE.

CHAPITRE PREMIER.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA GUERRE DE LA SUCCESSION JUSQU'AU TRAITÉ DE LA BARRIÈRE.

Philippe V reconnu en Belgique. — Opposition des puissances. — La grande alliance. — Commencement des hostilités. — Campagnes de 1703 et 1704. — Bataille de Ramillies. — Les Français abandonnent la Belgique et Charles III y est proclamé souverain. — La guerre continue. — Nouveaux désastres des Français. — Prise de Lille. — Attaque de Bruxelles. — Proposition de paix. — Nouvelles négociations. — Changement de politique en Angleterre. — Paix d'Utrecht. — Convention de Rastadt. — Paix de Bade. — Traité de la barrière. — Résultats pour la Belgique.

Le jeune héritier de Charles II avait été reconnu sans difficulté et même avec une sorte d'empressement en Belgique. Dans une assemblée extraordinaire tenue le 20 décembre 1700, les Etats du Brabant avaient déclaré « qu'ils acceptoient avec un très profond respect la

dernière disposition et ordonnance faite par feu Sa Majesté au regard de la succession de ses états et conforme aux lois fondamentales de ce duché et pays de Brabant; » l'adhésion des Etats de Flandre n'avait été ni moins prompte ni moins expressive. Philippe V, représenté par le marquis de Bedmar, fut inauguré à Bruxelles le 21 février 1702 et à Gand le 19 mars. Maximilien-Emmanuel de Bavière avait remis le gouvernement des Pays-Bas au marquis une année auparavant et était parti pour la Bavière, où il allait avoir bientôt à défendre ses états héréditaires.

La guerre en effet était imminente. Dès le mois de mars 1701, l'Angleterre et la Hollande avaient demandé à occuper onze forteresses en Belgique, *à titre de places de sûreté*. La première de ces deux puissances maritimes réclamait Ostende et Nieuport; les Etats généraux exigeaient Venloo, Ruremonde, Stevensweert, Luxembourg, Namur, Charleroi, Mons, Termonde et Damme. Louis XIV rejeta ces demandes sans même vouloir les discuter et, le 7 septembre suivant, la *grande alliance* fut signée entre l'empereur Léopold, Guillaume III et les Provinces-Unies. L'objet de cette confédération était d'empêcher que jamais la France et l'Espagne ne fussent réunies et d'obtenir de la première de ces puissances des dédommage-

ments pour la maison d'Autriche et des sûretés pour les puissances maritimes. Guillaume III mourut le 19 mars 1792, mais la reine Anne, sa belle-sœur, qui lui succéda, ne changea rien à la politique adoptée par le roi précédent. Au mois de mai, parurent les manifestes des puissances alliées; deux mois après, la France y répondit par le sien et la guerre fut déclarée dans toutes les formes.

Les hostilités commencèrent au mois de septembre. Le duc de Marlborough prit le commandement en chef des forces alliées dans les Pays-Bas, tandis que le prince Eugène de Savoie dirigeait les opérations en Italie. Louis XIV avait confié la défense des provinces belges au maréchal de Boufflers qui partageait le commandement avec le marquis de Bedmar. Les Hollandais s'emparèrent successivement de Venloo, de Ruremonde et du fort de Stevensweert; de son côté, l'armée anglaise, qui avait couvert leurs opérations, entra dans Liège et prit d'assaut la citadelle. Joseph-Clément de Bavière, qui occupait alors le siège épiscopal, tenait le parti de la France. Il se trouva dépouillé de ses états pendant toute la durée de cette guerre, et ce furent des commissaires impériaux qui régirent la principauté.

La campagne de 1702 avait été courte et sans grands résultats. L'année suivante, l'em-

pereur Léopold et l'archiduc Joseph, roi des Romains, renoncèrent à tous leurs droits sur la succession de Charles II en faveur de l'archiduc Charles, qui prit le titre de roi d'Espagne sous le nom de Charles III. La même année, la ville de Limbourg tomba au pouvoir des alliés et entraîna la soumission des pays d'Outre-Meuse. En Flandre, les Français eurent le dessous : le général Spar força leurs lignes dans le pays de Waes et les obligea à la retraite ; mais en revanche le corps du général hollandais Opdam fut battu et mis en déroute à Eeckeren près d'Anvers.

La campagne de 1704 ne fut pas plus fertile en résultats que les deux précédentes. A l'exception d'une attaque contre Namur, on se contenta de s'observer, parce que des deux parts les forces s'étaient concentrées en Allemagne, où se passèrent les grands évènements. Le plus important fut la célèbre bataille d'Hochstett (1), qui fut livrée le 13 août et où la victoire fut disputée pendant huit heures. Les Français finirent par être entièrement défaits et perdirent, outre les morts, plus de trente mille hommes faits prisonniers avec le maréchal de Tallard et plus de cent pièces de canon.

(1) Hochstett et mieux Hoechtstaedt, *ville haute,* ville de Bavière, sur le Danube, à 35 kilom. N. O. d'Augsbourg.

Cette victoire valut aux alliés toute la Bavière et la Souabe; les Français se replièrent sur le Rhin, et Marlborough les y suivit. L'année suivante, il reparut dans les Pays-Bas, où il soutint la supériorité de ses armes sans toutefois se signaler par aucun avantage important.

L'année 1706 fut surtout fatale aux Français. L'archiduc Charles soumit la moitié de l'Espagne et entra triomphant à Madrid. En Italie, le prince Eugène força les lignes de l'armée qui couvrait la ville de Turin et remporta, le 7 septembre, sous les murs de cette ville, la célèbre victoire qui fit tomber au pouvoir des alliés le Piémont, le Milanais et le royaume de Naples. Chez nous, le maréchal de Villeroi commandait avec l'électeur de Bavière l'armée française forte de soixante-dix mille hommes. Marlborough chercha vainement pendant longtemps à décider le maréchal à lui livrer bataille. Celui-ci se tenait prudemment derrière la Dyle du côté de Louvain, lorsque le général anglais fit courir le bruit que les alliés allaient attaquer Namur. Cette ruse détermina les Français à quitter leurs lignes pour s'avancer dans la direction de Tirlemont et à venir se poster au village de Ramillies, entre Landen et Jodoigne, appuyant leur gauche sur la petite Geette et les marais voisins, tandis que leur droite se déployait dans la plaine. Marlborough,

ayant trompé le maréchal par une fausse attaque, parvint à prendre l'armée française en flanc et la mit en pleine déroute le 23 mai 1706. Les vaincus se retirèrent à la hâte vers Louvain, après avoir perdu vingt mille hommes, une grande partie de leur artillerie et presque tout leur bagage. Ce ne fut que sur la rive de l'Escaut que la retraite s'arrêta.

Cette défaite livra aux alliés le Brabant et la Flandre. Trois jours après la bataille de Ramillies, les membres des Etats du Brabant qui se trouvaient à Bruxelles se réunirent pour délibérer sur la situation du pays. Toute résistance était impossible. Des députés se rendirent au quartier général du duc de Marlborough, qui était campé au dessus de Schaerbeek, avec la mission de négocier un accomodement « moyennant la conservation de la religion catholique romaine et des droits, libertés et privilèges du pays, particulièrement de la joyeuse entrée. » Les députés, parfaitement accueillis par Marlborough et par les représentants des Provinces-Unies, rapportèrent une réponse favorable sur tous les points. En conséquence, l'assemblée générale des Etats reconnut solennellement, le 5 juin, Charles III pour souverain seigneur et duc de Brabant, à condition qu'il prêterait le serment accoutumé. Le 6 juin, les Etats de Flandre, à l'unanimité, reconnurent

également la souveraineté de Charles III, moyennant le maintien de tous les « privilèges, coutumes et usages, tant ecclésiastiques que séculiers. » L'acte de soumission de la Flandre fut ratifié en ces termes le 7, au camp d'Aerzeele, par le duc de Marlborough et les représentants des Provinces-Unies. Ceux-ci organisèrent un gouvernement provisoire pour nos provinces. Une ordonnance du 21 juillet établit un *conseil d'état,* chargé « des grandes et principales affaires. » Ce conseil, dont les membres avaient été choisis dans la noblesse et dans la magistrature du pays, était censé agir au nom du roi Charles III. Son action, en réalité, était des plus minimes, car il ne pouvait prendre aucune résolution importante sans l'avis des représentants des deux puissances maritimes, qui formaient une commission dictatoriale sous le nom de *conférence.*

Louis XIV avait résolu de faire de nouveaux efforts pour reconquérir nos provinces. En 1708, une nouvelle armée de cent mille hommes franchit nos frontières sous le commandement du duc de Bourgogne, petit-fils du roi, et du duc de Vendôme. Ses débuts furent heureux; elle surprit, dans les premiers jours de juillet, les villes de Gand et de Bruges dégarnies de troupes et dont les habitants se montraient également indifférents à Charles III et

à Philippe V, considérés tous deux comme des étrangers. Mais bientôt le prince Eugène eut rejoint Marlborough menacé par les Français du côté d'Audenarde. Une bataille livrée par eux avec succès aux Français, le 11 juillet, arrêta les progrès des ducs de Bourgogne et de Vendôme. Les alliés victorieux résolurent d'entreprendre le siège de Lille, où commandait le maréchal de Boufflers. Cette ville se rendit le 23 octobre et les alliés dirigèrent alors tous leurs efforts contre la citadelle. Celle-ci succomba à son tour le 8 décembre. L'électeur de Bavière voulut profiter de l'éloignement de l'ennemi pour reprendre Bruxelles. Dans la nuit du 26 au 27 décembre, il attaqua la ville entre les portes de Louvain et de Namur, donna l'assaut et fit même une brêche au rempart, mais la garnison se défendit bravement et les Français se retirèrent, après avoir perdu trois mille hommes. Avant la fin de la campagne, ils dûrent également évacuer Bruges et Gand.

Ces revers multipliés et l'affreuse misère qui règnait en France obligèrent Louis XIV à demander la paix. Mais les alliés étaient enorgueillis par le succès, et les offres de la France furent repoussées avec dédain. La guerre recommença avec l'année 1709 qui ne fut pas moins désastreuse pour les armes de Louis XIV que les précédentes. Tournai, assiégé par le

prince Eugène et Marlborough, se rendit le 29 juillet, mais la citadelle tint jusqu'au 5 septembre. Les alliés résolurent ensuite le siège de Mons. Pour rompre cette entreprise, le maréchal de Villars vint leur présenter la bataille dans la plaine de Malplaquet (1). L'action s'engagea le 11 septembre, à huit heures du matin. Les Français, inférieurs en nombre et en artillerie, firent des prodiges de valeur. Villars, blessé dès le commencement du combat, avait dû se retirer du champ de bataille; Boufflers, qui avait pris le commandement, tint ferme jusqu'à trois heures de l'après-midi. Les pertes furent presque égales des deux parts, mais les alliés restèrent maîtres du terrain. Mons fut réduit à capituler le 20 octobre.

Louis XIV était aux abois. L'hiver rigoureux de 1709 avait achevé de ruiner la France. De nouvelles propositions de paix furent faites aux alliés, et des négociations s'ouvrirent à Geertruidenberg. Mais les vainqueurs se montrèrent de plus en plus intraitables et allèrent jusqu'à exiger que le vieux roi marchât lui-même contre son petit-fils et aidât à détrôner Philippe V. Devant cette prétention exhorbitante la fierté de Louis XIV se réveilla : il écrivit à ses plénipotentiaires que, si on le forçait à con-

(1) Village de France (Nord), à 24 kilom. N. O. d'Avesnes.

tinuer la guerre, il la ferait à ses ennemis, non à ses enfants, et il leur ordonna de quitter le congrès. Heureusement le ministère anglais changea en 1711 ; le pouvoir des Whigs passa aux Torys. La nouvelle administration adopta des vues pacifiques et se détacha de la ligue. Villars alors fit reculer à son tour le prince Eugène abandonné par Marlborough. La mort de l'empereur Joseph I[er] (1), qui succomba le 17 avril 1711, servit aussi les desseins des partisans de la paix. Ce prince, ne laissant point de postérité mâle, avait institué l'archiduc Charles, son frère, héritier des états de la maison d'Autriche. Dès lors, les intérêts de la Grande-Bretagne ne lui permettaient plus de soutenir le prince autrichien, dont l'ambition aurait pu lui devenir plus redoutable que celle de Louis XIV lui-même. La reine Anne engagea les Etats généraux à ouvrir sans délai de nouvelles négociations avec la France, et ceux-ci furent obligés d'y consentir pour ne pas perdre tout le fruit de leurs succès antérieurs. Un congrès fut convoqué à Utrecht pour le 12 janvier 1712. Les plénipotentiaires des diverses puissances s'y rendirent ; seul l'empereur Charles VI ne voulut point y prendre

(1) Il avait remplacé son père sur le trône impérial en 1705; son frère fut élu après lui et prit le nom de Charles VI.

part. Les hostilités n'en continuèrent pas moins entre le prince Eugène et le maréchal de Villars. Le premier ayant formé le siège de Landrecies, laissa surprendre et écraser par les Français, le 26 juillet 1712, un corps de dix mille hommes retranchés à Denain sur l'Escaut. Cet échec entraîna la perte de Marchiennes, où se trouvaient les magasins de l'armée; le siège de Landrecies fut levé; Saint-Amand, Douai. Bouchain, Le Quesnoy, où l'on avait laissé toute la grosse artillerie, tombèrent successivement aux mains des Français. Ce fut la fin de la guerre.

Le 11 avril 1713, la paix fut faite entre toutes les puissances, l'empire excepté. Six traités furent signés le même jour. Ils consacraient, comme l'une des règles fondamentales du droit européen, la séparation perpétuelle des deux royaumes de France et d'Espagne. Philippe V perdait la Belgique, le royaume de Naples et le duché de Milan réservés à son ancien compétiteur, l'empereur Charles VI. Les Provinces-Unies ne devaient cependant remettre nos provinces, qu'elles tenaient en dépôt, à l'empereur, qu'après s'être assuré par un traité particulier la *barrière* contre la France, qui était depuis 1648 l'objet de leurs efforts. Louis XIV restituait Tournai, Menin, Furnes, Dixmude et Ypres; on lui rendait

Lille, Orchies, Aire, Béthune et Saint-Venant avec leurs territoires. Le roi de France reconnaissait l'électeur de Brandebourg comme roi de Prusse (1). L'Angleterre gardait Gibraltar (2), obtenait le comblement du port de Dunkerque et la reconnaissance de la succession protestante dans la personne de la reine Anne et de ses héritiers de la maison de Hanovre. Enfin la Sardaigne était accordée à l'électeur de Bavière en dédommagement de ses propres états et la Sicile à Victor Amédée, duc de Savoie.

L'empereur n'avait voulu prendre aucune part directe aux conférences d'Utrecht et il continua seul la guerre contre la France. Les nouveaux succès des Français, qui s'étaient emparés de Landau et de Fribourg, le déterminèrent à traiter. Le maréchal de Villars et le prince Eugène arrêtèrent, le 6 mars 1714, une convention sur les bases du traité d'Utrecht. Cette convention fut convertie en une paix solennelle à Bade, en Suisse, le 7 septembre de la même année.

(1) L'empereur Léopold avait érigé, en 1701, le duché de Prusse en royaume au profit de Frédéric III, électeur de Brandebourg, qui l'avait secouru contre les Turcs.

(2) Les Anglais avaient surpris Gibraltar en 1704. La France et l'Espagne ont tenté plusieurs fois depuis, mais toujours sans succès, de s'emparer de cette place qui est la clef de la Méditerrannée.

Le traité d'Utrecht avait stipulé, on le sait, que les Pays-Bas catholiques serviraient de barrière et de sûreté aux Provinces-Unies contre la France. De nouveaux arrangements devenaient donc nécessaires et ils coûtèrent plus d'une année de travail. Le célèbre *traité de la barrière* fut conclu à Anvers le 15 novembre 1715. Aux termes de ce traité, les Provinces-Unies devaient remettre à Sa Majesté impériale les ci-devant *Pays-Bas espagnols*, pour ne former qu'un seul domaine indivisible et inaliénable de la maison d'Autriche. Aucune partie de ce territoire ne pourrait jamais appartenir à la France. Il serait entretenu dans les Pays-Bas autrichiens, pour la sûreté de la république batave contre le royaume de France, un corps d'armée de trente à trente-cinq mille hommes, dont l'empereur fournirait les trois cinquièmes et les Etats généraux de la Hollande les deux cinquièmes, et qui en cas de guerre serait augmenté. L'empereur accordait aux Provinces-Unies le droit de tenir *garnison exclusive* dans les villes et les châteaux de Namur, de Tournai, de Menin, de Furnes, de Warneton, d'Ypres et dans le fort de la Knoque; la garnison de Termonde devait être mixte. Aux Etats généraux appartenait la nomination des commandants des places de la barrière, mais ces officiers devaient

prêter serment à l'empereur; les Etats généraux pourraient aussi fortifier les places de la barrière, à leurs frais, de l'avis du gouverneur général des Pays-Bas autrichiens. L'empereur accordait aux Provinces-Unies le droit d'occuper et d'inonder, en cas de guerre, la partie de la Belgique située entre l'Escaut et la Meuse jusqu'au Demer. Il leur abandonnait une partie du littoral de la Flandre et leur faisait, dans la Gueldre, des concessions qui comprenaient la ville de Venloo et sa banlieue, les forts de Saint-Michel et de Stevensweert et l'ammanie de Montfort. Il leur accordait aussi, pour l'entretien des garnisons dans les places de la barrière, une rente annuelle de douze cent cinquante mille florins hypothéquée sur les subsides des provinces belges et sous peine d'exécution militaire. La stipulation du traité de Munster relative à la fermeture de l'Escaut était confirmée. Enfin l'empereur s'engageait à rembourser les emprunts faits en Hollande pour la défense des Pays-Bas catholiques sous le règne de Charles II et ceux que les puissances maritimes avaient contractés pendant qu'elles administraient la Belgique au nom de Charles III, emprunts qui s'élevaient à une somme de près de quatorze millions de florins.

Le traité de la barrière vint clore la période la plus désastreuse de notre histoire et mit le

comble à notre ruine et à notre humiliation. Que de larmes et de sang versés pendant cette lutte qui commence au duc d'Albe et qui finit au traité d'Utrecht! Notre pauvre patrie fut vingt fois ruinée dans les longues guerres du XVIe et du commencement du XVIIe siècle; elle le fut à la suite des diverses invasions de Louis XIV; elle le fut surtout après la dernière, à tel point qu'une grande partie des Flandres était déserte et que les plus riches fermes restèrent en friche et abandonnées. Tout n'était pas perdu cependant, car il nous restait toujours ces qualités morales dont la perte est la seule irréparable pour les peuples. Nous étions toujours une nation droite et probe, sincère dans sa piété, pure dans ses mœurs, simple, laborieuse, étrangère au crime et surtout à l'artifice. Refoulée sur elle-même, la Belgique s'appliqua à réparer ses pertes à force de travail et d'économie; elle s'attacha aux dernières ressources qui lui demeuraient et cultiva soigneusement le sol étroit dans lequel était circonscrite son activité. Tous les capitaux refluèrent vers l'agriculture qui prit un développement inoui. Chose étrange et pourtant vraie, notre pays ne jouit jamais d'autant de bonheur, ne fut jamais en somme aussi riche et aussi peuplé que pendant la dernière moitié du XVIIIe siècle.

CHAPITRE II.

DEPUIS LE TRAITÉ DE LA BARRIÈRE JUSQU'A LA MORT DE CHARLES VI.

Gouvernement du marquis de Prié — Modifications au traité de la barrière. — Mécontentement à Bruxelles. — Opposition des doyens des nations. — Arrestation des doyens. — François Anneessens. — Son procès ; sa mort. — Commerce maritime. — Compagnie d'Ostende. — Opposition des Hollandais. — Rappel du marquis de Prié. — L'archiduchesse Marie-Elisabeth gouvernante générale. — La pragmatique sanction. — Mort de l'empereur Charles VI.

Le 4 février 1706, après l'échange des ratifications du traité de la barrière, les Hollandais remirent au représentant de l'empereur Charles VI les anciens Pays-Bas espagnols. Ils gardèrent les parties de la Flandre restituées par les traités d'Utrecht et de Rastadt, qu'on nommait *pays rétrocédés* et sur lesquels ils prétendaient avoir des droits spéciaux. Le comte de Königsegg, lieutenant feld-maréchal et chambellan de l'empereur, prit possession de nos provinces. L'administration intérimaire de ce personnage ne fut pas de longue durée.

Le 26 juin suivant, le prince Eugène de Savoie fut nommé gouverneur général des Pays-Bas. Ce prince ne parut jamais dans son gouvernement. L'autorité passa tout entière, avec le titre de ministre plénipotentiaire, aux mains d'Hercule Turinetti, marquis de Prié, gentilhomme piémontais, qui la fit peser pendant neuf ans sur la Belgique.

Le traité de la barrière avait excité un mécontentement général. Les Etats de Flandre et de Brabant s'étaient hâtés d'envoyer des députés à Vienne pour représenter à l'empereur que ce traité était non seulement contraire à sa dignité et aux intérêts de ses peuples, mais encore subversif des droits et des privilèges de nos provinces. Charles VI reconnut la justice de ces plaintes. De nouvelles négociations furent entamées à La Haye et le traité fut modifié après plus d'une année de pourparlers. Par une nouvelle convention, signée le 23 décembre 1718, l'extension des limites dans la Flandre zélandaise fut réduite à un cinquième du territoire d'abord concédé et le droit d'inondation fut retiré. On stipula des conditions avantageuses pour les habitants des territoires cédés relativement à leur religion et propres à empêcher que leurs charges ne fussent aggravées. Enfin on fit des changements à l'article des subsides, qu'on affecta pour une part

sur les revenus des pays rétrocédés et pour le restant sur les droits d'entrée et de sortie.

Malgré ces modifications, les murmures continuèrent et finirent, à Bruxelles surtout, par prendre un aspect inquiétant. Le caractère dur et altier du marquis de Prié n'était pas propre à les faire cesser. En 1717, les doyens des neuf corps de métiers, qu'on appelait les *neuf nations*, et qui formaient l'un des trois membres de la commune, refusèrent le subside demandé par le gouvernement, jusqu'à ce qu'on leur eût rendu leur constitution de 1619, qu'un règlement imposé par l'électeur de Bavière en 1705 avait bouleversée. L'opposition des doyens se renouvela l'année suivante et fut accompagnée de troubles assez graves. Plusieurs maisons furent pillées et les papiers de la chancellerie détruits. Le marquis de Prié n'était pas en force et n'opposa d'abord à ces mouvements que des demi-mesures. Il n'était pourtant que trop porté à une répression sévère, mais il lui fallait gagner du temps. Bientôt on vit arriver à Bruxelles plusieurs régiments de cavalerie et d'infanterie destinés à favoriser l'exécution des ordres rigoureux que les instances du marquis avaient arrachés à Charles VI.

Le 14 mars 1719, cinq doyens furent arrêtés et, parmi eux, François Anneessens, doyen du

métier *des Quatre Couronnés* (1). C'était un vieillard de soixante-dix ans, naturellement éloquent et que son dévouement aux intérêts de ses concitoyens avait rendu populaire. On instruisit leur procès qui dura six à sept mois. Une sentence capitale fut portée contre Anneessens, les quatre autres doyens ne furent condamnés qu'à l'exil. Le marquis de Prié, craignant une commutation de peine, se hâta de faire exécuter la sentence. Le mardi 19 septembre, on vit s'opérer de bonne heure dans les rues de Bruxelles un vaste déploiement de troupes. Vers huit heures et demie, le vieux doyen sortit de la Steenporte, tenant un crucifix entre ses mains garrottées, et fut conduit sur une charette devant le conseil de Brabant (2). On lui lut sa sentence, qu'il écouta avec fermeté, mais qu'il refusa de signer, après avoir rétorqué les principaux faits qui lui étaient imputés. Et comme on lui rappelait qu'il était devant ses juges : « Voilà mon juge, dit-il en montrant le crucifix, et celui de tous

(1) C'est-à-dire des maçons, des tailleurs de pierres, des sculpteurs et des couvreurs en ardoises. — Outre la profession d'ardoisier, Anneessens exerçait en même temps celle de fabricant de chaises en cuir d'Espagne.

(2) Le conseil souverain de Brabant ne ressortissait pas au grand conseil de Malines et jugeait sans appel. Il en était de même des conseils de Hainaut et de Gueldre.

les juges de la terre. Seigneur, ajouta-t-il ensuite, pardonnez-moi, comme je leur pardonne. » Arrivé à la grand'place, il monta sans fléchir les marches de l'échafaud. L'hôtel de ville et les maisons des métiers étaient déserts; les fenêtres fermées et masquées. Après s'être entretenu quelque temps avec son confesseur, Anneessens s'agenouilla. Le bourreau mit sur sa tête chauve un bonnet blanc et l'abattit d'un seul coup. Des gémissements éclatèrent au milieu des rares spectateurs du supplice et une voix s'écria : « Adieu nos privilèges, leur défenseur n'est plus. » Le corps fut porté à l'église de la Chapelle où un service fut célébré le lendemain pour le vieux doyen. Il y repose encore aujourd'hui, et un modeste monument(1) de date récente rappelle à la postérité le nom du défenseur des privilèges de la vieille cité brabançonne et reproduit ses traits.

Quelque odieux que le marquis de Prié se fût rendu à la Belgique, il lui fut pourtant utile dans les efforts qu'elle fit à cette époque pour raviver son commerce si languissant depuis le traité de Munster. Après la fermeture de l'Escaut, on avait cherché à mettre Ostende en communication avec les villes de l'intérieur

(1) Il a été érigé en 1834 par les soins des comtes Henri de Mérode-Westerloo et Amédée de Beauffort.

par les canaux de Gand à Bruges et de Bruges à la mer commencés en 1616 et achevés en 1666. Mais le commerce maritime avait rencontré un autre obstacle. Les Hollandais prétendaient que les articles V et VI du traité de Munster défendaient d'une manière absolue aux habitants des Pays-Bas espagnols le commerce avec les Indes orientales et occidentales. Les Belges soutenaient, de leur côté, que cette défense s'appliquait uniquement aux Espagnols proprement dits. Telle était l'interprétation donnée au traité de Munster par la cour de Madrid elle-même et, en 1698, Charles II, nous l'avons dit plus haut, avait autorisé la création d'une compagnie belge destinée à faire le commerce avec les Indes et la Guinée. La réalisation de ce projet avait été empêchée par la mort du roi, mais le marquis de Prié le reprit avec ardeur après la conclusion du traité de la barrière. Ce ministre attira à Ostende des armateurs qui envoyèrent directement des vaisseaux vers les Indes orientales et la côte de Guinée. Se voyant appuyés contre l'opposition hollandaise par la cour de Vienne, ils créèrent à Anvers une compagnie générale « pour naviguer et négocier aux Indes orientales et occidentales et sur les côtes d'Afrique, tant en deçà qu'au delà du cap de Bonne-Espérance, dans tous les ports, havres, lieux où les autres

nations trafiquaient librement. » Les statuts de l'association furent approuvés par un diplôme de l'empereur du 19 décembre 1722. L'enthousiasme excité par cette entreprise patriotique fut tel qu'un capital de six millions de florins se trouva réalisé en deux jours. On vit alors quatre grands navires expédiés annuellement d'Ostende pour les côtes d'Afrique, de l'Inde et de la Chine. La compagnie fonda deux établissements, celui de Coblom, sur la côte de Coromandel, et celui de Bankibasar sur le Gange. Malheureusement l'empereur fléchit devant les réclamations des Provinces-Unies qui avaient su associer à leurs prétentions d'autres états en leur faisant redouter la prépondérance maritime de l'empire. En 1727, Charles VI suspendit pour sept ans l'octroi accordé à la compagnie d'Ostende et, au commencement de 1733, la Belgique fut complètement exclue de tout commerce avec les pays d'outre-mer.

Pour se soustraire à la désaffection des Belges, Charles VI avait cru devoir rappeler le marquis de Prié. La sévérité outrée de ce ministre et l'amour du lucre qui le caractérisait l'avaient rendu odieux à la nation. En 1724, le prince Eugène de Savoie lui-même fut nommé vicaire général de l'empereur en Italie. Le 29 janvier 1725, le maréchal comte de Daun le remplaça comme gouverneur général par

interim. Daun avait pour mission d'apaiser les esprits afin de faciliter l'arrivée de l'archiduchesse Marie-Elisabeth, sœur de l'empereur, qui allait être chargée d'administrer nos provinces, et dans le but aussi d'obtenir l'adhésion des Belges à un acte fameux que nous avons à faire connaître et qui est célèbre sous le nom de *pragmatique sanction*.

Cet acte, qui datait du 19 avril 1713, règlait la succession des états impériaux. Charles VI n'avait eu qu'un fils mort en bas âge; lui-même n'avait succédé à son frère Joseph I[er] que parce que celui-ci n'avait pas laissé d'enfants mâles, mais seulement deux filles, mariées à des princes puissants. Il avait donc sujet d'être inquiet pour l'avenir puisque, n'ayant à son tour que des filles pour héritières, il devait craindre que ses nièces ne formassent des prétentions sur une partie de ses états, dont le démembrement éventuel eût entraîné la décadence de la maison d'Autriche. Il statua donc, dans la *pragmatique sanction*, que tous ses pays héréditaires seraient conservés à jamais en une masse indivisible, pour échoir selon le droit de primogéniture et l'ordre de succession linéale à ses descendants mâles, s'il en avait, et, à leur défaut, aux archiduchesses ses filles. Cette constitution fut reçue et ratifiée par les princes et les princesses de la maison d'Au-

triche qui s'y trouvaient directement intéressés. Elle fut reçue également et garantie par les puissances étrangères. En Belgique, les Etats des provinces consultés non seulement y adhérèrent, mais supplièrent l'empereur de la faire publier, pour qu'elle fût observée « comme loi irrévocable et inaltérable. » En conséquence le maréchal comte de Daun convoqua, dans la grande salle du palais de Bruxelles, les chevaliers de la Toison d'or, le conseil d'état, les gouverneurs et les députés des provinces et, le 15 mai 1725, il promulgua solennellement, devant cette assemblée générale, la *pragmatique sanction*.

L'archiduchesse Marie-Elisabeth, partie de Vienne le 4 septembre, fit son entrée, le 9 octobre, dans la capitale des Pays-Bas autrichiens. Tous les ordres de l'état accueillirent avec allégresse cette princesse d'un caractère doux et bienveillant, d'un jugement sain et d'une instruction rare dans une femme. Elle savait parfaitement le latin, le français et l'italien. L'empereur l'avait entourée d'une cour en rapport avec la grandeur de sa naissance : elle avait un grand-maître, un grand-écuyer, deux compagnies de gardes. Les Etats à leur tour lui accordèrent une dotation considérable. Elle sut se faire aimer, mais son administration manqua complètement de vigueur.

Dans la nuit du 3 au 4 février 1731, un incendie éclata dans l'antique palais de Bruxelles et, en moins de douze heures, réduisit en cendres cette magnifique demeure, où s'étaient accomplis tant d'évènements importants et entre autres l'abdication de Charles-Quint. L'archiduchesse se réfugia à l'hôtel de Nassau-Orange (1), qui resta par la suite l'habitation des gouverneurs généraux. D'immenses richesses périrent dans cet incendie. La grande galerie, ornée des meilleurs tableaux de Rubens, fut entièrement consumée.

Le 20 octobre 1740, l'empereur mourut à Vienne, croyant avoir assuré, à force de sacrifices, l'accomplissement de sa *pragmatique sanction*. Il avait gouverné ses vastes états avec beaucoup de douceur et de modération. En lui s'éteignit la maison de Habsbourg et la descendance mâle des deux branches austro-belges dans lesquelles s'était partagée la postérité de Philippe le Beau.

(1) Sur l'emplacement actuel des musées.

CHAPITRE III.

RÈGNE DE MARIE-THÉRÈSE.

Avènement de cette princesse. — Elle est attaquée de tous les côtés à la fois. — Son recours aux Hongrois. — Paix avec le roi de Prusse. — Ses succès contre les Bavarois. — Gouvernement du prince Charles de Lorraine et de l'archiduchesse Marie-Anne d'Autriche. — Guerre contre la France. — Mort de l'archiduchesse. — Le duc de Lorraine empereur. — Siège de Tournai. — Bataille de Fontenoi. — Continuation de la guerre. — La Belgique entièrement conquise par la France.— Paix d'Aix-la-Chapelle. — Administration sage et réparatrice du prince Charles. — Commerce et industrie. — Lettres et beaux-arts. — Législation civile et criminelle. — Finances. — Jubilé du prince Charles.— Sa mort et celle de Marie-Thérèse.

Marie-Thérèse n'avait que vingt-trois ans lorsqu'elle succéda à son père dans les états héréditaires de la maison d'Autriche. Elle était née le 23 mai 1717 et avait eu pour mère Elisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbuttel. Son père l'avait unie, le 12 février 1736, à François-Etienne, duc de Lorraine d'abord,

grand duc de Toscane ensuite (1). C'était une princesse qui semblait formée tout exprès pour porter la couronne. A de grands avantages physiques elle joignait une tendre piété, une bienfaisance inépuisable, une force d'esprit et un courage supérieurs à son sexe. Elle eut besoin de tout cela, dès les premiers moments de son avènement, pour sauver l'héritage de ses aïeux. Les états autrichiens se trouvaient dans une situation déplorable. Les finances étaient épuisées : l'armée avait été décimée par la peste et par les Turcs dans une campagne récente en Hongrie.

Le prince Eugène avait dit qu'une armée de cent mille hommes garantirait mieux la *pragmatique sanction* que cent mille traités : les évènements confirmèrent bientôt la vérité de cette parole. Il semblait que toutes les puissances s'étaient donné le mot pour manquer à leurs engagements. Le premier des prétendants qui vinrent disputer à Marie-Thérèse son patrimoine fut l'électeur de Bavière, qui descendait de l'empereur Ferdinand Ier et qui avait épousé une fille de Joseph Ier. Après lui se présentaient l'électeur de Saxe, devenu roi de

(1) Il avait échangé, en 1735, son duché de Lorraine contre le grand duché de Toscane, que la mort du dernier des Médicis laissait vacant.

Pologne sous le nom d'Auguste III, qui avait épousé la fille aînée de l'empereur Joseph Ier; puis le roi d'Espagne Philippe V, qui invoquait le traité de partage conclu en 1521 entre Charles-Quint et Ferdinand Ier. L'ennemi le plus imprévu fut le roi de Prusse, Frédéric II, prince ambitieux et très peu scrupuleux. Profitant des embarras de Marie-Thérèse, il lui demanda la Basse Silésie, avec l'offre de la protéger contre ses autres adversaires. Ayant essuyé un refus, il entra à la tête de trente mille hommes dans la province sans défense qu'il convoitait et s'en empara. Bientôt après, quarante mille Français, commandés par le maréchal de Belle-Isle, se joignirent aux troupes de l'électeur de Bavière et vinrent camper sous les murs de Vienne, tandis que les Prussiens entraient en Autriche par la Moravie et que les Saxons envahissaient la Bohême. Les coalisés s'emparèrent de Prague et, le 19 décembre 1741, l'électeur de Bavière y fut couronné roi de Bohême; un mois plus tard, la diète de Francfort le créait empereur sous le nom de Charles VII.

La fille de Charles VI, au milieu de cet immense désastre, montrait une constance héroïque. Elle avait cherché un refuge au fond de la Hongrie. La diète s'étant réunie à Presbourg, Marie-Thérèse parut au milieu de l'as-

semblée, le 11 septembre 1741, tenant dans ses bras son jeune enfant, l'archiduc Joseph : « Abandonnée de tous, dit-elle, je n'ai d'espoir que dans la fidélité de la nation hongroise. » Les palatins, saisis d'un enthousiasme inexprimable, tirèrent leurs sabres en s'écriant, dit-on : « Moriamur pro rege nostro Mariâ Theresia (1). » La princesse avait trouvé des défenseurs. Cent mille Hongrois, appartenant à tous les ordres du royaume, se lèvent pour sa cause. De nombreux bataillons, recrutés aux bords de la Save, de la Drave et du Danube, entourent le drapeau royal. Le 11 juin 1742, le roi de Prusse, à qui la Silésie a été cédée par le traité de Breslau, consent à déposer les armes. L'Autriche recouvre la Bohême, envahit la Bavière et met en fuite le nouvel empereur. L'année suivante (1743), les Français sont rejetés au delà du Rhin; Charles VII, le premier prince de la chrétienté, ne possédait plus un pied de terrain.

La Belgique avait conservé un calme heureux au milieu de cette situation si troublée. L'archiduchesse Marie-Elisabeth avait terminé paisiblement ses jours, le 26 août 1741, au

(1) Mourons pour *notre roi* Marie-Thérèse. — On sait que le latin était la langue usitée dans les assemblées des magnats hongrois. Marie-Thérèse le parlait parfaitement.

château de Mariemont. Marie-Thérèse lui avait donné pour successeur son futur beau-frère, Charles-Alexandre de Lorraine ; mais ce prince se trouvant alors à la tête des troupes impériales en Allemagne, fut lui-même remplacé provisoirement par le comte de Harrach. Celui-ci s'étant retiré volontairement au commencement de l'année 1743, ce poste fut occupé par le comte de Königsegg-Erps, qui conserva la direction des affaires jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur général. Le prince Charles, comme on l'appela en Belgique, avait épousé à Vienne, le 7 janvier 1744, la sœur unique de Marie-Thérèse, l'archiduchesse Marie-Anne, qui devait lui être associée au gouvernement des Pays-Bas. Les nouveaux époux se rendirent aussitôt dans nos provinces et, le 20 avril, il fut procédé par le prince Charles, dans les *bailles de la cour brûlée* à Bruxelles, à l'inauguration de Marie-Thérèse comme duchesse de Brabant et de Limbourg; le 27, il la fit reconnaître comme comtesse de Flandre à Gand, et des délégués reçurent le serment de fidélité des autres provinces.

Un mois plus tard, les Français envahissaient la Belgique. Le cabinet de Versailles, après avoir feint d'abord de n'agir que comme auxiliaire de l'électeur de Bavière, avait résolu de combattre ouvertement pour son propre

compte. La guerre fut déclarée dans les formes à l'Autriche, à la Grande-Bretagne et aux Provinces-Unies, qui faisaient cause commune. Au printemps de 1744, quatre-vingt mille hommes étaient réunis dans la Flandre française et Louis XV lui-même (1) se rendit à Lille pour se mettre à la tête de l'armée. Après avoir surpris Courtrai, les Français, commandés par le maréchal de Saxe, s'emparèrent, dans l'espace de deux mois, de Menin, d'Ypres, du fort de Knoque et de Furnes. La conquête entière de nos provinces paraissait certaine, lorsqu'une diversion inattendue vint arrêter la marche triomphante de l'ennemi. Au mois de juillet, le prince Charles passe le Rhin, s'empare des lignes de Spire, de Gemersheim, de Lauterbourg, de Haguenau, et s'établit au milieu de l'Alsace. Louis XV court lui-même défendre les frontières de son royaume. Sur ces entrefaites, Frédéric II, violant le traité de Breslau, envahit la Bohême au mois d'août. Le prince Charles repasse le Rhin et réussit à chasser les Prussiens de la Bohême avant la fin de la campagne.

Pendant que le prince se couvrait de gloire en Bohême par les plus belles et les plus sa-

(1) Arrière petit-fils de Louis XIV, il lui succéda en 1715, sous la régence de Philippe, duc d'Orléans.

vantes manœuvres, il eut la douleur de perdre sa femme, qui mourut à Bruxelles le 19 décembre, à l'âge de vingt-six ans. C'était une princesse d'une rare vertu, d'une prudence consommée, d'une bonté et d'une affabilité incomparables. Les peuples des Pays-Bas lui donnèrent pendant sa maladie les plus touchantes marques de leur affection et pleurèrent vivement sa perte.

L'empereur Charles VII mourut le 20 janvier 1745. Marie-Thérèse parvint alors, malgré l'opposition de Frédéric II, à faire monter son mari au trône impérial sous le nom de François Ier, le 13 septembre. Par un traité signé à Dresde, le 25 décembre, le roi de Prusse reconnut la légitimité de l'élection du nouvel empereur et s'engagea à observer les stipulations de la paix de Breslau. Il s'assura ainsi la possession définitive de la Silésie.

Pendant que l'attention de Marie-Thérèse était absorbée par ces affaires d'Allemagne, ses défenseurs essuyaient de grandes pertes en Belgique. Le 1er mai 1745, le maréchal de Saxe investit Tournai avec une armée de soixante-seize mille hommes. Les alliés s'ébranlèrent lentement pour dégager cette place importante : ils n'étaient pas plus de cinquante mille combattants, dont huit mille Autrichiens seulement; le reste consistait en troupes anglaises, alle-

mandes et hollandaises. Le duc de Cumberland, fils puîné de Georges II, commandait en chef. Les Français occupaient une forte position entre Antoing et les bois de Barry, avec le village de Fontenoi au centre. Les alliés les y attaquèrent le 11 mai au matin. L'infanterie anglaise fit d'abord tout plier devant elle et força l'ennemi à se retirer à trois cents pas derrière le village de Fontenoi. Mais ce premier succès ne se maintint pas et la victoire resta aux Français. Après avoir pris et démantelé Tournai, ceux-ci s'avancèrent dans la Flandre : Gand, Audenarde, Bruges, Termonde, Ostende, Nieuport et Ath leur ouvrirent successivement leurs portes.

Une descente faite en Ecosse par le prince Charles-Edouard, prétendant au trône d'Angleterre, avait obligé Georges II à rappeler le duc de Cumberland. Les forces des alliés en Belgique furent ainsi réduites de moitié. Le maréchal de Saxe en profita. On était au cœur de l'hiver. Bruxelles n'était défendu que par une faible garnison hollandaise. Le 30 janvier 1746, la ville fut investie, et dans la nuit du 7 au 8 février, la tranchée fut ouverte. Le 10, le canon des assiégeants tira sans relâche; des bombes étaient lancées de temps en temps. Le feu continua les jours suivants. La brèche était ouverte lorsque, le soir du 19, le général Van-

derduyn fit arborer le drapeau blanc; la capitulation fut signée dans la nuit du 20 au 21. Cinq jours plus tard, Maurice de Saxe fit son entrée triomphale dans la capitale des Pays-Bas autrichiens. Anvers, Mons, Charleroi, Namur tombèrent également au pouvoir de l'ennemi dans le courant de l'été. Bientôt le pays tout entier, à l'exception du Limbourg et du Luxembourg, fut soumis aux ordres de Louis XV. Pour clore cette triste campagne, le maréchal de Saxe tailla en pièces, le 11 octobre, au village de Rocour, près de Liège, l'aile gauche des alliés composée de troupes hollandaises : heureusement la cavalerie anglaise couvrit la retraite du reste de l'armée avec succès. Celle-ci prit ses quartiers d'hiver dans les duchés de Luxembourg et de Limbourg; les Français occupèrent tout le territoire dont ils s'étaient emparés.

La bataille de Culloden (1) ayant ruiné toutes les espérances du descendant des Stuarts, Georges II renvoya le duc de Cumberland en Belgique avec des renforts. Maestricht était menacé par les Français. Les alliés voulurent couvrir la ville, mais ils furent attaqués et

(1) Culloden-Moor, bruyère d'Ecosse (Inverness), où se livra, en 1746, la célèbre bataille dans laquelle les Jacobites (partisans des Stuarts) furent battus par le duc de Cumberland. Leur parti ne se releva pas de ce désastre.

défaits au village de Lawfelt par le maréchal de Saxe, le 2 juillet 1747. Le 17 septembre suivant, après deux mois de tranchée, les Français entrèrent à Berg-op-Zoom. La campagne de 1748 s'ouvrit par le siège de Maestricht. Le 13 avril, la ville était investie des deux côtés de la Meuse; le nouveau triomphe des Français paraissait assuré.

Cette perspective effraya l'Angleterre et la Hollande qui considéraient Maestricht comme le principal boulevard des Provinces-Unies. Des conférences pour la paix étaient ouvertes à Aix-la-Chapelle. Les plénipotentiaires anglais et hollandais y signèrent, le 30 avril, des articles préliminaires. Après quelques difficultés de forme, le comte de Kaunitz, représentant de l'Autriche, y accéda. Enfin un traité définitif fut conclu entre toutes les puissances belligérantes le 13 octobre 1748. Ce traité restitua à l'impératrice Marie-Thérèse tous les Pays-Bas autrichiens, tels qu'elle les possédait avant la guerre. Les Provinces-Unies recouvrèrent leur droit de barrière, mais durent renoncer au subside annuel qui leur était payé pour l'entretien des garnisons. Toutes les puissances adhérèrent de nouveau à la *pragmatique-sanction* et reconnurent François Ier comme empereur. Les Belges n'avaient supporté qu'avec douleur l'occupation française. Le ma-

réchal de Saxe, nommé gouverneur général avec un traitement annuel de deux cent quatre-vingt mille florins à répartir sur le pays conquis, avait inauguré son administration, le 20 mai 1748, par un *Te Deum* auquel des députés de toutes nos provinces avaient été contraints d'assister. On s'imagine avec quelle joie et quelles démonstrations d'allégresse on vit, le 23 avril 1749, rentrer à Bruxelles en grande pompe le prince Charles, ce vaillant et bien-aimé lieutenant de Marie-Thérèse.

Le prince Charles, appelé à cicatriser les plaies d'un pays qui venait encore d'être le champ de bataille de l'Europe, ne resta point au dessous de sa tâche. Sous son gouvernement, toutes les branches de la richesse nationale refleurirent; tout ce qui était utile fut encouragé. Tout en se faisant sentir plus que par le passé, l'action du pouvoir se montra en général juste et paternelle, et elle se renferma habituellement dans les limites tracées par les constitutions du pays. La nation savait que celui qui tenait les rênes du gouvernement l'aimait d'une affection sincère et ne voulait que son bien-être; elle se reposait dans la confiance que le prince avait su lui inspirer.

Depuis que l'empereur Charles VI avait consenti à la suppression de la compagnie d'Ostende, les négociants hollandais étaient les

intermédiaires de la majeure partie du commerce de la Belgique. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, cette situation attira sérieusement l'attention du gouvernement. Il commença par ouvrir un transit général, par les ports de Flandre, vers le pays de Liège, l'Allemagne et la France. Une route percée de Namur à Luxembourg créa de nouveaux moyens de communication avec Trèves, la Lorraine, les pays situés sur le Haut-Rhin, la Souabe et la Lombardie. On améliora le port d'Ostende et l'on y creusa un bassin. Le canal de Bruges à Gand fut approfondi. Un quai pour le déchargement des vaisseaux fut construit à Nieuport, qui en était dépourvu. Des entrepôts furent établis dans les principales villes. Les résultats de ces mesures furent tels que, lors de la rupture qui éclata en 1780 entre l'Angleterre et la Hollande, le ministère de Bruxelles ayant été consulté sur les avantages que les Pays-Bas pouvaient en retirer, plusieurs de ses membres ne jugèrent pas que l'ouverture de l'Escaut fût essentiellement désirable.

La pêche nationale fut aussi protégée d'une manière efficace. Le nombre des bateaux pêcheurs s'accrut considérablement à Blanckenberghe, à Ostende, à Nieuport. Nos pêcheurs ne furent pas seulement en état de fournir à toute la consommation intérieure, mais ils

purent exporter un surcroît de produit de leur industrie. La population s'accrut en proportion du bien-être des habitants. Dans la Flandre orientale, l'accroissement fut d'un quart. Le numéraire abondait. Aussi les emprunts que l'Autriche ouvrit en Belgique, de 1760 à 1780, se remplirent avec promptitude et facilité, quoiqu'ils n'offrissent aux prêteurs que des avantages médiocres.

Les travaux de l'intelligence reçurent aussi des encouragements considérables. En 1769, il se fonda, sous les auspices du gouvernement, dans la capitale de la Belgique, une société des sciences et belles-lettres; trois ans plus tard, Marie-Thérèse lui accorda le titre d'académie impériale et royale. Les questions que cette compagnie mit en concours firent naître l'émulation, excitèrent les jeunes gens au travail et donnèrent naissance à quelques bons mémoires, notamment sur l'histoire du pays, dont l'étude était particulièrement recommandée par les statuts. La bibliothèque de Bourgogne fut ouverte au public et des fonds accordés annuellement pour qu'elle reçût les accroissements désirables. En 1778, la continuation des *Acta Sanctorum*, aux frais du trésor, fut décrétée. Cette célèbre publication avait été interrompue par la suppression des Jésuites (1773), dont la perte avait porté un rude coup à l'enseignement et aux lettres.

L'instruction publique fut un des points qui excitèrent de préférence la sollicitude du gouvernement. Il s'occupa particulièrement de l'université de Louvain et prit des mesures pour régler la matière des cours, la fréquentation des leçons, la durée des études et la collation des grades académiques. Un agent spécial, le comte de Neny, président du conseil privé, fut chargé de veiller sur tout cela. Une ordonnance du 22 décembre 1755 défendit à tous les sujets de l'Autriche de suivre des cours de philosophie, publics ou privés, ailleurs que dans l'université de Louvain ou d'autres universités des états autrichiens. Le gouvernement s'occupa aussi de l'amélioration des études dans les collèges et de la formation de nouveaux établissements d'enseignement moyen; il ne négligea pas non plus les écoles primaires. Le prince Charles était secondé, dans cette partie surtout de sa tâche, par le comte de Cobenzl, administrateur actif et capable, mais dont les tendances, peu favorables à nos libertés nationales et religieuses, n'étaient pas sans quelque analogie avec celles qui caractérisèrent plus tard les malheureuses tentatives de Joseph II.

Les beaux-arts, qui avaient jeté précédemment tant d'éclat sur la Belgique, n'étaient plus par l'effet du malheur du temps que l'ombre d'eux-mêmes. Les écoles manquaient

à l'enseignement. Grâce aux efforts du gouvernement, des magistrats et de simples particuliers, Anvers, Bruges, Gand, Bruxelles, Tournai, Courtrai, Malines, Audenarde, Ypres, Mons virent successivement s'élever dans leur enceinte des académies de peinture, de sculpture et d'architecture ; de jeunes artistes, qui manifestaient d'heureuses dispositions, furent envoyés avec des pensions à Rome, pour s'y perfectionner par l'étude des œuvres des grands maîtres. Il fut même question de rétablir, dans la capitale du monde catholique, l'école flamande qui avait été fondée, sous le règne de Philippe II, pour les élèves des Pays-Bas, et qui avait servi de modèle à celle qui y fut créée plus tard par Louis XIV ; mais le cabinet de Vienne trouva la chose trop dispendieuse. Un édit de 1773 déclara que l'exercice des arts libéraux ne dérogeait point à la noblesse.

Le prince de Kaunitz était à la tête du cabinet autrichien. Il était imbu des mêmes idées que Cobenzl et ne supportait qu'avec peine les privilèges de nos provinces. Il fallut que le prince Charles prît notre défense auprès de l'impératrice contre les accusations de ce ministre hautain et despotique. « Le grand malheur de ces provinces, écrivait-il à Marie-Thérèse en 1763, est qu'elles sont trop éloignées pour que Votre Majesté puisse les con-

noître et que malheureusement ceux qui sont à même d'en faire le rapport à Votre Majesté croient les connoître et, non seulement ne les connoissent point, mais sont souvent prévenus contre. J'ose dire que ces pays sont très faciles à gouverner, car, avec de la douceur et la moindre bonté que Votre Majesté daigne leur marquer, elle peut être assurée qu'elle y fera tout ce qu'elle voudra et, selon ma façon de penser, je ne connois rien de plus flatteur pour un souverain que de régner dans le cœur de ses sujets. Mais la plupart des ministres, pour se faire valoir, veulent gouverner despotiquement. C'est là ce qui arrête bien des affaires en ce pays. »

La législation politique et civile fut l'objet de plusieurs ordonnances d'une grande importance. On cite l'édit du 15 septembre 1753 relatif aux acquisitions des gens de main-morte; le placard du 25 septembre 1769, qui prévint la ruine de beaucoup d'églises, au plat pays, en chargeant les décimateurs de la réparation et de l'entretien de ces édifices; l'ordonnance du 6 août 1778, prescrivant des règles pour la tenue des registres destinés à constater l'état civil des citoyens; celle du 21 janvier 1771, destinée à mettre des bornes à l'esprit processif qui régnait parmi les corps de métiers. Les améliorations réclamées par la législation cri-

minelle occupèrent aussi le gouvernement et, en 1765, il consulta les conseils supérieurs de justice sur les moyens d'y pourvoir. Dix ans plus tard, Marie-Thérèse supprima la torture dans tous ses états.

Une des suites funestes des guerres incessantes qui désolèrent la Belgique, fut le dérangement de toutes les administrations provinciales et communales. Partout on avait fait des emprunts et contracté de grandes dettes pour satisfaire aux continuelles demandes du gouvernement espagnol. Les administrations n'étaient pas surveillées et le désordre s'était mis dans leur gestion. Dans les dernières années du règne de Marie-Thérèse, on obligea les Etats des provinces et les administrations municipales à rendre leurs comptes devant des commissaires royaux; on leur imposa des règlements; on veilla à ce que les rentes fussent acquittées régulièrement; on interdit les dépenses inutiles; on exigea l'établissement de fonds de réserve pour l'amortissement successif des dettes. Un seul exemple fera juger du résultat de ces mesures. En 1754, les dettes de la province et des communes de Flandre, y compris les arrérages des rentes, s'élevaient à une somme d'environ cinquante millions de florins; en 1777, elles étaient réduites à un total d'un peu moins de trente-quatre millions. On calcu-

lait alors qu'une vingtaine d'années de paix conduiraient à l'extinction des dettes qui restaient à amortir dans toutes nos provinces.

Les finances royales, aux Pays-Bas, étaient, après la paix d'Utrecht, dans une situation plus pitoyable encore que celles des provinces et des communes. Les douze cent cinquante mille florins imposés à la Belgique par le traité de la barrière absorbaient une partie considérable des revenus du trésor. Le gouvernement avait été obligé de recourir à toute sorte d'expédients. Un grand nombre d'offices de justice et de finances avaient été donnés en *engagère*. Dans le Hainaut, la propriété des *moyens courants* (1) avait été hypothéquée aux Etats, moyennant la levée faite par eux, au profit du souverain, de deux millions cinq cent mille florins de change. Les revenus des postes et l'administration des domaines du Brabant avaient été abandonnés aux Etats de cette province, à charge par eux de rembourser toutes les rentes créées sur les domaines des Pays-Bas et celles qui provenaient des emprunts contractés antérieurement. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, les principaux efforts du gouver-

(1) On appelait *moyens courants*, en Hainaut, des impositions établies sur la bière, le vin, le sel, les chevaux, les animaux de race bovine, l'abatage, les bateaux chargés et la houille.

nement furent dirigés vers le rétablissement des finances royales. Les mesures prises dans l'intérêt du commerce eurent pour résultat d'accroître le produit des douanes. Les domaines mieux administrés rapportèrent davantage. Les provinces acquittèrent avec plus d'exactitude leurs subsides; celui de la Flandre devint fixe et reçut une augmentation importante. Alors les recettes, qui étaient toujours restées inférieures aux dépenses, offrirent des excédants, malgré les nouvelles charges qu'entraîna la *guerre de sept ans* (1). Grâce à cette amélioration, le gouvernement put se libérer de la plupart de ses dettes; il dégagea les domaines productifs et reprit l'administration de ceux du Brabant, en remboursant aux Etats de la province les sommes avancées par eux. La situation financière des Pays-Bas autrichiens devint si florissante qu'en 1781 il fut jugé pos-

(1) Cette guerre européenne, qui commença en 1756 et finit en 1763, eut pour cause la rivalité de l'Autriche et de la Prusse. Elle se divisa en deux parties : 1° la lutte de la Prusse appuyée par l'Angleterre contre l'Autriche, la Saxe, la France et la Russie; 2° la lutte de l'Angleterre contre la France sur mer principalement et aux Indes. Les traités de Paris et de Hubertsbourg mirent fin à la guerre. Frédéric garda la Silésie, qu'on avait voulu lui ravir. Les plus grandes pertes furent pour la France. Elle perdit, avec sa marine, sa suprématie et les dix-neuf vingtièmes de ses possessions aux Indes, ainsi que le Canada; elle laissa l'Angleterre commencer sur les ruines de la puissance du Grand-Mogol son vaste empire anglo-indien.

sible de faire contribuer le trésor dans nos provinces aux dépenses générales de toute la monarchie.

Le prince Charles aimait les Belges et en était aimé. Sa droiture, sa bonhomie, sa libéralité lui avaient concilié l'affection générale. L'excellent gouverneur des Pays-Bas prodiguait les encouragements et les pensions aux artistes, à tous ceux qui se frayaient un chemin dans la carrière des inventions et des découvertes. Quoique ses revenus fussent considérables, ils suffisaient à peine aux effusions de son âme généreuse. Le 26 mars 1769 avait marqué l'accomplissement de la vingt-cinquième année de son administration. Toutes les provinces rivalisèrent pour célébrer le jubilé du gouverneur. Les Etats de Brabant prirent l'initiative et offrirent au prince un don gratuit de soixante mille florins; une partie de cette somme devait être consacrée à l'érection d'une statue en bronze, destinée à servir de monument éternel de la gratitude du peuple. Les autres provinces imitèrent cet exemple. Des fêtes magnifiques eurent lieu à Bruxelles, et elles recommencèrent en 1775, quand on procéda à l'érection de la statue (1), dans le nou-

(1) Cette statue en bronze était l'œuvre de Pierre Verschaffelt, sculpteur gantois, établi à la cour de Manheim. Renversée à la

veau et magnifique quartier créé par les soins du prince sur les ruines de l'ancien château de Caudenberg. La cérémonie fut honorée de la présence de l'archiduc Maximilien, quatrième fils de l'impératrice. Sa mère l'avait voulu, *pour lui faire sentir la satisfaction de se rendre digne de l'amour des peuples, seule récompense pour nos travaux* : ce sont les propres paroles de l'auguste princesse.

L'âge avancé du prince Charles et ses infirmités croissantes l'avaient condamné à une retraite presque absolue. Il passa ses dernières années au château de Tervueren. C'est dans cette antique résidence des ducs de Brabant qu'il mourut le 4 juillet 1780, après avoir gouverné la Belgique pendant plus de trente-six ans. Le corps du prince fut transporté à Bruxelles, au milieu des larmes du peuple, le 10 juillet, à neuf heures du soir, et inhumé dans l'église de Sainte-Gudule, non loin des archiducs Albert et Isabelle. Les écrits autographes de Charles de Lorraine ont été recueillis aux archives du royaume. Ils contiennent des dé-

première entrée des Français en 1792, elle fut relevée l'année suivante; elle fut abattue de nouveau en 1794, transportée à l'arsenal de Douai et convertie en billon. Un arrêté royal du 30 mai 1835 a ordonné l'érection, à la même place, d'une nouvelle statue. L'œuvre nouvelle, en bronze comme la première, est due à Jehotte; elle a été posée en 1846.

tails sur les affaires autrichiennes, des notes sur les opérations militaires de la guerre de 1744 et sur celles de la guerre de sept ans; enfin des mémoires confidentiels adressés à Marie-Thérèse sur l'administration de la Belgique. Ces mémoires précieux font mieux que toute autre chose ressortir le caractère et les sentiments du prince; on y trouve la preuve que les Belges furent toujours faciles à gouverner pour les gouvernants qui se montrèrent soigneux de leurs intérêts et de leur bonheur, qui ne cherchèrent pas à porter atteinte à leurs privilèges, qui respectèrent leurs croyances, leurs mœurs et leurs usages (1).

Quatre mois plus tard, le 7 décembre 1780, on apprit à Bruxelles que la pieuse, la bienfaisante, la grande Marie-Thérèse, comme on l'appelait chez nous, était décédée à Vienne le 29 du mois précédent. Ce fut un deuil universel en Belgique, une douleur à laquelle semblait se mêler quelque chose de sinistre pour l'avenir. Tout ce que la Belgique possédait de prédicateurs et de poètes se mit en frais d'éloquence pour célébrer sa mémoire. Mais en disant avec simplicité comment elle avait soulevé et enthousiasmé les peuples pour sa défense; comment seule elle avait résisté à l'Eu-

(1) M. de Gerlache.

rope conjurée pour partager ses dépouilles; comment, placée au faîte du pouvoir, femme et reine, elle n'eut aucune de ces faiblesses qui sont presque inséparables de l'humanité et qui ont si souvent terni la gloire des plus grands princes; en rappelant les actes de justice et de bonté qui signalèrent sa longue carrière, l'histoire a mieux dépeint Marie-Thérèse que les orateurs et les poètes. Au milieu d'atroces souffrances, elle avait vu arriver la mort d'un air calme; chacun racontait ses dernières paroles avec admiration (1). Elle était âgée de plus de soixante-trois ans et dans la quarante et unième année de son règne. Quand le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, entonna le *De Profundis* aux obsèques solennelles, célébrées à Sainte-Gudule le 23 décembre, des sanglots retentirent sous les voûtes du temple et des larmes coulèrent de tous les yeux.

(1) M. de Gerlache.

CHAPITRE IV.

DEPUIS L'AVÉNEMENT DE JOSEPH II JUSQU'A LA RÉVOLUTION BRABANÇONNE.

Caractère du nouveau souverain ; son éducation, ses tendances. — L'archiduchesse Marie-Christine et le duc Albert de Saxe-Teschen. — Joseph II fait démanteler les places de la barrière. — Tentative pour obtenir l'ouverture de l'Escaut. — Atteintes aux droits de l'Eglise. — Fondation du séminaire général. — Changements dans l'ordre civil. — Mécontentement du pays. — Représentations du conseil de Flandre et des Etats de Brabant et de Flandre. — Les Etats de Brabant refusent les subsides. — Concessions des gouverneurs généraux. — Leur rappel. — Les députés des Etats mandés à Vienne. — Le général d'Alton arrive en Belgique. — Violences de d'Alton. — Fermeture des séminaires. — Résistance persévérante des Etats. — Mesures extrêmes prises par le gouvernement.

Joseph II était né le 13 mars 1741 ; élu roi des Romains en 1764, il fut nommé empereur l'année suivante à la mort de son père. Mais ce titre fut d'abord pour lui purement honorifique : Marie-Thérèse ne permit pas que son fils prît, de son vivant, une part directe au gouvernement de ses états. Un naturel heureux et une intelligence précoce avaient fait

regarder ce jeune prince comme destiné à régner avec gloire, mais son éducation avait été mal dirigée; on l'avait élevé dans l'idée de la supériorité de son siècle sur les âges précédents et l'on avait fait naître dans son esprit, avec des tendances irréligieuses, le mépris de l'expérieuce et l'ambition des réformes. Du reste, il avait plus d'esprit que de génie et plus d'entêtement que de constance et d'application sérieuse. Avec le désir d'apprendre, il n'avait pas la patience de s'instruire, disait de lui le roi de Prusse Frédéric II, et cette remarque explique une grande partie du règne et des malheurs de Joseph II.

En annonçant aux Etats de nos provinces la mort de son auguste mère et son propre avènement, Joseph II leur donnait l'assurance que, non seulement il aurait un soin particulier de les maintenir dans la jouissance de leurs droits et privilèges, mais qu'il voulait s'occuper constamment aussi de tout ce qui pouvait en général contribuer au soulagement, à l'avantage et au bonheur de ses sujets des Pays-Bas. Il était sincère sans doute; seulement il ne concevait qu'une manière de rendre ses peuples heureux : il fallait qu'ils le fussent à sa mode. Dans cette lettre, qui est datée du 30 novembre 1780, il annonçait aussi l'arrivée prochaine de l'archiduchesse Marie-Christine et du duc Al-

bert de Saxe-Teschen, son mari, nommés gouverneurs généraux; le prince de Starhemberg devait les remplacer provisoirement.

Marie-Thérèse avait laissé à son fils un empire florissant et dans une paix profonde. Cette sage princesse avait opéré une foule d'améliorations sans secousses et sans violence. Elle pensait que le meilleur gouvernement est celui qui se fait le moins sentir et que l'ordre ancien est toujours le plus solide. Qoiqu'elle ne manquât point d'activité, elle observait encore plus qu'elle n'agissait. La royauté telle qu'elle l'exerçait était fondée sur l'amour et le respect; c'était le gouvernement de la famille appliqué sur une plus large échelle. Tout cela paraissait à son fils faiblesse et timidité. Il voulait être à la fois guerrier et législateur; il professait le dédain le plus absolu pour ce qu'il appelait les abus du passé, et répétait souvent qu'il fallait une guerre pour illustrer un règne. Aussi, quand il visita nos provinces peu de temps après son avènement, il ne donna qu'une attention distraite aux mœurs et aux traditions nationales, et n'emporta qu'une fausse idée du caractère de nos populations et de l'attachement qu'elles avaient voué à leurs antiques privilèges.

L'empereur se concilia cependant les sympathies de la nation lorsque, fort de l'alliance

conclue en 1756 entre les maisons d'Autriche et de Bourbon, il annonça l'intention de revenir sur les concessions faites par Charles VI aux Provinces-Unies. Profitant du moment où cette dernière puissance se trouvait engagée dans une guerre maritime contre l'Angleterre, il ordonna de démanteler toutes les places fortes des Pays-Bas, en commençant par celles qu'occupaient les garnisons hollandaises. Celles-ci se retirèrent sans opposer de résistance (1782), mais le mauvais côté de cette mesure fut que nous nous trouvâmes sans défense à l'époque de l'invasion française.

Après cela, Joseph II entreprit de faire ouvrir l'Escaut. Il prétendait que ce fleuve, baignant une partie de ses domaines, devait être libre et que les forts qui bordaient les deux rives jusqu'à l'embouchure devaient lui appartenir; en même temps il mettait en avant d'autres prétentions sur Maestricht et sur divers territoires limitrophes. Les Hollandais, s'appuyant sur le traité de Munster et les conventions postérieures, opposèrent à ces prétentions une énergique résistance. Leurs batteries arrêtèrent un brick qui, surmonté du pavillon impérial, voulait se diriger d'Anvers vers la mer (1784). Les deux parties acceptèrent la médiation du roi de France et celui-ci mit fin au différend par le traité de Fontainebleau du

10 novembre 1785. Les Provinces-Unies restèrent maîtresses des bouches de l'Escaut, mais elles cédèrent à l'empereur les forts de Lillo et de Liefkenshoeck et lui accordèrent pour ses prétentions sur Maestricht une somme de dix millions de florins. Joseph aurait pu obtenir des concessions plus grandes encore, s'il ne s'était point mis en tête le projet chimérique d'échanger nos provinces contre d'autres possessions en Allemagne, et s'il n'eût point été occupé, en ce moment-là même, selon l'expression énergique d'un député du Brabant, à *brocanter* notre Belgique contre la Bavière.

Les doctrines irréligieuses, propagées en France par une fausse philosophie, avaient été importées en Allemagne et elles n'y causèrent pas de moindres ravages. Depuis longtemps les relations entre Rome et l'Autriche étaient devenues difficiles : on y abusait singulièrement de ce qu'on appelle le *placet* (1), et le gouvernement était allé jusqu'à s'emparer d'une partie des biens des couvents et des paroisses pour les distribuer à des institutions laïques, sans demander l'assentiment du pouvoir spirituel.

(1) *Placet, placitum regium,* déclaration du souverain accordant la publication et l'exécution d'un acte de l'autorité religieuse. L'usage du *placet* ne remonte pas plus haut que le XV[e] siécle ; il a partout marché de pair avec l'omnipotence des princes et l'absolutisme des gouvernements.

Joseph II était un partisan ardent de ce système. Résolu de l'appliquer largement, il trouva sa voie toute tracée dans un livre qui eut à cette époque un immense retentissement en Allemagne. Nous parlons de l'ouvrage de l'évêque suffragant de Trèves, Jean-Nicolas de Hontheim, si connu sous le pseudonyme de *Justinus Febronius* (1). Cet auteur daignait reconnaître encore au pape une certaine autorité dogmatique, mais ne lui en accordait aucune quant à la discipline et au culte. Il accordait aux gouvernements un certain *jus circa sacra*, au moyen duquel rien ne pouvait se faire dans l'Eglise sans leur permission. Le chef de l'état avait le *domaine éminent* sur tous les biens ecclésiastiques. Appliquant largement cette théorie, Joseph II, en prenant possession du trône, ferma la plupart des couvents dans ses états d'Allemagne. Trente-six mille religieux des deux sexes se trouvèrent réduits à moins de trois mille. Les couvents supprimés devaient être transformés en casernes, en hôpitaux, en maisons d'instruction. Mais le produit de leurs biens vendus entra dans une caisse dite *de religion*, dont on ne

(1) La première édition de Fébronius parut à Bouillon en 1763. Hontheim se rétracta ; il mourut en 1790 à son château de Mont-Quentin, près de Virton.

rendit jamais compte. La manie de réglementer dans les choses ecclésiastiques le porta à des extravagances presque incroyables. Il voulut réformer la liturgie, fabriqua un nouveau catéchisme, régla le costume des religieuses, fixant jusqu'à la hauteur de la guimpe et la largeur du bandeau. Ne voyant dans le mariage qu'un contrat civil, il déclara le divorce facultatif. Sous prétexte qu'on est tous égaux dans la tombe, il défendit de rendre aux morts les honneurs funèbres. Il dépouilla les images des saints de leurs ornements; détermina le nombre des cierges à allumer sur les autels; abolit les pèlerinages et les confréries. En Belgique, il voulut supprimer les *dédicaces* et les *kermesses*. Cela alla si loin, que le réformateur couronné finit par encourir le blâme de Frédéric II, ce roi *philosophe* et protestant. « Chez moi, disait celui-ci, chacun reste comme il est, et je respecte le droit de possession sur lequel la société est fondée. Il en est tout autrement chez mon frère le sacristain. » Mirabeau, le célèbre orateur de la révolution, n'était pas moins sévère. Voici ses paroles : « Les panégyristes de Joseph II devraient nous apprendre quelle justice ils trouvent à expulser de sa profession un citoyen qui l'a embrassée sous la protection des lois. Il y a autant d'injustice à chasser un moine ou une

religieuse de leur retraite qu'à chasser un particulier de sa maison. Quand il ne faut que vouloir pour être obéi, on s'égare dans un labyrinthe de contradictions. Voyez la multiplicité et l'instabilité des ordonnances de cet empereur et de tous ses frères les despotes! »

Joseph II mit le couronnement à toutes ces folies, dans nos provinces, en établissant, le 16 octobre 1786, un séminaire général à Louvain et un séminaire *filial* ou supplémentaire à Luxembourg. Tous les évêques et tous les chefs d'ordre étaient tenus d'y envoyer leurs sujets, sans pouvoir désormais faire enseigner la théologie dans leurs propres établissements. Ce n'était pas assez de dépouiller les évêques de leurs droits les plus légitimes, l'empereur les calomniait, dans le préambule de son édit, en les représentant comme incapables d'instruire convenablement les jeunes ecclésiastiques confiés à leurs soins; il calomniait la nation en insinuant qu'elle était menacée d'une corruption qui tendait à devenir universelle. Nul peuple au monde peut-être n'avait conservé plus de foi, plus de probité, plus de mœurs que les Belges (1).

En même temps qu'il bouleversait l'ordre religieux, Joseph II introduisait des changements tout aussi radicaux dans l'ordre administratif

(1) M. de Gerlache.

nistratif et judiciaire. Un édit du 1er janvier 1787 portait suppression des trois conseils collatéraux (1) et de la secrétairerie d'état; il les remplaçait par un seul conseil, sous le nom de gouvernement général des Pays-Bas. Un second édit du 9 mars organisait la division des provinces en neuf cercles, administrés par des intendants et subdivisés en districts soumis à des commissaires. Les députations permanentes des Etats disparaissaient. Les places de grands baillis, châtelains, chefs mayeurs, etc., étaient supprimées. Un autre édit du mois de janvier abolissait tous les conseils actuels de justice aux Pays-Bas, toutes les justices seigneuriales du plat pays, tous les tribunaux ecclésiastiques. Il établissait trois degrés de juridiction, savoir la première instance, l'instance d'appel, représentée par deux cours fixées l'une à Bruxelles, l'autre à Luxembourg, et l'instance de révision. Un conseil souverain de justice était érigé à Bruxelles pour juger en dernier ressort toutes les causes susceptibles de révision.

Toutes ces innovations tentées ou accomplies au mépris des droits de l'Eglise et de la nation, avaient jeté un trouble profond dans le pays. Tout le monde se voyait atteint ou menacé en même temps; l'alarme était répandue partout.

(1) Ci-dessus, tom. III, page 433.

Dès le 17 novembre 1786, le conseil de Flandre avait adressé à l'empereur des représentations longuement et fortement motivées. Elles contiennent sur la situation de la Belgique des renseignements curieux dont nous citerons quelques extraits : « Quiconque a connu depuis longues années l'état de ce pays, conviendra qu'il ne s'est jamais trouvé dans un degré de prospérité et de bonheur tel que depuis un certain temps, soit qu'on l'envisage du côté de la population, de l'agriculture, des fabriques, du commerce, des arts et des sciences, soit du côté des mœurs, de la police et de la tranquilité publique. Un étranger est extasié en parcourant nos belles campagnes, cultivées comme des jardins et peuplées à l'instar des villes : les bras ne manquent pas ici aux terres, mais celles-ci manquent aux bras. Nos fabriques de toile sont portées à leur dernière perfection ; les autres prennent des accroissements successifs et ont déjà acquis un degré de consistance inconnu. Au milieu d'une population immense, qui augmente tous les jours, on voit polir les villes, civiliser les mœurs, cultiver les arts et les sciences et diminuer les sources de la procédure.

» Quel dommage de voir cette sérénité s'obscurcir par les nuages qui commencent à s'élever sur nos têtes ! Par quelle fatalité peut-

on se résoudre, au milieu d'un calme si heureux, à tarir les sources mêmes d'où notre présent bonheur découle! Ces provinces ont eu leurs souverains résidant chez elles jusqu'au temps de Philippe II, roi d'Espagne. Les princes de la maison de Bourgogne, Philippe le Bel, père de Charles-Quint, et ce dernier, dont la mémoire est encore si chère à la patrie, ont résidé dans les Pays-Bas. Ces princes, quoique placés au milieu de leurs sujets, ne faisaient rien sans l'influence de leurs conseils des provinces. Leur gouvernement était compassé sur le génie, sur les mœurs, sur les usages de la nation. Les temps de leurs règnes ont été, au rapport de nos annales, le siècle d'or des provinces belgiques. Lorsque Charles-Quint parvint au trône, la Flandre avait peu de lois : il ne crut pas cependant de sa sagesse ni de l'intérêt de ses peuples de les multiplier beaucoup; il vit que ce n'est pas la multitude, mais la bonté des lois qui constitue l'âme d'un gouvernement. Le recueil des lois émanées sous son règne, qui a duré près de cinquante ans, ne monte pas à un volume aussi gros que celui que nous avons vu publier depuis cinq à six ans. »

Ce langage si sage et si courageux fut très mal pris à Vienne. Le 2 décembre, l'empereur écrivit au conseil de Flandre dans les termes

suivants : « Nous n'avons pu voir qu'avec un extrême mécontentement le ton audacieux que vous avez osé prendre et les observations téméraires que vous vous êtes permises par votre représentation du 17 novembre dernier sur des objets d'administration publique, qui ne sont d'ailleurs, sous aucune face, du ressort de vos offices, uniquement bornés au jugement des causes qui vous sont soumises. Ne pouvant envisager cette représentation que comme l'effet d'un délire, nous voulons bien borner, pour cette fois, notre animadversion à vous la renvoyer ci-jointe en original et à vous ordonner de la supprimer et de la biffer sur le champ dans vos registres, ainsi que tout ce qui peut y être relatif, en tenant note de notre présente dépêche à la marge, le tout en présence de notre procureur général, qui aura à nous rendre compte de l'exécution de nos ordres. Vous interdisant au surplus de pareils écarts à peine d'encourir toute notre indignation. »

Cette morgue, cette obstination, les mesures vexatrices et arbitraires qui se succédaient sans relâche, échauffèrent les plus indifférents. Il y eut des troubles à Louvain : on les réprima par la force et on emprisonna les étudiants mutins. L'empereur s'en prit au clergé, au nonce du pape et à l'archevêque. Le nonce reçut l'ordre de sortir de la Belgique à l'instant.

L'archevêque, cardinal comte de Franckenberg, fut mandé à Vienne et présenta un *mémoire explicatif* de sa conduite. Joseph II écrivit en marge pour toute réponse : *l'archevêque doit plier ou casser*. Bientôt les villes, les communes, les corporations s'en mêlèrent. On se mit à exhumer et à méditer les textes de nos anciens privilèges. Dans le Brabant particulièrement, tout le monde était sur pied : clergé, nobles, savants, femmes, gens du peuple, chacun ne parlait plus que *joyeuse entrée*.

Les Etats des provinces adressèrent avec beaucoup de modération et de respect leurs doléances à l'empereur. « La joyeuse entrée, disaient ceux du Brabant dans leurs représentations en date du 29 janvier 1787, a quelquefois reçu des changements, mais alors tout s'est passé du gré et du consentement des Etats. Si donc il est de la haute et souveraine détermination de sa sacrée Majesté d'introduire dans l'administration civile ou politique du duché de Brabant quelques changements incompatibles avec la joyeuse entrée promise solennellement, jurée publiquement, les remontrants, pour satisfaire à la justice du serment qu'ils ont prêté, osent supplier respectueusement que ces changements ne se fassent point sans le consentement formel des trois Etats de la province. »

« Le plus essentiel, le premier de nos droits, disaient à leur tour les Etats de Flandre, celui qui de tout temps a été gravé dans les cœurs des Flamands, qui nous est assuré par une infinité de lois des souverains prédécesseurs de Votre Majesté, par le serment qu'ils ont prêté à leurs inaugurations, par celui que Votre Majesté a prêté elle-même, c'est qu'il ne peut être fait aucune force ni violence à aucun habitant du pays; que tant les ecclésiastiques que les séculiers, en corps et en biens, doivent être traités par justice et sentence, devant leur juge naturel, sans pouvoir souffrir aucune atteinte dans leur droit de propriété. Sire, l'état ecclésiastique et religieux est approuvé dans les terres de votre domination aux Pays-Bas; vous en avez solennellement juré la conservation, d'où il suit qu'en l'embrassant on acquiert un état légal, qui ne doit pas être moins stable que celui de tout autre citoyen. Par l'institution des nouveaux tribunaux, les vassaux de Votre Majesté et ses autres fidèles sujets de la Flandre, sans qu'eux ni les représentants de la nation aient été entendus ni consultés, se trouvent privés tout d'un coup, les uns de leurs juridictions, qui faisoient une partie de leur patrimoine, les autres des emplois qu'ils administroient avec l'intelligence et l'équité requises: et presque tous avoient acquis ces possessions

à titre onéreux. La Flandre avoit un conseil provincial auquel ressortissoient les autres cours subalternes de la province et qui étoit à cet égard un vrai tribunal d'appel. Tout est innové à cet égard dans les nouvelles dispositions. Le conseil d'appellation est placé hors de la province, là où les usages et les coutumes de Flandre, que Votre Majesté a aussi juré de maintenir, sont étrangers et peut-être ignorés ou peu connus des juges. Des extrémités maritimes et occidentales de la province, après que les causes les plus importantes auront été jugées en première instance, quelquefois par un seul homme nommé juge royal ou préteur, l'on sera forcé de recourir à un tribunal d'appel, éloigné de trente lieues et davantage. Le conseil souverain de Malines étoit, il est vrai, à une égale distance, mais au moins le conseil d'appel étoit au milieu de la province. L'abolition arbitraire de la députation des Etats est encore une des infractions les plus graves et les plus effrayantes à notre constitution. Ce n'est pas, Sire, disaient en finissant ces magistrats courageux, que nous veuillions maintenir les abus, s'il en existe dans quelque partie de l'administration. Les Etats de Flandre donneront toujours volontiers les mains aux améliorations que la sagesse de Votre Majesté et son zèle pour le soulagement de ses peuples lui

dicteront. Mais, dès qu'il s'agit de choses qui intéressent ou peuvent intéresser la constitution, il est évident qu'il faut le consentement des deux parties qui sont intervenues au pacte inaugural et qui se sont liées réciproquement par la religion du serment. »

Toutes les plaintes des Etats ayant été dédaignées ou repoussées, ceux de Brabant refusèrent les subsides ordinaires, et le conseil souverain adhéra courageusement à leur résolution. Les Etats de presque toutes les autres provinces en firent autant, et le cri de résistance qui s'éleva de toutes parts effraya les gouverneurs généraux. Ceux-ci crurent devoir suspendre l'exécution des édits contraires à la constitution. L'empereur en fut indigné. Il rappela brusquement les gouverneurs et donna l'ordre à toutes les provinces d'envoyer des députés à Vienne pour lui exposer leurs plaintes de vive voix. Les Etats crurent devoir accéder aux réquisitions de Joseph II, mais ils donnèrent à leurs députés des instructions empreintes d'une fermeté calme et pleine de dignité. « Cette députation, disaient les Etats de Brabant, ne doit et ne peut être envisagée que comme une simple démarche de déférence, non aux ordres, mais aux désirs du souverain. Le pouvoir des députés se borne à une assurance de respect, d'attachement et de fidélité à

Sa Majesté. Les provinces belges ne pouvant par députation ni autrement traiter des affaires des Pays-Bas que dans le pays même, les corps d'Etats se sont réservé de connoître, examiner, discuter, résoudre, dans leurs assemblées constitutionnelles, tout ce qu'il pourroit plaire à Sa Majesté de leur proposer, quand une ratification et un redressement préalable permettront de le faire légalement. »

L'empereur accueillit rudement les députés. « De vains discours, leur dit-il, ne peuvent faire cesser le déplaisir extrême que me donne la conduite de mes provinces de Belgique. Il n'y a qu'une obéissance prompte et entière qui puisse rétablir tout dans l'ordre convenable. Vous devez être convaincus que je ne cherche aucunement à renverser votre constitution, puisque, après tous les attentats que vous avez commis, je vous réitère l'assurance que je maintiendrai vos libertés. » Tout en se montrant ainsi fort irrité, il consentit à la suppression des nouveaux tribunaux et des intendances, mais il tint ferme quant au séminaire général. Il exigea le paiement des subsides arriérés et courants, le licenciement des compagnies de volontaires et de gardes bourgeoises qui s'étaient spontanément armées et enrégimentées. Les députés l'ayant supplié de se rendre en personne dans nos provinces, où sa

présence, disaient-ils, était désirée et ne manquerait pas de ramener la paix, il leur répondit : « Vous devez savoir, Messieurs, que je ne porte que la cocarde noire, » faisant allusion aux couleurs locales qu'avaient adoptées plusieurs provinces.

Le peuple accueillit avec une joie bruyante la nouvelle de l'abolition des tribunaux et des intendances; les subsides furent accordés. Mais en même temps, Joseph II renforçait son armée des Pays-Bas et en donnait le commandement au général d'Alton, soldat brutal, ne connaissant que son sabre et sa consigne. Le comte de Trautmansdorff, homme avisé et conciliant, remplissait les fonctions de gouverneur général, en attendant le retour des archiducs. Ceux-ci ne rentrèrent à Bruxelles qu'au mois de janvier 1788.

L'un des premiers actes de d'Alton fut l'installation du séminaire général à l'aide des baïonnettes. Il y eut des mouvements à Louvain et à Bruxelles. La troupe tira sur le peuple et tua ou blessa plusieurs personnes. Ces violences n'améliorèrent point les choses. L'université de Louvain se montrant contraire au nouveau séminaire, le recteur fut destitué, vingt-sept professeurs menacés d'être poursuivis criminellement et obligés de se cacher. Les élèves ayant pris le parti des professeurs, on

installa la force armée aux Halles (1); on ordonna aux soldats de tirer sur les étudiants réunis au nombre de plus de trois et même sur les bourgeois, si ceux-ci formaient des attroupements. Le gouvernement, pour punir l'université de sa résistance, transféra les facultés de droit, de médecine et des arts à Bruxelles, mais les élèves rendirent cette mesure inutile et se retirèrent dans leurs familles. On procéda aussi à la fermeture des séminaires épiscopaux. D'Alton s'en chargea lui-même avec l'énergie soldatesque qui lui était propre : le sang coula à Malines et à Anvers.

Moins porté à user de ménagements que jamais, l'empereur voyait avec une indignation toujours croissante la résistance calme, mais inébranlable que lui opposaient les Etats. Le 21 novembre 1788, ceux de Brabant étaient réunis pour délibérer sur la demande ordinaire des subsides. Les deux premiers ordres se tinrent passifs, mais le tiers-ordre, représenté par sept députés des trois chefs-villes, Anvers, Louvain et Bruxelles, refusa catégoriquement et l'assemblée se sépara. Les Etats de Hainaut refusèrent à l'unanimité. Poussé à bout, l'empereur ordonna de traiter ces deux provinces comme pays conquis. Dans le Brabant, on

(1) Siège de l'Université.

s'effraya des menaces du pouvoir et de l'appareil formidable qui déjà se déployait autour de l'hôtel de ville. Des protestations de soumission furent adressées à Joseph II le 26 janvier 1789. Les Etats de Hainaut persistèrent dans leur refus. L'empereur les déclara dissous, prononça l'abolition de la constitution de leur comté, fit conduire le pensionnaire de la ville de Mons à Anvers et garder à vue tous ceux qui faisaient de la résistance au gouvernement.

Le 18 juin, les Etats de Brabant furent réunis par ordre de l'empereur et on leur fit de sa part des propositions qui dépassaient en violence tous ses précédents édits. Il exigeait que les subsides lui fussent accordés, non plus annuellement, mais à perpétuité; que le tiers-état fût supprimé pour être réorganisé sur un nouveau plan; que le conseil de Brabant fût privé du droit d'homologuer les lois; enfin qu'un nouveau système judiciaire fût substitué aux anciens tribunaux. Les Etats répondirent par un refus nettement accentué. La séance s'était ouverte à neuf heures du matin : à sept heures du soir, l'assemblée était déclarée dissoute, les sceaux étaient apposés sur les archives et les bureaux fermés. Plusieurs membres furent arrêtés au sortir de la salle. Le même jour, une ordonnance impériale était publiée : elle *annulait*, *cassait*, *supprimait*

les privilèges de la province, la joyeuse entrée et le conseil de Brabant. Peu de temps auparavant, Joseph II avait écrit au général d'Alton : « Il s'agit une bonne fois de faire finir les affaires litigieuses aux Pays-Bas. Le plus ou le moins de sang que doit coûter une pareille opération ne doit pas être mis en ligne de compte. » Le 30 octobre 1789, il lui écrivait encore : « Comptez que je récompenserai ceux qui se distingueront dans cette guerre de même que s'ils combattoient les Turcs. »

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

CHAPITRE V.

LA RÉVOLUTION BRABANÇONNE ET LA RÉVOLUTION LIÉGEOISE.

Émigration. — Henri Vandernoot. — Ses négociations à l'étranger. — Comités patriotiques. — L'avocat Vonck. — La déchéance de Joseph II est prononcée. — Recours aux armes. — Le colonel Vandermersch. — Les Autrichiens sont battus à Turnhout et bientôt après chassés de la Flandre. — Les gouverneurs généraux quittent Bruxelles. — Les Autrichiens sont expulsés du Brabant. — Vandernoot entre triomphalement dans la capitale. — Divergence d'idées sur la forme à donner au nouveau gouvernement. — Union des provinces en un État fédératif. — Institution d'un congrès permanent. — Mort de Joseph II. — Son successeur fait des propositions très favorables aux Belges. — Ces propositions sont rejetées. — Opposition faite au gouvernement par Vonck et ses partisans. — Désordres dans l'armée. — Vandermersch arrêté et conduit à la citadelle d'Anvers; son remplacement par le général Schœnfeld. — Échecs répétés. — La diplomatie. — Conférences de Reichenbach. — Levée en masse ordonnée par le Congrès. — Nouveaux revers. — Intervention diplomatique. — L'archiduc Charles nommé grand duc héréditaire de la Belgique. — Désarroi général. — Les Autrichiens rentrent à Bruxelles. — Successeurs de Joseph Clément de Bavière à Liège. — Premiers symptômes d'agitation. — Les jeux de Spa. — L'évêque fait fermer une nouvelle salle de jeu. — Plainte au tribunal des Vingt-deux. — Réunion des États. — Lettres

de Bassenge et autres écrits révolutionnaires. — Le mouvement éclate. — Déclaration des dix communes franchimontoises. — Départ du prince-évêque. — Désordres et violences à Liège. — Décret de la chambre de Wetzlar. — Liège occupée par les troupes autrichiennes. — Le prince-évêque rentre dans sa capitale.

L'agitation qui règnait en Belgique jointe à la terreur qui s'était emparée de beaucoup d'esprits, avait déterminé un grand nombre d'habitants à chercher un asile à l'étranger. Parmi ces émigrés figuraient une quantité considérable de jeunes gens. Ils formèrent le premier noyau de la petite armée que nous allons voir pénétrer en Belgique pour en chasser les Autrichiens. Il fallait tout d'abord des chefs aux mécontents. Le premier que l'on vit paraître sur la scène fut Henri Vandernoot, avocat au conseil souverain de Brabant. C'était un parleur lourd et emphatique, ne manquant pourtant point d'une certaine vigueur dialectique et s'élevant parfois jusqu'à l'éloquence, lorsqu'il touchait aux grands intérêts du pays. Il avait rédigé des réclamations très hardies contre les mesures tyranniques de l'empereur et était devenu ainsi l'idole du peuple avant d'être le héros de la révolution. Vandernoot, voyant les émigrés bien accueillis en Hollande et n'ignorant pas la vieille inimitié de la Prusse contre l'Autriche, chercha à nouer des relations

avec les cabinets de la Haye et de Berlin, dans l'espoir de faire de ces cours des appuis à la cause belge. Il essaya des tentatives du même genre à Londres. Ces puissances n'étaient pas fâchées de pouvoir susciter des embarras à l'empereur dans ses propres états, et, sans prendre d'engagement formel, elles ne repoussèrent pas complètement les avances de l'avocat brabançon.

Deux comités patriotiques s'étaient formés à notre frontière et servaient de points de ralliement aux mécontents : l'un à Bréda, sur le territoire hollandais, sous le patronage de Vandernoot et du chanoine Van Eupen; l'autre à Hasselt, dans le pays de Liège, sous la direction de Vonck, un autre avocat. Vandernoot comptait beaucoup sur ses menées diplomatiques et sur les promesses des puissances; Vonck pensait au contraire que les Belges ne devaient compter que sur eux-mêmes. Partisan de la démocratie, il disait que la diplomatie n'avait pour but que de tromper les peuples et qu'elle serait l'éteignoir de la révolution. Les évènements qui s'accomplissaient en France, en ce moment même, disposaient les esprits aux mesures promptes et violentes. Les *patriotes* ne voulurent pas attendre les secours étrangers qu'on leur promettait, et une invasion sur le territoire national fut décidée.

Le 24 octobre 1789, un manifeste du peuple brabançon rédigé par Vandernoot proclama la déchéance de Joseph II et, le même jour, l'armée des patriotes passa la frontière. Elle était sous le commandement du colonel Vandermersch. Cet ancien officier, né à Menin, était un soldat de fortune qui avait servi tour à tour la France et l'Autriche, et gagné tous ses grades sur les champs de bataille. Vonck l'avait décidé à se mettre à la tête des forces brabançonnes, si l'on peut appeler ainsi un ramas d'hommes de tout état et de toute condition, composé en majeure partie de jeunes gens de famille, d'aventuriers et de déserteurs belges et autrichiens. Vandermersch partagea entre eux les armes et les uniformes peu nombreux qu'on avait fait venir du pays de Liège, et leur distribua quelques vieux fusils de différents calibres. Il n'y en avait pas pour tout le monde, les moins heureux s'habillèrent et s'armèrent comme ils purent. C'étaient là les hommes dont Vandermersch fit en peu de jours d'intrépides soldats.

Arrivé à Hoogstraeten le 24, Vandermersch en partit le lendemain et entra le jour même à Turnhout. Le 26, il se dirigea sur Diest, mais il apprit en chemin que le général Schrœder, qui commandait une partie de l'armée autrichienne, venait au devant de lui. Il rétrograda

vers Turnhout, pour ne pas exposer en plaine des hommes inexpérimentés, sans cavalerie et sans canons, à l'attaque de troupes régulières munies d'une artillerie formidable. Pendant la nuit, il reçut avis que les Autrichiens approchaient et, à la pointe du jour, il disposa sa petite armée pour les recevoir de son mieux. Une partie de ses gens occupaient les maisons les plus exposées; le reste était posté au centre de la place, dans le cimetière. Vandermersch avait tout au plus quinze cents hommes, tant bons que mauvais; mais les habitants de Turnhout le secondèrent admirablement. Vers six heures du matin, on entendit gronder le canon, et les Autrichiens s'engagèrent au pas de charge dans les rues de Turnhout. Vandermersch se retira insensiblement devant eux jusque vers le milieu de la place, où il avait concentré la meilleure partie de ses forces. Là, le feu des patriotes étant soutenu par les bourgeois, qui tiraient du haut des toits, des croisées et des soupiraux des caves, les Autrichiens perdirent beaucoup de monde et commencèrent à montrer un peu d'hésitation. Les soldats de Vandermersch s'en aperçurent, s'élancèrent sur leurs ennemis à la baïonnette, les attaquèrent corps à corps, massacrèrent les artilleurs sur leurs pièces et s'emparèrent des canons. Les impériaux essayèrent à plusieurs reprises de

revenir à la charge, mais furent chaque fois repoussés. Après avoir soutenu cette lutte meurtrière pendant cinq heures, ils prirent enfin le parti de se retirer, en abandonnant un assez grand nombre de morts et de blessés, trois pièces d'artillerie, deux caissons et leurs munitions.

Vandermersch, en mettant le pied sur la frontière du Brabant, avait détaché vers les Flandres un corps de volontaires, conduits par le jeune prince de Ligne et par un sieur Deveau. Les patriotes, aidés par les bourgeois, parvinrent, après une courte et vive résistance, à forcer les Autrichiens, commandés par le comte d'Arberg, à évacuer la ville de Gand. Le colonel Lunden déposa les armes avec le corps qu'il commandait. Le jour même où le drapeau national flotta sur les tours de Gand, la bourgeoisie de Bruges désarma la garnison de cette ville. Bientôt Ostende, Ypres, Courtrai, Nieuport en eurent fait autant. Au bout de quelques jours, la Flandre était entièrement libre.

Le comte de Trautmansdorff, dans l'espoir de sauver le Brabant et surtout Bruxelles où se trouvaient les gouverneurs généraux, essaya de traiter avec les insurgés, mais il n'était plus temps. Le peuple de Bruxelles avait pris les armes, et les archiducs, le ministre, les hauts

fonctionnaires, leurs gens et leurs bagages se sauvèrent pêle-mêle, au milieu d'une confusion épouvantable. Dans l'intervalle, Vandermersch s'empara de Diest et de Tirlemont; les Autrichiens, attaqués de toute part, évacuèrent Bruxelles le 10 décembre, et, huit jours après, Vandernoot y fit une entrée triomphante au son de toutes les cloches et aux applaudissements d'une foule innombrable. Louvain fut abandonné le 19. C'était la dernière ville que les Autrichiens occupaient dans le Brabant. Les débris de leur armée se retirèrent dans le Luxembourg, la seule province qui leur restât à la fin de l'année.

Dès l'origine des troubles, il s'était formé en Belgique deux partis ayant des tendances fort distinctes, les *statistes* ou conservateurs et les *vonckistes* ou progressifs. Le parti conservateur, représenté par Vandernoot, avait pour lui les Etats, la majorité du peuple et presque tout le clergé; le parti du progrès avait à sa tête l'avocat Vonck, plus ou moins imbu des idées de la révolution française et s'appuyait principalement sur les gens de lois, les officiers de l'armée et une petite partie de la noblesse. Aussi longtemps qu'on eut devant soi l'ennemi commun, on s'entendait assez bien; les dissentiments commencèrent, selon l'habitude, après la victoire.

Vandernoot, qui s'intitulait le grand plénipotentiaire du peuple brabançon, et les Seigneurs-Etats, comme on les appelait, trouvaient tout simple de s'attribuer, à titre d'héritiers naturels, tous les droits de souveraineté qui avaient appartenu à l'empereur comme duc de Brabant. Ils prétendaient qu'il n'y avait rien à changer à la constitution de chaque province et qu'il fallait conserver scrupuleusement l'ordre établi. Vonck soutenait, au contraire, que la nation n'avait pas fait une révolution pour tomber sous le despotisme des Etats, et que ce pouvoir serait plus redoutable que celui de l'empereur, puisqu'il constituerait une oligarchie sans contre-poids. Il ajoutait que les députés des trois ordres ne représentaient réellement ni le corps de la noblesse, ni le clergé, ni le peuple. Vonck demandait en conséquence : 1° que le clergé séculier et les chapitres d'hommes pussent concourir avec les abbés à la représentation de l'état primaire; 2° que toute la noblesse brabançonne prît part à la représentation de l'état noble; 3° que les petites villes et le plat pays fussent représentés aux Etats comme les trois chefs-villes, et que le tiers-état, qui formait la partie la plus nombreuse de la nation, eût deux voix au lieu d'une pour pouvoir contrebalancer l'influence des deux premiers ordres.

Les idées de Vandernoot prévalurent dans l'organisation du nouveau gouvernement. Dès le 30 novembre 1789, les Etats de Flandre avaient proposé aux Etats de Brabant un acte *d'union* et avaient consenti « à ce que cette union fût changée en souveraineté commune des deux Etats, de façon que tout le pouvoir et l'exercice de cette souveraineté fussent concentrés dans un congrès à établir et qui seroit composé de députés à nommer de part et d'autre, sauf néanmoins que le pouvoir de cette assemblée souveraine se borneroit au seul objet d'une défense commune, à tout ce qui regarde les intérêts communs des deux Etats et de ceux qui dans la suite trouveroient bon d'y accéder. » L'acte d'union fut adopté par les Etats de Brabant le 19 décembre suivant. Le lendemain, ceux-ci déclarèrent que la souveraineté serait exercée par eux; que pour le surplus la constitution du pays resterait intacte; que le conseil de Brabant conserverait ses droits et prérogatives; que les membres des trois ordres prêteraient serment de respecter la joyeuse entrée, ainsi que les droits et privilèges des églises du duché. Le conseil de Brabant sanctionna ces résolutions, après quoi les Etats procédèrent à leur inauguration le 31 du même mois.

Dans les premiers jours de janvier 1790, des

députés de chacune des provinces arrivèrent à Bruxelles et, le 7 du même mois, ils se formèrent en Etats généraux. Ce jour là, une messe solennelle fut célébrée à Sainte-Gudule par le cardinal de Franckenberg, assisté des abbés de Villers et de Vlierbeek; le chanoine Van Eupen prononça un sermon patriotique approprié à la circonstance. Après la messe, les Etats généraux se transportèrent à l'hôtel de ville, précédés d'un détachement de dragons à cheval et à travers une double haie de milices nationales. Le 11 février, un acte d'union fut passé entre les différentes provinces; en voici les clauses principales : toutes les provinces s'unissent et se *confédèrent* sous la dénomination d'*Etats belgiques unis*.—Elles concentrent la puissance souveraine, en la bornant à la défense commune, au pouvoir de faire la paix et la guerre, à la levée et à l'entretien d'une armée commune, à contracter des alliances, à envoyer et recevoir des résidents ou ambassadeurs. — Pour exercer cette puissance souveraine, elles établissent un congrès des députés de chaque province, sous le nom de *Congrès souverain des Etats belgiques unis*. — Les provinces professent et veulent professer à jamais la religion catholique, apostolique et romaine.—Le Congrès a seul le pouvoir de faire battre monnaie au coin des Etats belgiques

unis. — Chaque province conserve tous les autres droits de souveraineté, sa législation, sa liberté, son indépendance. — Aucune province ne pourra faire une alliance ou traité quelconque avec une autre puissance sans le consentement du Congrès. — Le pouvoir civil et militaire ne sera jamais conféré à la même personne; personne ayant séance ou voix au Congrès ne pourra être employé dans le service militaire.— La constitution arrêtée, on procéda à la nomination des membres du Congrès, qui fut installé le 20 février. Vandernoot reçut le titre de premier ministre; Van Eupen, chanoine-pénitencier d'Anvers, d'une capacité bien supérieure à celle de Vandernoot, fut nommé secrétaire d'Etat.

Le jour même de l'installation du Congrès, Joseph II mourut à Vienne, à peine âgé de quarante-huit ans. Il y avait chez ce prince un fond de grandeur d'âme, de générosité et de bonté naturelle, une grande vivacité d'esprit, des intentions louables en général, mais tout cela était gâté par de mauvais principes, des idées systématiques, un amour désordonné de l'exercice du pouvoir et de la célébrité. Il lui manquait la chose la plus précieuse aux gouvernants comme aux particuliers, le bon sens. « Votre pays m'a tué, disait-il en mourant au prince de Ligne. Gand pris a été mon agonie;

Bruxelles abandonné, ma mort. Quelle avanie pour moi ! J'en meurs. Allez aux Pays-Bas ; faites les revenir à leur souverain ; et si vous ne le pouvez, restez-y ; ne me sacrifiez pas vos intérêts : vous avez des enfants. » Joseph II eût voulu qu'on écrivît sur sa tombe : *Ci-gît un prince qui fut malheureux dans toutes ses entreprises*. Pour compléter l'épitaphe, il aurait fallu ajouter : *ce prince ne dut qu'à lui-même la plus grande partie de ses malheurs* (1). Joseph II ne laissa pas de postérité ; il eut pour successeur son frère Léopold II, grand duc de Toscane. Le nouvel empereur s'empressa d'engager les Belges à rentrer sous son obéissance, en leur promettant de tout rétablir sur l'ancien pied et en leur faisant les propositions les plus favorables. Ces avances furent repoussées. On ne daigna pas même y répondre.

A peine le nouveau gouvernement était-il établi qu'on commença à lui faire de l'opposition. L'avocat Vonck avait rendu de grands services au pays : comme il désapprouvait hautement et en termes peu mesurés, la marche suivie par les Etats, il devint le chef et le conseil des mécontents. Ce fut d'abord une nuée de pamphlets et de caricatures. Après cela, on organisa des clubs, on assembla des comités,

(1) M. de Gerlache.

on rédigea des adresses et on les répandit dans le public.

Pendant que le gouvernement luttait avec plus de violence que d'habileté contre cette opposition, il oubliait les besoins de l'armée où les idées démocratiques faisaient des progrès inquiétants. Vandermersch, toujours à la tête des *patriotes,* ne cessait d'adresser au Congrès des plaintes sur le dénuement, le découragement, l'indiscipline et la désertion des troupes. Mais lui-même était soupçonné de vonckisme et par là même peu écouté. Son quartier-général était à Namur et le mécontentement gagnait de plus en plus son entourage, sans qu'il se donnât beaucoup de peine pour y remédier. Il y eut même un commencement d'insurrection militaire que le Congrès parvint à arrêter. Les officiers avaient adressé des réclamations aux Etats des provinces, dans lesquelles, entre autres hardiesses, il était dit : « Nul n'est roi chez les Belges que le peuple; nul n'est chef de l'armée que celui que le peuple s'est élu lui-même. » Le Congrès intima l'ordre à Vandermersch de se rendre immédiatement devant lui pour justifier sa conduite, et il appuya cette injonction en dirigeant vers Namur un corps de troupes commandé par le général Schœnfeld, officier prussien, entré récemment à la solde des Etats. Vandermersch, arrivé à Bruxelles,

fut arrêté et transféré à la citadelle d'Anvers.

La mesure prise contre Vandermersch ne fit qu'accroître le désordre au sein de l'armée des *patriotes*. Trop faible à l'égard de ses soldats, il n'avait su les assujettir à la sévérité des règlements militaires, mais l'affection qu'ils lui portaient compensait en partie ce défaut. Schœnfeld, son sucesseur, fut aussi faible que lui et ne parvint pas à se faire aimer. Les Autrichiens, retirés dans le Luxembourg, ne manquèrent pas de profiter de cette indiscipline. L'armée patriotique, divisée en trois corps, s'était portée vers la petite ville de Marche. Le 23 mai, il y eut une escarmouche dans laquelle la colonne du centre fut culbutée; les deux autres eurent le même sort le lendemain. L'armée fut renforcée, mais le désordre continua à y régner. Les Autrichiens s'enhardissant de plus en plus, firent une brusque irruption dans le Limbourg, où ils surprirent, au commencement du mois d'août, un corps de mille Brabançons : le plus grand nombre fut tué, le reste dispersé. Les *patriotes* étaient parvenus à se rétablir dans cette province dès le 8 du même mois, mais, peu de jours après, sans motif connu, ils l'abandonnèrent et les Autrichiens, sans coup férir, s'en rendirent de nouveau les maîtres.

Dès le 9 janvier 1790, une convention avait

été signée entre l'Angleterre, la Prusse et la Hollande, dans le but, pour ces puissances, de s'interdire toute intervention séparée dans les affaires de la Belgique. Plus tard, dans des conférences tenues à Reichenbach (1) et ensuite à La Haye, on s'occupa de l'arrangement de nos affaires. Les trois puissances protectrices finirent, le 27 juillet, par s'engager à concourir au rétablissement de la domination autrichienne dans nos provinces, en garantissant à celles-ci la jouissance de leurs anciennes constitutions et l'oubli du passé. A la nouvelle de cette résolution, les Etats, qui s'étaient toujours laissé tromper par la diplomatie, tentèrent un coup désespéré. Sur la proposition de Vandernoot, une levée en masse fut ordonnée. Tous les Belges capables de porter les armes furent appelés au secours de la religion et de la patrie. Le 4 septembre, immédiatement après la moisson, tout le monde devait avoir rejoint l'armée.

La nation répondit à cet appel avec enthousiasme : de toutes parts les volontaires vinrent se ranger sous les drapeaux de la patrie. Mais que pouvaient des hommes sans expérience, conduits par des chefs presque aussi ignorants qu'eux, devant des troupes exercées et aguer-

(1) Ville des états prussiens (Silésie), à 50 kil. S. O. de Breslau.

ries? Deux corps brabançons, commandés l'un par Vandernoot, l'autre par Schoenfeld, furent battus le même jour, 22 septembre, dans les campagnes d'Assesse, à quelques lieues de Namur. Un troisième corps, sous les ordres d'un brave officier, le général Kœlher, fit meilleure contenance. Malheureusement l'explosion de deux caissons de poudre jeta l'épouvante parmi ces jeunes recrues, qui se débandèrent sans qu'il fût possible de les ramener de nouveau sous les drapeaux. Dès ce moment, il ne resta de l'armée patriotique que des débris.

Le général Bender, qui commandait les Autrichiens, laissa la diplomatie terminer les affaires sans effusion de sang. Les ministres signataires de la convention de Reichenbach, réunis en ce moment à La Haye, proposèrent à la Belgique un armistice pendant lequel elle pourrait débattre avec l'empereur Léopold les conditions de sa rentrée sous le pouvoir de l'Autriche. Un mois s'écoula sans résultat. Vers la fin d'octobre, les diplomates de La Haye notifièrent au Congrès qu'ils n'accordaient plus que trois semaines pour l'acceptation de la proposition de remettre tout sur l'ancien pied, laquelle venait d'être renouvelée par l'empereur le 14 du même mois. Ils ajoutaient que, ce terme écoulé, la Belgique n'aurait plus aucun droit à la sollicitude des puissances médiatrices.

Le Congrès avait envoyé une députation à La Haye, dans l'espoir de gagner du temps. Cette démarche fut inutile : les députés revinrent à Bruxelles, dans la soirée du 21 novembre, sans avoir rien obtenu. A minuit, le délai accordé expirait. Les Etats généraux, qui étaient en permanence depuis deux jours, crurent trouver un dernier moyen de salut en appelant à la souveraineté des provinces belges l'archiduc Charles, troisième fils de l'empereur Léopold. Il était onze heures, quand ce prince fut élu grand duc héréditaire de la Belgique. Deux membres de l'assemblée furent envoyés vers le général Bender pour l'engager à arrêter la marche de ses troupes : ils ne purent même parvenir jusqu'à lui. Schoenfeld alors, quittant Namur, se replia sur Bruxelles et envoya au général Kœhler l'ordre d'en faire autant. Celui-ci ramena sa colonne par l'Entre-Sambre-et-Meuse à Charleroi et de là à Mons. Le 25 novembre, Bender entra à Namur. Il continua à s'avancer vers Bruxelles, où personne ne songeait à la résistance. Tous les chefs du gouvernement avaient pris la fuite. Vandernoot se sauva à Bréda; Van Eupen, à Berg-op-Zoom; Schœnfeld et Vandermersch, à qui l'on avait ouvert sa prison, se refugièrent en France. Le 2 décembre, les Autrichiens firent leur rentrée dans la capitale. Le 10 du

même mois, les ministres rassemblés à La Haye signèrent, au nom de l'Empire, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et des Provinces-Unies, une convention relative aux affaires de la Belgique. Aux termes de cette convention, les provinces belges étaient confirmées dans la possession des constitutions, privilèges et coutumes légitimes dont la jouissance leur avait été accordée par les actes d'inauguration de Charles IV et de Marie-Thérèse; une amnistie était concédée à ceux qui avaient pris part aux derniers troubles; l'université de Louvain était remise sur son ancien pied. Ce traité du 10 décembre 1790 maintenait donc notre joyeuse entrée dans ses principales dispositions, et, sous ce rapport, il est encore un des monuments les plus importants de notre ancien droit public.

Au même moment, une autre révolution finissait à Liège. Avant d'en retracer la courte histoire, il faut dire un mot des princes-évêques qui avaient succédé à Joseph Clément de Bavière. Ce prélat avait été remplacé, en 1724, par Georges Louis de Berghes, évêque zélé, pieux, éclairé, qui fit d'importantes et pacifiques réformes dans la discipline du clergé et dans la législation civile. Il ne demanda aux Liégeois aucun impôt pendant le cours d'un règne de longue durée; il dépensa les revenus de son immense fortune personnelle en œuvres

de charité durant sa vie et la légua toute entière aux pauvres à sa mort. Après lui fut nommé, en 1743, un dernier membre de la maison de Bavière, Jean-Théodore, frère de l'empereur Charles VII, déjà évêque de Ratisbonne et de Freisingen. Celui-ci eut pour successeur, en 1763, Charles Nicolas Alexandre, comte d'Outremont, qui décéda subitement, le 22 octobre 1771, au château de Warfusée. Le comte François Charles de Velbruck, chanoine de Saint-Lambert, remplaça ce dernier.

Les esprits commencèrent à s'agiter sous ce règne. Velbruck avait résidé longtemps près du cabinet de Versailles comme envoyé du prince-évêque. Un peu léger et de mœurs plus mondaines que cléricales, c'était d'ailleurs un homme spirituel, affable, généreux, qui aimait et protégeait les gens de lettres et les artistes. Il fonda à Liège, en 1779, la *société d'émulation pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*. Un écrivain français (1), banni de son pays pour l'audace de ses théories religieuses et politiques, avait trouvé un refuge à Spa. Il y fit des disciples, notamment Bassenge, qui lui adressa une épître en vers intitulée *la Nymphe de Spa*, où l'*intolérance et ses affreux suppôts* étaient flagellés sans ménage-

(1) L'abbé Raynal.

gement. L'évêque condamna la pièce dans un mandement signé d'un de ses grands vicaires, sans pourtant retirer sa faveur au jeune poète. Cela n'empêcha pas Raynal d'adresser à l'auteur une lettre dans laquelle il qualifiait de *Busiris en soutane* l'évêque, chez qui il avait trouvé un asile.

Velbruck mourut en 1784; il eut pour successeur César Constantin François de Hoensbroeck, chanoine de Saint-Lambert, prince modéré, pieux, de mœurs austères et plein de bonnes intentions. Le nouvel évêque établit sa maison sur un pied des plus modestes, et fit distribuer aux hospices le produit des jeux de Spa, qui se répartissait jadis entre les gens de la cour. Cette libéralité fut vivement blâmée par ceux dont elle blessait les intérêts, et ces mêmes divertissements devinrent bientôt le prétexte d'une opposition acharnée contre le gouvernement. Celui-ci avait accordé la permission d'ouvrir les jeux, sur la représentation des autorités locales que l'on jouait dans des maisons particulières où l'on dépouillait impunément les étrangers et qu'il était impossible de surveiller. Toutefois l'on avait limité la permission de jouer à deux salles seulement, et l'on n'ouvrait jamais que l'une des deux à la fois.

Au printemps de l'année 1785, un sieur Noël Levoz s'avisa d'ériger une salle plus vaste et

plus belle que celles qui étaient en possession d'attirer la foule. Une sentence du conseil privé ayant ordonné à Levoz de renoncer à son entreprise, il se pourvut devant les tribunaux de l'empire, et en même temps il loua sa salle à un certain Paul Redouté, qui y donna à danser et à jouer. Le prince la fit fermer. Redouté porta plainte au tribunal des Vingt-deux qui, par jugement en date du 5 décembre, condamna l'officier qui avait exécuté les ordres du prince à une grosse amende et aux dépens, « pour avoir voulu donner force de loi à un mandement inconstitutionnel de l'évêque-prince et du chapitre cathédral et pour s'en être autorisé devant ce tribunal, qui ne reconnoit, ni en aucun temps n'a reconnu l'évêque-prince ni le chapitre pour législateur, mais le sens du pays. »

L'évêque convoqua l'assemblée des Etats et se plaignit de cette décision subversive de son autorité. L'Etat tiers désapprouva la sentence des Vingt-deux et déclara que, conformément à la paix de Fexhe, l'évêque était législateur en matière de police. L'Etat primaire adhéra à la résolution de l'Etat tiers. Mais l'Etat noble émit une opinion contraire et soutint que, suivant la paix de Fexhe, 'autorité législative n'appartenait qu'*au sens du pays*. Là-dessus l'évêque envoya à Spa deux cents soldats et

deux pièces de canon : on s'empara de la salle Levoz et on expulsa les récalcitrants.

Alors commença une véritable guerre de pamphlets contre l'autorité du prince. Bassenge entra le premier dans la lice et publia, dès l'année 1787, des lettres pleines de hardiesse, écrites dans un langage emphatique et virulent. Après lui ce furent Regnier et Henkart,. rédacteurs du *Journal patriotique*. Bientôt l'opposition gagna toutes les classes. La prise de la Bastille en France fit enfin éclater la révolution qui fermentait à Liège depuis longtemps. Le 18 août 1789, le peuple s'attroupa tumultueusement au château de Seraing où le prince résidait et l'amena en triomphe, au milieu des cris de joie et des vociférations, à l'hôtel de ville ; là Hoensbroeck épouvanté promit tout ce que l'on voulut. Une véritable fièvre d'indépendance s'empara alors de la principauté. Le marquisat de Franchimont, qui comptait dix communes, voulut avoir son assemblée nationale. Réunis dans une vaste prairie du village de Polleur, ses membres publièrent, par la voix retentissante d'un grave avocat, une « déclaration des droits de l'homme et du citoyen. »

L'évêque n'ayant point d'armée pour se défendre, jugea prudent d'abandonner pour un temps une position qui n'était plus tenable. Il

quitta furtivement son château de Seraing dans la nuit du 26 au 27 août, accompagné du comte de Méan, son neveu et son suffragant, et se retira à l'abbaye de Saint-Maximin près de Trèves. En se retirant, le prélat adressa au conseil de la cité la déclaration suivante : « J'ai jugé convenable de m'éloigner pour quelque temps de ma capitale. J'assure la nation que je chéris que ce n'est nullement dans le dessein de solliciter aucun secours étranger, ni dans l'intention de porter aucune plainte à sa Majesté impériale, ni à la diète, ni aux suprêmes tribunaux de l'empire. J'exhorte la nation à délibérer avec calme et modération sur les changements utiles et nécessaires dont on jugeroit la constitution susceptible, à respecter les propriétés, à n'exercer aucune vengeance contre qui que ce soit. »

Ces recommandations n'étaient point hors de saison. On se rappelle que l'évêque Georges Louis de Berghes avait institué pour héritiers *ses chers frères*, *les pauvres de la cité de Liège*. Sa succession très considérable avait été divisée entre les paroisses, et le produit appliqué à intérêt pour leurs nécessiteux respectifs. Le 7 octobre, à dix heures du matin, quatre à cinq cents hommes des quartiers de Saint-Martin, de la Fontaine et du faubourg Saint-Gilles se rendent à l'hôtel de ville et demandent le *par-*

tage de la succession de Georges Louis. Le magistrat, qui avait déjà permis la veille le rachat et le partage des capitaux entre les pauvres de la paroisse de Saint-Nicolas, crut pouvoir le permettre aussi aux autres paroisses. Cela n'empêcha pas ces furieux d'engager une lutte avec les *gardes patriotiques* : dans la bagarre, trois hommes furent blessés, un quatrième y laissa la vie. Ce n'était pas assez. Le 9 octobre, l'émeute gronde de nouveau. Le bourgmestre Chestret accourt pour l'apaiser. A peine s'est-il nommé, qu'un misérable caché dans l'ombre tire sur lui, mais l'arme ne part point. Chestret saisit le fusil du capitaine de la milice et, ajustant l'assassin, le renverse mort sur la place.

A peine le prince était-il parti que l'on reçut la nouvelle que la chambre impériale de Wetzlar, par un décrêt du 27 août, avait donné l'ordre aux princes composant le cercle du Bas-Rhin et de Westphalie, c'est-à-dire, au prince-évêque de Munster, au duc de Juliers et au duc de Clèves, de protéger, à l'aide de la force armée et aux dépens des rebelles, le prince-évêque de Liège et ses sujets fidèles, de rétablir l'ancienne forme de gouvernement et de poursuivre les moteurs de la sédition. Aussitôt que le roi de Prusse eut connaissance de cette décision, il fit occuper le territoire liégeois par

ses troupes et, sous prétexte de le pacifier, laissa suivre son cours à la révolution. Mais la chambre impériale maintint sa décision et les Prussiens abandonnèrent Liège le 16 avril 1790.

Trois jours après le départ des Prussiens, un nouveau décret de la chambre impériale chargea quatre autres cercles d'exécuter sans délai ses décisions. Les Liégeois répondirent à ce décret en brisant partout les armoiries de l'évêque et en saisissant ses revenus. Bientôt les troupes exécutrices vinrent prendre position aux confins du territoire de la principauté, et plusieurs mois se passèrent encore en escarmouches et en négociations. Enfin, le 20 décembre, la chambre impériale décida que le gouvernement des Pays-Bas autrichiens serait requis de s'adjoindre aux cercles chargés de l'exécution des premiers décrets. Le gouvernement impérial accepta cette mission et exigea des Liégeois une soumission complète. Après quelque hésitation, ceux-ci se résignèrent. Le 12 janvier 1791 au matin, les patriotes les plus compromis, ayant à leur tête les bourgmestres Fabry et Chestret, quittèrent la ville, en ordre militaire et tambour battant, pour se diriger vers la France. Le même jour, à midi, Liège fut occupée par les troupes autrichiennes. Un mois plus tard, le prince-évêque rentra dans sa capitale.

CHAPITRE VI.

DEPUIS LA RENTRÉE DES AUTRICHIENS JUSQU'A LA SOUMISSION DÉFINITIVE DE LA BELGIQUE A LA FRANCE.

Rétablissement des anciennes institutions. — Rancune du gouvernement contre les partisans de Vandernoot. — Mort de l'empereur Léopold; avènement de François II. — Guerre entre l'Autriche et la France. — Invasion de la Belgique. — Bataille de Jemmapes. — Première occupation française. — Prompte réaction contre la France. — Les Autrichiens reprennent l'offensive. — Clairfayt bat les Français à Aldenhoven et à Neerwinden. — Entrée de l'archiduc Charles à Bruxelles. — Coalition et guerre contre la France. — Succès et revers. — Campagne de 1794. — Bataille de Fleurus. — La Belgique retombe au pouvoir de la France. — Régime tyrannique imposé à la Belgique. — Mesures réparatrices. — La réunion à la France votée par la Convention.

L'empereur Léopold se montra fidèle à tous ses engagements. Tous les édits de Joseph II, contraires à nos libertés civiles et religieuses, furent révoqués ; l'université de Louvain rentra en jouissance de tous ses privilèges. Cependant une persécution sourde s'organisa peu à peu contre les partisans de Vandernoot et des Etats, qui étaient les vrais amis de l'indépendance

nationale. On traita avec une préférence marquée les vonckistes favorables aux idées françaises. Marie-Christine, qui était rentrée en Belgique avec son mari, ne pouvait dissimuler sa haine contre les premiers. Les choses furent poussées si loin en peu de temps qu'au mois de décembre 1791 les Etats de Brabant refusèrent les subsides. Tous les regards commençaient à se tourner vers la France, quand l'empereur Léopold fut enlevé par une mort prématurée, le 1er mars 1792, laissant ses états à son fils François II.

En ce moment, la révolution française, arrivée à son plus haut point d'effervescence, préparait à l'Europe une commotion sans exemple dans les âges précédents. Les premières éruptions du volcan allaient commencer, quand François II monta sur le trône. Spectateurs d'une lutte qui devait décider de leur sort, les Belges y prirent à peine quelque part, et rien de plus frappant que cette indifférence d'un peuple naguère si dévoué à l'Autriche et dont l'appui et le concours auraient peut-être changé l'évènement de la guerre. Cette guerre imposée par ses ministres au faible Louis XVI (1), fut votée avec enthousiasme par l'assemblée législative le 20 avril 1792.

(1) Ce prince infortuné, petit-fils de Louis XV, lui avait succédé en 1774.

Les hostilités suivirent de près la déclaration de guerre. Les premières actions furent de peu d'importance et les impériaux y obtinrent l'avantage. Deux divisions françaises, sortant à la fois de Lille et de Valenciennes, s'étaient dirigées sur Mons et Tournai. Le plan des assaillants était de prévenir la réunion des troupes autrichiennes et de les accabler à l'improviste, mais une terreur panique s'empara de leurs soldats à la vue des avant-postes ennemis et les deux colonnes se dispersèrent sans avoir combattu. Une tentative du général Luckner sur Courtrai fut repoussée de même avec facilité. Au mois d'octobre, le duc Albert de Saxe-Teschen, gouverneur général de la Belgique, marcha sur Lille avec quinze mille hommes et bombarda cette ville pendant six jours. Mais, peu après cette vaine démonstration, les Français attaquèrent les troupes qui couvraient le Hainaut. Ces troupes, au nombre de vingt mille soldats, étaient commandées par deux braves généraux belges, Clairfayt (1) et Beaulieu (2). Quarante mille ennemis, conduits par Dumouriez, leur livrèrent bataille à Jemmappes, près de Mons, le 6 novembre, et les forcèrent à la retraite après un combat opiniâtre. Alors l'armée

(1) Né au château de Bruille, près de Binche, le 14 octobre 1733.
(2) Né au château de Lathuy, près de Jodoigne, le 26 octobre 1725.

française pénétra au cœur de la Belgique, tandis que les Autrichiens se retiraient derrière la Meuse. Dumouriez entra à Bruxelles le 14 et à Liège le 28 du même mois. Il fut reçu dans la première de ces villes sans opposition, dans la seconde aux acclamations du peuple. L'évêque Hoensbroeck était mort le 3 juin précédent et avait été remplacé, le 16 août, par son neveu François-Antoine, comte de Méan de Beaurieux.

Les Français avaient été bien accueillis par les Belges, que trompaient d'hypocrites promesses de liberté. Le sentiment public ne tarda pas à se modifier complètement. Indépendamment des horreurs qui se commettaient en ce moment en France au nom d'une prétendue liberté, la conduite des Français parmi nous n'était que trop propre à leur attirer la haine des populations. Les commissaires de la république, par leurs exactions et leurs pillages, provoquèrent un soulèvement général de l'opinion en Belgique. Laissons parler un témoin oculaire. « Dès la première entrée des républicains dans la Belgique en 1792, la Convention (1) a dû voir que la Belgique ne voulait

(1) La Convention nationale succéda à l'Assemblée législative le 21 septembre 1792. Le jour même de son installation, elle abolit la royauté, proclama la république et concentra en elle seule tous les pouvoirs de l'état.

pas changer son antique constitution, ni devenir française à cette condition. La circonstance était cependant des plus heureuses : je puis attester que la haine de l'Autriche était alors dans la plupart des cœurs, dans le cœur de tous les patriotes de 87 et de 90; je puis attester que les Français étaient attendus et désirés avec une sorte d'impatience. Eh bien, ils n'étaient pas sitôt arrivés dans un endroit qu'on en était las; que la joie qu'on avait d'abord montrée était convertie en tristesse et les acclamations en morne silence... C'est que l'espérance du peuple fut trompée; c'est qu'on le blessa par l'endroit le plus sensible. Les Français, comme un torrent rapide et dévastateur, renversèrent en un clin d'œil toutes ses institutions politiques; et, s'ils n'osèrent renverser aussi vite ses institutions religieuses, ils versèrent du moins sur elles à pleines mains ces sarcasmes outrageants, ces mépris ironiques qui sont si familiers à la nation française et qui ulcérèrent profondément le peuple belge si attaché à sa religion et à ses usages. Etats de provinces, tribunaux supérieurs et subalternes, magistrats de villes, tout fut balayé en un instant. Ce qui mit le comble à l'horreur du peuple c'est que les clubistes ou jacobins de la Belgique, dignes frères de ceux de France, usurpèrent presque toutes les places ou influen-

cèrent ceux qui les occupaient (1). » Vers la fin de décembre 1792, des assemblées primaires ayant été convoquées à l'effet de former une *Convention belgique* à l'instar de celle de France, les populations en masse réclamèrent le maintien de l'ancienne constitution.

Cependant l'armée autrichienne, retirée sur la rive droite de la Meuse, y avait reçu de grands renforts qui lui permirent de reprendre l'offensive dès la campagne suivante. Clairfayt battit les Français à Aldenhoven (2) le 1er mars 1793, les força d'évacuer Aix-la-Chapelle et d'abandonner le siège de Maestricht. Le 18 du même mois, Dumouriez hasarda une action générale contre l'armée autrichienne, dans les plaines de Neerwinden, où les Français avaient remporté une première victoire en 1693. Le succès fut longtemps disputé. Une charge de cavalerie commandée par Clairfayt le décida en faveur des impériaux. Après avoir combattu depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, l'armée républicaine recula vers Louvain avec une perte dc quatre mille morts et plus de dix mille fuyards. Le 29 mars, l'archiduc Charles, frère de l'empereur, nommé gouverneur général, fit son entrée solennelle à

(1) M. Raoux.
(2) Entre Juliers et Aix-la-Chapelle.

Bruxelles. Toutes nos provinces étaient de nouveau au pouvoir de l'Autriche.

En ce moment l'Angleterre était occupée à former une vaste coalition contre la France révolutionnaire. Pitt, le ministre célèbre qui tenait dans ses mains habiles les destinées de sa patrie, réussit à conclure, en six mois, sept traités d'alliance et six traités de subsides. Le 2 avril 1793, les chefs militaires des puissances coalisées tinrent un congrès à Anvers, pour concerter un plan de campagne. Le 5, la guerre fut déclarée à la Convention. On la commença avec une armée de cent vingt mille hommes, où l'Angleterre et la Hollande entraient pour un tiers. Les Etats de Brabant avaient voté un subside de douze cent quarante mille florins pour aider à en supporter les frais. Le prince de Cobourg, général en chef, après avoir dégagé les frontières du Hainaut, ouvrit les hostilités sur le territoire français. Les Autrichiens bloquèrent Condé. Dampierre, ayant voulu secourir cette place, fut battu par Clairfayt, le 10 mai, et perdit la vie dans le combat. Valenciennes, qui couvrait la France, fut prise le 10 juillet. L'armée républicaine, repoussée sur tous les points, dut se réfugier derrière la Scarpe, en avant d'Arras, dernière position de retraite jusqu'à Paris. Dans ce péril, la Convention décréta la levée en masse du peuple :

tous les Français de dix-huit à vingt-cinq ans durent prendre les armes. On refit les armées avec des *réquisitions d'hommes* et on les nourrit avec des *réquisitions de vivres*. La défense du sol national électrisa les populations. Valenciennes prise, les coalisés s'étaient dirigés sur Cassel, sous le commandement du duc d'York. Le général Houchard les battit à Hondschoote, le 8 septembre, et les contraignit à la retraite. Jourdan, prenant ensuite le commandement de l'armée du Nord, remporta, le 14 octobre, la victoire de Wattignies sur le prince de Cobourg, fit lever le siège de Maubeuge et reprit l'offensive sur cette frontière.

A l'ouverture de la campagne de 1794, la coalition, adoptant le plan proposé par le major général Mack, paraissait résolue à marcher sur Paris. Il s'agissait de prendre Landrecies au centre de la ligne de défense française et de s'avancer ensuite directement par Guise et Laon sur la capitale. Le flanc droit de l'armée eût été garanti par l'inondation de la Flandre maritime, et l'aile gauche, destinée à couvrir la Meuse, devait être appuyée par une armée prussienne. L'empereur François II avait promis de se rendre dans les Pays-Bas pour encourager les troupes par sa présence. Celles-ci, au nombre de cent cinquante mille hommes, se déployèrent entre la Meuse et l'Océan. Clairfayt

couvrait la West-Flandre, le prince de Cobourg commandait le centre et Kaunitz occupait l'Entre-Sambre-et-Meuse. Vis-à-vis d'elles, cent cinquante mille Français se trouvaient répartis sur toute la ligne depuis Maubeuge jusqu'à Dunkerque. Pichegru commandait en chef; Charbonnier était à la tête de l'armée des Ardennes et Jourdan à la tête de celle de la Moselle. Le 9 avril, l'empereur fit son entrée à Bruxelles; le 17, le centre de l'armée autrichienne franchit la Sambre et perça la ligne française; le prince héréditaire d'Orange investit Landrecies, qui capitula le 30, après un bombardement de cinquante heures. L'empereur avait assisté aux débuts si heureux de cette campagne; il revint à Bruxelles et y fut solennellement inauguré sur la place royale, le 30 avril, en qualité de duc de Brabant.

Ces premiers succès ne se maintinrent point. L'armée française, qui avait vainement essayé à deux reprises de repousser le centre des coalisés, faisait des progrès alarmants sur les ailes. L'armée des Ardennes rejeta le corps du général Kaunitz sur Namur et opéra sa jonction avec l'armée du Nord. A gauche, Courtrai tomba au pouvoir du général Souham et Menin se rendit à Moreau, qui venait de battre, avec des forces supérieures, il est vrai, Clairfayt à Mouscron. Le plan du général Mack était

abandonné et, le 24 mai, en présence des progrès constants des Français, un conseil de guerre, réuni à Tournai sous la présidence de l'empereur, décida l'évacuation de la Belgique tout en déclarant cependant que, pour mettre à couvert l'honneur des armes autrichiennes, on ne reculerait pas devant une bataille. Cette bataille s'engagea, le 26 juin, sur les champs de Fleurus. Le prince de Cobourg, l'archiduc Charles et le prince d'Orange commandaient l'armée impériale forte de quatre-vingt dix mille hommes; l'armée française n'en comptait que quatre-vingt mille sous le commandement de Jourdan, mais elle avait une artillerie plus redoutable et mieux servie que celle de ses adversaires. L'action dura presque toute la journée. L'avantage était resté aux Autrichiens; Beaulieu avait fini par mettre le désordre à l'extrême droite de l'ennemi et l'avait forcée de céder et de s'enfuir en partie derrière la Sambre, quand le jeune général Marceau parvint à rétablir le combat à l'aide de trois bataillons de troupes fraîches. Ce fut le moment décisif. Jourdan accourt avec ses réserves; le prince de Cobourg, de son côté, amène des renforts. Tout se mêle. Trois fois les Français reviennent à la charge. A la dernière attaque, l'artillerie tire si vivement de part et d'autre qu'on ne distingue plus les coups. Les obus

enflamment les blés et font sauter les caissons dans les rangs. On continue à se battre au milieu des flammes. Le prince de Cobourg donne enfin le signal de la retraite. Les Autrichiens avaient perdu dix mille hommes, les Français six mille. La seconde conquête de la Belgique fut le résultat de la bataille de Fleurus.

La Belgique subit réellement toutes les humiliations, toutes les avanies, toutes les souffrances d'un pays conquis. Ce furent sept mois (juillet 1794 à février 1795) d'un régime marqué par une tyrannie brutale et par des exactions inouïes. On commença par décréter le *maximum* (1) et par donner un cours forcé aux *assignats* (2). Toutes les villes, tous les cantons de la Belgique furent ensuite taxés à des sommes énormes, exigibles toujours en numéraire, et, dès que le paiement ne marchait pas au gré des commissaires ou des *représentants de la nation*, comme on les appelait, les

(1) On avait donné ce nom à la fixation de prix ordonnée par la Convention pour une foule de marchandises qui ne pouvaient être vendues à un taux plus élevé. C'était la destruction de la liberté du commerce et de l'industrie.

(2) Papier-monnaie ainsi nommé parce qu'on avait *assigné* pour son remboursement la valeur des biens nationaux. Les émissions successives et toujours plus considérables de ce papier le déprécièrent à tel point que, créé en 1790, il ne valait plus, au mois d'août 1793, que le sixième de sa valeur nominale, et qu'en 1796 il n'en valait plus qu'un demi-centième. Ce fut une cause de ruine pour un grand nombre de familles.

citoyens les plus honorables étaient brutalement enlevés du milieu de leurs familles et transférés dans des forteresses de l'intérieur. Le total des *contributions militaires* s'éleva à quatre-vingt millions de livres.

Après des souffrances prolongées, le régime de la conquête fut adouci par un arrêté du 22 pluviôse an III (1) (10 février 1795), qui abolit le *maximum*, libéra les ôtages et mit un terme aux réquisitions arbitraires. Une autre mesure réparatrice fut l'arrêté du 30 thermidor (17 août), qui plaça la libre navigation de l'Escaut sous la garantie de la république française. Le commerce d'Anvers réclamait cette liberté depuis deux siècles.

Dans la séance du 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1795), la Convention adopta le décret qui réunissait définitivement à la république les anciens Pays-Bas autrichiens ainsi que la principauté de Liège. Ce territoire était divisé en neuf départements : celui de la Dyle (chef-lieu, Bruxelles); celui de l'Escaut (chef-

(1) Par un décret de la Convention du 5 octobre 1793, l'année civile avait été divisée en douze mois de 30 jours chacun, plus cinq jours *complémentaires,* qu'on portait à six de 4 en 4 ans. Les noms des mois étaient, pour l'automne, *vendémiaire, brumaire, frimaire;* pour l'hiver *nivôse, pluviôse, ventôse;* pour le printemps, *germinal, floréal, prairial,* pour l'été, *messidor, thermidor, fructidor.* Chaque mois se divisait en trois *décades.* C'est ce qu'on appela le calendrier républicain.

lieu, Gand) ; celui de la Lys (chef-lieu, Bruges) ; celui de Jemmapes (chef-lieu, Mons); celui des Forêts (chef-lieu, Luxembourg) ; celui de Sambre-et-Meuse (chef-lieu, Namur) ; celui de l'Ourthe (chef-lieu, Liège) ; celui de la Meuse-inférieure (chef-lieu, Maestricht) ; celui des Deux-Nèthes (chef-lieu, Anvers). La réunion de nos provinces à la France fut ratifiée par le traité de Campo-Formio entre l'Autriche et la France, signé le 17 octobre 1797.

La Belgique dût se résigner à subir la loi du plus fort, mais le mécontentement des populations persista longtemps. Il éclata surtout lors de la mise à exécution, dans les départements réunis, de la loi sur la conscription. Le 14 vendémiaire an VII (5 octobre 1798), tout le département de la Dyle fut placé en état de siège. Ce département offrait un tableau désolant d'anarchie et de misère. Il n'y avait plus de sécurité sur les routes ni dans les campagnes. La forêt de Soignes servait de quartier général aux vagabonds et aux mécontents. Chaque jour, des bandes nombreuses de *garotteurs* et de *chauffeurs* exerçaient plus de ravages qu'une armée ennemie. Les agents de la Convention et du Directoire (1) ne faisaient rien pour ré-

(1) On appela ainsi le gouvernement installé en France le 13 brumaire an IV (4 novembre 1795). Il se composait de cinq

parer ces désastres et activer le mouvement commercial et industriel.

Un siècle nouveau allait commencer. Celui qui finissait avait vu déchoir les lettres et les arts dans notre pays. La suppression des jésuites avait fait beaucoup de mal à l'enseignement. Marie-Thérèse encouragea, honora les gens de lettres et les artistes; malheureusement les hommes qu'elle employa n'étaient pas tous dignes de sa confiance : le mouvement qu'elle chercha à imprimer eut quelque chose d'un peu exotique, d'un peu en dehors des tendances de la nation. Louvain produisait toujours d'habiles jurisconsultes, de savants médecins; mais, il faut bien l'avouer, l'étude de la littérature et de l'histoire y était entièrenent négligée. Il n'y avait pas même de bibliothèque publique à Bruxelles; les restes de la bibliothèque royale, dite *de Bourgogne*, qui avait été presque anéantie à l'embrasement du palais, en 1731, demeurèrent ensevelis dans un obscur caveau pendant près de quarante ans. Parmi le petit nombre d'hommes distingués que produisit alors la Belgique dans le domaine de la science et des beaux-arts, nous citerons parti-

membres nommés par le conseil des Cinq cents et celui des Anciens et se renouvelait par cinquième, d'année en année. Le Directoire fut renversé par Bonaparte, dans la célèbre journée du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799).

culièrement le médecin Réga (1), professeur de Louvain, auteur d'un traité *De Sympathia*, qui fonda sa réputation et qui est encore estimé aujourd'hui ; le savant évêque d'Anvers, Corneille François de Nélis (2), un des premiers membres de l'académie des sciences et des belles-lettres de Bruxelles, chargé de la direction des études après la suppression des jésuites ; l'abbé Xavier de Feller (3), qui réunissait à des connaissances très variées et très étendues des idées originales et un style non dépourvu de chaleur ni d'élégance, mais parfois un peu incorrect ; le peintre André Lens (4)

(1) Jean-Chrétien Réga naquit à Louvain le 26 avril 1690 et mourut dans la même ville le 22 juillet 1754. Ce savant médecin était d'un désintéressement, d'une générosité extraordinaires ; il refusait les offres des grands afin de pouvoir mieux donner ses soins aux malheureux et se livrer à l'étude de ses livres. Réga resta célibataire ; il légua une partie de sa fortune pour la fondation de deux bourses destinées aux étudiants en médecine et plusieurs milliers de florins à la bibliothèque de l'université.

(2) Né à Malines, le 5 juin 1736, mort en exil, au couvent des camaldules à Parme, le 21 août 1798. Nélis écrivait avec une égale pureté et un égal talent en latin et en français ; ses ouvrages dénotent des connaissances fort étendues.

(3) Né à Bruxelles, le 18 août 1735, mort à Ratisbonne le 23 mai 1802. Cet ancien jésuite fut un des coryphées du parti *patriote* dans la révolution brabançonne. Il a beaucoup écrit. L'ouvrage dans lequel il a surtout fait preuve de talent et qu'on peut encore lire avec profit aujourd'hui, est son *Catéchisme philosophique*.

(4) André Corneille Lens vit le jour à Anvers en 1739 ; il mourut à Bruxelles le 30 mars 1822. C'était un peintre profondément

d'un goût sévère et pur, d'un dessin correct, accompagné de beaucoup de grâce et de simplicité; le sculpteur Laurent Delvaux (1), dont le ciseau avait plus de force que de grâce, et Guillaume Godecharles (2), son élève, plus remarquable aussi par la vigueur que par la pureté des formes; enfin le musicien-compositeur Grétry (3), qui avait rapporté d'Italie une mélodie simple, fraîche et gracieuse.

instruit. Il s'était attaché spécialement à l'imitation des chefs-d'œuvre de l'antiquité et de ceux de Raphaël, qu'il admirait par-dessus tout. Son *Essai sur le bon goût en peinture* et son travail *sur le costume* ont conservé une réputation très méritée.

(1) Né à Gand en 1695, mort à Nivelles le 24 février 1778. Parmi ses œuvres, on distingue l'*Hercule* placé au pied du grand escalier du musée de peinture à Bruxelles. Le prince Charles de Lorraine aimait beaucoup cet artiste et se plaisait à visiter ses ateliers.

(2) Bruxelles donna le jour à Godecharles, le 30 décembre 1750. Ce fut lui qui exécuta en 1783 le grand bas-relief qui orne aujourd'hui le palais des deux Chambres dans cette capitale. On trouve un grand nombre de ses œuvres dans les jardins de Wespelaer, entre Louvain et Malines. Il mourut au mois de fèvrier 1735.

(3) André Ernest Modeste Grétry naquit à Liège le 11 février 1741 et mourut à Montmorency le 24 septembre 1813. Sa ville natale lui a érigé une statue due au ciseau de Guillaume Geefs. Il lui avait légué son cœur et ce legs donna lieu à un long procès, qui se termina en faveur de ses concitoyens. L'urne qui le contient a été solennellement déposée, le 18 juillet 1842, dans le socle de cette statue, le jour même où elle fut érigée.



PÉRIODE DE TRANSITION

OU FRANCO-HOLLANDAISE.

APERÇU HISTORIQUE.

Le général Bonaparte, devenu premier consul de la république, manifesta hautement l'intention de ne pas se dessaisir des anciens Pays-Bas autrichiens. Une nouvelle ère s'ouvrit pour nous, comme pour la France, avec le consulat. Le premier consul s'attacha à tout pacifier, à tout réorganiser. Il rétablit le libre exercice du culte et, dans le concordat conclu avec le Saint-Siège, le 15 juillet 1800, il fut stipulé qu'un archevêché serait établi à Malines et quatre évêchés suffragants à Tournai, à Namur, à Liège et à Gand.

Quelques mois après avoir été nommé consul à vie, Bonaparte vint visiter la Belgique (1803). Il s'arrêta trois jours à Anvers et, dès le len-

demain de son arrivée, fit le tour de la ville à cheval, examinant dans le plus grand détail les fortifications et le port. A Bruxelles, le premier consul fut reçu solennellement par le clergé. On lisait sur le frontispice de l'église de Sainte-Gudule ces mots de Fléchier : *il rétablit de ses mains triomphantes les ruines du sanctuaire.* Satisfait de l'accueil qu'il avait reçu en Belgique, Bonaparte témoigna sa reconnaissance en ordonnant de grandes mesures d'utilité publique.

La monarchie relevée par Bonaparte devint héréditaire sous le nom d'empire, le 18 mars 1804, et le nouvel empereur n'est plus connu que sous son prénom de Napoléon. Dans sa lutte contre l'Angleterre, l'empereur attacha une importance extrême à la possession d'Anvers. Il fit creuser le bassin, élever l'arsenal, construire la route d'Anvers à Amsterdam et joindre par un canal l'Escaut à la Somme. Mais autant Napoléon s'efforçait d'élever et de fortifier Anvers, autant l'Angleterre s'évertuait à l'entraver dans cette entreprise. En 1809, le ministère britannique, saisissant le moment où la France était privée de ses deux grandes armées, occupées l'une sur le Danube, l'autre sur le Tage, dirigea contre Anvers une flotte composée de soixante-dix vaisseaux de guerre, sans compter un grand nombre de plus petits

bâtiments. Vingt millions sterling (cinq cent millions de francs) avaient été dépensés pour cet armement. La flotte portait cent mille hommes, parmi lesquels on comptait quarante-cinq mille soldats. Anvers ne dût son salut qu'à l'inhabileté du général en chef, lord Chatam. Il alla mettre le siège devant Flessingue, où l'armée, entassée dans les marais de la Zélande, fut décimée par les fièvres. En moins de soixante jours, la flotte fut dispersée.

La conscription, le blocus continental (1), la persécution contre le clergé et surtout contre son vénérable chef, le pape Pie VII, avaient fait détester le régime impérial en Belgique. On le vit tomber avec joie en 1814. Le 21 juillet de cette année, la convention de Londres arrêta la réunion de la Belgique et de la Hollande avec la dénomination de royaume des Pays-Bas et sous le sceptre de Guillaume de Nassau, prince d'Orange. Les limites du nouveau royaume furent fixées par le traité de Vienne du 8 juin 1815. La victoire de Waterloo (18 juin 1815) consolida le royaume nouveau et affermit la maison de Nassau sur le

(1) On appelle de ce nom le système d'exclusion générale par lequel Napoléon voulait interdire à l'Angleterre tout accès sur le continent européen : il fut décrété par l'empereur le 21 novembre 1806. On sait que l'exécution de ce système l'entraîna dans des guerres continuelles et finit par amener sa ruine.

trône des Pays-Bas. Le traité du 20 novembre 1815 y ajouta Philippeville, Mariembourg et le duché de Bouillon.

La Belgique, jadis morcelée en provinces, régie par une foule de coutumes et de juridictions différentes, dût à la France l'uniformité de ses lois, de son administration, de ses tribunaux et cette concentration des pouvoirs, nécessaire dans une certaine mesure, et sans laquelle il n'y a ni unité ni force dans le gouvernement ni dans la nation; elle lui dût le réveil des arts et des sciences, du commerce et de l'industrie et l'ouverture de ses ports enchaînés depuis la paix de Westphalie. Si le joug de la conquête nous a paru quelquefois rude et nous a coûté assez cher, ces avantages sont cependant d'un tel prix qu'il est impossible de ne pas en tenir compte dans une histoire impartiale (1).

Au point de vue des intérêts purement matériels, la réunion de la Belgique et de la Hollande sous le sceptre de la maison d'Orange offrait aussi d'incontestables avantages. Les Hollandais possédaient une marine nombreuse, des colonies pleines d'avenir, un pavillon connu sur toutes les plages, des relations commerciales établies depuis des siècles et tout un

(1) M. de Gerlache.

peuple de matelots. Les Belges avaient des terres fertiles, une agriculture avancée, une multitude d'agents naturels faciles à approprier, des richesses minérales inépuisables, une rare aptitude pour tous les travaux de l'industrie manufacturière.

Sous le rapport moral et religieux, il y avait de nombreux obstacles qui ne pouvaient être surmontés qu'à l'aide d'une politique impartiale, conciliante à la fois et énergique. Cette politique ne fut malheureusement pas celle du premier roi des Pays-Bas. Roi constitutionnel, il avait toutes les prétentions, toute l'opiniâtreté d'un monarque absolu, et jamais il ne sut tenir égale la balance entre les deux peuples réunis sous son sceptre. Aux termes des *huit articles de Londres*, les deux pays ne devaient plus former qu'un seul état et la constitution, déjà en vigueur en Hollande, devait être *modifiée d'un commun accord*. Dans le projet présenté par le roi aux votes des notables, les deux millions de Hollandais obtenaient une représentation égale à celle des quatre millions de Belges. Ce projet, injuste et blessant pour les provinces méridionales, fut adopté à l'aide d'un subterfuge étrange. Dans nos provinces, sur treize cent vingt-trois notables, cinq cent vingt-sept avaient voté pour la nouvelle loi fondamentale et sept cent quatre-vingt seize

contre. Le projet se trouvait ainsi rejeté par une majorité de deux cent soixante-neuf voix. Guillaume n'en décida pas moins qu'il était adopté, attendu que cent vingt-six notables avaient formellement déclaré que leur vote était motivé par les articles relatifs au culte, articles qui ne pouvaient être omis sans remettre en problème l'existence de la monarchie; attendu encore qu'un sixième environ des personnes convoquées n'avait pas assisté aux réunions des notables et que leur absence pouvait être envisagée comme une adhésion.

La division en Belges et en Hollandais une fois introduite dans les chambres et dans les débats journaliers de la presse, le roi se mit ostensiblement du parti des derniers. Il se montra hollandais dans la collation des emplois publics, dans la répartition des grades militaires, dans l'établissement des impôts, dans le choix de la langue officielle et jusque dans la désignation du siège des grandes institutions nationales. Dans l'ordre religieux, il se fit l'instrument d'un million et demi de calvinistes placés en face de quatre millions et demi de catholiques; il persécuta les membres du clergé qui revendiquaient les droits et les libertés de l'Eglise; il entrava dans l'exercice de leur vocation les associations religieuses vouées à l'enseignement; expulsa du royaume les frères

des écoles chrétiennes; supprima les collèges fondés sous le patronage des évêques et, pour couronner l'œuvre, ressuscita, sous le nom de *collège philosophique*, le trop fameux séminaire général, qui avait amené, pour une grande part, la révolution brabançonne et la déchéance de Joseph II.

Tout le monde était opprimé et les hommes de toutes les opinions comprirent la nécessité de renoncer à des luttes stériles pour résister ensemble à l'oppression. L'*union* se conclut aux applaudissements du pays. En 1828, des milliers de pétitionnaires, appartenant à toutes les classes, s'adressèrent aux Etats généraux pour réclamer le redressement des *griefs de la nation*. Nobles, prêtres, membres des professions libérales, fabricants, armateurs, laboureurs, ouvriers, tous demandaient l'application large et généreuse des libertés consacrées par la *loi fondamenlale*.

Ce mouvement national fut méprisé et conspué par le gouvernement. Les députés hollandais insultèrent les pétitionnaires et ceux qui prenaient leur défense dans l'enceinte législative. Les officiers du parquet multiplièrent les procès de presse et poursuivirent les journalistes indépendants avec une rigueur inusitée. Le roi lui-même déclara incapables d'occuper un emploi civil ou ecclésiastique ceux qui, mé-

prisant l'enseignement officiel, auraient fait leurs études en pays étranger. Une seule concession fut accordée aux demandes des pétitionnaires : la fréquentation du collège philosophique pour les aspirants au sacerdoce cessa d'être obligatoire. Se faisant de plus en plus illusion, le roi Guillaume adressa, le 11 novembre 1829, à la seconde chambre des Etats généraux un message rempli de menaces à peine déguisées (1).

Un pareil état de choses ne pouvait durer. Au mois de juillet 1830, une révolution éclata en France. Cet évènement enhardit l'opposition et précipita le dénouement. Au mois d'août, la Belgique était en feu. Même alors, elle ne demandait ni l'abdication du roi, ni un changement de dynastie; elle se bornait à réclamer une administration séparée qui eût entraîné avec elle le redressement de tous les griefs. Guillaume ne voulut rien céder et perdit tout. Un mois plus tard, la révolution était consommée; les troupes hollandaises se replièrent sur Anvers et sur Maestricht. Le 28 septembre, un gouvernement provisoire s'installa à Bruxelles et, le 4 octobre, il déclara que les provinces belges, violemment séparées de la Hollande, formeraient désormais un état indépendant. Alors commença la

(1) M. Thonissen.

PÉRIODE D'INDÉPENDANCE NATIONALE.

Le 10 novembre 1830, une assemblée constituante, librement élue, composée de l'élite des classes supérieures et moyennes, se réunit dans la capitale et prit le nom de *Congrès national*. Le 18, le Congrès proclama, à l'unanimité, l'indépendance de la Belgique, sauf les relations du Luxembourg avec la confédération germanique; le 22, il décréta que la forme du gouvernement serait monarchique. L'assemblée discuta ensuite les divers titres d'une nouvelle constitution, et celle-ci se trouva achevée le 7 février 1831. Enfin, le 4 juin de la même année, le prince Léopold de Saxe-Cobourg fut proclamé roi des Belges. Le 21 juillet suivant, le nouveau roi était inauguré solennellement à Bruxelles, après avoir prêté le serment d'observer la constitution, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire. « Belge par votre adoption, dit-il alors aux membres du Congrès qui l'entouraient, je me ferai aussi une loi de l'être toujours par ma

politique. Je n'ai accepté la couronne que vous m'avez offerte qu'en vue de remplir une tâche aussi noble qu'utile, celle d'être appelé à consolider les institutions d'un peuple libre et généreux et de maintenir son indépendance. Mon cœur ne connaît d'autre ambition que celle de vous voir heureux. La nation sort d'une crise violente : puisse ce jour effacer toutes les haines, étouffer tous les ressentiments ! Qu'une seule pensée anime tous les Belges, celle d'une franche et sincère union. »

Vingt-cinq ans plus tard, jour pour jour, le 21 juillet 1856, à la même place, le roi Léopold vit les membres survivants du Congrès s'avancer à sa rencontre. Ils avaient à leur tête leur ancien président, le vénérable baron de Gerlache. Le noble vieillard s'approcha du prince et, avec une émotion profonde, lui adressa ces paroles : « Sire, il y a vingt-cinq ans, qu'à cette même place, en ce même jour, le Congrès reçut le serment de Votre Majesté d'observer la constitution et les lois du peuple belge et de maintenir l'indépendance nationale. Les mêmes hommes, qui furent alors témoins de ce solennel engagement, viennent affirmer aujourd'hui, à la face du ciel, que Votre Majesté a rempli toutes ses promesses et dépassé toutes nos espérances. Et la nation tout entière, Sire, vient l'affirmer avec nous. Elle vient attester que,

pendant ce règne de vingt-cinq années, son roi n'a violé ni une seule de ses lois, ni porté atteinte à une de ses libertés, ni donné cause légitime de plainte à aucun de nos concitoyens. Ici tous les dissentiments disparaissent; ici nous sommes d'accord : nous n'avons qu'un cœur pour associer dans un commun amour et notre roi et notre patrie. »

Et en effet vingt-cinq années de paix, de bonheur, de progrès, avaient été le fruit de l'alliance contractée, en 1831, entre le peuple et son roi. Le pays s'était transformé sous l'influence féconde d'un pacte social fondé sur l'union et la confiance mutuelle de tous les bons citoyens, des hommes probes et honnêtes de tous les partis. Nos villes, agrandies, assainies, reconstruites, ornées de monuments superbes, jouissaient d'une prospérité qu'elles n'avaient jamais connue sous le règne des dynasties étrangères. Les chemins de fer, les canaux, les routes de toute nature sillonnaient nos campagnes, abrégeaient les distances, répandaient le mouvement et la vie dans toutes les parties du royaume. Un travail intelligent et persévérant avait utilisé toutes les richesses du sol national. L'industrie avait centuplé ses ressources. La population s'était accrue dans une proportion considérable. Les lettres et les arts jetaient un éclat inespéré. Des milliers

d'écoles étaient ouvertes à l'enfance et à la jeunesse de toutes les classes (1).

Le 10 décembre 1865, la Belgique eut la douleur de perdre le fondateur de sa dynastie nationale. Léopold I[er] mourut au palais de Laeken, à onze heures quarante-cinq minutes du matin, entouré de son auguste famille.

En annonçant ce grand deuil au pays, l'organe du gouvernement s'exprimait en ces termes : « L'histoire dira quel fut le souverain qui, dans des temps de graves incertitudes, n'hésita pas à répondre au vœu de la nation en venant raffermir et fixer ses destinées; qui, pendant près de trente-cinq années de règne, à une époque aussi tourmentée que la nôtre, sut appeler sur lui l'amour et la vénération du peuple belge, se concilier la haute estime et le respect des monarques et des peuples étrangers; qui, esclave de la foi jurée, porta jusqu'au scrupule l'observation de notre pacte constitutionnel, et, pour prix de ce devoir si religieusement rempli, pour prix des services qu'il ne cessa de rendre au pays, emporte avec lui la reconnaissance de toute une nation unie pour bénir sa mémoire; enfin, qui laisse à l'auguste héritier de sa couronne, avec de grands et de nobles exemples, un royaume libre, heureux

(1) M. Thonissen.

et prospère, dont la place est acquise au sein de la famille européenne. »

Le 18 décembre suivant, le roi Léopold II prenait possession de la couronne, au palais de la nation, entouré des membres des deux assemblées législatives, et au milieu de la joie et des acclamations universelles.

Après avoir prêté le serment constitutionnel ainsi conçu : « Je jure d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire, » le roi s'assit, et prononça un discours fréquemment interrompu par des applaudissements enthousiastes. En voici les principaux passages :

« Succédant aujourd'hui à un père si honoré de son vivant, si regretté après sa mort, mon premier engagement devant les élus de la nation, est de suivre religieusement les préceptes et les exemples que sa sagesse m'a légués, de ne jamais oublier quels devoirs m'impose ce précieux héritage.

« Si je ne promets à la Belgique ni un grand règne, comme celui qui a fondé son indépendance, ni un grand roi comme celui que nous pleurons, je lui promets du moins un roi belge de cœur et d'âme, dont la vie entière lui appartient.

« Premier roi des Belges à qui la Belgique

ait donné le jour, je me suis, depuis mon enfance, associé à toutes les patriotiques émotions de mon pays.

« Dans ma pensée, l'avenir de la Belgique s'est toujours confondu avec le mien; et toujours je l'ai considéré avec cette confiance qu'inspire le droit d'une nation libre, honnête et courageuse, qui veut son indépendance, qui a su la conquérir et s'en montrer digne, qui saura la garder.

« Je n'ai point oublié les marques de bienveillance que j'ai reçues à l'époque de ma majorité, et, quelques mois après, lors de mon mariage avec une princesse qui partage tous mes sentiments pour le pays et les inspire à nos enfants.

« Il m'a été doux de reconnaître, dans ces manifestations spontanées, l'accord unanime des populations. De mon côté, je n'ai jamais fait de distinction entre les Belges. Tous dévoués à leur patrie, je les confonds dans une affection commune. »

C'était bien là l'expression des sentiments et des vœux de la Belgique, c'était comme le cri du cœur de la nation elle-même.

Le président de la cour de cassation exprimait la même pensée, le même sentiment en adressant au roi les félicitations de la compagnie sur l'heureux avènement de sa Majesté :

« C'est l'union qui fait la force des états et qui les fait durer. C'est elle qui fit triompher la Belgique lorsqu'elle se leva comme un seul homme pour secouer le joug de l'étranger. C'est l'union qui présidait à cette grande solennité du 21 juillet 1831, dont nous célébrâmes le glorieux anniversaire le 21 juillet 1856. Ce jour n'était que l'écho de la reconnaissance publique pour vingt-cinq années de liberté, de paix et de bonheur. C'est l'union, enfin, qui a élevé cette jeune monarchie, que vous êtes appelé à continuer, sire, en marchant sur les traces de votre illustre père.

« La Belgique aimait beaucoup le duc de Brabant né dans son sein, dont elle appréciait le patriotisme, la haute intelligence et la bonté; elle aura pour son roi un amour et un dévouement plein de confiance, et une fidélité à toute épreuve. »

Se tournant vers la reine, l'orateur ajouta : « La Belgique, qui a des traditions et des souvenirs pieux enracinés dans le passé, fut souvent heureuse en grandes princesses. L'archiduchesse Isabelle, toujours aux prises avec l'adversité, et qui déploya dans de terribles luttes des vertus et un courage plus que viril, Marie-Thérèse, si remarquable par sa magnanimité et sa bonté, sont restées célèbres parmi nous. Les qualités qui distinguaient l'impéra-

trice-reine revivent en vous, Madame; elles vous ont conquis, dès votre arrivée, l'amour et la vénération des Belges. Vous règnerez sur leurs cœurs; vous inspirerez vos sentiments à ces augustes enfants dont vous dirigez l'éducation avec tant de sollicitude et de sagesse. Vous rappelerez à tous cette reine Louise que le peuple appelait *la bonne et sainte reine,* et qui le rattachait au trône par des liens si puissants et si doux! »

En publiant, en 1872, la première édition de ce modeste travail, après avoir retracé le tableau riant des premières années de notre jeune indépendance, nous terminions en ces termes : « L'horizon s'est rembruni, nous le savons, dans ces derniers temps, mais nous ne voulons pas attrister nos lecteurs par de funestes pressentiments. Contentons-nous de tirer de notre histoire l'enseignement qu'elle présente à toutes ses pages. Une volonté forte, l'esprit de persévérance et l'amour du travail, plus encore que les richesses du sol, ont maintenu nos provinces dans une situation souvent florissante à travers mille vicissitudes politiques. Un publiciste étranger en a fait la remarque : l'un des caractères les plus distinctifs qu'ait de tout temps offert la Belgique, est celui d'une société à la fois éminemment religieuse et

industrielle. La religion chez nous a fécondé le travail. L'esprit religieux, ajoute le même écrivain, c'est le ferment et comme le sel des sociétés : sans lui, point de création ; avec lui tout est vivace, fort et durable. Religion, paix, union, travail, c'est donc là, pour nous Belges surtout, la parole initiatrice de l'avenir. Un ancien a dit avec une grande vérité : les états se maintiennent par les mêmes causes qui les ont fondés (1). Notre indépendance et notre prospérité nationales sont nées de l'union, elles ne vivront que par l'union. Sur cette vieille terre de foi et de liberté, nos institutions constitutionnelles subsisteront, si elles restent appuyées sur nos anciennes mœurs et sur les croyances de nos pères. Pour cela une chose est indispensable, la concorde et l'union en haut comme en bas, dans les régions du pouvoir comme dans les rangs des travailleurs. L'*union fait la force*. Il ne suffit pas que la devise nationale brille sur notre drapeau ; il faut qu'elle soit gravée profondément *ès cœurs de tous les Belges*. Une autre voix d'une incontestable autorité a prononcé et nous répétons après elle ces paroles bien dignes d'être méditées aujourd'hui : c'est par l'union seule et par

(1) Imperium facile his artibus retinetur, quibus initio partum est. Salluste, *Bellum catilinarium,* II.

l'union comprise comme la comprenaient les fondateurs de nos institutions que nous pouvons maintenir nos libertés au dedans et faire respecter au dehors cette indépendance nationale, qui nous a coûté si cher et dont nous devons nous montrer dignes, si nous voulons la conserver (1).

La situation ne s'est pas améliorée dans ces dix dernières années, tant s'en faut. Nous faisons effort pour refouler au plus profond de notre âme les douleurs de notre patriotisme alarmé, et nous nous contentons de reproduire ici quelques graves paroles de l'écrivain si national et si sympathique, auquel nous avons déjà fait quelques emprunts (2). Ces paroles sont plus frappantes de vérité encore en ce moment, que quand elles ont été écrites :

« Nous le disons avec une conviction profonde. Les éléments du progrès, la sécurité de l'avenir, le bonheur et le repos du pays se trouvent dans l'union loyale, franche et désintéressée des hommes modérés de tous les partis constitutionnels. La théorie de la prédominance nécessaire d'une opinion exclusive amènerait, comme conséquence rationelle et inévitable, la

(1) M. de Gerlache.
(2) M. Thonissen.

permanence d'une lutte ardente, pleine de périls pour le prestige du trône, la moralité du peuple et le maintien des institutions parlementaires... La Belgique a mieux à faire que de consumer son énergie et ses forces dans l'agitation stérile des luttes politiques...

« Il est un autre danger contre lequel il importe de prémunir la génération nouvelle. Une fraction importante du parti libéral a déclaré une guerre à outrance aux dogmes, à la discipline et à l'influence sociale de l'Eglise. On représente le catholicisme comme incompatible avec les libertés politiques, les droits de la science, le développement du travail et le progrès intellectuel du pays; on reproduit sous mille formes tous les sophismes que les ennemis du christianisme ont accumulés depuis deux siècles; on exhume des préjugés qu'on croyait à jamais ensevelis sous le dédain des hommes éclairés; on exalte comme une œuvre nationale la réimpression des écrits du défenseur le plus fanatique du protestantisme (1). C'est un étrange oubli des leçons du passé, des périls du présent, des exigences de l'avenir. Le catholicisme est l'un des éléments essentiels de l'histoire et de la civilisation du pays; son action se manifeste à toutes les pages glorieuses

(1) Marnix de Sainte-Aldegonde.

de nos annales; plus encore que la royauté, il forme le lien, la garantie, le ciment de l'unité politique de nos provinces. Combattre le catholicisme, c'est saper la nationalité belge dans l'une de ses bases les plus fermes; c'est donner gain de cause aux adversaires de la révolution de 1830; c'est renier et flétrir les nobles efforts qui ont amené l'affranchissement du royaume. Ce n'est pas la première fois que cette guerre se montre sur notre territoire. Deux fois dans une période de cinquante années, on a voulu diriger contre le catholicisme l'arme puissante des influences officielles, et deux fois une révolution a répondu aux tentatives audacieuses des novateurs... »

Nous ne reproduisons ces dernières lignes qu'avec un douloureux serrement de cœur. Mais nous sommes à l'heure des grandes épreuves, et nous mentirions à notre conscience si nous cachions nos craintes, nos angoisses de chrétien et de citoyen. Aveugle ou coupable, qui nierait le péril et s'endormirait en face du danger! Faisons donc notre devoir, et espérons en Dieu, maître des cœurs et des événements.

Seigneur, Dieu de nos pères, souvenez-vous de vos anciennes miséricordes. Protégez cette Belgique, qui si longtemps a été vôtre, où vous comptez aujourd'hui encore tant de fidèles serviteurs, d'où s'élèvent chaque jour vers vous

tant de vœux suppliants, où se répandent chaque jour en votre nom tant de bienfaits, tant de consolations dans le sein des pauvres et des malheureux. Conservez-nous, Seigneur, ce roi, cette reine, que nous aimons et qui vous invoquent; sauvez l'enfance, sauvez la jeunesse, sauvez ces âmes que l'on veut enlever à votre culte et à votre amour; sauvez nous tous, Seigneur, Dieu tout puissant, vous qui êtes notre père et notre unique espérance; sauvez-nous, car sans vous nous périssons. *Salva nos Domine; perimus.*

26 avril 1882.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME IV.

PÉRIODE ESPAGNOLE.

1556—1700.

PREMIÈRE SECTION.

Règne de Philippe II.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

DEUXIÈME SECTION.

TROISIÈME SECTION.

La Belgique sous les rois Philippe IV et Charles II.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

APPENDICE.

PÉRIODE AUTRICHIENNE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

PÉRIODE DE TRANSITION ou FRANCO-HOLLANDAISE.

1797-1830.




BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 22456 0372


L'UNION FAIT LA FORCE